

**RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT  
DE LA VALLEE DE L'OISE SUD (SIAVOS)**

## REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Le Règlement Général pour la Protection des Données, entré en vigueur le 25/05/2018, a renforcé les droits et libertés des personnes physiques sur leurs données à caractère personnel. Afin de s'y conformer, les Responsables de traitement des données doivent adapter les mesures de protection les concernant. En conséquence, Veolia Eau France communique à travers le rapport annuel uniquement des données anonymisées ou agrégées.

### REPERES DE LECTURE

Le document intègre différents pictogrammes qui vous sont présentés ci-dessous.

<b>Repère visuel</b>	<b>Objectif</b>
 ENGAGEMENT	<b>Identifier rapidement nos engagements clés</b>
 FOCUS	<b>Mettre en évidence certaines de nos innovations et nos points différenciants</b>
 RESPONSABILITÉ	<b>Identifier nos démarches en termes de responsabilité environnementale, sociale, et sociétale</b>

<b>Gestion du document</b>	<b>Auteur</b>	<b>Date</b>
Tanguy Neyrolles	Aurélie Vandebulcke	31/05/2023

# Avant-propos



## Veolia – Rapport annuel du délégataire 2022

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous adresser le **Rapport Annuel du Délégué** de votre service de l'eau et de l'assainissement de l'année 2022. A travers ses différentes composantes techniques, économiques et environnementales, vous pourrez ainsi apprécier la performance de votre service.

2022 a été une année singulière, marquée par le déclenchement de plusieurs crises majeures bouleversant durablement le cours de nos activités et de nos ressources.

L'actualité géopolitique et notamment la guerre en Ukraine nous a rappelé la fragilité de nos systèmes énergétiques, amplifiée par un contexte fortement inflationniste à travers les tensions sur l'approvisionnement et les prix de fourniture de l'énergie et des matières premières.

En réponse, Veolia s'est mobilisé rapidement pour atténuer les conséquences de cette crise : mobilisation des équipes achats pour sécuriser l'approvisionnement en énergie et réduire la volatilité des prix, partenariat avec le programme Ecowatt, solutions concrètes pour réduire sa consommation d'énergie ainsi que celle de ses clients, renouvellement d'appareils les plus énergivores ou la flexibilité électrique.

Afin de contribuer à la souveraineté énergétique des territoires, nous nous sommes fixé comme objectif de rendre autonomes en énergie d'ici 5 ans les services que nous gérons grâce notamment à la généralisation de la **production de biogaz** à travers la méthanisation des boues des stations d'épuration que nous opérons ou l'installation de **panneaux photovoltaïques**.

Plus encore que la crise énergétique, l'année 2022 a été marquée par une des sécheresses les plus prononcées depuis 1959 et inédite par sa durée et sa précocité, ayant pour effets un fort accroissement des feux de forêt et une tension encore jamais rencontrée sur la ressource en eau impactant l'ensemble des usages de l'eau: domestique, industrie, tourisme, agriculture, avec à la clef une pression supplémentaire sur la biodiversité.

Ces manifestations du dérèglement climatique vont se répéter et s'amplifier dans les prochaines décennies. C'est pourquoi nous souhaitons accompagner plus encore nos clients dans l'adaptation aux effets du changement climatique afin d'anticiper les crises hydriques futures et réduire les risques opérationnels.

Disposer de solutions de plus en plus efficaces pour lutter contre les fuites et les gaspillages mais aussi pour promouvoir la sobriété auprès des différents consommateurs est une priorité pour nous. Nous nous sommes également mobilisés aux côtés de nos clients pour la protection de la ressource en développant, par exemple, des solutions de **réutilisation des eaux usées** grâce à un plan d'équipement de 100 stations d'épurations à horizon 2024, ce qui représentera une économie d'environ 3 millions de m3 d'eau potable, soit l'équivalent de la consommation moyenne annuelle d'une ville de 180 000 habitants.

Au regard de l'urgence climatique, nous souhaitons plus que jamais **construire avec vous l'avenir de l'eau** et faire face aux enjeux de raréfaction des ressources, d'énergie et de pollution, afin d'assurer un développement durable et harmonieux de **votre territoire**.

Les femmes et les hommes de l'activité Eau France, représentés par notre directeur/directrice de Territoire, seront à vos côtés pour vous permettre de répondre à ces défis et d'anticiper ceux à venir.

Je vous remercie de la confiance que vous accordez à nos équipes et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

**Pierre Ribaute,**  
Directeur Général, Eau France

# PRESENTATION Eau France

## **Contribuer au progrès humain**

Notre raison d'être chez Veolia est de contribuer au progrès humain, en s'inscrivant résolument dans les Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU, afin de parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous.

C'est dans cette perspective que nous nous donnons pour mission de « Ressourcer le monde », en exerçant notre métier de services à l'environnement.

Nous nous engageons sur une performance plurielle. Cela signifie que nous adressons le même niveau d'attention et d'exigence à nos différentes performances, qui sont complémentaires et forment un cercle vertueux : performance économique et financière, performance commerciale, performance sociale, performance sociétale et performance environnementale.

## **Apporter les solutions pour faire face au bouleversement du cycle de l'eau**

La France va bientôt entrer dans un rapport nouveau à l'eau. Les experts estiment en effet que d'ici 25 ans, le débit moyen de nos cours d'eau diminuera de 10 à 40% ; et le niveau des nappes phréatiques de 10 à 25%.

Les événements climatiques vont s'intensifier, faisant toujours plus pression sur l'accès à la ressource et sur l'activité humaine. Cela se traduira par des crises sanitaires et environnementales de plus en plus fréquentes : rejets non maîtrisés dans le milieu, pollutions, micropolluants, dégradation de la biodiversité...

Chez Veolia Eau France, notre mission est de prendre soin de l'Eau de sa source à sa restitution à la nature, pour assurer le bien-être des femmes et des hommes.

Pour préserver la ressource, nous mobilisons le meilleur de nos expertises, nous déployons des outils de pilotage dynamiques et des réseaux intelligents Hubgrade qui assurent un usage mesuré et maîtrisé de l'Eau.

Pour lutter contre le changement climatique, nous accompagnons nos clients dans le déploiement de solutions de valorisation du cycle de l'eau.

Nous favorisons aussi toutes les solutions permettant de récupérer l'énergie pour accompagner la Transformation écologique des territoires, par la production de biogaz, les calories dans les réseaux d'assainissement et le photovoltaïque.

Pour permettre l'émergence d'une économie circulaire, nous recyclons les eaux usées traitées pour l'irrigation agricole, pour les usages industriels et demain pour la consommation de tous ?

Pour protéger chacun, face à l'accroissement des menaces, notre ambition est d'assurer un service toujours plus sûr par le développement d'outils numériques de supervision, de gestion de crise ou de cyber sécurisation avancée.

Pour réussir à relever ces défis, nous devons faire émerger les projets adaptés à chaque territoire, à l'évolution des ressources locales et des usages, en réunissant et mobilisant l'ensemble des parties prenantes. C'est notre engagement, aux côtés des usagers du services de l'eau et des décideurs politiques.

Aujourd'hui, plus solide que jamais sur nos fondamentaux, nous sommes prêts avec notre feuille stratégique « Impact Eau France » à faire de l'eau un accélérateur de la transformation écologique au même titre que l'énergie ou le déchet.

Ainsi, nous souhaitons être l'acteur de référence du cycle de l'eau en France, avec et au service des collectivités publiques.



Veolia, premier opérateur de service d'eau et d'assainissement attesté « **Relation Client 100% France** »

*Attestation délivrée par l'Association Française de la Relation Client (AFRC) et l'Association Pro France.*

L'activité Eau de Veolia en France, en quelques chiffres, c'est :

- **25,5** millions de personnes desservies en eau potable
- **2000** usines de dépollution des eaux usées gérées
- **6,9** millions de clients abonnés
- **17,3** millions d'habitants raccordés en assainissement
- **1,7** milliard de m<sup>3</sup> d'eau potable distribués
- **1,3** milliard de m<sup>3</sup> d'eaux usées collectées et dépolluées
- **2051** usines de production d'eau potable gérées
- **103** GWh d'énergie renouvelables produite
- **600** kt d'empreinte équivalent CO<sub>2</sub>

# Offres innovantes VEOLIA

**Acteur majeur des services environnementaux Veolia** poursuit une politique d'innovation qui lui permet de développer des solutions pour répondre aux enjeux de la transformation écologique.

**REUT BOX** REUT BOX, la solution innovante de Veolia pour répondre au stress hydrique liés au dérèglement climatique.

**C'est quoi ?** Une combinaison de technologies éprouvées et robustes nécessitant un minimum de maintenance - un équipement standardisé prêt à l'emploi (mode Plug and Play) qui produit de l'eau de qualité A adaptée pour tous les usages, même les plus contraignants. Elle permet de se substituer à une partie de l'eau potable du site pour des usages internes (nettoyages, préparation polymères, ...) et également de faire de l'irrigation de cultures.

**Elle ressemble à quoi ?** Unité sur skid ou en container de 5 à 25 m3/



**La Reut BOX** est composée d'un filtre garni de billes de verre, d'une désinfection UV et d'une chloration avant stockage, La Reut Box a un faible encombrement au sol sur site. C'est une solution intégralement automatisée avec un minimum d'exploitation. Solution modulaire et évolutive qui permet de s'adapter au besoin.

**La REUT BOX** permet de traiter les eaux usées en sortie de station d'épuration. Elle élimine les MES ainsi que les virus et bactéries présents dans l'eau.

**Les usages de l'eau usée traitée, affinée par la REUT BOX :**

- 1 : Substitution de l'eau potable sur une station d'épuration urbaine pour ses usages internes
- 2 : Irrigation de cultures (vignes, oliviers, maraichages...)
- 3 : Arrosage de stades, espaces verts et golfs
- 4 : Protection incendie, fontaines, nettoyage de voiries, hydrocurage,
- 5 : Utilisation en industries : complément eau de chaudière, eau de process,



L'instruction DGS du 18 décembre 2020 est venue clarifier un flou réglementaire au sujet des métabolites de pesticides dits "pertinents", et préciser les modalités de gestion des métabolites "non pertinents".

La transposition de la nouvelle directive européenne sur les eaux destinées à la consommation humaine applicable au 1er janvier 2023 vient d'autre part rajouter des nouvelles molécules à surveiller avec des nouvelles concentrations limites d'ici 2026.

Un nouvel arrêté vient par ailleurs préciser la responsabilité de la collectivité Personne Responsable de la Production et de la Distribution de l'Eau (PRPDE) dans la surveillance de la qualité de l'eau auprès des populations.

Toutes ces nouvelles réglementations entraînent une dynamique d'évolution du contrôle sanitaire dans les collectivités et peuvent faire émerger des nouvelles situations de non-conformités de pesticides ou de molécules chimiques.

Bien que la réduction des pollutions à la source soit à privilégier, un traitement de l'eau peut-être nécessaire. Le charbon actif est le traitement recommandé pour la plupart des métabolites de pesticides.

Pour choisir en toute confiance, **le meilleur charbon actif** adapté à chaque problématique locale, **Veolia a développé Diabolo<sup>®</sup>, une solution unique, mobile, rapide et peu onéreuse** pour tester sur place avec l'eau du territoire.

## **TÉLÉO** : TÉLÉO Alarmes constitue la tour de contrôle du télérelevé.



**Ce module permet entre autres :**

- **de contribuer à sécuriser la qualité de l'eau distribuée** en mettant en évidence les phénomènes de retour d'eau.
- **de garantir l'exhaustivité des recettes du service de l'eau** grâce à la détection des consommations sur points d'eau sans abonnement et des suspicions de fraude (compteurs retournés).
- **D'identifier les désordres potentiels sur les installations privées des consommateurs** grâce aux alarmes fuite - écoulement permanent et risque de gel.

En 2022, grâce aux alarmes "suspicion de fuite" poussées par mail, courriel ou courrier, 72 000 fuites ont été réparées par nos consommateurs, pour une économie globale de 4,1 millions de m<sup>3</sup> (environ 1300 piscines olympiques). Un geste utile tant pour la planète que pour le portefeuille des consommateurs !

# Sommaire

<b>1. L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE.....</b>	<b>11</b>
1.1 Un dispositif à votre service.....	12
1.2 Présentation du contrat .....	15
1.3 Les chiffres clés.....	16
1.4 L'essentiel de l'année 2022.....	17
1.5 Les indicateurs réglementaires 2022.....	29
1.6 Autres chiffres clés de l'année 2022 .....	30
1.7 Le prix du service public de l'assainissement.....	32
<b>2. LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION.....</b>	<b>33</b>
2.1 Les consommateurs et l'assiette de la redevance .....	34
2.2 La satisfaction des consommateurs : personnalisation et considération au rendez-vous.....	35
2.3 Données économiques.....	37
<b>3. LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE.....</b>	<b>39</b>
3.1 L'inventaire des installations.....	40
3.2 L'inventaire des réseaux.....	43
3.3 Les indicateurs de suivi du patrimoine .....	48
3.4 Gestion du patrimoine.....	50
<b>4. LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE POUR VOTRE SERVICE .....</b>	<b>55</b>
4.1 La maintenance du patrimoine .....	56
4.2 L'efficacité de la collecte .....	60
4.3 L'efficacité du traitement .....	65
4.4 L'efficacité environnementale .....	74
<b>5. RAPPORT FINANCIER DU SERVICE .....</b>	<b>76</b>
5.1 Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE).....	77
5.2 Situation des biens .....	81
5.3 Les investissements et le renouvellement .....	82
5.4 Les engagements à incidence financière .....	95
<b>6. ANNEXES.....</b>	<b>98</b>
6.1 La facture 120 m <sup>3</sup> .....	99
6.2 Attestations d'assurance.....	114
6.3 Les données consommateurs par commune .....	115
6.4 Le synoptique du réseau.....	116
6.5 Le bilan qualité par usine .....	117

6.6	<i>L'assainissement non collectif</i> .....	124
6.7	<i>Le bilan énergétique du patrimoine</i> .....	126
6.8	<i>Annexes financières</i> .....	130
6.9	<i>Reconnaissance et certification de service</i> .....	140
6.10	<i>Actualité réglementaire 2021</i> .....	144
6.11	<i>Glossaire</i> .....	156
6.12	<i>Liste d'interventions</i> .....	160

# 1.

L'ESSENTIEL DE  
L'ANNÉE



En tant que délégataire, Veolia s'engage à vous fournir, en toute transparence, l'ensemble des informations relatives à votre service d'assainissement. Cette première partie en fait la synthèse : vos interlocuteurs, les informations relatives à votre contrat, les faits marquants de l'année écoulée et les chiffres clés (indicateurs réglementaires et autres données chiffrées liées à la collecte et à la dépollution des eaux usées, au patrimoine, aux services apportés aux consommateurs, etc.).

## 1.1 Un dispositif à votre service

### VOTRE LIEU D'ACCUEIL

#### LE TERRITOIRE CERGY-VEXIN : PROCHE DE VOUS AU QUOTIDIEN

L'activité opérationnelle de **Veolia en Ile-de-France** se répartit en **6 entités appelées territoires**. Ces entités assurent, sur leur périmètre, la gestion de l'ensemble des services qui leur sont confiés.

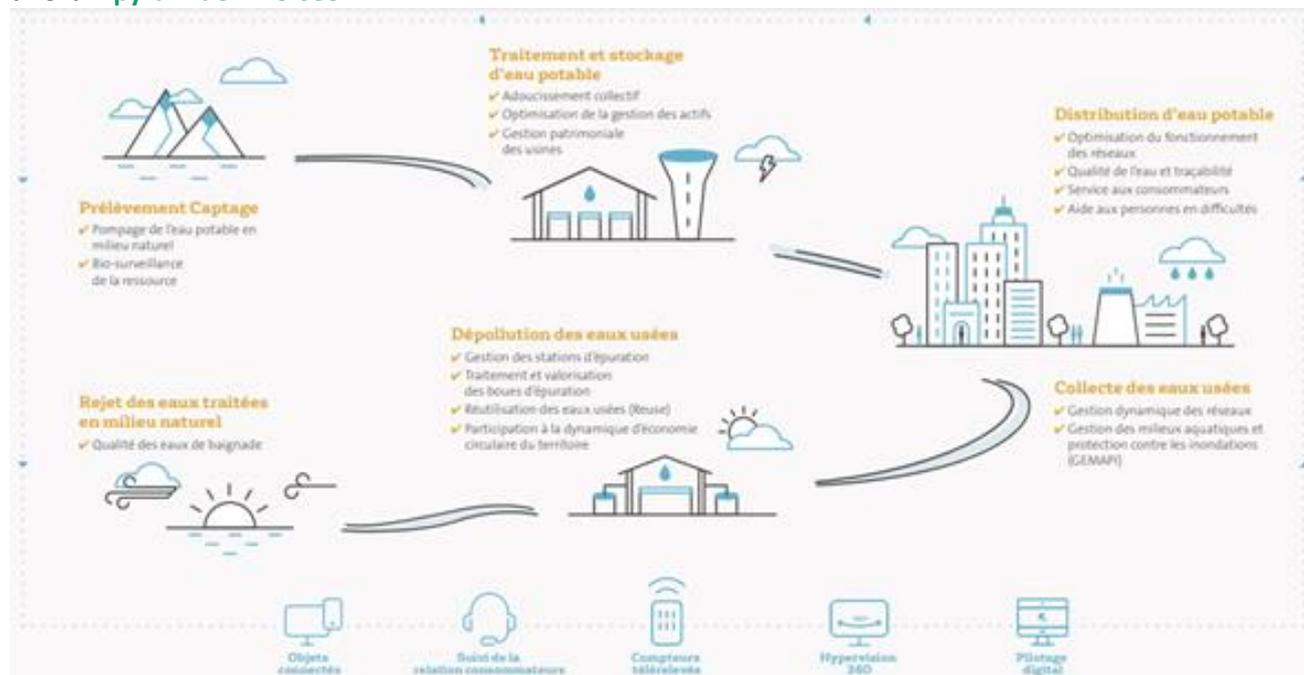
Basé à **Cergy**, le **Territoire Cergy-Vexin** anime et pilote l'activité de ses services implantés sur le **département du Val d'Oise**. Il s'appuie sur une équipe de **100 collaborateurs expérimentés** pour **assurer l'ensemble des missions liées à la gestion des services d'eau et d'assainissement**, et pour le compte de clients industriels. Cette organisation de proximité se calque sur les périmètres de compétence de nos clients afin de simplifier nos échanges. Le maillage permet à chaque collectivité couverte d'être située à **moins d'une vingtaine de kilomètres d'une implantation locale de Veolia**.



### CHIFFRES CLÉS



Au quotidien, le Territoire Cergy-Vexin met tout en œuvre pour atteindre des **objectifs d'excellence en matière de sécurité, d'environnement, de performance économique et opérationnelle, de gestion des ressources humaines et de développement**. Ces ambitions étant accompagnées d'une volonté forte de rendre concret le **changement de culture managériale** en mettant en application le principe de subsidiarité, c'est-à-dire la « **pyramide inversée** ».



## UNE ASTREINTE MOBILISABLE 365J/AN ET 24H/24

→ Vos urgences 7 jours sur 7, 24h sur 24



*Pour toute fuite, incident concernant la qualité de l'eau ou fait anormal touchant le réseau, un branchement, une installation de stockage ou de production d'eau, nous intervenons jour et nuit.*

**Un seul numéro : 0 969 369 918**

L'exploitation est optimisée de manière à perturber le moins possible les usagers de services.

## → Présentation de l'astreinte



L'organisation du Territoire Cergy-Vexin s'appuie sur **trois services mutualisés à l'échelle de la région** :

- Le service **achats et approvisionnements** ;
- Le service en charge des **systèmes de management** ;
- Le service en charge de **l'ingénierie** ;

L'astreinte est mobilisable sur site pour effectuer un constat à la suite d'un signalement.

L'organisation de l'astreinte est décrite dans le tableau ci-dessous :

Astreinte	Qualification	Nombre d'agents sur une semaine
Direction régionale	Cadre	1
Pivot / responsable coordination	Cadre	1
Usine de dépollution	Technicien	1
Exploitation Assainissement (réseaux)	Technicien	1
Maintenance	Technicien électromécanique	1
	Technicien automatismes	1

La direction des opérations régionale est mobilisable en astreinte 24h/24 afin d'assister les opérationnels sur des problématiques de qualité de l'eau et de télégestion.

## → Astreinte et renforcement éventuel

La **continuité du service** est un objectif primordial qui suppose de :

- **prévenir les risques techniques** via une politique de maintenance et de renouvellement des installations ;
- **détecter les alertes en continu** grâce au système de télésurveillance des installations de production et de distribution ;
- **intervenir 24h/24 et 365 j/an**, à toute alerte en se donnant les moyens :
  - de recevoir des appels des usagers et de la Collectivité via le Centre Service Clients ;
  - d'un service d'astreinte structuré ;
  - de mobiliser les partenaires et matériels ;

Un soutien permanent et proche de vous, grâce à notre organisation :

- une **implantation locale à Cergy** ;
- une **astreinte technique spécifique** pour la gestion des usines ;
- une **astreinte disponible et joignable** pour les usagers au **0 969 369 900** ;
- une **astreinte régionale** : mise à disposition de l'ensemble des moyens de Veolia Ile-de-France en cas de crise (unités de secours, équipes de renforts, laboratoire d'analyse 24h/24, entreprises partenaires, groupes électrogènes),
- une **équipe dédiée au suivi de la qualité de l'eau** pour la veille réglementaire et le contact régulier avec les autorités sanitaires.

## 1.2 Présentation du contrat

### Données clés

✓ Déléataire	VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux
✓ Périmètre du service	AUVERS SUR OISE, FREPILLON, MERIEL, MERY SUR OISE, VILLIERS ADAM
✓ Numéro du contrat	E1521
✓ Nature du contrat	Affermage
✓ Date de début du contrat	01/01/2010
✓ Date de fin du contrat	31/12/2022
✓ Liste des avenants	

Avenant N°	Date d'effet	Commentaire
8	12/03/2021	Avenant n°8 : prolongation d'un an.
7	10/09/2020	Avenant n°7 : Travaux de sécurisation des postes de relèvement, contrôles de conformité, annulation des dispositions Brottes et Warsmann (avenant n°3).
6	11/03/2020	Avenant n°6 : répartition du cout de transport CACP pour le quartier Valhermeil, bordereau des prix complémentaires.
5	14/12/2018	Avenant 5 :Intégration d'ouvrages, nouvelles prestations.
4	07/10/2017	Avenant n°4 : Intégration de nouveaux ouvrages, rémunération
3	04/03/2016	Avenant n°3 : Intégration de nouveaux ouvrages, DT-DICT, contrôle conformité, 1 passage avaloir supplémentaire
2	20/09/2013	Avenant n°2 : Modification du délai de reversement de la TVA.
1	05/03/2012	Avenant n°1 : Intégration de la commune de Villiers Adam.

## 1.3 Les chiffres clés

### Chiffres clés



**23 808**

Nombre d'habitants  
desservis



**9 059**

Nombre d'abonnés  
(clients)



**1**

Nombre d'installations de  
dépollution



**34 300**

Capacité de dépollution  
(EH)



**184**

Longueur de réseau  
de collecte (km)



**1 169 021**

Volume traité  
(m<sup>3</sup>)

# 1.4 L'essentiel de l'année 2022

## 1.4.1 Principaux faits marquants de l'année

### *AUTO-SURVEILLANCES RESEAU*

Deux ouvrages du réseau sont soumis à autosurveillance et sont équipés:

DO Amont Bourgogne	Auvers-sur-Oise
DO Aval Bourgogne	Auvers-sur-Oise

En 2022, le cumul des volumes by-passés sur le deux trop plein du réseau auto-surveillé est de 904 m<sup>3</sup> sur 5 événements, pour un volume collecté de 1 177 122 m<sup>3</sup> soit 0.08%.

Les trois premiers déversements (287 m3) ont eu lieu suite à des incidents sur le poste de refoulement Lefebvre.

Le quatrième déversement est dû à un épisode de pluie important. Nous étions au-dessus du débit de référence de l'usine (5 382 m3/j). Nous avons atteint 7 763m3 et une pluviométrie de 27 mm.

Enfin le dernier évènement (614m3) est dû à une maintenance programmée sur l'usine pour l'entretien du transformateur et l'inspection du rejet

### *USINE DE DEPOLLUTION*

En 2022, nous avons procédé au renouvellement des blocs lamellaire des deux multiflo. Nous avons également procéder à la modification du système de reprise des égouttures de la plateforme de stockage des boues régulièrement hors service. Nous avons remplacé le système du groupe au fuel par un système d'alimentation par panneaux solaires



Enfin, nous sommes en attente du retour des autorités mais d'après les données transmises , nous avons atteint en 2022 la conformité de la station selon la Directive Européenne (DERU) et l'arrêté préfectoral.

### ***BYPASS USINE***

Nous déplorons 41m<sup>3</sup> de Bypass en tête de station et aucun By pass intermédiaire A5 et au sein de l'usine en 2022.

### ***BOUE HYGIENISATION COVID***

**En 2022, l'arrêté du 20 avril 2021 a maintenu** les modalités de l'arrêté du 30 avril 2020 d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19.

Nous avons donc poursuivis :

- le suivi journalier du pH
- les analyses des pathogènes
- la vérification de la non-recontamination

Le respect de la réglementation sur ces trois paramètres nous a permis de procéder à l'épandage agricole des boues.

L'arrêté du 7 février 2023 abroge l'arrêté du 30 avril 2020 met fin à l'obligation d'hygiéniser les boues avant leur retour au sol en période Covid 19

### ***INSUFFISANCES***

FREPILLON / Les Carreaux : La pente du réseau semble très insuffisante pour un bon écoulement.

AUVERS-SUR-OISE / Lotissement Chaponval : Les stockages d'eaux pluviales sont non visitables et ne répondent pas aux prescriptions techniques d'exploitation. Le réseau ne pourra pas être intégré au patrimoine syndical.

### **POINTS NOIRS SUR LE RESEAU**

7 points noirs sont répertoriés sur le réseau :

- Rue Carnot à Auvers-sur-Oise
- Rue des Ponceaux à Auvers-sur-Oise
- Avenue Charles de Gaulle à Frépillon
- Chemin du Ru à Frépillon
- Chemin du Halage à Mériel (présence de racines)
- Regard EU avec chute rue de l'Eglise à Mériel
- Sente de la ravine des ponceaux à Auvers-sur-Oise

Ces dysfonctionnements font l'objet d'une analyse dans le Schéma Directeur Assainissement.

## **PRECONISATIONS**

- Le Syndicat doit continuer le travail engagé par le renforcement de la police de réseau afin d'identifier les sources susceptibles de générer des perturbations, voire des non-conformités au niveau du traitement à la station. Cette démarche passe par la mise en place du suivi de l'Assainissement Non Domestique et notamment l'établissement d'ASD/CSD.
- Afin d'avoir une meilleure résilience face aux crues, un projet de modification du poste Karakis avec un système immergeable est en cours.

## Bilan / impacts de l'actualité climatique 2022 en France

L'année 2022 **est la plus chaude** que la France métropolitaine ait jamais mesurée, loin devant 2020 qui détenait le record. Ponctué d'extrêmes climatiques, 2022 est un symptôme du changement climatique en France, selon Météo France.

En effet, **8 des 10 années les plus chaudes** depuis le début du XXe siècle **sont postérieures à 2010**.

**Une année marquée par une période de sécheresse d'une précocité, longévité et intensité exceptionnelle !**

L'année 2022 a également été **exceptionnellement sèche**, marquée par un déficit pluviométrique record de 25 %.

2022 se classe au **2e rang des années les moins arrosées** (depuis le début des mesures en 1959 - données météo France).

A titre d'exemple, 2022 a été jalonnée de mois records : les mois **de mai** avec un déficit de **60 %** et de **juillet** avec un déficit de **85 % sont les plus secs jamais enregistrés** à l'échelle de la France métropolitaine depuis le début des mesures en 1959.

- 2022 a connu **la 2e plus longue période de sécheresse des sols** de son histoire. L'année a été marquée par un déficit persistant de précipitations depuis la fin de l'hiver 2021-2022.
- La surface affectée par cette sécheresse des sols superficiels a atteint **les trois quarts de la France**. C'est l'une des 5 sécheresses ayant touché la surface du territoire la plus importante. La sécheresse a ainsi été moins généralisée qu'en 1976 ou 2011 mais plus qu'en 2003.
- 2022 a été marquée par un **ensoleillement exceptionnel** sur la plupart des régions, le plus souvent **excédentaire de 15 %**, avec de nombreux records, notamment sur la moitié nord du pays (Rennes +18%, Bourges +17%, Colmar +24%).
- Une année sèche mais régulièrement chaude également avec de nombreuses vagues de chaleur ; tous les mois de l'année ont été plus chauds que la normale, à l'exception des mois de janvier et d'avril.

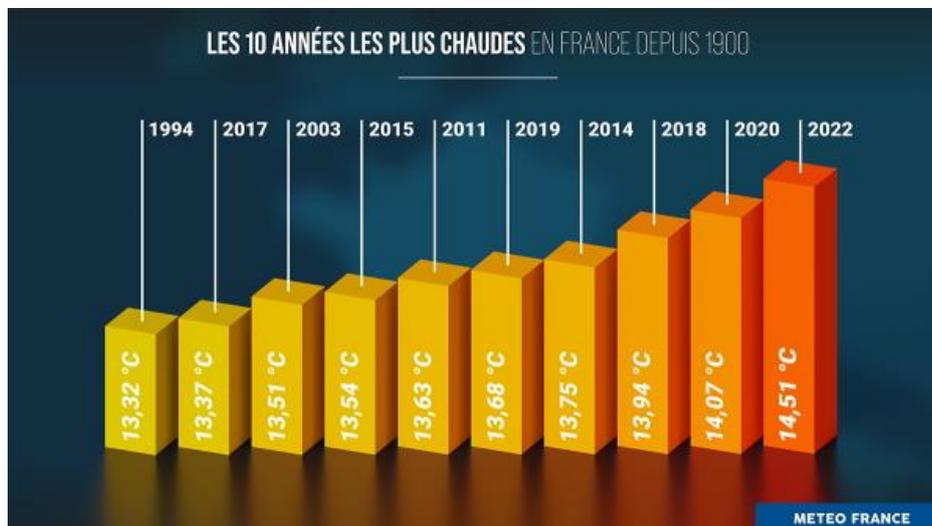
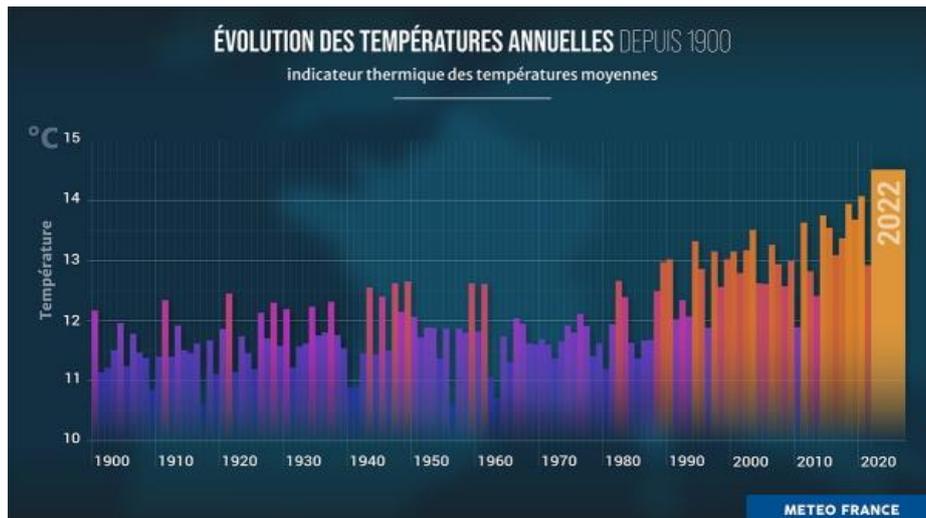
Il en est résulté **un été 2022 classé Extrême** par Météo France.

Trois vagues de chaleur ont concerné la France l'été 2022, la première dès le mois de juin. De nombreux records de chaleur ont été battus. On a par exemple mesuré les 40 °C les plus précoces jamais relevés, avec plus de 40 °C à Saint-Jean-de-Minervois (34) le 16 juin. Jamais auparavant une telle chaleur n'avait duré aussi longtemps et démarré si tôt dans la saison en France continental ayant établi quelques records :

- **33 jours** de canicule au niveau national.
- Canicule **la plus précoce** (depuis le 15 juin) et la plus longue jamais enregistrée
- **+2,3 degrés** au-dessus de la normale (période 1990-2020), juste derrière celle de 2003 (+2,7 degrés).
- **87 records de températures** battus cette année en France ; 43° à Arcachon, 39,9° au Touquet en juillet !!!
- Sécheresse et feux de forêt : **62 000 hectares brûlés** contre 8 500 habituellement, avec des feux en Bretagne (Brocéliande)
- des pertes agricoles inquiétantes : -20% pour le maïs et la pomme de terre
- Dans le même temps, les orages sont plus intenses avec des phénomènes climatiques exceptionnels : 5 morts en Corse le 18 août avec des dommages importants sur les infrastructures...

Vers 2050 les projections indiquent que 1 été sur 2 pourrait ressembler à celui de 2022...

**Annexe - infographie Météo France**



## EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

Chaque année, une sélection des textes réglementaires les plus marquants de l'année vous est proposée, accompagnée des impacts les plus significatifs sur la vie du service. Vos interlocuteurs Veolia se tiennent à votre disposition pour répondre à vos différentes questions et échanger de manière approfondie sur les conséquences particulières pour votre service.

### **Les crises en cascades : pénurie et flambée des prix des matières premières et de l'énergie**

Les crises successives affectant l'exécution des contrats de la commande publique depuis 2020 et en particulier la pénurie et la hausse des prix des matières premières et de l'énergie ont conduit le ministre de l'économie à solliciter l'avis du Conseil d'Etat sur les modifications des prix et tarifs des contrats de la commande publique et les conditions d'application de la théorie de l'imprévision.

Le Conseil d'Etat a ainsi rendu un avis le 15 septembre 2022 n°405540 sur les possibilités de modification du prix ou des tarifs des contrats de la commande publique et sur les conditions d'application de la théorie de l'imprévision, rapidement complété par une circulaire du Premier Ministre en date du 29 septembre 2022 n° 6374/SG et une fiche technique de la Direction des Affaires Juridiques de Bercy en date du 21 septembre 2022.

- Principes : Les parties peuvent convenir, pour faire face à une circonstance imprévisible, d'une modification des conditions financières ou de la durée des contrats de la commande publique. Cette exception au principe de l'intangibilité des prix reste régie par les principes établis de la commande publique. Les fondements suivants sont ainsi invocables au cas par cas :
  - Les modifications rendues nécessaires par des circonstances imprévisibles (art. R. 2194-5 et R.3135-5 CCP) ;
  - Les modifications de faible montant (art. R. 2194-8 et R.3135-8 et - 9) ;
- Différents remèdes à la situation résultant de circonstances imprévisibles :
  - Le contrat pourra être modifié en introduisant une clause de variation des prix ou de réexamen si le contrat n'en contenait pas ;
  - Il sera aussi possible de faire évoluer une clause existante qui se serait révélée insuffisante (modification d'un montant maximal, chacune, de 50% du montant du contrat initial) ;
  - Une convention d'indemnisation sur le fondement de la théorie de l'imprévision pourra être conclue entre les parties, sans être considérée comme une modification du contrat, de sorte qu'elle ne sera pas soumise aux conditions et limites posées par le code de la commande publique en matière de modification des contrats de la commande publique ;
  - Enfin et en cas de désaccord entre les parties, le juge pourra allouer une indemnité d'imprévision, qui sera également affranchie des règles relatives à la modification prévues dans le code de la commande publique.

### **Délestage de la consommation de gaz naturel et d'électricité**

En sus de la hausse conséquente des prix de l'énergie, des coupures de gaz et d'électricité pourraient se produire en raison du défaut d'approvisionnement en gaz et de la tension sur la demande en électricité en lien avec la guerre en Ukraine.

Le décret n° 2022-495 du 7 avril 2022 relatif au délestage de la consommation de gaz naturel et modifiant le code de l'énergie a été adopté dans ce contexte afin de prévoir un mécanisme de délestage pour les consommateurs ayant une consommation supérieure à 5 GWH.

Une instruction du Gouvernement du 16 septembre 2022 a précisé les contours de l'organisation de la répartition et du délestage de la consommation de gaz naturel et d'électricité.

Enfin, une circulaire du Premier Ministre en date du 30 novembre 2022 a été transmise aux préfets afin de présenter les mesures de préparation et de gestion de crise en cas de survenue d'une mesure de délestage électrique programmée. Les préfets doivent ainsi inciter les acteurs publics et privés à procéder à une revue et une mise à jour le cas échéant de leurs plans de continuité d'activité. Il est notamment souligné la nécessité de mobiliser les gestionnaires de services publics d'eau et d'assainissement afin d'anticiper l'impact du délestage sur leurs services.

## **Résilience des réseaux**

Dans la continuité de la loi du 22 août 2021 climat et résilience, le décret d'application portant sur la résilience des réseaux aux risques naturels a été adopté (décret n°2022-1077 du 28 juillet 2022 relatif à la résilience des réseaux aux risques naturels).

Ce décret relatif à la résilience des réseaux précise le champ d'application du dispositif prévu à l'article L. 732-2-1 du code de la sécurité intérieure visant à améliorer la résilience des réseaux aux risques naturels, de même que les prescriptions pouvant être faites par les préfets dans ce cadre.

Les exploitants de services ou réseaux essentiels à la population (eau potable, assainissement, électricité, gaz, réseaux de télécommunication) situés dans les territoires présentant une exposition à un risque naturel important peuvent ainsi être enjoins par arrêté préfectoral à établir certains documents afin d'anticiper la gestion en cas de crise et favoriser un retour rapide à la normale. Ces documents sont composés d'un diagnostic des vulnérabilités des ouvrages face aux risques naturels, des mesures de crise à mettre en place pour prévenir les dégâts causés aux ouvrages et assurer un service minimum, les procédures de remise en état du réseau après la survenance de l'aléa, et un programme d'investissements prioritaires pour améliorer la résilience des services.

Ce décret impose enfin une "prise en compte dans les cahiers des charges" des obligations prévues dans ce cadre (article R.732-5 du Code de la sécurité intérieure).

Par ailleurs, le décret n° 2022-1532 du 8 décembre 2022 relatif aux modalités d'organisation des exercices des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde précise l'obligation de réaliser un exercice pour les communes et les établissements de coopération intercommunales à fiscalité propre soumis à l'obligation d'élaborer plan communal de sauvegarde (PCS) et un plan intercommunal de sauvegarde (PICS) et détaille par ailleurs les modalités à mettre en oeuvre par les collectivités concernées.

## **Verdissement de la commande publique**

Pris en application de la loi climat et résilience d'août 2021, le décret n° 2022-767 du 2 mai 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique vise au "verdissement de la commande publique". Il prévoit pour les marchés et concessions dont l'avis d'appel public à concurrence ou la consultation est lancé à compter du 21 août 2026 :

- la suppression du critère d'attribution unique fondé sur le prix (le critère du coût devra en effet prendre en compte les caractéristiques environnementales de l'offre),
- et la description dans le rapport annuel du concessionnaire des mesures mises en œuvre pour garantir la protection de l'environnement et l'insertion par l'activité économique.

Le décret prévoit par ailleurs pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2024 :

- un abaissement du seuil annuel des achats à partir duquel les collectivités territoriales doivent adopter un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (Spaser) à 50 millions d'euros,

- et de nouvelles modalités de recensement économique des marchés et de publication des données essentielles de la commande publique sur un portail national de données ouvertes.

### **Loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite 3DS)**

La loi 3DS (Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 ) entend favoriser l'association des communes et le maintien des syndicats infra-communautaires à la gouvernance des compétences "eau" et "assainissement".

- Maintien du transfert de compétences eau, assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines aux communautés de communes d'ici à 2026, sauf délibération contraire.

Toutefois, elle prévoit que "les syndicats compétents en matière d'eau, d'assainissement, de gestion des eaux pluviales urbaines ou dans l'une de ces matières, inclus en totalité dans le périmètre d'une communauté de communes exerçant à titre obligatoire les compétences eau et assainissement à partir du 1er janvier 2026, sont maintenus par la voie de la délégation", après 2026, "sauf si la communauté de communes délibère contre ce maintien".

Par ailleurs, avant le transfert des compétences, les communautés de communes et les communes qui les composent devront organiser un débat sur la tarification des services publics de l'eau et de l'assainissement ainsi que sur les investissements liés aux compétences transférées. Après ce débat, une convention pourra lier la communauté de communes et les communes sur la tarification et sur les orientations de la politique d'investissement pour la gestion des eaux.

- Création de nouvelles exceptions à l'interdiction de subventionner les services publics industriels et commerciaux explicitement relatives aux EPCI

La loi 3DS concrétise et simplifie la possibilité d'abonder le budget annexe par le budget général en introduisant la possibilité nouvelle de pouvoir utiliser le budget général pour financer les services eau et assainissement, notamment :

- lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements importants qui ne peuvent être financés sans une augmentation excessive des tarifs (sans faire dorénavant mention du faible nombre d'usagers),
- ou lors de la période d'harmonisation des tarifications de l'eau et de l'assainissement, après le transfert de compétence à l'EPCI-FP.

### **Retour au sol des boues : la fin de l'obligation d'hygiéniser en période de pandémie**

L'arrêté du 30 avril 2020 avait fixé le principe que les boues produites durant la pandémie doivent au préalable être totalement hygiénisées pour pouvoir être épandues et faire l'objet de mesures de surveillance supplémentaires. L'arrêté du 20 avril 2021 avait maintenu cette restriction tout en élargissant la liste des traitements de boues considérés comme hygiénisants et précisé la surveillance de l'abattement du virus Sars-Cov-2 pour les nouveaux traitements reconnus hygiénisants.

L'avis du HCSP relatif aux traitements appliqués aux boues d'épuration par rapport au risque d'infection au virus SARS-CoV-2 du 31 octobre 2022 a été repris réglementairement pour abroger cette obligation d'hygiéniser les boues. En effet, ce dernier recommande de reconsidérer les traitements complémentaires d'hygiénisation des boues d'épuration liés au SARS-CoV-2 et de ne pas maintenir les mesures restrictives actuellement en vigueur. Ce texte réglementaire a été publié en 2023 sans toutefois être effectif sur toutes les installations pour les premiers épandages de 2023.

## **Retour au sol des boues : une volonté de maintenir ce principe mais avec un suivi renforcé à prévoir dès maintenant**

La Loi AGECE du 10 février 2020 (relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire) ainsi que l'ordonnance du 29 juillet 2020 (relative à la prévention et à la gestion des déchets) devrait modifier le cadre réglementaire régissant les conditions de retour au sol des boues d'épuration produites par les installations d'assainissement et, ce, à travers un ensemble de textes réglementaires (décrets, arrêtés regroupés sous le terme général de "socle commun"). Le projet de "socle commun" confirme la volonté de maintenir le retour au sol des boues et composts et réaffirme l'intérêt de ce retour au sol, en cohérence avec la position européenne.

Cet ensemble de textes réglementaires, actuellement en révision, suite à la première consultation, entrera progressivement en application avec des échéances prévisibles à partir de 2024. La première échéance marquera l'entrée en vigueur de nouveaux critères d'innocuité applicables aux boues et aux composts de boues avec la mise en œuvre d'un nouveau suivi analytique qui inclura de nouveaux paramètres.

Cette future réglementation est susceptible d'entraîner un impact contractuel et financier sur le service de l'assainissement.

Vos interlocuteurs Veolia se rapprocheront de vous pour répondre à vos différentes questions et anticiper de manière approfondie leurs conséquences pour votre service.

## **Recherche et réduction des Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE) : le principe de réduction des émissions à la source est maintenu !**

La note technique du 24 mars 2022 (remplaçant celle du 12 août 2016) relative à la recherche de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées traitées de stations de traitement des eaux usées et à leur réduction est venue confirmer les deux piliers de la démarche applicable aux stations de plus de 10 000 eq.habitants :

- une phase de recherche des substances à enjeux (dites "significatives") dans les eaux brutes et traitées ;
- une phase de diagnostic à l'amont pour comprendre les sources d'émission et identifier les actions de réduction à initier sur les territoires pour réduire ces substances dans les eaux usées urbaines.

Elle redéfinit les modalités de la recherche de micropolluants dans les eaux usées traitées et dans les eaux brutes des stations de traitement des eaux usées (STEU). Ainsi, elle précise le calendrier de mise en œuvre du nouveau cycle RSDE qui a débuté dès 2022. Et, elle a donné la faculté au Préfet d'élargir la liste de substances à rechercher au regard de la sensibilité du milieu récepteur.

Elle engage les services d'assainissement dans une démarche de réduction des émissions de substances.

Vos interlocuteurs Veolia sont à votre disposition pour accompagner la mise en œuvre de ce nouveau texte pour votre service.

## **Réutilisation des eaux usées traitées : des possibilités d'usages élargies !**

Un nouveau décret du 10 mars 2022 relatif aux usages et aux conditions de réutilisation des eaux usées traitées a été publié en 2022. Ce décret a pour objectif de mettre en place une procédure pour autoriser à durée limitée (5 ans maximum - renouvelables) de nouveaux usages des eaux usées traitées. Il ne concerne pas les usages déjà réglementés (irrigation agricole et espaces verts notamment – via les arrêtés de 2010 et 2014 et usages internes à la station d'épuration - relevant du Code du travail).

Il précise notamment :

- les caractéristiques des eaux usées traitées pouvant être utilisées : eaux usées traitées issues des stations d'épuration urbaines et d'assainissement non collectif et les eaux issues des ICPE (à l'exclusion des eaux issues des installations de traitement reliées à un établissement gérant des sous-produits animaux, non traitées thermiquement) dont les boues sont aptes à être valorisées en épandage (arrêté de 1998) ;
- les usages possibles : tous les usages à l'exception de ceux pratiqués à l'intérieur des locaux d'habitation, des établissements de santé, d'hébergement de personnes âgées, des cabinets médicaux/dentaires, des crèches, écoles, ... et recevant du public pendant les heures d'ouverture. Sont également exclus les usages alimentaires, liés à l'hygiène corporelle et du linge et les usages d'agrément (piscines, fontaines, etc.). Les usages doivent avoir lieu au sein du département où les eaux sont produites.
- la procédure d'autorisation des projets d'utilisation : demande à déposer par le producteur ou l'utilisateur des eaux usées traitées auprès du préfet, accompagnée d'un dossier permettant de justifier de l'intérêt du projet par rapport aux enjeux environnementaux et de démontrer sa compatibilité avec la protection de la santé humaine et de l'environnement. Un arrêté préfectoral dont la validité ne peut excéder 5 ans définit alors la qualité sanitaire des eaux à respecter et fixe les prescriptions à respecter (entretien, contrôle et surveillance, information à faire, ...).
- les modalités de suivi et de surveillance à mettre en place : tenue d'un carnet sanitaire et transmission au préfet chaque année au plus tard le 1er mars d'un rapport incluant volumes réutilisés, résultats de la surveillance, synthèse des dysfonctionnements, et un volet économique (bilan dépenses/recettes et analyse coûts-bénéfices),... Puis six mois avant la date d'expiration transmission d'un bilan global (avec impacts sanitaires et environnementaux, bilan économique). Les parties prenantes doivent faire remonter au préfet les non-conformités constatées sur le niveau de qualité des eaux usées traitées.

Ce texte offre ainsi un cadre pour étendre à titre « temporaire » de nouveaux usages des eaux usées traitées (tels que le lavage des rues, le « multi-usages » en site industriel, ...).

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du règlement européen sur la valorisation des eaux usées traitées en irrigation agricole, une révision de l'arrêté de 2010 est en cours pour modifier les exigences de qualité et de surveillance, et introduire la notion de gestion du risque et barrières à articuler avec les prescriptions génériques qui figurent aujourd'hui dans l'arrêté. Le texte est attendu en 2023.

### **Projet de révision de la Directive Eaux résiduaires Urbaines : de nouveaux défis à relever ?**

La proposition de révision de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines de 1991 a été présentée par la Commission européenne le 26 octobre 2022. Il s'agit à ce stade d'un projet : des amendements, des modifications, ... vont être intégrés à ce texte avant le vote au Parlement.

Figurent aujourd'hui dans la proposition :

- l'élargissement du domaine d'application de la DERU aux agglomérations d'assainissement de plus de 1 000 EH ;
- la réduction de la pollution issue du déversement direct d'eaux usées non traitées par temps de pluie
- la réduction des rejets en nutriments pour les stations au-dessus de 100 000 EH et de plus de 10 000 EH en zone sensible à l'eutrophisation ;
- la mise en place de traitements tertiaires, notamment pour le traitement des micropolluants, pour les stations de plus de 100 000 EH avant le 31 décembre 2035 puis étendue par la suite aux stations de plus de 10 000 EH en cas de risque pour la santé ou l'environnement ;
- une identification et réduction des pollutions non domestiques pour encourager la valorisation des boues et des eaux usées traitées, réduire les impacts sur les milieux récepteurs et les dysfonctionnements des stations ;

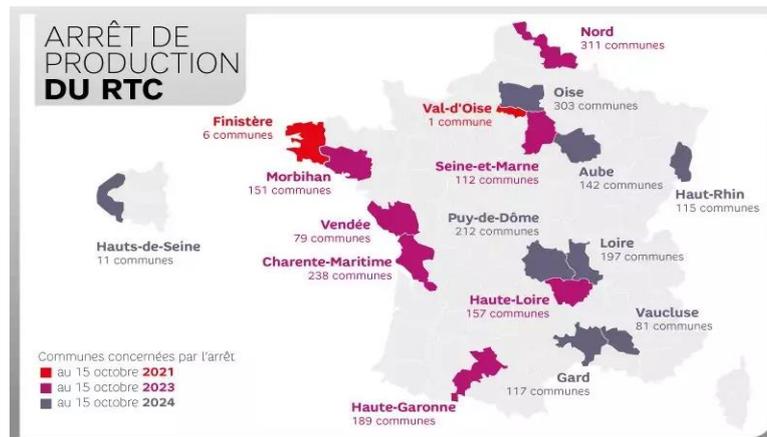
- une responsabilité élargie du producteur pour supporter le coût de traitement des micropolluants ciblant les produits pharmaceutiques et cosmétiques ;
- la neutralité énergétique envisagée d'ici à 2040 pour les stations d'épuration supérieures à 10 000 EH grâce à la production d'énergies renouvelables, notamment de biogaz à partir des boues.

## Fin du Réseau Téléphonique Commuté (RTC) et du support filaire cuivre

Le **réseau filaire cuivre** en France a connu son véritable essor au début des **années 1970**. Dans un premier temps réservé à la téléphonie fixe, il a également porté la naissance de l'internet haut débit avec l'ADSL. Désormais moins adapté aux usages des Français, le cuivre est de plus en plus concurrencé par la **fibre optique**, plus *performante*, moins *énergivore*, et surtout *moins sensible aux aléas météorologiques*. Le numérique s'installe durablement dans notre paysage.

### Les dates clés

A partir de 2023, Orange commencera à démonter les infrastructures RTC par plaques.



### Impact sur les installations d'eau

Les installations d'eau de tous types utilisent des équipements destinés à communiquer et partager des informations aux collectivités et aux délégataires. Elles reflètent l'état de santé des ouvrages, et alertent en cas de dysfonctionnement. Pour vous parvenir, ces données circulent sur des réseaux téléphoniques filaires de type RTC ou des lignes internet de type IP gérés par les opérateurs télécom.

Les services RTC et xDSL seront progressivement fermés.

A la résiliation automatique des abonnements par les opérateurs téléphoniques, **les ouvrages d'eau potable ne pourront plus faire remonter d'information à distance. Plus aucune alerte ne parviendra pour prévenir d'un manque d'eau dans un réservoir, ou d'un débordement du réseau d'eaux usées sur la voie publique.**

### La Valeur Ajoutée VEOLIA

- Diagnostic sur les installations et plan d'action
- Renouvellement des installations impactées afin d'utiliser le mode de transfert IP
- Traitement de l'obsolescence et montée en gamme des télétransmetteurs
- Baisse du coût de l'abonnement et des communications

Cette évolution réglementaire est susceptible d'entraîner un impact contractuel et financier sur le service des eaux.

Vos interlocuteurs Veolia se rapprocheront de vous, pour répondre à vos différentes questions et échanger là aussi de manière approfondie sur leurs conséquences pour votre service.

# 1.5 Les indicateurs réglementaires 2022

## Service public de l'assainissement collectif

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
[D201.0]	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Collectivité (2)	23 839	23 808
[D202.0]	Nombre d'autorisations de déversement	Collectivité (2)	32	32
[D203.0]	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Délégataire	593,1 t MS	566,1 t MS
[D204.0]	Prix du service de l'assainissement seul au m <sup>3</sup> TTC	Délégataire	3,74 €/m <sup>3</sup>	3,74 €/m <sup>3</sup>
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
[P202.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité et Délégataire (2)	85	85
[P203.3]	Conformité de la collecte des effluents (*)	Police de l'eau	en cours de mise en conformité	En attente
[P204.3]	Conformité des équipements d'épuration	Police de l'eau	Conforme	En attente
[P205.3]	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Police de l'eau (2)	Conforme	En attente
[P206.3]	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	Délégataire	100 %	100 %
[P207.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	0	0
[P207.0]	Montant d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	408	3 231
[P251.1]	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Délégataire	0,00 u/1000 habitants	0,00 u/1000 habitants
[P252.2]	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	Délégataire	6,46 u/100 km	6,41 u/100 km
[P253.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	0,65 %	0,61 %
[P254.3]	Conformité des performances des équipements d'épuration	Délégataire	96 %	98 %
[P255.3]	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (1)	90	90
[P256.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité	
[P257.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	1,19 %	0,86 %
[P258.1]	Taux de réclamations	Délégataire	0,00 u/1000 abonnés	0,00 u/1000 abonnés

(1) Le délégataire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fonction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 21 juillet 2015

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

(\*) A ce jour, cet indicateur n'est pas défini

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSP

## 1.6 Autres chiffres clés de l'année 2022

LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITE OPERATIONNELLE		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
	Conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	Délégataire	100,0 %	100,0 %
LA GESTION DU PATRIMOINE		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
	Nombre de branchements eaux usées et/ou unitaires	Délégataire	7 478	7 480
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	0	2
VP.077	Linéaire du réseau de collecte	Collectivité (2)	108 303 ml	109 135 ml
	Nombre de postes de relèvement	Délégataire	48 EU + 6 EP	48 EU + 6 EP
	Nombre d'usines de dépollution	Délégataire	1	1
	Capacité de dépollution en équivalent-habitants	Délégataire	34 300 EH	34 300 EH
COLLECTE DES EAUX USEES		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
	Nombre de désobstructions sur réseau	Délégataire	39	35
	Longueur de canalisation curée	Délégataire	19 617 ml	3 466 ml
LA DEPOLLUTION		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
	Volume arrivant (collecté)	Délégataire	1 396 659 m <sup>3</sup>	1 177 163 m <sup>3</sup>
VP.176	Charge moyenne annuelle entrante en DBO5	Délégataire	738 kg/j	791 kg/j
	Charge moyenne annuelle entrante en EH	Délégataire	12 301 EH	13 181 EH
	Volume traité	Délégataire	1 445 944 m <sup>3</sup>	1 169 021 m <sup>3</sup>
L'EVACUATION DES SOUS-PRODUITS		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
	Masse de refus de dégrillage évacués	Délégataire	87,5 t	82,0 t
	Masse de sables évacués	Délégataire	8,6 t	8,3 t
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
	Nombre de communes desservies	Délégataire	5	5
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	8 935	9 059
VP.068	Assiette totale de la redevance	Délégataire	1 072 919 m <sup>3</sup>	1 026 235 m <sup>3</sup>

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCES A L'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Délégataire	<b>Mesure statistique d'entreprise</b>	<b>Mesure statistique d'entreprise</b>
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délégataire	<b>73 %</b>	<b>76 %</b>
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire	<b>Non</b>	<b>Non</b>
Existence d'une Commission Fonds Solidarité Logement « Eau »	Délégataire	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>
LES CERTIFICATS	PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Délégataire	<b>En vigueur</b>	<b>En vigueur</b>
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Délégataire	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>

# 1.7 Le prix du service public de l'assainissement

## LA FACTURE 120 M<sup>3</sup>

En France, l'intégralité des coûts du service public est supportée par la facture d'eau. La facture type de 120m<sup>3</sup> représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 3 à 4 personnes.

A titre indicatif sur la commune de AUVERS SUR OISE l'évolution du prix du service d'assainissement par m<sup>3</sup> [D102.0] et pour 120 m<sup>3</sup>, au 1<sup>er</sup> janvier est la suivante :

Prix au m<sup>3</sup> :

AUVERS Prix du service de l'assainissement collectif	SUR	OISE	Volume	Prix Au 01/01/2023	Montant Au 01/01/2022	Montant Au 01/01/2023	N/N-1
<b>Part délégataire</b>					<b>165,49</b>	<b>126,72</b>	<b>-23,43%</b>
Consommation			120	1,0560	165,49	126,72	-23,43%
<b>Part syndicale</b>					<b>220,16</b>	<b>259,12</b>	<b>17,70%</b>
Abonnement					34,16	34,72	1,64%
Consommation			120	1,8700	186,00	224,40	20,65%
<b>Organismes publics</b>					<b>22,20</b>	<b>22,20</b>	<b>0,00%</b>
Modernisation du réseau de collecte			120	0,1850	22,20	22,20	0,00%
<b>Total € HT</b>					<b>407,85</b>	<b>408,04</b>	<b>0,05%</b>
TVA					40,79	40,80	0,02%
<b>Total TTC</b>					<b>448,64</b>	<b>448,84</b>	<b>0,04%</b>
<b>Prix TTC du service au m3 pour 120 m3</b>					<b>3,74</b>	<b>3,74</b>	<b>0,00%</b>

# 2.

## LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION

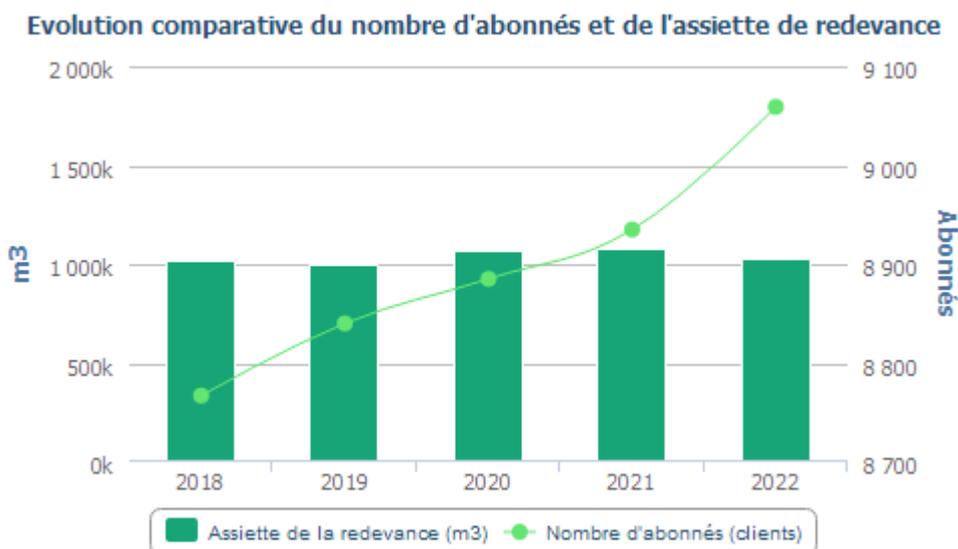


Veolia fait de la considération et de la personnalisation des réponses apportées les principes transversaux qui guident l'ensemble de sa relation aux consommateurs des services d'eau et d'assainissement, dans toutes ses actions au quotidien. Dans ce chapitre, figurent les informations relatives à la satisfaction des consommateurs de votre service, ainsi que les données liées à la consommation (interruptions de service, impayés, aides financières).

## 2.1 Les consommateurs et l'assiette de la redevance

Le nombre de consommateurs abonnés (clients) par catégorie constaté au 31 décembre, au sens du décret du 2 mai 2007, figure au tableau suivant :

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
<b>Nombre d'abonnés (clients) desservis</b>	<b>8 767</b>	<b>8 840</b>	<b>8 885</b>	<b>8 935</b>	<b>9 059</b>	<b>1,4%</b>
Abonnés sur le périmètre du service	8 767	8 840	8 970	8 935	9 059	1,4%
<b>Assiette de la redevance (m3)</b>	<b>1 017 253</b>	<b>998 443</b>	<b>1 064 629</b>	<b>1 072 919</b>	<b>1 026 235</b>	<b>-4,4%</b>
Effluent collecté sur le périmètre du service	1 017 253	998 443	1 064 629	1 072 919	1 026 235	-4,4%



## 2.2 La satisfaction des consommateurs : personnalisation et considération au rendez-vous

Veolia s'engage à prendre autant soin des consommateurs des services d'eau et d'assainissement qui lui sont confiés que de la qualité de l'eau qu'elle leur apporte ou de leur environnement. Au quotidien, nous souhaitons ainsi que les consommateurs se sentent bienvenus et considérés lorsqu'ils interagissent avec nos équipes, grâce à des interlocuteurs qu'ils comprennent et qui les comprennent... et bien sûr grâce à des femmes et des hommes résolument engagés à leur service.



L'engagement de Veolia en faveur de ce service consommateurs de proximité et de grande qualité, s'appuyant sur la densité de son ancrage territorial a permis à Veolia de devenir le premier opérateur de services d'eau et d'assainissement à obtenir l'attestation "Relation Client 100% France".

Délivrée par l'Association Française de la Relation Client (AFRC) et l'Association Origine France Garantie, elle certifie que toutes les équipes relations consommateurs des activités eau et assainissement de Veolia sont basées sur le territoire français, et bénéficient d'un contrat de travail en droit français. Elle est précédée d'un audit initial de l'AFNOR.

Cette certification garantit que :

- 100 % des 11 Centres de Relation Client sont implantés en France ;
- 100 % des 1500 collaborateurs et conseillers clientèle impliqués dans cette relation bénéficient de contrats de droit français ;
- 100 % des consommateurs de services publics d'eau et d'assainissement, dont la relation usagers est confiée à Veolia bénéficient d'une proximité et d'une qualité "made in France »

Satisfaire les consommateurs des services que nous exploitons commence par recueillir régulièrement le jugement qu'ils portent sur ces services : leur apporter de la considération, personnaliser les réponses et les services qui leur sont proposés, cela commence toujours par être à l'écoute de ce qu'ils ont à nous dire, de ce qu'ils pensent de nous.

Le baromètre de satisfaction réalisé par Veolia porte sur les principaux critères d'appréciation de nos prestations :

- ✓ la qualité de l'eau
- ✓ la qualité de la relation avec le consommateur abonné : accueil par les conseillers des Centres d'appel, par ceux de l'accueil de proximité...
- ✓ la qualité de l'information adressée aux abonnés

**NB : En 2021, Veolia a modifié le mode de collecte de ses enquêtes de satisfaction, passant d'interviews par téléphone à des interviews en ligne (les consommateurs reçoivent un e-mail les invitant à répondre à un questionnaire). Cette évolution permet d'interroger un plus grand nombre de consommateurs par an et de disposer ainsi de mesures de satisfaction plus fines, sur des échantillons plus robustes.**

**Ce changement de méthode peut cependant avoir pour effet un repli plus ou moins net des taux de satisfaction relevés.** En effet, comme le confirme l'institut Ipsos, en charge de ces enquêtes, un écart d'une dizaine de points à la baisse est couramment observé lorsque l'on passe de l'interview téléphonique à l'e-mail. Deux causes cumulatives peuvent l'expliquer :

- ✓ Répondre à une sollicitation d'enquête par e-mail est une action volontaire et les consommateurs insatisfaits sont plus enclins à cliquer sur le lien dans l'invitation pour répondre à ces enquêtes
- ✓ Dans le cadre d'une enquête téléphonique, inconsciemment, les interviewés associent l'enquêteur avec le service qu'il leur demande d'évaluer. Ils se montrent ainsi plus indulgents et donnent des notes moins sévères qu'ils ne l'auraient fait lors d'une enquête en ligne.

Des indicateurs de performance permettent aussi d'évaluer de manière objective la qualité du service rendu.

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Satisfaction globale	86	86	87	73	76	+3
La continuité de service	95	96	94	92	93	+1
Le niveau de prix facturé	56	61	59	53	51	-2
La qualité du service client offert aux abonnés	76	76	82	71	73	+2
Le traitement des nouveaux abonnés	89	83	87	72	75	+3
L'information délivrée aux abonnés	70	73	71	72	68	-4

### Composition de votre eau !



*Le calcaire, les nitrates, le chlore sont également une cause potentielle d'insatisfaction. Sur le site internet ou sur simple appel chaque consommateur, qu'il soit abonné au service ou habite en logement collectif sans abonnement direct peut demander la composition de son eau.*



### → Les 5 promesses aux consommateurs de Veolia

Par ces 5 promesses, Veolia concrétise sa volonté de placer les consommateurs des services publics d'eau et d'assainissement qui lui sont confiés au cœur de son action. Elles témoignent de la mobilisation quotidienne des femmes et des hommes de Veolia à leur service, tout au long de leur parcours avec le service : nous leur devons chaque jour une eau potable distribuée à domicile, l'assainissement de leurs eaux usées, mais aussi un accompagnement, une réactivité et une transparence sans faille.

**#1 Qualité** : « Nous nous mobilisons à 100% pour la qualité de votre eau ».

**#2 Intervention** : « Nous réagissons et vous aidons à faire face aux incidents »

**#3 Budget** : « Nous vous accompagnons dans la gestion de votre facture d'eau »

**#4 Services** : « Nous sommes à votre écoute quand et comme vous le souhaitez »

**#5 Conseil** : « Nous vous aidons à maîtriser votre consommation »

## 2.3 Données économiques

### → Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P257.0]

Le taux d'impayés est calculé au 31/12 de l'année 2022 sur les factures émises au titre de l'année précédente. Le taux d'impayés correspond aux retards de paiement.

C'est une donnée différente de la rubrique « pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement » figurant dans le CARE ; cette dernière reprend essentiellement les pertes définitivement comptabilisées. Celles-ci peuvent être enregistrées avec de plus grands décalages dans le temps compte tenu des délais nécessaires à leur constatation définitive.

Une détérioration du taux d'impayés témoigne d'une dégradation du recouvrement des factures d'eau. Une telle dégradation peut annoncer la progression des factures qui seront enregistrées ultérieurement en pertes sur créances irrécouvrables.

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Taux d'impayés</b>	<b>0,00 %</b>	<b>0,00 %</b>	<b>1,96 %</b>	<b>1,19 %</b>	<b>0,86 %</b>
Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)	0	260 704	60 293	39 942	31 345
Montant facturé N - 1 en € TTC	3 006 449	3 068 488	3 069 058	3 348 887	3 644 869



*Dans ce tableau, la somme des impayés de 2022 représente le montant des factures émises en 2021 (parts délégataire et collectivité ainsi que les taxes sur l'eau potable) et non encore réglées au 31/12/2022. Le montant des impayés de l'année 2021 est de 31 345€.*

La loi Brottes du 15 avril 2013 a modifié les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayés et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation. Elles demeurent uniquement possibles dans le cas de résidences secondaires ou de locaux à strict usage professionnel, hors habitation. Cette situation a potentiellement pour effet de renchérir les coûts de recouvrement et/ou de pénaliser les recettes de l'ensemble des acteurs (délégataires, collectivités...).

### → Le montant des abandons de créance et total des aides accordées [P207.0]

L'accompagnement en cas de difficulté à payer les factures d'eau est une priorité pour votre collectivité et pour Veolia. Les dispositifs mis en œuvre s'articulent autour de trois axes fondamentaux :

- ✓ Urgence : des facilités de paiement (échéanciers, mensualisation, mandat-compte sans frais,...) sont proposées aux abonnés rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture d'eau.
- ✓ Accompagnement : en partenariat avec les services sociaux, nous nous engageons à accueillir et orienter les personnes en situation de précarité, en recherchant de façon personnalisée les solutions les plus adaptées.
- ✓ Assistance : pour les foyers en grande difficulté financière, Veolia participe au dispositif Solidarité Eau intégré du Fonds de Solidarité Logement départemental.

En 2022, le montant des abandons de créance s'élevait à 3 231€.

Le nombre de demandes d'abandons de créance reçues par le délégataire et les montants accordés figurent au tableau ci-après :

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social	0	0	0	0	0
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (€)	0,00	213,70	378,40	408,48	3 230,84
Assiette totale (m3)	1 017 253	998 443	1 064 629	1 072 919	1 026 235

Ces éléments permettent à la Collectivité de calculer l'indicateur du décret **[P 207.0]**, en ajoutant à ce montant ses propres versements et en divisant par l'assiette de la redevance.

# 3.

LE PATRIMOINE DE  
VOTRE SERVICE



Collecter, traiter, surveiller... : une gestion optimisée du patrimoine est la garantie de son fonctionnement durable et d'un service performant au consommateur. Vous retrouverez dans cette partie l'inventaire des installations et des réseaux associés à votre contrat, ainsi que le bilan des renouvellements et des travaux neufs réalisés sur ces ouvrages durant l'année écoulée. Au-delà, la prise en compte du patrimoine naturel sur les sites (animaux, végétaux, eau, air, sols) et la gestion des infrastructures vertes, contribuent pleinement à la performance du service et au bien-être des usagers.

## 3.1 L'inventaire des installations

Cette section présente la liste des usines de dépollution et des postes de relèvement/refoulement associés au contrat.

Usines de dépollution	Capacité épuration en DBO5 (kg/j)	Capacité équivalent habitant (EH)	Capacité hydraulique (m3/j)
Station d'Épuration d'Auvers sur Oise	2 058	34 300	5 382
<b>Capacité totale :</b>	<b>2 058</b>	<b>34 300</b>	<b>5 382</b>

Capacité épuration en kg de DBO5 / j et capacité hydraulique en m3/j selon les données du constructeur, capacité en EH établie sur une base de 60 g de DBO5 par habitant et par jour.

Postes de refoulement / relèvement eaux usées	Trop plein
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Chemin des Bartagnolles	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Daubigny 1	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Daubigny 2	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue Aunaies	Oui
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue Belle Rive	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue de la Bourgogne	Oui
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue de la Plage	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue des Bartagnolles 1	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue des Gords	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue des Granges	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue des Marolets	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue des Roches	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue du clos Sermon	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue Eugène Lefebvre	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue Marcel Martin	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue Rajon	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue Rémy	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue Roger Tagliana	Non
Poste de Relèvement d'eaux usées d'Auvers sur Oise Rue Simone le Danois	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue Valhermeil	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue Van Gogh	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Frépillon Le Hameau Rue de la Maltrière	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Frépillon Route de Villiers Adam	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Frépillon Rue des Ecailles	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Frépillon Rue du Boudard	Oui
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Frépillon ZAC des épineaux	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Frépillon ZAC des Flaches 1	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Mériel Allée de la Pêcherie	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Mériel Allées des Karakis	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Mériel Rue du Docteur Alberts Schweitzer	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Mériel Rue du Pavillon de Chasse	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Mériel Sentes des Gardes	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Mériel 1 Rue de l'Oise	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Mériel 2 Rue l'Oise	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Méry sur Oise Chemin de l'Abreuvoir	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Méry sur Oise Chemin du Halage	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Méry sur Oise Pont de Méry	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Méry sur Oise Rue des Ecoles	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Méry sur Oise Rue Gaston Monmousseau	Non
Poste de Relèvement d'Eaux usées de Méry sur Oise Rue Giverny	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Méry sur Oise Rue Jean Brestel	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Méry sur Oise Rue Thérèse Lethias	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Méry sur Oise Sente de la Fontaine	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Méry sur Oise Stade Rue Jean Brestel	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Villiers Adam Rue JB Lechaugnette	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Villiers Adam Ruelle de l'Isle Adam	Non

Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Villiers Adam Salle des Fêtes	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Villiers Adam rue Aristide Quillet	Non

<b>Postes de refoulement / relèvement eaux pluviales</b>	<b>Trop plein</b>
Poste de Relèvement d'Eaux Pluviales de Frépillon Rue des Ecailles	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Pluviales de Frépillon Zac des épineaux	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Pluviales de Méry sur Oise Rue Gaston Monmousseau	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Pluviales de Méry sur Oise Rue Giverny	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Pluviales de Méry sur Oise Sente du Chêne la Riche	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Pluviales de Villiers Adam Sente Isle Adam	Non

**Autres installations :**

Auvers S/Oise : Chambre à sable rue Rajon
Auvers S/Oise : Dessableur chemin des Bartagnolles
Auvers S/Oise : Dessableur rue Clos Sermon
Auvers S/Oise : Dessableur rue de la Plage
Auvers S/Oise : Dessableur Valhermeil
Auvers S/Oise : Déversoir d'Orage Rue de la Bourgogne Amont
Auvers S/Oise : Déversoir d'Orage Rue de la Bourgogne Aval
Auvers S/Oise : Ancienne station
Méry S/Oise : Bassin d'Orage Chemin des Bœufs
Méry S/Oise : Bassin d'Orage Rue Gaston Monmousseau
Méry S/Oise : Bassin d'Orage 1 ZAC des Bosquets
Méry S/Oise : Bassin d'Orage 2 ZAC des Bosquets
Méry S/Oise : Dessableur Gendarmerie

## 3.2 L'inventaire des réseaux

Cette section présente la liste :

- ✓ des réseaux de collecte,
- ✓ des équipements du réseau,
- ✓ des branchements.

Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

### → Les canalisations, branchements et équipements

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
<b>Canalisations</b>						
Longueur totale du réseau (km)	170,8	177,8	182,2	183,3	184,4	0,6%
Canalisations eaux usées (ml)	101 897	105 883	107 573	108 303	109 135	0,8%
<i>dont gravitaires (ml)</i>	96 420	99 522	101 217	101 514	102 197	0,7%
<i>dont refoulement (ml)</i>	5 477	6 361	6 356	6 789	6 938	2,2%
Canalisations eaux pluviales (ml)	68 908	71 959	74 674	74 975	75 236	0,3%
<i>dont gravitaires (ml)</i>	67 888	70 939	73 664	73 861	74 055	0,3%
<i>dont refoulement (ml)</i>	1 020	1 020	1 010	1 114	1 181	6,0%
<b>Ouvrages annexes</b>						
Nombre de bouches d'égout, grilles avaloirs	830	1 432	1 491	1 535	1 519	-1,0%
Nombre de regards	4 757	4 967	5 220	6 193	6 342	2,4%
Nombre de déversoirs d'orage	2	2	2	2	2	0,0%



*La longueur totale des canalisations du syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'Oise sud augmente de 832ml en 2022. Le délégataire procède régulièrement à des mises à jour du système d'information géographique visant à compléter / actualiser l'inventaire des réseaux mentionnant les matériaux, les diamètres et l'âge des canalisations.*

Les principales mises à jour réalisées en 2022 sont listées ci-après :

- Mises à jour des linéaires sur l'école Jean Jaurès à Méry sur Oise (réseau EP+EU) + 325ml
- Mises à jour des linéaires sur la Rue de l'abbaye du val à Mériel (réseau EP) + 65ml

	EP GRAVITAIRE (ml)	EP REFOULEMENT (ml)	EU GRAVITAIRE (ml)	EU REFOULEMENT (ml)
<b>Longueur totale (ml) tous diamètres - tous matériaux</b>	<b>74054</b>	<b>1223</b>	<b>102195</b>	<b>6936</b>
DN20 (mm) - Béton	93			
DN 42 (mm) - Indéterminé	1			
DN 60 (mm) - Indéterminé	34			
DN 60 (mm) - PVC				47
DN 60 (mm) - Polyéthylène				57
DN 63 (mm) - PVC		104		379
DN 63 (mm) - Polyéthylène		28		448
DN 80 (mm) - Polyéthylène				
DN 80 (mm) - PVC				773
DN 90 (mm) - Indéterminé	102			40
DN 90 (mm) - PVC				484
DN 100 (mm) - Fonte	32			281
DN 100 (mm) - Indéterminé	603			
DN 100 (mm) - PVC		10	2	157
DN 100(mm) - Polyéthylène		926		777
DN 100(mm) - Fibre Ciment				341
DN 110 (mm) - Indéterminé		41		
DN 110 (mm) - PVC				114
DN 125 (mm) - PVC	3			
DN 125 (mm) - Amiante ciment			11	
DN 140 (mm) - Indéterminé	72			
DN 150 (mm) - Amiante ciment			41	
DN 150 (mm) - Fonte			39	680
DN 150 (mm) - Indéterminé	471		75	150
DN 150 (mm) - Béton			158	
DN 150 (mm) - PVC	10	72	23	845
DN 150 (mm) - Fibro ciment			1054	
DN 160 (mm) - Fonte			149	
DN 160 (mm) - PVC	5			
DN 160 (mm) - Polyéthylène			5	
DN 200 (mm) - Acier			821	80
DN 200 (mm) - Amiante ciment	94		4537	

	EP GRAVITAIRE (ml)	EP REFOULEMENT (ml)	EU GRAVITAIRE (ml)	EU REFOULEMENT (ml)
DN 200 (mm) - Béton	52		2862	
DN 200 (mm) - Fibro ciment	24		32958	
DN 200 (mm) - Fonte	107		18913	38
DN 200 (mm) - Grès			11425	
DN 200 (mm) - Indéterminé	627		1130	8
DN 200 (mm) - PVC	297		19953	90
DN 200 (mm) - Polyéthylène			43	357
DN 250 (mm) - Béton	65			
DN 250 (mm) - Amiante ciment			433	
DN 250 (mm) - Fonte				112
DN 250 (mm) - Grès			168	
DN 250 (mm) - Indéterminé	324			
DN 250 (mm) - PVC	37			
DN 300 (mm) - Acier	382			
DN 300 (mm) - Amiante ciment	7122			
DN 300 (mm) - Autre				
DN 300 (mm) - Béton	267		478	
DN 300 (mm) - Fonte	1122		1276	
DN 300 (mm) - Grès	88		245	
DN 300 (mm) - Indéterminé	7142			
DN 300 (mm) - PVC	1602		8	206
DN 300 (mm) - Polyéthylène	157	43		
DN 300 (mm) - Dalot				
DN 300 (mm) - Fibro ciment	177		1543	
DN 315 (mm) - Béton	17			
DN 315 (mm) - Indéterminé	883			
DN 315 (mm) - PVC	661			
DN 350 (mm) - Fonte				360
DN 350 (mm) - Béton	75			
DN 400 (mm) - Acier	238			
DN 400 (mm) - Amiante ciment	9		359	
DN 400 (mm) - Béton	4996		500	111
DN 400 (mm) - Fonte	624		21	
DN 400 (mm) - Grès			153	

	EP GRAVITAIRE (ml)	EP REFOULEMENT (ml)	EU GRAVITAIRE (ml)	EU REFOULEMENT (ml)
DN 400 (mm) - Indéterminé	8799			
DN 400 (mm) - PVC	395			
DN 500 (mm) - Acier	144			
DN 500 (mm) - Amiante ciment	150			
DN 500 (mm) - Béton	5111			
DN 500 (mm) - Fonte	184			
DN 500 (mm) - Fibro Ciment	29		380	
DN 500 (mm) - Grès			219	
DN 500 (mm) - Indéterminé	4874			
DN 500 (mm) - PVC	126			
DN 600 (mm) - Acier	106			
DN 600 (mm) - Béton	2817			
DN 600 (mm) - Fibro ciment			23	
DN 600 (mm) - Fonte	270		1227	
DN 600 (mm) - Grès	140		111	
DN 600 (mm) - Indéterminé	5402			
DN 700 (mm) - Fonte			77	
DN 700 (mm) - PVC	26			
DN 700 (mm) - Indéterminé	811			
DN 700 (mm) - Béton	219			
DN 800 (mm) - Acier	91			
DN 800 (mm) - Béton	2498			
DN 800 (mm) - Indéterminé	3566			
DN 800 (mm) - PVC	430			
DN 900 (mm) - Béton	288			
DN 900 (mm) - Indéterminé	365			
DN 1000 (mm) - Béton	2147			
DN 1000 (mm) - Indéterminé	3192			
DN 1000 (mm) - Fonte			303	
DN 1200 (mm) - Béton	365			
DN 1200 (mm) - Indéterminé	395			
DN 1300 (mm) - Indéterminé	261			
DN 1400 (mm) - Indéterminé	363			
DN 1800 (mm) - Béton	157			
DN 1800 (mm) - Indéterminé	37			
DN ≥ 2000 (mm) - Indéterminé	1127			

	EP GRAVITAIRE (ml)	EP REFOULEMENT (ml)	EU GRAVITAIRE (ml)	EU REFOULEMENT (ml)
DN indéterminé (mm) - Fonte			476	
DN indéterminé (mm) - Indéterminé	556			

## 3.3 Les indicateurs de suivi du patrimoine

Branchements, réseaux, postes de relèvement, usines de dépollution, installations de traitement des boues, bâtiments, etc. , constituent un patrimoine physique et financier considérable pour la Collectivité.

Dans le cadre d'une responsabilité partagée selon le cadre défini par le contrat une démarche de gestion durable et optimisée de ce patrimoine est mise en œuvre afin de garantir le maintien en condition opérationnelle des ouvrages et le bon fonctionnement des équipements.

La mise à jour de l'intégralité des données patrimoniales du service est réalisée grâce à des outils de connaissance du patrimoine et d'un Système d'Information Géographique (SIG). L'analyse de l'ensemble des données apporte à la collectivité une connaissance détaillée de son patrimoine et de son état. Veolia est à même de procéder aux arbitrages entre réparation et renouvellement, et de proposer à la Collectivité, pour les opérations à sa charge, les éléments justifiant les priorités de renouvellement.

### 3.3.1 Le taux moyen de renouvellement des réseaux [P253.2]

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux [P253.2] est de 0,00 %. Le tableau suivant précise les linéaires renouvelés portés à la connaissance du délégataire et permet à la collectivité de calculer le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement, en prenant le linéaire renouvelé sous sa maîtrise d'ouvrage, en moyennant sur 5 ans et en divisant par la longueur du réseau.

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Taux moyen de renouvellement des réseaux (%)</b>	<b>1,36</b>	<b>0,91</b>	<b>0,74</b>	<b>0,65</b>	<b>0,61</b>
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchement (ml)	101 897	105 883	107 573	108 303	109 135
Longueur renouvelée par la collectivité (ml)	933	397	0	957	1 053
Longueur renouvelée totale (ml)	933	397	0	957	1 053

### 3.3.2 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P202.2]

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi Grenelle II de juillet 2010, il faut que l'Indice de Connaissance et Gestion Patrimoniale du Réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points du barème pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.

Calculée sur un barème de 120 points (ou 110 points pour les services n'ayant pas la mission de collecte), la valeur de cet indice [P202.2] pour l'année 2022 est de :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2018	2019	2020	2021	2022
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	81	81	84	85	85

Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP250	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP251	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		99,15 %
VP254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
<b>Combinaison des variables VP252, VP253 et VP254</b>	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP255	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
<b>Total Parties A et B</b>		<b>45</b>	<b>45</b>
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)			
VP256	Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
VP257	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP258	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP259	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	10
VP260	Localisation des autres interventions	10	10
VP261	Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	0
VP262	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
<b>Total:</b>		<b>120</b>	<b>85</b>

	2019	2020	2021	2022
<b>Matériau</b>	96.0 %	96.0 %	96.0 %	98.7 %
<b>Classe d'âge</b>	55.4 %	90,8 %	90,8 %	90,2 %

Tableau représentant le % du matériau et classe d'âge sur le réseau assainissement



Au cours de l'année 2021, le délégataire a continué à mettre à jour les différentes informations structurelles du réseaux d'assainissement. Ce travail nous permet d'obtenir un total de 85 sur 120 points.

Les points manquant pour atteindre l'indice maximal de 120 points correspondent

- à l'exigence VP.256 relative à « l'existence information géographique précisant altimétrie canalisations » (15 points)
- à l'exigence VP.261 relative à la « définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau » (10 points).
- à l'exigence VP.262 relative à la « Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations » (10 points)

## 3.4 Gestion du patrimoine

### 3.4.1 Les renouvellements réalisés

Le renouvellement des installations techniques du service conditionne la performance à court et long termes du service. A court terme, les actions d'exploitation permettent de maintenir ou d'améliorer la performance technique des installations. A long terme, elles deviennent insuffisantes pour compenser leur vieillissement, et il faut alors envisager leur remplacement, en cohérence avec les niveaux de service fixés par la collectivité.

Le renouvellement peut concerner les installations (usines...) ainsi que les équipements du réseau. Il peut correspondre au remplacement à l'identique (ou à caractéristiques identiques compte tenu des évolutions technologiques) complet ou partiel d'un équipement, ou d'un certain nombre d'articles d'un lot (ex : capteurs).

Le renouvellement peut être assuré soit dans le cadre d'un Programme Contractuel, d'une Garantie de Continuité de Service ou d'un Compte de renouvellement. Le suivi des renouvellements à faire et réalisés chaque année est enregistré dans une application informatique dédiée.

→ *Les installations*

<b>Installations électromécaniques</b>	<b>Opération réalisée dans l'exercice</b>
<b>PR ROUTE DE VILLIERS ADAM (FREPIILLON)</b>	
POMPE 1 FLYGHT 13,5KW	Renouvellement
POMPE 2 FLYGHT 13,5KW	Rénovation
<b>PR RUE DE LA PLAGE (AUVERS SUR OISE)</b>	
POMPE 1 EMU 1,3KW	Renouvellement
<b>PR RUE EUGENE LEFEBVRE (AUVERS SUR OISE)</b>	
POMPE 2 FLYGHT 7,5KW	Renouvellement
<b>PR RUE TAGLIANA (AUVERS SUR OISE)</b>	
POMPE 2 EMU 2,5KW	Renouvellement
<b>PR RUE RAJON (AUVERS SUR OISE)</b>	
MATERIEL ELECTRIQUE	Rénovation
<b>AUVERS LAGUNE BOUES</b>	
PANNEAU SOLAIRE	Renouvellement
<b>PR LE HAMEAU RUE LA MALTRIERE (FREPIILLON)</b>	
POMPE 1 DIP VEM 2,2KW	Rénovation
POMPE 2 DIP VEM 2,6KW	Rénovation
<b>PR RUE JEAN BRESTEL (MERY SUR OISE)</b>	
MATERIEL HYDRAULIQUE	Rénovation
POMPE 1 EMU 1,3KW	Renouvellement
POMPE 2 EMU 1,3KW	Renouvellement
<b>STATION D'EPURATION AUVERS</b>	
<b>FILE EAU ALIMENTATION EAU BRUTE</b>	
POMPE DE RELEVEMENT 1	Rénovation
VARIATEUR POMPE DE RELEVEMENT 1	Renouvellement
<b>PRETRAITEMENT</b>	
PRESSION DIFFERENTIELLE DEGRILLAGE GROSSIER 1	Renouvellement
PRESSION DIFFERENTIELLE DEGRILLAGE GROSSIER 2	Renouvellement
PRELEVEUR AMONT	Renouvellement
<b>TRAITEMENT BIOLOGIQUE</b>	
POIRES NIVEAUX BACHE ALIM (X4)	Renouvellement
SONDE PH RETOUR	Renouvellement
POMPE BACHE EAUX DECANTEES 2	Renouvellement
VANNE EAU DENIT BIOSTYR6	Renouvellement
CLAPETS BACHE EAUX DECANTEES	Rénovation
VARIATEUR PPE BACHE EAUX DECANTEES 3	Renouvellement
<b>DECANTATION PRIMAIRE MULTIFLO</b>	
AGITATEUR COAGULATION	Rénovation
LAMMELAIRE MULTIFLO	Renouvellement
<b>POSTE TOUTES EAUX</b>	
POIRES NIVEAU (X4)	Renouvellement
DEBIT POMPE 1	Renouvellement
<b>FLOTTATION</b>	
ACCESSOIRES HYDRAULIQUES (CLAPETS VANNES)	Rénovation

<b>DESHYDRATATION</b>	
CENTRIFUGEUSE 1	Rénovation
<b>STOCKAGE DES BOUES</b>	
GAVEUR	Rénovation
<b>AIR DE PROCESS PRODUCTION D AIR</b>	
SURPRESSEUR 1 BIOSTYR	Rénovation
VARIATEUR SURPRESSEUR N°2	Renouvellement
<b>PRODUITS DE TRAITEMENT EAU DE JAVEL</b>	
POMPE DOSEUSE 1 JAVEL	Renouvellement
<b>PRODUITS DE TRAITEMENT POLYMERE POUDRE DEC</b>	
MOTO REDUCTEUR POLYMERE MULTIFLO	Renouvellement
<b>PRODUITS DE TRAITEMENT POLYMERE POUDRE FLOT</b>	
DOSEUR POUDRE POLYMERE FLOTTATEUR	Renouvellement
<b>CONTROLE/COMMANDE</b>	
ARMOIRES ELECTRIQUES	Rénovation
AUTOMATES	Rénovation

Travaux sur le renouvellement des lamellaires des multiflo



Anciennes lamellaires du multiflo



Mise en place des nouvelles lamellaires

### Travaux sur le renouvellement de l'armoire électrique



Déplacement Enedis pour une séparation de réseau pour la mise en place d'une nouvelle armoire électrique

### 3.4.2 Les travaux neufs réalisés

#### → Les installations

##### Travaux réalisés par le délégataire :

Aucun travaux neufs à été réalisés par le délégataire en 2022

##### Travaux réalisés par la Collectivité :

Aucun travaux neufs à été réalisés par la Collectivité en 2022

#### → Les réseaux et branchements

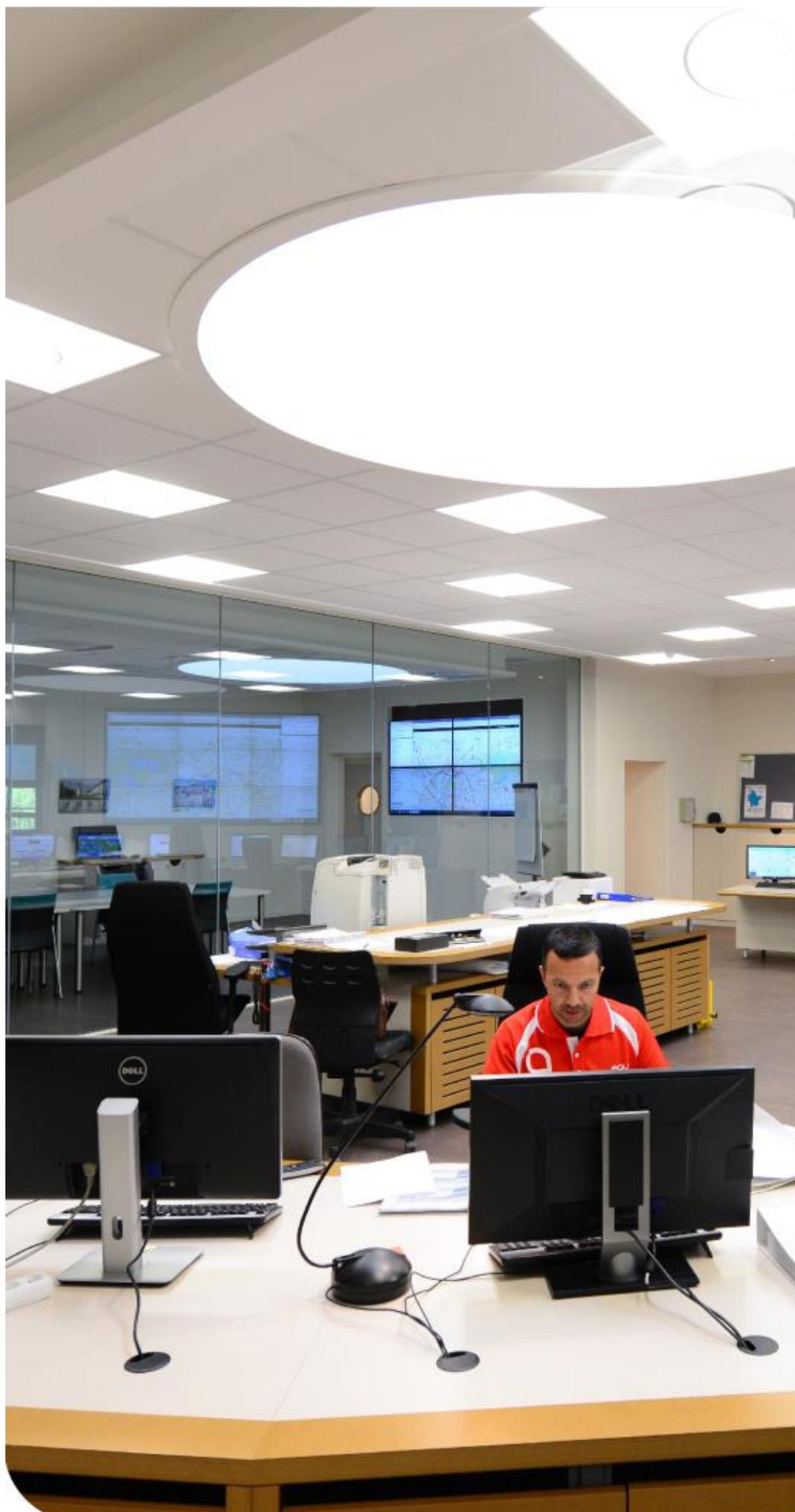
Les principales opérations réalisées par le délégataire figurent au tableau suivant :

Commune	Date	Adresse	Nombre de branchements	Matériau / Diamètre (en mm)
FREPILLON	26/09/2022	26 Ter Avenue Gaston Bourry	1	DN160
VILLIERS-ADAM	10/05/2022	7 Rue de Montmorency	1	DN160

En 2022, 2 nouveaux branchements ont été réalisés par le délégataire.

# 4.

LA PERFORMANCE  
ET L'EFFICACITÉ  
OPÉRATIONNELLE  
POUR VOTRE  
SERVICE



La performance du service d'assainissement est un enjeu majeur, aussi bien pour le confort des consommateurs et des riverains au quotidien que pour maîtriser l'empreinte environnementale de cette activité. Ce chapitre regroupe les informations relatives à l'efficacité du service, de la collecte au traitement, et aborde également son impact sur l'environnement (déversements en milieu naturel, consommation de réactifs, bilan énergétique).

## 4.1 La maintenance du patrimoine



On distingue deux types d'interventions :

- ✓ Des opérations programmées d'entretien, maintenance, réparation ou renouvellement, définies grâce à des outils d'exploitation, analysant notamment les risques de défaillance,
- ✓ Des interventions non-programmées (urgences ou crises) qui nécessitent une réactivité maximale des équipes opérationnelles grâce à des procédures d'intervention parfaitement décrites et éprouvées. Les interruptions de service restent ainsi l'exception.

La réalisation de ces interventions conduit le cas échéant à faire appel à des compétences mutualisées (régionales ou nationales) et bénéficie du support d'outils informatiques de maintenance et de gestion des interventions.



### **La gestion centralisée des interventions**

Le pilotage des interventions de nos techniciens est centralisé, qu'elles soient programmées ou imprévues, qu'il s'agisse de la maintenance d'un équipement, d'une intervention sur le branchement d'un abonné ou encore d'un prélèvement pour analyse en cas de suspicion de pollution dans le réseau.

→ **Les opérations de maintenance des installations**

Installation	Date	Commentaires
Auvers sur Oise - Belle Rive	17/02/2022	Curage du poste
Auvers sur Oise - Chemin des Bartagnolles 2	18/02/2022	Curage du poste
Auvers sur Oise - Daubigny 1	16/02/2022	Curage du poste
Auvers sur Oise - Daubigny 2	16/02/2022	Curage du poste
Auvers sur Oise - Rue de la Plage	18/02/2022	Curage du poste
Auvers sur Oise - Rue des Aunaies	17/02/2022	Curage du poste
Auvers sur Oise - Rue des Bartagnolles	18/02/2022	Curage du poste
Auvers sur Oise - Rue des Gords	17/02/2022	Curage du poste
Auvers sur Oise - Rue des Granges	17/02/2022	Curage du poste
Auvers sur Oise - Rue des Marolets	17/02/2022	Curage du poste
Auvers sur Oise - Rue des Roches	18/02/2022	Curage du poste
Auvers sur Oise - Rue du Clos Sermon	18/02/2022	Curage du poste
Auvers sur Oise - Rue Eugène Lefevre	18/02/2022	Curage du poste refait le 19/05 - 09/08 - 28/10
Auvers sur Oise - rue le Danois	18/11/2022	Curage du poste
Auvers sur Oise - Rue Marcel Martin	16/02/2022	Curage du poste
Auvers sur Oise - Rue Rajon	18/02/2022	Curage du poste
Auvers sur Oise - Rue Rémy	17/02/2022	Curage du poste
Auvers sur Oise - Rue Rogert Tagliana	16/02/2022	Curage du poste
Auvers sur Oise - Valhermeil	18/02/2022	Curage du poste
Auvers sur Oise - Van Gogh	16/02/2022	Curage du poste
Frépillon - Rue de Villiers Adam	08/03/2022	Curage du poste
Frépillon - Rue du Boudard	14/02/2022	Curage du poste
Frépillon - Zac des Flaches2 EU (Ecaillé)	14/02/2022	Curage du poste
Frépillon - ZAC Epinaux EP	14/02/2022	Curage du poste
Frépillon - ZAC Epinaux EU	14/02/2022	Curage du poste
Mériel - Allée de la Pêcherie	14/02/2022	Curage du poste
Mériel - Pavillon de chasse	15/02/2022	Curage du poste
Mériel - Rue de l'Oise 1	15/02/2022	Curage du poste
Mériel - Rue de l'Oise 2	15/02/2022	Curage du poste
Mériel - Rue du Docteur Schweitzer	16/02/2022	Curage du poste
Mériel - Sente des Gardes	03/03/2022	Curage du poste
Méry sur Oise - Giverni EP	09/03/2022	Curage du poste
Méry sur Oise - Giverny EU	09/03/2022	Curage du poste
Méry sur Oise - Groupe Scolaire EP	09/03/2022	Curage du poste
Méry sur Oise - Groupe Scolaire EU	09/03/2022	Curage du poste
Méry sur Oise - Rue des écoles	15/02/2022	Curage du poste
Méry sur Oise - Rue Jean Brestel	15/02/2022	Curage du poste
Méry sur Oise - Rue Thérèse Lethias	09/03/2022	Curage du poste
Méry sur Oise - Stade Brestel	15/02/2022	Curage du poste
Villiers Adam - Rue L'Echaugnette	14/02/2022	Curage du poste
Villiers Adam - Sente de l'Isle-Adam	18/02/2022	Curage du poste



Le PR Lefebvre est le poste le plus important du réseau recevant les effluents de la totalité des communes de Villiers Adam, Frépillon, Mery sur Oise et une partie importante d'Auvers sur oise. Ce poste de par sa position en aval de nombreux poste DIP bloque une quantité importante de lingettes et nécessite une surveillance accrue et des curages réguliers pour éviter un blocage complet des trois pompes le composant

### → L'auscultation du réseau de collecte

Interventions d'inspection et de contrôle	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Longueur de canalisation inspectée par caméra (ml)	6 849	6 599	12 796	13 092	3 466	-73,5%



Les inspections affichées sont les inspections réalisées sur le réseau EU+EP dans le cadre contractuel. Nous avons également inspecté 14 505 ML de réseau pluviale

### → Le curage

Interventions de curage préventif	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Nombre d'interventions sur réseau	1 613	1 906	1 784	1 495	1 579	5,6%
sur canalisations	82	50	69	52	14	-73,1%
sur accessoires (bouches d'égout, grilles avaloirs)	1 531	1 856	1 715	1 443	1 565	8,5%
Longueur de canalisation curée (ml)	15 514	9 174	15 461	19 617	3 466	-82,3%



Les curages affichés ci-dessus sont les curages réalisés sur le réseau EU+EP dans le cadre contractuel. Nous avons également curé 14 505 ML de réseau pluviale en pré-curage ITV

Interventions curatives	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Nombre de désobstructions sur réseau	55	46	46	39	35	-10,3%
sur branchements	25	28	26	23	13	-43,5%
sur canalisations	14	10	17	8	9	12,5%
sur accessoires (bouches d'égout, grilles avaloirs)	16	8	3	8	13	62,5%

En 2022, le taux de curage curatif sur branchements et canalisations est de **2,43 / 1000 abonnés**.

→ *Les points « noirs » du réseau de collecte [P252.2]*

Concernant le réseau de collecte, le nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage **[P252.2]** permet à la fois de mettre en évidence la présence de défauts structurels ponctuels et d'évaluer les stratégies d'exploitation mises en œuvre pour pallier ces défauts. Ces défauts sont naturellement susceptibles de constituer des points prioritaires d'amélioration.

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Nombre total de points concernés sur le réseau	7	7	7	7	7	0,0%
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (ml)	101 897	105 883	107 573	108 303	109 135	0,8%
Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km	6,87	6,61	6,51	6,46	6,41	-0,8%

## 4.2 L'efficacité de la collecte

### 4.2.1 La maîtrise des entrants

#### → *Les rejets d'eaux usées d'origine non domestique*

Les effluents non domestiques peuvent présenter des caractéristiques physico-chimiques particulières ne permettant pas un traitement similaire à celui effectué dans un système d'assainissement collectif des eaux usées domestiques classiques.

L'impact de ces effluents, s'ils ne sont pas maîtrisés, peut être important sur le fonctionnement et la gestion du système d'assainissement collectif, mais aussi sur le milieu naturel.

Aussi, la maîtrise des rejets non domestiques dans les réseaux publics d'assainissement contribue à :

- ✓ améliorer le fonctionnement du système de collecte et de traitement,
- ✓ préserver les ouvrages/équipements du système d'assainissement et le patrimoine de la Collectivité,
- ✓ garantir les performances du système de traitement,
- ✓ garantir la qualité des boues, et leur innocuité,
- ✓ respecter la réglementation.

Il importe donc d'identifier les rejets non domestiques à risque, de définir les conditions de leur raccordement (arrêtés d'autorisation, conventions de déversement) et de les contrôler.

Chaque année, un plan d'action est défini afin de cibler les établissements à contrôler en priorité dans l'année :

- ✓ à partir de la demande de la Collectivité ou des industriels eux-mêmes, les services de l'Etat (DREAL, ARS...) étant souvent à l'origine de la démarche des industriels,
- ✓ après détection de substances pouvant nuire à la valorisation agricole des boues et l'identification des établissements pouvant être à l'origine de la pollution,
- ✓ après détection de substances significatives (au sens de la réglementation RSDE - note du 24 mars 2022) dans les effluents de la station d'épuration pouvant conduire à des impacts sur les milieux récepteurs. En effet, la note du 24 mars 2022, au-delà des campagnes régulières d'analyse des substances en entrée et en sortie de stations d'épuration supérieures à 10 000 EH impose aux Maîtres d'ouvrage du réseau de Collecte la responsabilité de réaliser un diagnostic visant à identifier les sources de substances et à proposer les actions correctives pour les réduire. Aussi, dans ce cadre, des contrôles des établissements pourront être d'intérêt.

La définition du plan d'action tient par ailleurs compte de :

- ✓ la localisation à l'échelle de la Collectivité de l'ensemble des établissements déversant dans les réseaux des eaux usées autres que domestiques,
- ✓ l'évaluation des principaux apports à partir de la synthèse des données existantes (études, autocontrôles, données Agence de l'Eau, consommations d'eau, ...),
- ✓ l'établissement de la liste des établissements à risques.

Afin de s'adapter aux constatations de terrain, le plan d'action pourra être modifié en cours d'année à la demande de la Collectivité.

### → *Le bilan 2022 des Arrêtés d'Autorisation de Déversement (AAD) et des Conventions Spéciales de Déversement (CSD)*

Le tableau ci-dessous présente le nombre total de conventions et d'arrêtés d'autorisation de déversement établis au 31/12 de l'année :

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de conventions de déversement	0	0	0	0	0
Nombre arrêtés d'autorisation de déversement	3	7	0	0	0
Nombre d'Autorisation de Déversement simplifié	14	1	2	5	0

### → *La conformité des branchements domestiques*

Le contrôle de la conformité des branchements pour s'assurer de l'absence de mauvais branchements (par exemple, branchement pluvial raccordé au réseau d'eaux usées dans le cas d'un réseau séparatif) est également un élément de maîtrise des entrants dans le système d'assainissement.

#### **- Contrôles réalisés dans le cadre des contrôles par quartiers :**

Nombre de contrôles total : **127**

Nombre de branchements contrôlés une première fois : **105**

Nombre de branchements contrôlés conforme lors de la première visite : **87**

Nombre de branchements contrôlés non-conforme lors de la première visite : **18**

Nombre de contre-visites total : **22**

Nombre de contrôles devenus conformes lors d'une visite suivante : **19**

#### **- Contrôles réalisés dans le cadre des ventes de biens immobiliers :**

Nombre de contrôles total : **497**

Nombre de branchements contrôlés une première fois : **440**

Nombre de branchements contrôlés conforme lors de la première visite : **360**

Nombre de branchements contrôlés non-conforme lors de la première visite : **80**

Nombre de contre-visites total : **57**

Nombre de contrôles devenus conformes lors d'une visite suivante : **52**

#### **- Contrôles réalisés dans le cadre des contrôles de constructions neuves ou extensions :**

Nombre de contrôles total : **19**

Nombre de branchements contrôlés une première fois : **17**

Nombre de branchements contrôlés conforme lors de la première visite : **13**

Nombre de branchements contrôlés non-conforme lors de la première visite : **4**

Nombre de contre-visites total : **2**

Nombre de contrôles devenus conformes lors d'une visite suivante : **1**

**La liste des contrôles réalisés durant l'exercice se situe en annexe**

## 4.2.2 La maîtrise des déversements en milieu naturel

### → La connaissance des déversements vers le milieu naturel [P255.3]

Le tableau ci-dessous présente les points de rejets au milieu naturel identifié :

Nombre de points de rejet	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'usines de dépollution	1	1	1	1	1
Nombre de déversoirs d'orage	2	2	2	2	2
Nombre de trop-pleins de postes de relèvement/refoulement	3	3	3	3	3

Les déversoirs d'orage et les « trop-pleins » des postes de relèvement ont été initialement mis en place pour permettre de déverser au milieu naturel les effluents en excès par temps de pluie.

La connaissance fine de ces points de rejet et l'évaluation de la pollution rejetée sont nécessaires pour maîtriser l'impact environnemental du réseau d'assainissement. L'indicateur « Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées » [P255.3] (voir définition dans le glossaire en annexe du présent document) permet de mesurer l'avancement de cette politique.

Cet indicateur est à établir par la Collectivité avec l'appui du délégataire. Les informations dont nous disposons et qui sont utiles au calcul de l'indicateur sont les suivantes :

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte	90	90	90	90	90

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte	Barème	Valeur ICR
<b>Partie A : Éléments communs à tous les types de réseaux (100 points)</b>		
Identification des points de rejets potentiels aux milieux récepteurs	20	20
Évaluation de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	10	10
Etude terrain des points de déversements - id moment et taille du déversement	20	20
Mesures débit et pollution sur les points de rejet	30	30
Réalisation rapport sur la surveillance des systèmes de collecte et stations d'épuration	10	10
Connaissance qualité des milieux récepteurs et évaluation impact des rejets sur le milieu récepteur	10	
<b>Total Partie A</b>	<b>100</b>	<b>90</b>
<b>Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)</b>		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	10	
<b>Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou mixtes (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)</b>		
Mise en place suivi de la pluviométrie des principaux déversoirs d'orage	10	
<b>Total:</b>	<b>120</b>	<b>90</b>



*L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte s'établit à 90 points*

### → La conformité de la collecte [P203.3]

Cet indicateur [P203.3] (voir définition dans le glossaire en annexe du présent document) permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Le mode de calcul de cet indicateur en cours de refonte n'a pas été communiqué à la date d'établissement du présent rapport. Veolia est en attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Dans l'attente de la publication de cet indicateur, Veolia met à disposition de la Collectivité les informations suivantes qui seront utiles pour établir la conformité du réseau de collecte et, le cas échéant, identifier les axes de progrès :

#### **Pluviométrie :**

Hauteur de pluie totale (mm)	2020	2021	2022
Déversoir d'Orage d'Auvers sur Oise Rue de la Bourgogne Amont	644	814	454
Déversoir d'Orage d'Auvers sur Oise Rue de la Bourgogne Aval	644	814	454
<b>Moyenne</b>	<b>644</b>	<b>814</b>	<b>454</b>

**Bilan global des déversements :**

Volumes totaux déversés (par temps sec et par temps de pluie) (en m3) :

<b>Point de déversement</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Déversoir d'Orage d'Auvers sur Oise Rue de la Bourgogne Amont	58	0	0
Déversoir d'Orage d'Auvers sur Oise Rue de la Bourgogne Aval	523	178	904
<b>Total</b>	<b>581</b>	<b>178</b>	<b>904</b>

Charges totales déversées (par temps sec et par temps de pluie) (en kgDBO5) :

<b>Point de déversement</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Déversoir d'Orage d'Auvers sur Oise Rue de la Bourgogne Amont	13	0	0
Déversoir d'Orage d'Auvers sur Oise Rue de la Bourgogne Aval	74	18	208
<b>Total</b>	<b>86</b>	<b>18</b>	<b>208</b>

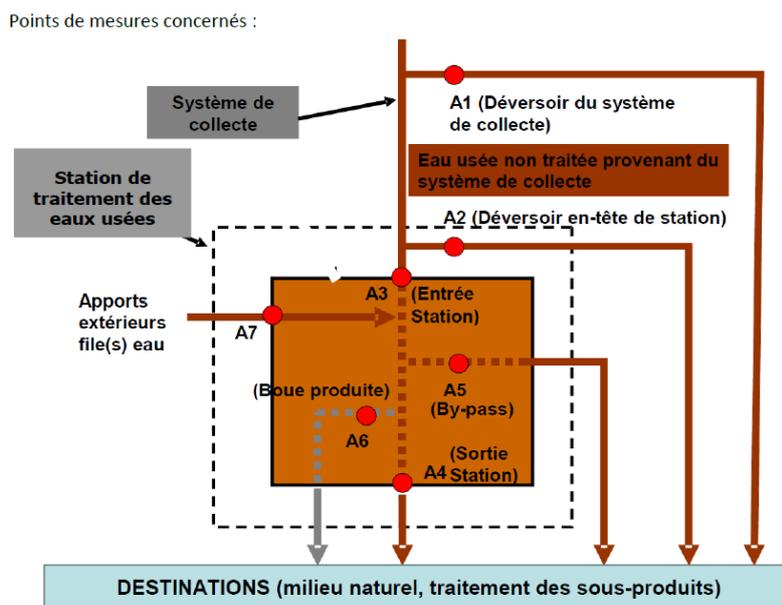
## 4.3 L'efficacité du traitement

La conformité des systèmes de traitement aux prescriptions réglementaires concerne le niveau d'équipement des installations, ainsi que la qualité des rejets et leur impact sur le milieu naturel. Cette conformité est évaluée au travers, d'une part, des indicateurs de l'arrêté du 2 mai 2007 et, d'autre part, des critères de l'arrêté du 21 juillet 2015.

Afin d'assurer une bonne cohérence avec l'arrêté du 21 juillet 2015, les outils Autostep et Mesurestep mis à disposition des Services de Police de l'Eau et des Exploitants par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (<http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>) et permettant de réaliser l'évaluation de conformité des systèmes d'assainissement ont évolué en 2019. Les règles suivantes sont depuis appliquées pour évaluer la conformité en performance des stations d'épuration.

- les flux considérés en entrée et en sortie du système de traitement tiennent compte du débit de référence ou du Percentile 95 (PC95). En pratique seuls les flux à hauteur du débit de référence sont retenus dans les calculs. Ainsi, tous les volumes déversés par le Déversoir en Tête de Station (A2) au-delà du débit de référence sont écartés et n'interviennent pas dans les calculs de conformité. Il en est de même pour le calcul de la Charge Brute de Pollution Organique, basé sur les flux en entrée en DBO5,
- un bilan d'autosurveillance est considéré hors condition normale de fonctionnement (et les paramètres non-conformes sont alors écartés) lorsque le débit en entrée de station d'épuration (A3) dépasse le débit de référence PC95,
- dans le cas des stations d'épuration supérieures à 2 000 EH, le calcul de la conformité nationale est basé uniquement sur la valeur du PC95 calculée et le calcul de la conformité locale prend en compte la valeur maximale entre le PC95 et le débit de référence défini dans l'acte administratif. Dans le cas des stations inférieures à 2 000 EH, seul le débit de référence issu de l'acte administratif est considéré.

Les schémas ci-dessous rappellent la dénomination SANDRE des points de mesures et illustrent les nouveautés introduites.



Notre outil interne OPUS est aligné sur les mêmes règles que celles retenues par Autostep pour évaluer la conformité locale le plus justement possible. Aussi, le rapport annuel fournit les évaluations de conformité locale réalisées en adoptant les règles de calcul définies par l'arrêté de 2015.

Dans le rapport annuel du Délégué, nous transmettons nos évaluations « exploitant » de la conformité locale. Pour rappel, l'indicateur réglementaire P205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration est à la Charge du Service de Police de l'Eau et n'est pas dû par l'exploitant.

C'est la raison pour laquelle, nous rappelons les hypothèses sur lesquelles se fondent nos évaluations de conformité. En effet, les modalités précises d'évaluation retenues pour évaluer la conformité s'appuient en premier lieu sur les critères des services en charge de la Police de l'Eau lorsque ceux-ci ont été inscrits dans un arrêté préfectoral et/ou portés à la connaissance de Veolia. A défaut, les critères pris en compte sont ceux énoncés dans les guides généraux d'application de l'arrêté du 21 juillet 2015 élaborés par la Direction de l'Eau et la Biodiversité.

### 4.3.1 Conformité globale

#### → *La conformité des équipements d'épuration [P204.3]*

Cet indicateur **[P204.3]** permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU. Cet indicateur résulte des conformités de chaque station de traitement des eaux usées (STEU) du service, pondérées par la charge entrante en DBO5 (moyenne annuelle). La conformité de chacune des STEU est établie par les services de l'Etat et est adressée à l'exploitant en vertu de l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015. La valeur de cet indicateur n'a pas été communiquée à Veolia à la date d'établissement du présent rapport.

#### → *La conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU [P205.3]*

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'un service, au regard des dispositions réglementaires issues de la Directive européenne ERU. Il **[P205.3]** est à établir par la Police de l'eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015. La valeur de cet indicateur n'a pas été communiquée à Veolia à la date d'établissement du présent rapport.

En l'absence de réception à la date d'établissement du présent rapport annuel des éléments relatifs à cet indicateur, Veolia présente ci-dessous un indicateur approché, établi à partir des données issues de l'autosurveillance mise en œuvre et des valeurs caractéristiques de référence de la station (CBPO, Qref) à utiliser, établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance). Ces valeurs sont rappelées par station dans le tableau ci-dessous.

L'évaluation est réalisée en écartant les bilans non conformes correspondant à un débit arrivant en entrée de la station au-delà du débit de référence caractéristique de la station et les bilans en situations inhabituelles (opérations de maintenance programmées, circonstances exceptionnelles telles que catastrophes naturelles, inondations...). Il s'agit donc d'une évaluation de la conformité locale (et non d'une évaluation de la conformité nationale/européenne).

Les indices suivants mesurent la conformité par rapport à la réglementation (arrêté préfectoral local ou arrêté du 21 juillet 2015 à défaut).

Conformité réglementaire des rejets	à l'arrêté préfectoral
	100,00
Station d'Épuration d'Auvers sur Oise	100,00

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

### → La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P254.3]

Cet indicateur [P254.3], qui concerne uniquement les usines d'épuration de plus de 2000 EH, correspond au nombre de bilans conformes aux objectifs de rejet spécifiés par l'arrêté préfectoral ou, par défaut, selon les règles d'évaluation de la conformité identifiées avec la Police de l'Eau ou les règles nationales (arrêté du 21 juillet 2015), rapporté au nombre total de bilans réalisés sur 24 heures. Pour calculer cet indicateur, les bilans non conformes correspondant à un débit entrant dans la station au-delà du débit de référence caractéristique de la station et les bilans en situations inhabituelles (opérations de maintenance programmées, circonstances exceptionnelles telles que catastrophes naturelles, inondations...) sont écartés, selon la réglementation en vigueur.

Conformité des performances des équipements d'épuration	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Performance globale du service (%)</b>	<b>92</b>	<b>94</b>	<b>98</b>	<b>96</b>	<b>98</b>
Station d'Épuration d'Auvers sur Oise	90	94	94	96	98

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

Cette conformité est évaluée en retenant les règles définies par la réglementation en vigueur et incluses dans les outils mis à disposition par le Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local)). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

### → Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes [P206.3]

Cet indicateur mesure la proportion des boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation. Les filières de traitement et/ou de valorisation de ces boues peuvent être la valorisation agricole, le compostage, l'incinération, la gazéification et le stockage en décharge agréée.

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Station d'Épuration d'Auvers sur Oise	100	100	100	100	100

#### 4.3.2 Bilan d'exploitation et conformités par station

Les données de bilan et conformité sont détaillées en annexe du présent document.

Les autres données d'auto-surveillance sont consultables sur les registres d'autosurveillance, tenus à jour conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015.

## Station d'Epuration d'Auvers sur Oise

### Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité de la station sont présentées dans le tableau qui suit. Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

Valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de conformité

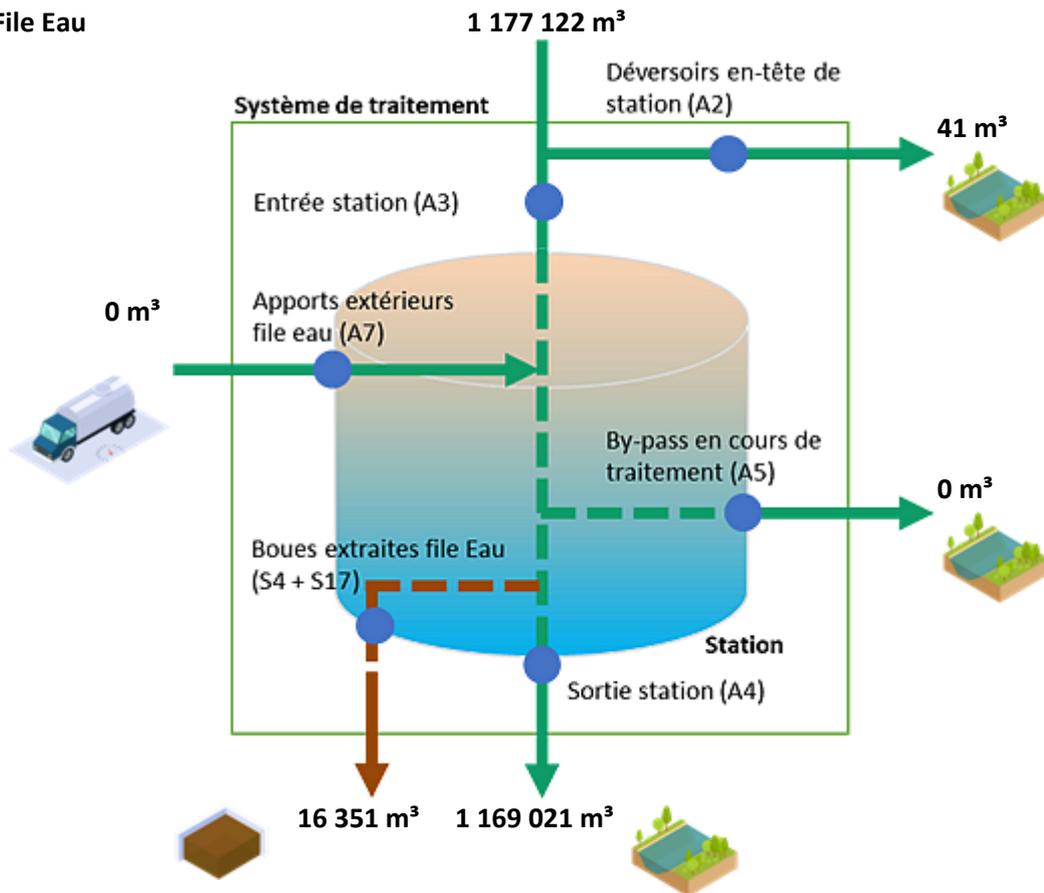
	2022
Débit de référence (m3/j)	5 382
Capacité nominale (kg/j)	2 058

Performances attendues (selon arrêté préfectoral) (\*)

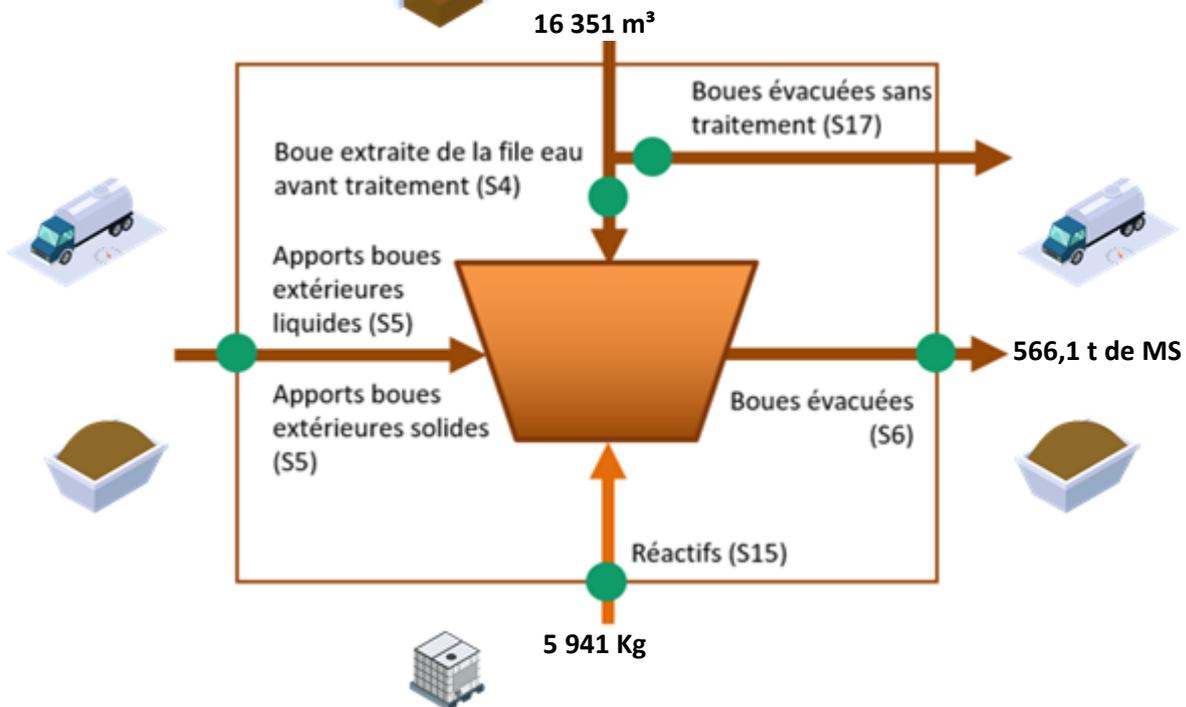
	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	NH4	Ptot
<b>Concentration maximale à respecter (mg/L) (*)</b>							
moyenne journalière par bilan	90,00	25,00	30,00	10,00	18,00		2,00
moyenne annuelle				7,00	15,00		2,00
<b>Concentration réductible en sortie (mg/L)</b>							
moyenne journalière par bilan	180,00	50,00	70,00	15,00	20,00		2,50
<b>Charge maximale à respecter (kg/j)</b>							
<b>Rendement minimum moyen (%)</b>							
moyen journalier par bilan	91,00	93,00	94,00	90,00	80,00		80,00
moyen annuel				90,00	85,00		80,00

\* : En général, pour les paramètres NTK, NGL et Ptot, les conformités se jugent en moyennes annuelles, et pour les autres paramètres en moyennes journalières par bilan, cela sous réserve d'absence d'indications complémentaires d'arrêtés préfectoraux locaux.

### File Eau



### File Boue



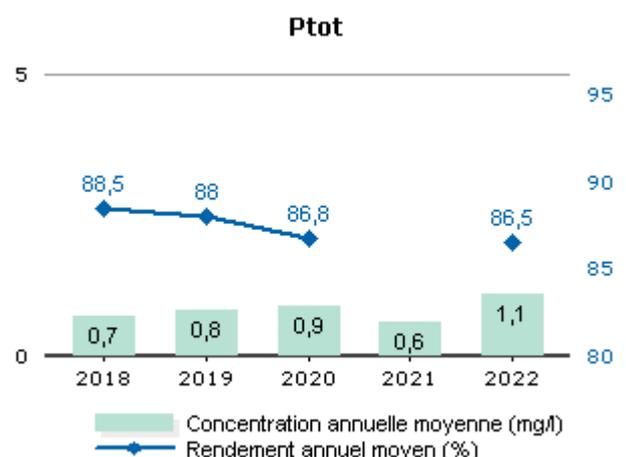
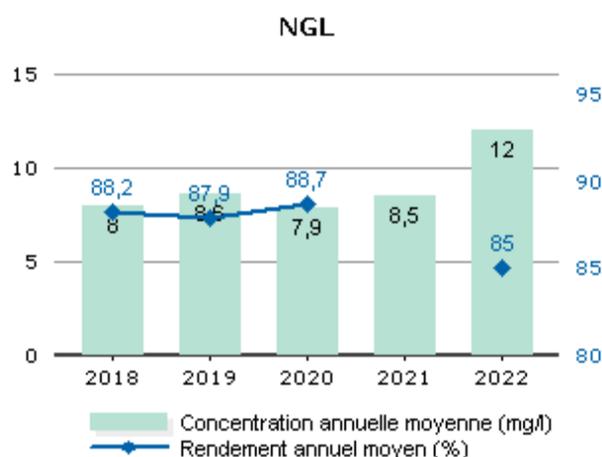
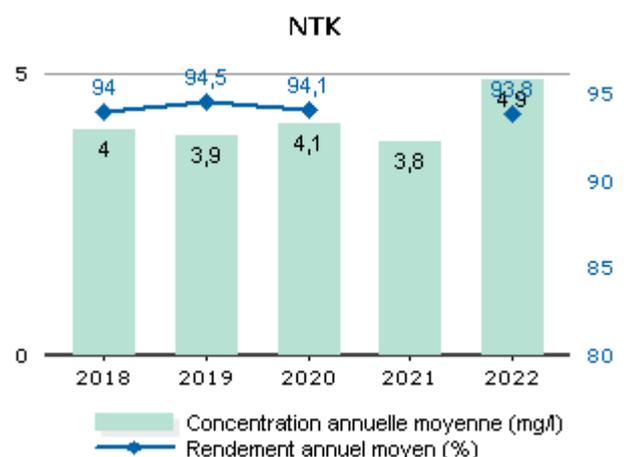
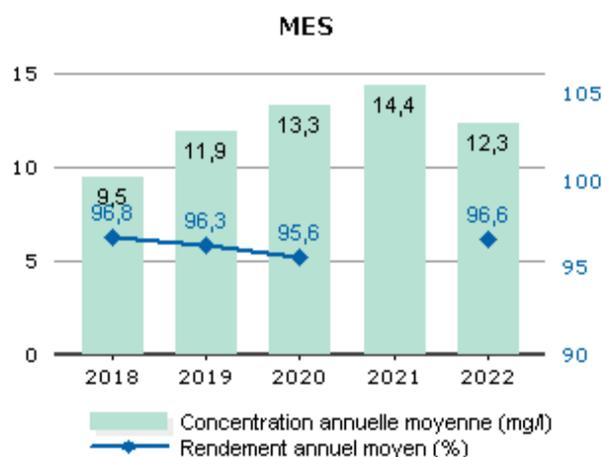
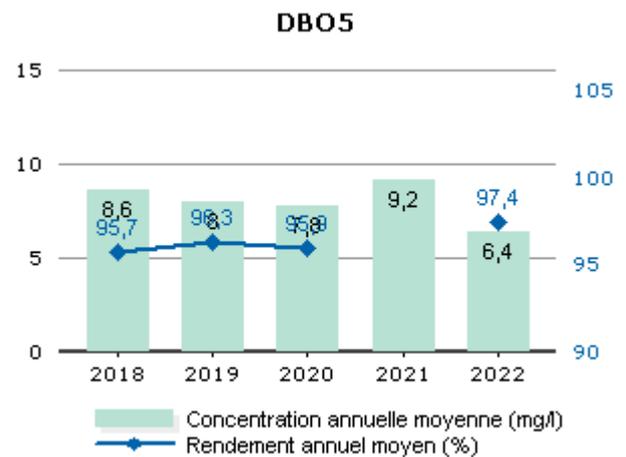
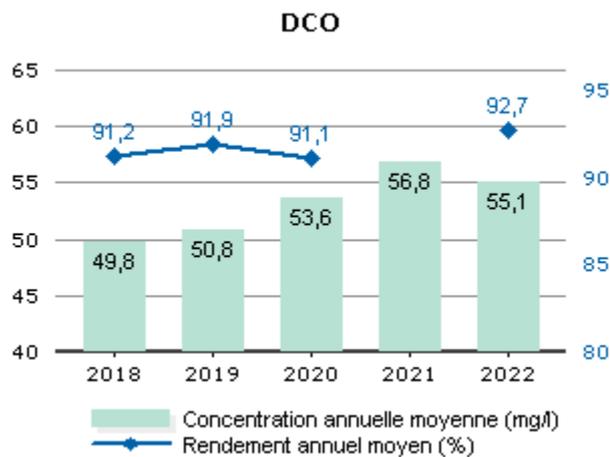
### Fréquences d'analyses

Le tableau suivant présente le nombre de bilans disponibles par paramètre.

	2022
DCO	52
DBO5	26
MES	52
NTK	26
NGL	26
Ptot	26

### Concentrations en sortie et rendements épuratoires

Les graphiques suivants présentent la qualité d'eau obtenue en sortie de station de traitement ainsi que les rendements épuratoires obtenus :



Les valeurs moyennes observées en sortie du système de traitement (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription qui est à présent à calculer en considérant les débits à hauteur du débit de référence. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité locale présenté dans la suite de la présente section.

## Conformité de la performance

Les évaluations de la conformité sont réalisées en excluant les bilans pour lesquels le débit entrant dépasse le débit de référence retenu et les bilans en situations inhabituelles (catastrophes naturelles, inondations, ...). La conformité locale est définie au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

	2018	2019	2020	2021	2022
Conformité à l'arrêté préfectoral	0,00	100,00	100,00	100,00	100,00

A partir de 2019, cette conformité est évaluée suivant les nouvelles règles de calcul que celles des outils du Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

## Qualité du traitement des boues

### Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité). Il s'exprime en tonnage de matières sèches.

	2018	2019	2020	2021	2022
Boues évacuées (Tonnes de MS) (S6)	649,3	578,3	622,7	593,1	566,1

### Boues évacuées par destination et proportion évacuée selon une filière conforme

Ce tableau présente la proportion de boues évacuées selon une filière conforme.

	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

### Destination des boues évacuées

Ce tableau présente le détail pour l'année des destinations des boues évacuées.

	Produit brut (t)	Siccité (%)	Matières sèches (t)	Destination conforme (%) *
Valorisation agricole	1700	33,30	566,1	100,00
<b>Total</b>	<b>1700</b>	<b>33,30</b>	<b>566,1</b>	<b>100,00</b>

\* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches.

### Sous-produits évacués par destination

Ce tableau présente les sous-produits générés et leur devenir.

	2018	2019	2020	2021	2022
Incinération (t) Refus	97,5	93,0	83,0	87,5	82,0
<b>Total (t)</b>	<b>97,5</b>	<b>93,0</b>	<b>83,0</b>	<b>87,5</b>	<b>82,0</b>
Autre unité de traitement (t) Sables	13,0	13,4	11,8	8,6	8,3
<b>Total (t)</b>	<b>13,0</b>	<b>13,4</b>	<b>11,8</b>	<b>8,6</b>	<b>8,3</b>

### 4.3.3 La surveillance des micropolluants dans les eaux de rejets

La nouvelle note technique publiée en mars 2022 précise les modalités de recherche des substances dangereuses dans les eaux (RSDE) en entrée et sortie des stations d'épuration de plus de 10 000 EH et renforce la lutte à la source contre les micropolluants en rendant obligatoire la recherche par le maître d'ouvrage au sein de la zone de collecte des émetteurs de substances présentes significativement au niveau de la station d'épuration. De nouvelles campagnes d'analyses en entrée et sortie station sont à réaliser à partir de fin 2022 et en 2023 et des diagnostics vers l'amont à réaliser ou mettre à jour au regard des résultats des campagnes.

Les résultats des campagnes (substances significatives identifiées) seront communiqués lors du prochain RAD si les campagnes ont été confiées à Veolia et si elles sont finalisées.

Au besoin, Veolia se tient à votre disposition pour vous aider dans la mise en œuvre de ce texte important et évaluer ses conséquences pour votre service.



*Après une première campagne de recherche de micropolluants de 2018/2019 et le diagnostic vers l'amont réalisé en 2020/2021, une deuxième Campagne est en cours depuis le 9 juin 2022 et s'achèvera le 25 avril 2023.*

## 4.4 L'efficacité environnementale

### 4.4.1 Le bilan énergétique du patrimoine



Un management de la performance énergétique des installations est mis en œuvre dans le cadre de notre certification ISO 50 001. La performance énergétique des équipements est prise en compte dans leur renouvellement. Pour 2022 et 2023, dans le cadre du Plan ReSource, nos objectifs ont été rehaussés : il nous est demandé de réduire de 5% notre impact énergétique et d'augmenter de 5% notre production d'énergie sur les 2 années. Cela contribue ainsi à la réduction des consommations d'énergie et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
<b>Energie consommée facturée (kWh)</b>	<b>1 625 142</b>	<b>1 651 915</b>	<b>1 721 094</b>	<b>1 756 947</b>	<b>1 712 075</b>	<b>-2,6%</b>
Usine de dépollution	1 396 956	1 433 516	1 441 300	1 475 869	1 425 226	-3,4%
Postes de relèvement et refoulement	227 914	218 161	279 562	280 845	286 601	1,5%
Autres installations assainissement	272	238	232	233	248	6,4%

Le tableau détaillé du Bilan énergétique du patrimoine se trouve en annexe.

### 4.4.2 La consommation de réactifs

Le choix des réactifs et quantités est établi afin :

- ✓ d'assurer un rejet au milieu naturel de qualité conforme à la réglementation,
- ✓ de réduire les quantités de réactifs à utiliser.

→ *La consommation de réactifs*

#### Usine de dépollution - File Eau

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
<b>Station d'Epuration d'Auvers sur Oise</b>						
Chlorure ferrique (kg)	181 800	157 735	177 151	196 678	153 578	-21,9%
Méthanol (kg)	140 064	166 165	144 118	137 883	113 539	-17,7%
Polymère (kg)	2 759	2 567	2 813	3 624	3 716	2,5%

#### Usine de dépollution - File Boue

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
<b>Station d'Epuration d'Auvers sur Oise</b>						
Chaux vive (kg)	70 240	45 905	65 730	57 902	59 925	-6,9%
Polymère (kg)	7 037	5 812	6 058	5 677	5 941	-3,4%



# 5.

## RAPPORT FINANCIER DU SERVICE



Ce chapitre présente le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE). Il fait également le point sur la situation des biens, les programmes d'investissement et de renouvellement, ainsi que les engagements du délégataire à incidence financière.

## 5.1 Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016.

### → Le CARE

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières »

Les données ci-dessous sont en Euros.

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Version Finale

### Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation Année 2022 (en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: E1521 - SIAVOS

Assainissement

LIBELLE	2021	2022	Ecart %
<b>PRODUITS</b>	<b>4 124 780</b>	<b>3 715 107</b>	<b>-9,93 %</b>
Exploitation du service	1 658 709	1 720 354	
Collectivités et autres organismes publics	2 421 256	1 895 702	
Travaux attribués à titre exclusif	44 815	99 052	
<b>CHARGES</b>	<b>4 089 407</b>	<b>3 736 379</b>	<b>-8,63 %</b>
Personnel	585 139	695 948	
Energie électrique	171 318	37 159	
Produits de traitement	125 831	127 812	
Analyses	13 156	12 815	
Sous-traitance, matières et fournitures	440 122	572 931	
Impôts locaux et taxes	19 492	12 772	
Autres dépenses d'exploitation	90 792	119 938	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	27 948	28 659	
<i>engins et véhicules</i>	60 198	48 311	
<i>informatique</i>	53 125	91 674	
<i>assurances</i>	19 267	24 176	
<i>locaux</i>	57 971	112 501	
<i>autres</i>	- 127 717	- 185 384	
Contribution des services centraux et recherche	96 820	113 369	
Collectivités et autres organismes publics	2 421 256	1 895 702	
Charges relatives aux renouvellements	117 218	124 246	
<i>fonds contractuel ( renouvellements )</i>	117 218	124 246	
Charges relatives aux investissements	2 099	178	
<i>programme contractuel ( investissements )</i>	2 099	178	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	6 164	23 509	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>35 373</b>	<b>- 21 271</b>	<b>NS</b>
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	9 727	0	
<b>RESULTAT</b>	<b>25 645</b>	<b>- 21 271</b>	<b>NS</b>

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

13/03/2023

→ **L'état détaillé des produits**

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE.

Les données ci-dessous sont en Euros.

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Version Finale

**Etat détaillé des produits (1)**  
**Année 2022**

**Collectivité: E1521 - SIAVOS**

**Assainissement**

LIBELLE	2021	2022	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	1 386 693	1 400 319	0,98 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	1 380 287	1 384 933	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	6 406	15 386	
Recette d'exploitation ANC	4 323	4 249	-1,71 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	4 614	4 386	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 291	- 137	
Autres recettes liées à l'exploitation du service	267 693	315 786	17,97 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	267 693	315 786	
<b>Exploitation du service</b>	<b>1 658 709</b>	<b>1 720 354</b>	<b>3,72 %</b>
Produits : part de la collectivité contractante	2 421 256	1 895 702	-21,71 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	1 928 581	1 903 667	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	492 675	- 7 965	
<b>Collectivités et autres organismes publics</b>	<b>2 421 256</b>	<b>1 895 702</b>	<b>-21,71 %</b>
<b>Produits des travaux attribués à titre exclusif</b>	<b>44 815</b>	<b>99 052</b>	<b>NS</b>

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

13/03/23

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

**Information complémentaire**

La rubrique « Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement » du CARE inclus dans le présent rapport annuel reprend essentiellement les pertes sur les créances devenues définitivement irrécouvrables, comptabilisées au cours de l'exercice. Celles-ci peuvent être enregistrées plusieurs années après l'émission des factures correspondantes compte tenu des délais notamment administratifs nécessaires à leur constatation définitive. Elle ne traduit par conséquent qu'avec un décalage dans le temps l'évolution des difficultés liées au recouvrement des créances dans le contexte réglementaire actuel.

L'amélioration des systèmes d'information et des processus de gestion de Veolia Eau permet de fournir maintenant une information complémentaire importante compte tenu des limites évoquées ci-dessus.

A ce jour, et en application du principe de prudence, les créances de plus d'un an à la clôture de l'exercice font l'objet d'une provision pour dépréciation dans les comptes sociaux de la Société. Cette provision (qui a pour seule vocation de constater « en temps réel » mais de manière estimative le coût des impayés) est reprise soit

lorsque la créance est définitivement admise en irrécouvrable, soit si la créance est encaissée (la provision devenant alors sans objet).

Cette provision est calculée sur l'ensemble du stock de créances d'exploitation de plus d'un an de la Société, à hauteur de la part des produits qui lui revient (en excluant les produits facturés pour le compte des Collectivités et autres organismes) par application d'un taux moyen de produits propres uniforme pour toute la Société.

Cette provision comptable peut être ventilée entre les différents contrats de la Société en appliquant aux impayés de plus d'un an attachés à chaque contrat le taux moyen de produits propres ci-dessus.

### **Les principales évolutions des produits et des charges sont les suivantes :**

Les charges d'énergie électrique baissent de 134 K€ entre 2022 et 2021 pour atteindre 37 K€.

Cette variation s'explique à la fois :

- des gains de performance énergétique (- 50 643 kWh principalement sur l'usine de dépollution) ;
- par une baisse du prix de l'électron engendrée par le bouclier tarifaire via l'ARENH (dispositif de l'état visant à limiter les hausses tarifaires) ;
- par l'effet report de provisions surestimées fin 2019 (l'année 2022 étant ainsi exceptionnellement basse).

### **→ Explications sur l'impact inflation sur les CARE**

#### **☆ Une année marquée par de fortes variations de prix**

L'année 2022 a été marquée par un très fort retour de l'inflation qui a bouleversé les équilibres budgétaires prévus des services aux collectivités, parmi lesquels ceux de l'eau et de l'assainissement.

Cette inflation s'est inscrite dans un contexte d'incertitudes multiples et grandissantes depuis la fin 2021, et rendant les prix des matières, des services et de l'énergie très volatiles : impacts de la crise COVID sur les approvisionnements de composants et de matières premières, impact de la guerre en Ukraine sur l'énergie, réduction des capacités de production d'électricité nucléaire en France.

Depuis de nombreuses années, les services Achat de Veolia élaborent des prévisions d'évolution des marchés, et des stratégies d'approvisionnement à 2/3 ans visant à limiter les risques de volatilité de nos prix d'achat. Ces stratégies avaient peu d'impact en période de grande stabilité de l'inflation, mais elles se sont révélées utiles en 2022 pour limiter les violents impacts de la crise.

#### Sur l'énergie :

- rappelons tout d'abord que le prix de l'énergie est régulé pour partie (ARENH) et que cela ne couvre qu'une partie de l'alimentation des services d'eau et d'assainissement globalement ; les services sont ainsi soumis pour partie aux prix du marché, de même que les achats électriques des autres services publics.
- de 50 euros/MWh en début d'année 2021, le prix de base du marché (non régulé) est passé à plus de 200 euros/MWh dès décembre 2021, et est monté jusqu'à 700 euros à l'été 2022.
- une stratégie de couverture de ces coûts d'énergie non régulés, prise mi-2021 pour les années 2022 et 2023 a permis de limiter les effets de l'inflation sur certains de nos contrats.
- en outre, l'Etat a mis en place courant 2022 un dispositif supplémentaire "bouclier" (ARENH+) qui a permis de réduire les volumes d'achat à acheter sur le marché, ce qui a permis d'améliorer nos factures globales d'électricité sur l'année

#### Sur les réactifs :

- les prix moyens du marché des réactifs ont augmenté de 64% en 2022

- les contrats d'achats mutualisés au niveau français de Veolia ont permis de limiter nos coûts d'approvisionnement et de sécuriser l'approvisionnement malgré des crises ponctuelles liées à la pénurie de matières.

Sur les matériels et équipements :

- les prix moyens de ces marchés ont augmenté de 12% en 2022
- les contrats d'achats mutualisés au niveau mondial de Veolia ont permis de limiter cette hausse.

Plus globalement, sur certains contrats, la maîtrise des coûts, anticipée et opérée par Veolia, a permis de réduire le dérapage de certaines charges d'exploitation et de travaux, et d'éviter des demandes de révision très fortes des tarifs, à l'instar de ce que l'on observe sur de nombreuses collectivités pour 2023.

Après une inflation moyenne de 5,9 % en 2022, les estimations montrent que pour 2023, elle va continuer d'impacter les prix fortement :

- la Banque de France prévoit une inflation comprise entre 4,7% et 6,9% selon ses scénarios
- l'OCDE estime l'inflation française autour de 5,8 %
- les coûts d'énergie du marché devraient un peu baisser, et les coûts pour Veolia seront encore atténués sur certains contrats par les accords de couverture passés en 2021, ce qui ne sera plus du tout le cas en 2024.

Du fait de ces variations, il est alors important de mettre en place des indices de référence le plus proche de la réalité et de raccourcir les périodes de mise à jour comme cela l'a été proposé aux collectivités cette année.

## 5.2 Situation des biens

Cet état retrace les opérations d'acquisition, de cession ou de restructuration d'ouvrages financées par le délégataire, qu'il s'agisse de biens du domaine concédé ou de biens de reprise.

### → *Inventaire des biens*

L'inventaire au 31 décembre de l'exercice est établi selon les préconisations de la FP2E. Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

### → *Situation des biens*

La situation des biens est consultable au chapitre 3.1 « Inventaire des installations ».

Par ce compte rendu, Veolia présente une vue d'ensemble de la situation du patrimoine du service délégué, à partir des constats effectués au quotidien (interventions, inspections, auto-surveillance, astreinte...) et d'une analyse des faits marquants, des études disponibles et d'autres informations le cas échéant.

Ce compte rendu permet ainsi à la Collectivité, par une connaissance précise des éventuels problèmes, de leur probable évolution et des solutions possibles, de mieux programmer ses investissements.

Les biens dont l'état ou le fonctionnement sont satisfaisants, ou pour lesquels Veolia n'a pas décelé d'indice négatif, et qui à ce titre n'appellent pas ici de commentaire particulier, ne figurent pas dans ce compte rendu.

## 5.3 Les investissements et le renouvellement

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

### → *Les autres dépenses de renouvellement*

Les états présentés dans cette section permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

### **Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement :**

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatif à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants :

VEOLIAEAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

CONTRAT E1521 - SIAVOS - ASST

FONDS DE RENOUVELLEMENT

(PERIODE 01/01/2010 au 31/12/2021)

Date	Libellé	Indice K	Taux Intérêts Légal majoré de 2 points	Dotation	Utilisation	Solde (+ si créditeur - si débiteur)
D0=	155 000,00					Euros
D1=	100 000,00					
janv-10	Dotation 2010	1,000000		155 000,00		155 000,00
juil-10	PR Bourgogne Pompe				5 573,85	149 426,15
juil-10	PR Aunaies Pompe				1 625,40	147 800,75
juil-10	PR Les Granges Pompe				1 465,99	146 334,76
juil-10	PR E Lefevre Renovation Pompe				2 095,14	144 239,62
sept-10	PR Bourgogne Renovation Trappe Acces				4 146,24	140 093,38
sept-10	PR Rue Brestel Trappe Acces				5 011,65	135 081,73
sept-10	PR Clos Sermon Pompe 1				3 350,50	131 731,23
sept-10	PR Clos Sermon Pompe 2				1 951,99	129 779,24
sept-10	PR Quai Halage Serrurerie				2 978,94	126 800,30
déc-10	PR Karakis Renovation Moteur Pompe 1				411,54	126 388,76
déc-10	PR Karakis Renovation Moteur Pompe 2				2 420,84	123 967,92
déc-10	PR Montmousseau Hydraulique				17 055,00	106 912,92
déc-10	PR Pont Mery Hydraulique				13 623,13	93 289,79
déc-10	PR Pont Mery Armoire de Commande				12 984,54	80 305,25
déc-10	PR Rue Marcel Martin Renovation Telegestion				1 046,04	79 259,21
déc-10	PR Rue Clos Sermon Renovation Telegestion				1 046,04	78 213,17
déc-10	PR Rue Eugene Lefevre Renovation Telegestion				591,24	77 621,93
déc-10	PR Rue Plage Renovation Telegestion				1 046,04	76 575,89
déc-10	PR Rue de Remy Renovation Telegestion				1 046,04	75 529,85
déc-10	PR Rue Des Roches Renovation Telegestion				1 046,04	74 483,81
déc-10	PR Rue des Bartagnolles Renovation Telegestion				1 046,04	73 437,77
déc-10	PR Poste Pont de Mery Renovation Telegestion				909,60	72 528,17
déc-10	PR Quai de Halage Renovation Telegestion				909,60	71 618,57
déc-10	PR Chemin de L'Abreuvoir Renovation Telegestion				591,24	71 027,33
déc-10	PR Rue de Montmousseau Renovation Telegestion				591,24	70 436,09
déc-10	PR Thereses Lhetias Renovation Telegestion				1 046,04	69 390,05
déc-10	PR Karakis Renovation Telegestion				591,24	68 798,81
déc-10	PR La Pecherie Renovation Telegestion				2 753,82	66 044,99
déc-10	PR Pavillon Chasse Renovation Telegestion				1 046,04	64 998,95
déc-10	PR Sente des Gardes Telegestion				2 753,82	62 245,13
déc-10	PR Rue Boudard Renovation Telegestion				591,24	61 653,89
déc-10	PR Zac des flash Renovation Telegestion				454,80	61 199,09
déc-10	PR Villiers Adam Renovation Telegestion				591,24	60 607,85
déc-10	PR Le Hameau Renovation Telegestion				454,80	60 153,05
déc-10	PR Montmousseau 2 Renovation Telegestion				591,24	59 561,81
déc-10	PR Rajon Trappe Acces				5 360,96	54 200,85
déc-10	PR Sente des Gardes Renovation Trappe Acces				5 287,05	48 913,80
	Report solde année précédente					48 913,80
déc-11	K (Affermage assainissement : K1)	1,036327				48 913,80
janv-11	Taux Intérêts Légal 2010 + 2 points		2,65	1 296,22		50 210,02
janv-11	Dotation 2011			160 630,69		210 840,70
janv-11	PR Dr Schweitzer Renouvellement Armoire Electrique				15 730,44	195 110,26
janv-11	PR Rue de Valhermeil Renouvellement Armoire Electrique				12 984,52	182 125,74
janv-11	PR Rue de Aunaies Renouvellement Armoire Electrique				12 983,38	169 142,36
avr-11	PR Pont Mery Renovation Hydraulique				5 476,36	163 666,00
avr-11	PR Rue Eugene Lefevre Renovation Pompe				3 340,50	160 325,50
avr-11	PR Rue Eugene Lefevre Renovation Pompe				3 592,92	156 732,58
avr-11	PR Rue Eugene Lefevre Renovation Pompe				5 624,75	151 107,83
août-11	PR Bourgogne Renovation pompe				1 682,76	149 425,07

août-11	PR Pavillon Chasse Renovation pompe2				2 421,81	147 003,26
août-11	PR Pavillon Chasse Renovation pompe 1				1 395,17	145 608,09
sept-11	STEP Auvers sur Oise Renovation préleveur réfrigéré en sortie de station				1 784,87	143 823,22
oct-11	STEP Auvers sur Oise Renovation pompe vidange				341,08	143 482,14
nov-11	PR Dr Schweitzer Renouvellement Pompe Flygt n 1				1 168,34	142 313,80
nov-11	PR Dr Schweitzer Renouvellement Pompe Flygt n 2				1 168,34	141 145,46
déc-11	PR Rue Des Granges Renouvellement Armoire Electrique				8 586,34	132 559,12
déc-11	PR Rue Des Gords Renouvellement Armoire Electrique				8 586,34	123 972,78
déc-11	PR Rue Tagliana Renouvellement Armoire Electrique				8 586,34	115 386,44
déc-11	PR Rue de la Rajon Renouvellement Matériel Electrique				10 322,55	105 063,89
déc-11	PR Rue des Ecoles Renouvellement Armoire Electrique				8 586,34	96 477,55
déc-11	PR Rue de l'Oise Renouvellement Armoire Electrique				5 952,76	90 524,79
déc-11	PR Aubigny 2 Renouvellement Armoire Electrique				5 952,77	84 572,02
déc-11	PR Aubigny 1 Renouvellement Armoire Electrique				5 952,76	78 619,26
déc-11	PR Rue des Marmolet Renouvellement Armoire Electrique				8 586,34	70 032,92
déc-11	PR Van Gogh Renouvellement Armoire Electrique				8 586,34	61 446,58
déc-11	PR Rue de l'Oise 2 Renouvellement Armoire Electrique				5 952,77	55 493,81
déc-11	PR Thereses Lethias Renouvellement Pompe				1 015,33	54 478,48
	Report solde année précédente					54 478,48
déc-12	K (Affermage assainissement : K1)	1,074040				54 478,48
janv-12	Taux Intérêts Légal 2011 + 2 points		2,38	1 296,59		55 775,07
janv-12	Dotation 2012			166 476,20		222 251,27
févr-12	PR Rue Des Gords Renouvellement Pompe				1 110,86	221 140,41
mai-12	PR Rue des Granges Renouvellement massif beton coffret EDF				1 250,70	219 889,71
mai-12	PR Rue de l'Oise Renouvellement massif beton coffret EDF				1 250,70	218 639,01
mai-12	PR Jean Bestel Renouvellement massif beton coffret EDF				1 250,70	217 388,31
mai-12	PR Rue des Ecoles Renouvellement massif beton coffret EDF				1 250,70	216 137,61
mai-12	PR Rue Rajon Renouvellement massif beton coffret EDF				1 250,70	214 886,91
mai-12	PR Van Gogh Renouvellement massif beton coffret EDF				1 250,70	213 636,21
mai-12	PR Rue des Gords Renouvellement massif beton coffret EDF				1 250,70	212 385,51
mai-12	PR Rue des Marolets Renouvellement massif beton coffret EDF				1 250,70	211 134,81
mai-12	PR Aubigny 2 Renouvellement massif beton coffret EDF				1 250,70	209 884,11
juin-12	PR Aubigny 1 Auvers/Oise Renouvellement Pompe				671,85	209 212,26
juin-12	PR Aubigny 1 Auvers/Oise Renouvellement Sonde Ultrasonic				768,27	208 443,99
juin-12	PR Rue de l'Oise Renouvellement Sonde Ultrasonic				768,27	207 675,72
juin-12	PR Rue Rajon Renouvellement Sonde Ultrasonic				768,27	206 907,45
juin-12	PR Van Gogh Renouvellement Sonde Ultrasonic				768,27	206 139,18
juin-12	PR Rue Des Gords Renouvellement Sonde Ultrasonic				768,27	205 370,91
juin-12	PR Rue Tagliana Renouvellement Sonde Ultrasonic				768,27	204 602,64
juin-12	PR La Pecherie Renouvellement Sonde Ultrasonic				768,27	203 834,37
juin-12	PR Rue des Granges Renouvellement Sonde Ultrasonic				768,28	203 066,09
juin-12	PR Rue des Marolets Renouvellement Sonde Ultrasonic				768,27	202 297,82
juin-12	PR Jean Brestel Renouvellement Sonde Ultrasonic				768,27	201 529,55
oct-12	PR Rue de la Plage Renouvellement Alimentation/Armoire Electrique				12 337,49	189 192,06
oct-12	PR Renouvellement Participation à la réhabilitation de 3 Postes Releve				45 480,00	143 712,06
déc-12	PR Lethias Renouvellement Armoire Electrique				9 367,74	134 344,32
déc-12	PR Rue du Boudard Renovation Pompe n1				2 073,66	132 270,66
déc-12	PR Rue du Boudard Renovation Pompe n2				2 073,66	130 197,00
déc-12	PR Rue des Gords Renovation Pompe				1 580,00	128 617,00
déc-12	PR Rue Tagliana Renovation Armoire Electrique				1 250,70	127 366,30
déc-12	PR Quai de Hallage Renouvellement Armoire Electrique				9 632,83	117 733,47
déc-12	PR Aubigny 2 Renouvellement Pompe				1 368,84	116 364,63
	Report solde année précédente					116 364,63
déc-13	K (Affermage assainissement : K1)	1,098173				116 364,63
janv-13	Taux Intérêts Légal 2013 + 2 points		2,71	3 153,48		119 518,11
janv-13	Dotation 2013			170 216,82		289 734,92
déc-13	Renouvellement accessoires de réseau				58 965,39	230 769,53
févr-13	Renouvellement pompe a sable wemco				2 587,87	228 181,66
févr-13	Rénovation pièces pompe 1, 2 et 3 a boue pcm				1 919,85	226 261,81

mars-13	Renouvellement nitratax pieces				1 177,30	225 084,51
mars-13	Renouvellement turbine aeroflot deshuileur				2 797,02	222 287,49
avr-13	Rénovation rotor stator pompe boue flottee				2 263,73	220 023,76
avr-13	Renouvellement anti pulsatoir methanol				2 004,63	218 019,13
avr-13	Rénovation clapet pompe atelier flottation				346,79	217 672,34
mai-13	Rénovation pieces preparation polymere centrifugeuse				419,55	217 252,79
mai-13	Renouvellement pompe seepex polymere				739,05	216 513,74
mai-13	Rénovation stotor gavapompe centrifugeuse				734,51	215 779,23
oct-13	Rénovation fond auge vis compacteur degriilleur				701,54	215 077,69
oct-13	Renouvellement PR Lebevre pompe 2				4 913,11	210 164,58
oct-13	Renouvellement PR Lebevre pompe 3				3 161,49	207 003,09
mai-13	Renouvellement PR Sente Isle Adam pompe 1				703,17	206 299,92
mai-13	Renouvellement PR Sente Isle Adam pompe 2				703,17	205 596,75
sept-13	Renouvellement PR Clos Sermon pompe 1				3 006,28	202 590,47
mai-13	Rénovation barre de guidage PR Lebevre				341,10	202 249,37
mai-13	Rénovation PR Tagliana instrumentation				1 227,96	201 021,41
déc-13	Rénovation PR Abreuvoir portail terrassement				2 712,31	198 309,10
juil-13	Rénovation PR T Lethias instrumentation				506,19	197 802,91
mars-13	Rénovation PR Boudard clapet et vanne				1 915,14	195 887,77
déc-13	Renouvellement PR Rue Remy pompe 1				1 488,23	194 399,54
déc-13	Renouvellement PR T Lethias tampon				5 173,35	189 226,19
	Report solde année précédente					189 226,19
déc-14	K (Affermage assainissement : K1)	1,110554				189 226,19
janv-14	Taux Intérêts Légal 2014 + 2 points		2,04	3 860,21		193 086,41
janv-14	Dotation 2014			172 135,87		365 222,28
sept-14	Renouvellement pompe 1 PR rue Eugène Lefèvre Auvers/Oise				3 027,78	362 194,50
nov-14	Renouvellement regard PR Bourgogne Auvers/Oise				5 480,34	356 714,16
juin-14	Renouvellement pompe 2 PR Valhermeil PR rue Valhermeil Auvers/Oise				1 111,42	355 602,74
oct-14	Rénovation portail STEP Auvers/Oise				2 721,97	352 880,77
nov-14	Rénovation analyseur de nitrate STEP Auvers/Oise				6 431,19	346 449,58
avr-14	Rénovation électropompe submersible 3 STEP Auvers/Oise				3 532,67	342 916,91
déc-14	Rénovation vanne pneumatique 1 STEP Auvers/Oise				1 682,36	341 234,55
juil-14	Rénovation armoire électrique STEP Auvers/Oise				1 401,64	339 832,91
nov-14	Rénovation bassin STEP Auvers/Oise				17 295,48	322 537,43
nov-14	Renouvellement pompe a rotor excentré STEP Auvers/Oise				9 453,03	313 084,40
nov-14	Renouvellement électrovanne 1 STEP Auvers/Oise				852,33	312 232,07
nov-14	Renouvellement électrovanne 2 STEP Auvers/Oise				852,33	311 379,74
déc-14	Rénovation centrifugeuse 1 STEP Auvers/Oise				5 483,75	305 895,99
déc-14	Renouvellement centrifugeuse 2 STEP Auvers/Oise				5 483,76	300 412,23
nov-14	Rénovation détecteur de niveau poire STEP Auvers/Oise				450,74	299 961,49
nov-14	Rénovation détecteur de niveau poire STEP Auvers/Oise				455,65	299 505,84
nov-14	Rénovation détecteur de niveau poire STEP Auvers/Oise				360,59	299 145,25
nov-14	Rénovation groupe électrogène à fuel STEP Auvers/Oise				1 544,79	297 600,46
déc-14	Renouvellement électrovanne 1 STEP Auvers/Oise				1 379,17	296 221,29
déc-14	Renouvellement électropompe de surface STEP Auvers/Oise				3 673,65	292 547,64
	Report solde année précédente					292 547,64
déc-15	K (Affermage assainissement : K1)	1,116587				292 547,64
janv-15	Taux Intérêts Légal 2015 + 2 points		2,99	8 747,17		301 294,81
janv-15	Dotation 2015			173 070,99		474 365,80
août-15	Renouvellement pompe 1 PR route de villiers adam frepillon				3 530,61	470 835,19
août-15	Rénovation pompe 1 PR rue de l'abreuvoir (Vaux Mery-sur-oise)				2 254,78	468 580,41
sept-15	Renouvellement pompe PR marcel martin Auvers				2 396,92	466 183,49
oct-15	Rénovation telegestion PR rue de l'oise à Meriel				761,55	465 421,94
oct-15	Rénovation telegestion PR aubigny 2 Auvers				761,55	464 660,39
oct-15	Rénovation telegestion PR aubigny 1 Auvers				540,89	464 119,50
oct-15	Rénovation telegestion PR van gogh Auvers				761,57	463 357,93
oct-15	Renouvellement pompe 1 PR rue des marolets à Auvers				1 048,75	462 309,18
oct-15	Rénovation telegestion PR rue de l oise 2 à Meriel				761,55	461 547,63
oct-15	Rénovation telegestion PR sente des gardes à Meriel				216,34	461 331,29

oct-15	Renouvellement pompe 1 PR le hameau (Frepillon)				699,89	460 631,40
oct-15	Rénovation telegestion PR Jean brestel				512,47	460 118,93
oct-15	Rénovation telegestion PR pavillon chasse Meriel				83,99	460 034,94
oct-15	Rénovation telegestion PR sente de l isle adam Villiers Adam				105,25	459 929,69
oct-15	Rénovation telegestion PR prive Villiers adam				105,25	459 824,44
oct-15	Rénovation analyseur nh4 retour (amtax) Step Auvers				1 502,16	458 322,28
oct-15	Rénovation agitateur floculation 1 Step Auvers				318,20	458 004,08
oct-15	Rénovation agitateur floculation 2 Step Auvers				318,20	457 685,88
oct-15	Rénovation pompe de flottation 1 Step Auvers				601,07	457 084,81
oct-15	Rénovation pompe de flottation 2 Step Auvers				601,08	456 483,73
oct-15	Rénovation vis convoyeuse sans ame Step Auvers				1 411,02	455 072,71
oct-15	Rénovation secheur d air Step Auvers				2 421,81	452 650,90
oct-15	Renouvellement detecteur ch4 arivee eau Step Auvers				2 143,02	450 507,88
oct-15	Rénovation alimentation en eau Step Auvers				1 226,82	449 281,06
oct-15	Rénovation convoyeur degriilleurs grossier Step Auvers				1 790,20	447 490,86
oct-15	Rénovation convoyeur degriilleurs fin Step Auvers				539,51	446 951,35
oct-15	Renouvellement pompe doseuse methanol 1 Step Auvers				2 778,51	444 172,84
oct-15	Renouvellement pompe doseuse methanol 2 Step Auvers				2 778,51	441 394,33
oct-15	Rénovation accessoires hydrauliques (clapets vannes) Step Auvers				2 539,31	438 855,02
oct-15	Renouvellement agitateur immerge Step Auvers				2 368,36	436 486,66
oct-15	Renouvellement ph biolix Step Auvers				2 171,00	434 315,66
nov-15	Rénovation pression media 2 biostyr 3 Step Auvers				257,88	434 057,78
nov-15	Rénovation pression media 1 biostyr 4 Step Auvers				257,89	433 799,89
nov-15	Rénovation pression media 2 biostyr 4 Step Auvers				257,88	433 542,01
nov-15	Rénovation pression media 1 biostyr 5 Step Auvers				257,88	433 284,13
nov-15	Rénovation pression media 2 biostyr 5 Step Auvers				257,88	433 026,25
nov-15	Rénovation pression media 1 biostyr 6 Step Auvers				257,88	432 768,37
nov-15	Rénovation pression media 2 biostyr 6 Step Auvers				257,88	432 510,49
nov-15	Rénovation vanne vidange biostyr 5 Step Auvers				9 306,78	423 203,71
nov-15	Rénovation vanne vidange biostyr 6 Step Auvers				9 306,78	413 896,93
nov-15	Rénovation canalisations Step Auvers				1 088,12	412 808,81
nov-15	Renouvellement poires ntb floculation (x2) Step Auvers				3 216,57	409 592,24
nov-15	Renouvellement pompe recirculation tour acide Step Auvers				3 615,66	405 976,58
nov-15	Renouvellement pompe recirculation tour javel/soude 1 Step Auvers				3 615,66	402 360,92
nov-15	Renouvellement pompe recirculation tour javel/soude 2 Step Auvers				3 615,66	398 745,26
déc-15	Rénovation armoire électrique PR marcel martin Auvers				3 830,55	394 914,71
déc-15	Rénovation équipement électrique PR rue remy Auvers				3 018,16	391 896,55
déc-15	Rénovation telegestion PR rue remy Auvers				3 018,17	388 878,38
déc-15	Renouvellement pompe bache eaux decantees 2 Step Auvers				3 345,06	385 533,32
déc-15	Renouvellement vanne generale eaux sales biostyrs ndn Step Auvers				7 984,46	377 548,86
déc-15	Renouvellement agitateur immerge Step Auvers				3 162,00	374 386,86
déc-15	Renouvellement pompe sortie gaveur Step Auvers				7 276,80	367 110,06
déc-15	Rénovation surpresseur 2 biostyr Step Auvers				2 958,06	364 152,00
déc-15	Rénovation surpresseur 3 biostyr Step Auvers				2 958,06	361 193,94
déc-15	Renouvellement pompe doseuse 1 javel Step Auvers				531,36	360 662,58
déc-15	Renouvellement pompe doseuse 2 javel Step Auvers				531,36	360 131,22
déc-15	Renouvellement pompe doseuse 3 javel Step Auvers				531,36	359 599,86
déc-15	Rénovation accessoires hydrauliques (clapets vannes) Step Auvers				604,97	358 994,89
déc-15	Rénovation accessoires hydrauliques (clapets vannes) Step Auvers				604,97	358 389,92
déc-15	Rénovation devouteur à palettes Step Auvers				1 567,92	356 822,00
	Report solde année précédente					356 822,00
déc-16	K (Affermage assainissement : K1)	1,111592				356 822,00
janv-16	Taux Intérêts Légal 2016 + 2 points		2,93%	104,55		356 926,55
janv-16	Dotation 2016			111 159,20		468 085,75
juil-16	Rnvt pompe 2 wylem np3153 ht 450 13.5 kw PR route de villiers adam (frepillon)				3 430,74	464 655,01
mai-16	Rénovation équipement hydraulique PR rue de la plage (auvers sur oise)				2 342,66	462 312,35
mai-16	Rénovation équipement électrique PR rue de la plage (auvers sur oise)				4 756,30	457 556,05
déc-16	Rnvt armoire électrique PR rue eugene lefebvre (auvers sur oise)				18 047,44	439 508,61
sept-16	Rnvt p1: emu fa 103-230 n 264029 PR rue tagliana (auvers sur oise)				1 394,49	438 114,12
sept-16	Rénovation pompe 1 dip emu fa 152/215 fk 202 7.5 kw PR dip rue bourgogne (auvers sur oise)				3 255,25	434 858,87
déc-16	Rénovation pompe 2 dip emu fa 152/215 w 202 7.5 kw PR dip rue bourgogne (auvers sur oise)				5 003,89	429 854,98

juil-16	Rénovation équipement hydraulique PR le hameau rue la maltriere (frepillon)				4 675,40	425 179,58
sept-16	Rénovation pompe 1 PR dip eu rue a quillet (villiers adam)				671,77	424 507,81
juin-16	Rnvt pompe de relevement 2 STEP auvers				837,05	423 670,76
déc-16	Rénovation degriilleur grossier 1 STEP auvers				1 082,55	422 588,21
déc-16	Rénovation degriilleur grossier 2 STEP auvers				1 082,56	421 505,65
déc-16	Rénovation degriilleur fin 1 STEP auvers				985,10	420 520,55
déc-16	Rénovation degriilleur fin 2 STEP auvers				985,11	419 535,44
déc-16	Rnvt turbine aeroflot 1 STEP auvers				3 478,69	416 056,75
déc-16	Rnvt preleveur entree STEP auvers				3 796,62	412 260,13
déc-16	Rnvt debit alim biostyr1 (ndn) STEP auvers				1 586,18	410 673,95
déc-16	Rénovation analyseur nh4 retour (amtax) STEP auvers				1 340,34	409 333,61
nov-16	Rénovation sonde nitrate sortie post denit (nitratex) STEP auvers				541,60	408 792,01
nov-16	Rénovation sonde no3 nit/denit (nitratex) STEP auvers				541,60	408 250,41
sept-16	Rénovation sonde nh4 nit/denit STEP auvers				536,95	407 713,46
août-16	Rnvt pompe bache eaux decantees 3 STEP auvers				3 964,47	403 748,99
déc-16	Rénovation canal venturi by pass STEP auvers				1 813,68	401 935,31
déc-16	Rnvt pompe de soutirage decanteur 1 STEP auvers				3 751,97	398 183,34
nov-16	Rénovation mes boue multiflo STEP auvers				541,60	397 641,74
oct-16	Rénovation centrifugeuse 1 STEP auvers				5 028,48	392 613,26
oct-16	Rénovation centrifugeuse 2 STEP auvers				5 028,48	387 584,78
nov-16	Rénovation benne 20 m3 1 STEP auvers				2 278,00	385 306,78
déc-16	Rénovation pompe sortie gaveur STEP auvers				1 228,70	384 078,08
déc-16	Rnvt pompe alim centri 1 STEP auvers				1 930,28	382 147,80
nov-16	Rénovation mes boues vers centri 1 STEP auvers				541,60	381 606,20
nov-16	Rénovation mes boues vers centri 2 STEP auvers				541,60	381 064,60
sept-16	Rénovation extraction air STEP auvers				1 185,24	379 879,36
août-16	Rénovation surpresseur 1 biostyr STEP auvers				1 185,90	378 693,46
août-16	Rénovation surpresseur 2 biostyr STEP auvers				1 877,68	376 815,78
août-16	Rénovation surpresseur 3 biostyr STEP auvers				1 877,68	374 938,10
sept-16	Rénovation canalisations STEP auvers				3 664,00	371 274,10
sept-16	Rénovation porte sectionnelle sable STEP auvers				1 220,26	370 053,84
sept-16	Rénovation portail entree STEP auvers				956,51	369 097,33
nov-16	Rnvt alimentation en eau STEP auvers				4 489,61	364 607,72
nov-16	Rnvt pressostat pilotage groupe eau indus STEP auvers				1 496,53	363 111,19
déc-16	Rénovation double peau cuve acide STEP auvers				1 522,26	361 588,93
déc-16	Rénovation cuve de retention acide STEP auvers				1 217,80	360 371,13
déc-16	Rénovation canalisations STEP auvers				730,71	359 640,42
nov-16	Rnvt double peau cuve fecl3 STEP auvers				26 109,51	333 530,91
août-16	Rnvt cuve de retention fecl3 STEP auvers				11 255,45	322 275,46
juil-16	Rnvt pompe doseuse fecl3 STEP auvers				4 056,20	318 219,26
déc-16	Rénovation filtre depoussierieur STEP auvers				1 222,67	316 996,59
nov-16	Rnvt pompe doseuse 2 STEP auvers				1 255,93	315 740,66
déc-16	Rnvt pompe a rotor excentre 2 STEP auvers				3 135,97	312 604,69
déc-16	Rénovation armoires electriques STEP auvers				1 643,95	310 960,74
	Report solde année précédente					310 960,74
déc-17	K (Affermage assainissement : K1)	1,115842				310 960,74
janv-17	Taux Intérêts Légal 2017 + 2 points		2,90%	90,18		311 050,92
janv-17	Dotation 2017			111 584,20		422 635,12
juil-17	Rénov pompe emu fa 103/200w 3.3 kw prallee karakis (meriel)				2 043,62	420 591,50
nov-17	Rnvt materiel hydraulique pr route de villiers adam (frepillon)				12 592,73	407 998,77
oct-17	Rnvt pompe flygt cp3102 mt 432 3.1kw pr rue des granges (auvers sur oise)				2 032,95	405 965,82
nov-17	Rénov équipement electrique pr rue des roches (auvers sur oise)				4 423,15	401 542,67
nov-17	Rnvt telegestion pr rue des roches (auvers sur oise)				1 510,70	400 031,97
nov-17	Rénov pompe 1 dip 3085 mt472 flygt pr dip zac des flaches (frepillon)				2 363,35	397 668,62
août-17	Rénov pompe 1 dip emu fa 152/215 fk 202 7.5 kw pr dip rue bourgogne (auvers sur oise)				2 778,66	394 889,96
oct-17	Rénov armoire electrique pr rue de la pecherie (meriel)				5 214,87	389 675,09
nov-17	Rnvt pompe abs type afp 0841.4 m15/4 1.5kw pr rue therese lethias (mery sur oise)				1 012,38	388 662,71
nov-17	Rénov materiel hydraulique pr rue therese lethias (mery sur oise)				981,05	387 681,66
nov-17	Rénov serrurerie pr rue therese lethias (mery sur oise)				6 030,65	381 651,01
déc-17	Rénov debitmetre 1 relevage step auvers alimentation eb				765,61	380 885,40
déc-17	Rénov debitmetre 2 relevage step auvers alimentation eb				765,61	380 119,79
déc-17	Rénov debitmetre 3 relevage step auvers alimentation eb				765,60	379 354,19

déc-17	Rnvt pompe de relevement 1 step auvers alimentation eb				3 279,88	376 074,31
juin-17	Rnvt pompe de relevement 3 step auvers alimentation eb				5 434,23	370 640,08
oct-17	Rénov analyseur nh4 retour (amtax) step auvers tt biologique				5 313,52	365 326,56
oct-17	Rénov sonde nitrate sortie post denit (nitratix) step auvers tt biologique				1 408,30	363 918,26
août-17	Rnvt pompe bache eaux decantees 1 step auvers tt biologique				4 205,28	359 712,98
juin-17	Rénov pompe bache eaux decantees 4 step auvers tt biologique				1 163,07	358 549,91
juin-17	Rnvt vanne vidange 1 biostyr4 step auvers tt biologique				2 060,28	356 489,63
juin-17	Rnvt vanne vidange 2 biostyr4 step auvers tt biologique				2 060,28	354 429,35
juin-17	Rnvt vanne recircul nit/denit step auvers tt biologique				3 440,28	350 989,07
déc-17	Rénov debit eau traitee step auvers rejet eau				669,81	350 319,26
déc-17	Rénov debit by pass step auvers rejet eau				669,83	349 649,43
mai-17	Rnvt preleveur eau traitee step auvers rejet eau				4 536,13	345 113,30
août-17	Rnvt agitateur soutirage boues liquide flotte step auvers bache boues liquides (alim centri)				1 998,84	343 114,46
juin-17	Rénov centrifugeuse 1 step auvers deshydratation				18 887,69	324 226,77
juin-17	Rénov centrifugeuse 2 step auvers deshydratation				1 134,70	323 092,07
déc-17	Rénov debit boues pompe 1 boues alim centri 1 step auvers stockage des boues				765,60	322 326,47
déc-17	Rénov debit boues pompe 2 boues alim centri 2 step auvers stockage des boues				765,61	321 560,86
oct-17	Rénov mes boues vers centri 1 step auvers stockage des boues				1 408,27	320 152,59
oct-17	Rnvt mes boues vers centri 2 step auvers stockage des boues				5 751,91	314 400,68
mai-17	Rénov ventilateur centrale step auvers file air				2 556,34	311 844,34
juin-17	Rénov compresseur air indus 1 step auvers air de process				556,70	311 287,64
juin-17	Rénov compresseur air indus 2 step auvers air de process				556,70	310 730,94
mai-17	Rénov surpresseur 1 biostyr step auvers air de process				2 722,92	308 008,02
mai-17	Rénov surpresseur 2 biostyr step auvers air de process				1 466,19	306 541,83
mai-17	Rénov surpresseur 3 biostyr step auvers air de process				1 466,19	305 075,64
oct-17	Rnvt secheur d air step auvers air de process				6 005,32	299 070,32
mai-17	Rnvt porte grillagee local surpresseurs air process step auvers batiments d'exploit				1 405,42	297 664,90
juil-17	Rénov alimentation en eau step auvers eau industrielle				841,37	296 823,53
avr-17	Rnvt pressostat pilotage groupe eau indus step auvers eau industrielle				3 689,34	293 134,19
avr-17	Rnvt pompe canardage methanol 2 step auvers produits de traitement methanol				2 612,70	290 521,49
nov-17	Rnvt vanne distribution methanol step auvers produits de traitement methanol				1 317,19	289 204,30
oct-17	Rnvt securite fsl 1 methanol step auvers produits de traitement methanol				1 090,30	288 114,00
nov-17	Rnvt pompe doseuse fecl3 ( stock) step auvers produits de traitement chlorure ferrique				1 124,61	286 989,39
avr-17	Rénov groupe electrogene a fuel recuperation des egoutur step auvers production energie electrique				6 777,44	280 211,95
	Report solde année précédente					280 211,95
déc-18	K (Affermage assainissement : K1)	1,130154				280 211,95
janv-18	Taux Intérêts Légal 2018 + 2 points		2,89%	80,98		280 292,93
janv-18	Dotation 2018			113 015,40		393 308,33
déc-18	Rénov armoire electrique pr rue du clos sermon (auvers sur oise)				9 480,07	383 828,26
déc-18	Rénov materiel hydraulique pr rue du dr schweitzer (meriel)				845,71	382 982,55
déc-18	Rénov materiel hydraulique pr rue de la pecherie (meriel)				1 586,09	381 396,46
déc-18	Rénov materiel hydraulique pr pavillon chasse meriel				1 422,41	379 974,05
déc-18	Rénov materiel hydraulique pr rue l echaugette (villiers adam)				1 327,60	378 646,45
déc-18	Rnvt pompe 2 flyght 4,7kw pr rue l echaugette (villiers adam)				2 844,90	375 801,55
avr-18	Rnvt debitmetre 1 relevage step auvers file eau alimentation eau brute				1 396,02	374 405,53
avr-18	Rnvt debitmetre 2 relevage step auvers file eau alimentation eau brute				1 396,01	373 009,52
avr-18	Rnvt debitmetre 3 relevage step auvers file eau alimentation eau brute				1 396,43	371 613,09
avr-18	Rnvt turbine aeroflot 1 step auvers pretraitement				5 334,24	366 278,85
avr-18	Rnvt turbine aeroflot 2 step auvers pretraitement				5 334,24	360 944,61
déc-18	Rnvt poires niveaux bache alim (x4) step auvers traitement biologique				539,15	360 405,46
déc-18	Rénov analyseur nh4 retour (amtax) step auvers traitement biologique				3 936,34	356 469,12
déc-18	Rénov sonde nitrate sortie post denit (nitratix) step auvers traitement biologique				808,91	355 660,21
déc-18	Rénov sonde no3 nit/denit (nitratix) step auvers traitement biologique				808,92	354 851,29
avr-18	Rnvt pression media 1 biostyr1 step auvers traitement biologique				865,06	353 986,23
avr-18	Rnvt pression media 2 biostyr1 step auvers traitement biologique				865,05	353 121,18
avr-18	Rnvt pression media 1 biostyr2 step auvers traitement biologique				865,06	352 256,12
avr-18	Rnvt pression media 2 biostyr2 step auvers traitement biologique				865,05	351 391,07
avr-18	Rnvt pression media 1 biostyr3 step auvers traitement biologique				865,06	350 526,01
avr-18	Rnvt pression media 2 biostyr3 step auvers traitement biologique				865,06	349 660,95
avr-18	Rnvt pression media 1 biostyr4 step auvers traitement biologique				865,05	348 795,90

avr-18	Rnvt pression media 2 biostyr4 step auvers traitement biologique				865,05	347 930,85
avr-18	Rnvt pression media 1 pdn 1 step auvers traitement biologique				865,06	347 065,79
avr-18	Rnvt pression media 2 pdn 1 step auvers traitement biologique				865,05	346 200,74
avr-18	Rnvt pression media 1 pdn 2 step auvers traitement biologique				865,06	345 335,68
avr-18	Rnvt pression media 2 pdn 2 step auvers traitement biologique				865,06	344 470,62
déc-18	Rnvt pompe bache eaux decantees 4 step auvers traitement biologique				5 425,41	339 045,21
déc-18	Rnvt pompe bache eaux decantees 5 step auvers traitement biologique				5 425,40	333 619,81
déc-18	Rnvt vanne entree biostyr1 step auvers traitement biologique				1 444,88	332 174,93
déc-18	Rnvt vanne vidange 1 biostyr1 step auvers traitement biologique				4 672,70	327 502,23
déc-18	Rnvt vanne vidange 2 biostyr1 step auvers traitement biologique				4 672,70	322 829,53
déc-18	Rnvt vanne purge biostyr1 step auvers traitement biologique				1 444,90	321 384,63
déc-18	Rnvt vanne eau denit biostyr5 step auvers traitement biologique				1 556,22	319 828,41
déc-18	Rnvt vanne purge biostyr5 step auvers traitement biologique				1 556,21	318 272,20
déc-18	Rénov vanne recircul nit/denit step auvers traitement biologique				3 501,42	314 770,78
déc-18	Rénov agitateur coagulation step auvers decantation primaire multiflo				491,88	314 278,90
mai-18	Rénov agitateur floculation 1 step auvers decantation primaire multiflo				1 862,30	312 416,60
déc-18	Rnvt poires niveau (x4) step auvers poste toutes eaux				607,32	311 809,28
avr-18	Rnvt pompe vidange canal by pass step auvers rejet eau				1 036,56	310 772,72
déc-18	Rénov moto-reducteur rotation step auvers flottation				2 026,38	308 746,34
déc-18	Rénov centrifugeuse 1 step auvers deshydratation				4 611,93	304 134,41
déc-18	Rénov centrifugeuse 2 step auvers deshydratation				13 546,40	290 588,01
avr-18	Rénov canalisations step auvers deshydratation				9 959,15	280 628,86
déc-18	Rnvt pompe sortie gaveur step auvers stockage des boues				10 930,38	269 698,48
déc-18	Rnvt debit boues pompe 1 boues alim centri 1 step auvers stockage des boues				1 650,93	268 047,55
déc-18	Rnvt debit boues pompe 2 boues alim centri 2 step auvers stockage des boues				1 087,79	266 959,76
déc-18	Rénov mes boues vers centri 1 step auvers stockage des boues				580,22	266 379,54
déc-18	Rénov mes boues vers centri 2 step auvers stockage des boues				563,14	265 816,40
déc-18	Rnvt compresseur air indus 1 step auvers air de process production d air				5 937,54	259 878,86
avr-18	Rénov compresseur air indus 2 step auvers air de process production d air				1 300,46	258 578,40
déc-18	Rnvt surpresseur 1 biostyr step auvers air de process production d air				32 041,61	226 536,79
déc-18	Rénov surpresseur 3 biostyr step auvers air de process production d air				1 414,97	225 121,82
déc-18	Rnvt vanne pneumatique 1 step auvers air de process production d air				5 440,64	219 681,18
déc-18	Rnvt vanne pneumatique 5 step auvers air de process production d air				5 584,79	214 096,39
sept-18	Rnvt devouteur a palettes step auvers produits de traitement chaux vive				2 648,47	211 447,92
déc-18	Rénov accessoires hydrauliques (clapets vannes) step auvers produits de tt polymere liquide centri				686,61	210 761,31
avr-18	Rénov onduleur step auvers controle/commande				868,80	209 892,51
avr-18	Rénov centrale detection incendie step auvers controle/commande				1 425,97	208 466,54
sept-18	Rénov groupe electrogene a fuel recuperation des egoutur step auvers production energie electrique				1 631,45	206 835,09
						206 835,09

	Report solde année précédente					206 835,09
déc-19	K (Affermage assainissement : K1)	1,16127				206 835,09
janv-19	Taux Intérêts Légal 2019 + 2 points		2,86%	59,15		206 894,24
janv-19	Dotation 2019			116 127,00		323 021,24
nov-19	Rnvt pompe 2 dip e electric compagny 18,5kw PR quai du halage (mery sur oise)				4 571,34	318 449,90
nov-19	Rénov materiel hydraulique PR route de villiers adam (frepillon)				17 088,05	301 361,85
nov-19	Rénov materiel hydraulique PR rue des granges (auvers sur oise)				930,49	300 431,36
nov-19	Rénov pompe dip 1 motive 4kw PR chemin de l abreuvoir (mery sur oise)				2 404,14	298 027,22
nov-19	Rénov pompe dip 2 motive 4kw PR chemin de l abreuvoir (mery sur oise)				717,45	297 309,77
nov-19	Rénov materiel hydraulique PR chemin de l abreuvoir (mery sur oise)				921,51	296 388,26
nov-19	Rnvt pompe 2 flyght 3,1kw PR rue du boudard (frepillon)				1 745,50	294 642,76
nov-19	Rnvt pompe 1 flyght 7,5kw PR rue eugene lefebvre (auvers sur oise)				3 307,86	291 334,90
nov-19	Rénov armoire électrique PR rue des ecoles (mery sur oise)				350,91	290 983,99
nov-19	Rénov pompe 1 dip motive 15kw PR dip rue bourgogne (auvers sur oise)				4 002,59	286 981,40
nov-19	Rénov pompe 2 dip vem 2,6kw PR le hameau rue la maltriere (frepillon)				1 527,95	285 453,45
nov-19	Rnvt pompe 2 flyght 1,3kw PR rue therese lethias (mery sur oise)				1 223,80	284 229,65
nov-19	Rnvt armoire électrique PR rue l echaugette (villiers adam)				6 627,51	277 602,14
nov-19	Rénov pompe 2 dip motive 1,5kw PR dip eu rue a quillet (villiers adam)				1 241,85	276 360,29
nov-19	Rnvt systeme dip 1 STEP file eau alimentation eau brute				3 723,03	272 637,26
nov-19	Rnvt systeme dip 2 STEP file eau alimentation eau brute				3 723,00	268 914,26
nov-19	Rnvt pompe de relevement 1 STEP file eau alimentation eau brute				3 179,12	265 735,14
nov-19	Rnvt pompe de relevement 2 STEP file eau alimentation eau brute				3 179,12	262 556,02
nov-19	Rénov accessoires hydrauliques (clapets vannes) STEP file eau alimentation eau brute				1 895,02	260 661,00
nov-19	Rnvt variateur pompe de relevement 1 STEP file eau alimentation eau brute				822,37	259 838,63
nov-19	Rnvt variateur pompe de relevement 3 STEP file eau alimentation eau brute				822,37	259 016,26
nov-19	Rnvt sonde rh biostyr5 (pdn 1) STEP traitement biologique				363,12	258 653,14
nov-19	Rnvt sonde rh biostyr6 (pdn2) STEP traitement biologique				363,12	258 290,02
nov-19	Rnvt analyseur nh4 retour (amtax) STEP traitement biologique				6 106,36	252 183,66
nov-19	Rnvt sonde no3 nit/denit (nitratex) STEP traitement biologique				5 774,76	246 408,90
nov-19	Rnvt sonde ph retour STEP traitement biologique				1 502,30	244 906,60
nov-19	Rnvt vanne purge biostyr1 STEP traitement biologique				855,84	244 050,76
nov-19	Rnvt vanne entree biostyr2 STEP traitement biologique				1 805,27	242 245,49
nov-19	Rnvt vanne purge biostyr2 STEP traitement biologique				855,83	241 389,66
nov-19	Rnvt vanne entree biostyr3 STEP traitement biologique				1 805,81	239 583,85
nov-19	Rnvt vanne entree biostyr4 STEP traitement biologique				1 805,27	237 778,58
nov-19	Rnvt vanne eau denit biostyr6 STEP traitement biologique				1 858,92	235 919,66
nov-19	Rnvt vanne recircul nit/denit STEP traitement biologique				5 042,00	230 877,66
nov-19	Rénov clapets bache eaux decantees STEP traitement biologique				2 886,14	227 991,52
nov-19	Rnvt sonde ph coagulation STEP decantation primaire multiflo				340,63	227 650,89
nov-19	Rnvt debit by pass STEP rejet eau				875,85	226 775,04
nov-19	Rnvt pompe vidange canal by pass STEP rejet eau				1 168,20	225 606,84
nov-19	Rnvt debit pompe boues flotte STEP file boues bache boues liquides (alim centri)				964,57	224 642,27
nov-19	Rénov centrifugeuse 1 STEP deshydratation				19 294,17	205 348,10
nov-19	Rénov centrifugeuse 2 STEP deshydratation				15 942,07	189 406,03
nov-19	Rénov tour acide STEP traitement air				515,71	188 890,32
nov-19	Rénov tour javel/soude 1 STEP traitement air				515,87	188 374,45
nov-19	Rénov tour javel/soude 2 STEP traitement air				515,71	187 858,74
nov-19	Rénov pompe recirculation tour acide STEP traitement air				395,16	187 463,58
nov-19	Rénov pompe recirculation tour javel/soude 1 STEP traitement air				395,28	187 068,30
nov-19	Rénov pompe recirculation tour javel/soude 2 STEP traitement air				395,17	186 673,13
nov-19	Rénov compresseur air indus 2 STEP air de process production d air				812,80	185 860,33
nov-19	Rénov surpresseur 1 biostyr STEP air de process production d air				1 982,85	183 877,48
nov-19	Rénov surpresseur 2 biostyr STEP air de process production d air				1 982,24	181 895,24
nov-19	Rénov surpresseur 3 biostyr STEP air de process production d air				1 982,26	179 912,98
nov-19	Rnvt adoucisseur STEP traitement de l'eau				2 850,37	177 062,61
nov-19	Rnvt pompe canardage methanol 1 STEP produits de traitement methanol				5 121,87	171 940,74
nov-19	Rnvt pompe canardage methanol 2 STEP produits de traitement methanol				5 202,57	166 738,17
nov-19	Rnvt pompe doseuse methanol 2 STEP produits de traitement methanol				2 865,92	163 872,25
nov-19	Rnvt pompe canardage methanol secours STEP produits de traitement methanol				2 246,12	161 626,13
nov-19	Rnvt pompe doseuse fecl3 ( stock) STEP produits de traitement chlorure ferrique				1 725,93	159 900,20
nov-19	Rnvt pompe de transfert 1 STEP produits de traitement polymere poudre dec				1 030,15	158 870,05
nov-19	Rnvt electrovanne preparante polymere multiflot 1 et 2 STEP produits de traitement				964,85	157 905,20
nov-19	Rnvt pompe doseuse STEP produits de traitement polymere poudre flot				1 120,40	156 784,80
nov-19	Rnvt devouteur a palettes STEP produits de traitement chaux vive				2 379,81	154 404,99
nov-19	Rénov silo chaux STEP produits de traitement chaux vive				701,17	153 703,82
nov-19	Rnvt debit ligne 1 STEP produits de traitement polymere liquide centri				954,98	152 748,84
nov-19	Rnvt debit ligne 2 STEP produits de traitement polymere liquide centri				954,98	151 793,86
nov-19	Rnvt pompe doseuse 1 STEP produits de traitement polymere liquide centri				2 030,09	149 763,77
nov-19	Rénov accessoires hydrauliques (clapets vannes) STEP traitement sables				669,63	149 094,14
nov-19	Rnvt ph biolix STEP traitement graisses				726,64	148 367,50
nov-19	Rnvt redox flottant STEP traitement graisses				726,65	147 640,85
nov-19	Rénov poste livraison ht STEP controle/commande				2 922,15	144 718,70
nov-19	Rénov groupe electrogene a fuel recuperation des egoutur STEP production energie electrique				1 173,46	143 545,24
						143 545,24

	Report solde année précédente				143 545,24
déc-20	K (Affermage assainissement : K1)	1,175039			143 545,24
janv-20	Taux Intérêts Légal 2020 + 2 points		2,87%	41,20	143 586,44
janv-20	Dotation 2020			117 503,90	261 090,34
nov-20	Rénov telegestion pr pont de mery (mery sur oise)				147,51
nov-20	Rénov pompe dip motive 1 pr pont de mery (mery sur oise)				4 038,05
nov-20	Rénov telegestion pr marcel martin (auvers sur oise)				146,99
nov-20	Rénov telegestion pr rue du clos sermon (auvers sur oise)				147,51
nov-20	Rénov pompe 1 dip tee 3kw pr allée karakis (meriel)				2 091,68
nov-20	Rénov telegestion pr allée karakis (meriel)				209,23
nov-20	Rénov passerelle de travail pr allée karakis (meriel)				4 965,23
nov-20	Rénov telegestion pr rue du dr schweitzer (meriel)				209,21
nov-20	Rénov serrurerie pr rue du dr schweitzer (meriel)				1 708,16
nov-20	Rénov telegestion pr quai du halage (mery sur oise)				146,99
nov-20	Rénov serrurerie pr rue des bartagnolles (auvers sur oise)				1 524,71
nov-20	Rénov telegestion pr rue des bartagnolles (auvers sur oise)				147,51
nov-20	Rénov pompe 2 flyght 13,5kw pr route de villiers adam (frepillon)				2 076,49
nov-20	Rénov telegestion pr route de villiers adam (frepillon)				146,99
nov-20	Rénov telegestion pr chemin des bartagnolles (auvers sur oise)				147,51
nov-20	Rénov serrurerie pr chemin des bartagnolles (auvers sur oise)				1 269,05
nov-20	Rénov telegestion pr rue des granges (auvers sur oise)				146,99
nov-20	Rénov serrurerie pr rue des granges (auvers sur oise)				1 524,79
nov-20	Rénov pompe dip 1 motive 4kw pr chemin de l abreuvoir (mery sur oise)				1 188,64
nov-20	Rénov pompe dip 2 motive 4kw pr chemin de l abreuvoir (mery sur oise)				2 537,56
nov-20	Rénov telegestion pr chemin de l abreuvoir (mery sur oise)				209,23
nov-20	Rénov telegestion pr rue du boudard (frepillon)				147,51
nov-20	Rénov serrurerie pr rue des roches (auvers sur oise)				1 524,79
nov-20	Rénov telegestion pr rue des roches (auvers sur oise)				146,99
nov-20	Rénov serrurerie pr rue des gords (auvers sur oise)				1 708,16
nov-20	Rénov telegestion pr rue des gords (auvers sur oise)				147,51
nov-20	Rénov serrurerie pr rue de la plage (auvers sur oise)				1 524,79
nov-20	Rénov serrurerie pr rue remy (auvers sur oise)				1 524,79
nov-20	Rénov telegestion pr rue remy (auvers sur oise)				146,99
nov-20	Rénov telegestion pr rue eugene lefebvre (auvers sur oise)				146,99
nov-20	Rénov telegestion pr rue tagliana (auvers sur oise)				147,51
nov-20	Rénov protection anti chute pr rue tagliana (auvers sur oise)				1 568,22
nov-20	Rénov serrurerie pr rue rajon (auvers sur oise)				1 708,16
nov-20	Rénov telegestion pr rue rajon (auvers sur oise)				146,99
nov-20	Rnvt portail coulissant principal auvers lagune boues				5 600,79
nov-20	Rénov équipement de telegestion pr rue des ecoles (mery sur oise)				147,51
nov-20	Rénov serrurerie pr rue des ecoles (mery sur oise)				1 708,16
nov-20	Rénov serrurerie pr rue de l'oise 1 (meriel)				1 524,79
nov-20	Rénov telegestion pr rue de l'oise 1 (meriel)				146,99
nov-20	Rénov serrurerie pr daubigny 2 (auvers sur oise)				1 708,16
nov-20	Rénov telegestion pr daubigny 2 (auvers sur oise)				147,51
nov-20	Rénov serrurerie pr daubigny 1 (auvers sur oise)				1 708,16
nov-20	Rénov telegestion pr daubigny 1 (auvers sur oise)				146,99
nov-20	Rénov serrurerie pr rue van gogh (auvers sur oise)				1 708,16
nov-20	Rénov telegestion pr rue van gogh (auvers sur oise)				147,51
nov-20	Rénov telegestion pr dip rue bourgogne (auvers sur oise)				147,51
nov-20	Rénov serrurerie pr rue des marolets (auvers sur oise)				1 708,16
nov-20	Rénov telegestion pr rue des marolets (auvers sur oise)				147,51
nov-20	Rénov telegestion pr rue de l'oise 2 (meriel)				147,51
nov-20	Rénov serrurerie pr rue de la pecherie (meriel)				1 524,79
nov-20	Rénov telegestion pr rue de la pecherie (meriel)				147,51
nov-20	Rénov telegestion pr sente des gardes (meriel)				209,23
nov-20	Rénov serrurerie pr sente des gardes (meriel)				1 254,58
nov-20	Rénov telegestion pr eu rue des ecailles (frepillon)				147,51
nov-20	Rénov trappes pr eu rue des ecailles (frepillon)				1 269,05
nov-20	Rénov telegestion pr ep rue des ecailles (frepillon)				147,51
nov-20	Rénov trappes pr ep rue des ecailles (frepillon)				1 326,95
nov-20	Rénov serrurerie pr rue valhermeil (auvers sur oise)				1 708,16
nov-20	Rénov telegestion pr rue valhermeil (auvers sur oise)				209,23
nov-20	Rénov telegestion pr rue des aunaies (auvers sur oise)				147,62
nov-20	Rénov passerelle de travail pr rue des aunaies (auvers sur oise)				1 524,79
nov-20	Rénov telegestion pr le hameau rue la maltriere (frepillon)				147,51
nov-20	Rénov serrurerie pr rue jean brestel (mery sur oise)				1 708,16
nov-20	Rénov telegestion pr stade brestel (mery sur oise)				147,51
nov-20	Rénov telegestion pr rue therese lethias (mery sur oise)				147,51
nov-20	Rnvt sonde de niveau pr rue therese lethias (mery sur oise)				820,30
nov-20	Rénov serrurerie pr pavillon chasse meriel				1 220,80
nov-20	Rénov telegestion pr pavillon chasse meriel				147,51
nov-20	Rénov telegestion pr ep rue monmousseau (mery sur oise)				147,51
nov-20	Rénov telegestion pr ep rue montmousseau (mery sur oise)				147,51
nov-20	Rénov telegestion pr eu sente de l isle adam (williers adam)				209,23

nov-20	RénoV serrurerie pr eu sente de l isle adam (villiers adam)				1 254,58	193 210,43
nov-20	RénoV telegestion pr rue l echaugnette (villiers adam)				147,51	193 062,92
nov-20	RénoV serrurerie pr rue l echaugnette (villiers adam)				1 708,16	191 354,76
nov-20	RénoV pompe 2 dip motive 1,5kw pr dip eu rue a quillet (villiers adam)				1 199,10	190 155,66
nov-20	RénoV telegestion pr dip eu rue a quillet (villiers adam)				147,51	190 008,15
nov-20	RénoV telegestion pr sente du chene la riche (mery sur oise)				209,23	189 798,92
nov-20	Rnvt pompe 2 pr eu zac des epineaux ( frepillon)				2 560,91	187 238,01
nov-20	RénoV telegestion pr eu zac des epineaux ( frepillon)				209,23	187 028,78
nov-20	Rnvt pompe 1 pr giverny eu ( mery sur oise)				1 835,12	185 193,66
nov-20	RénoV telegestion s530 pr giverny eu ( mery sur oise)				209,23	184 984,43
nov-20	RénoV protection anti chute pr giverny eu ( mery sur oise)				1 568,22	183 416,21
nov-20	RénoV telegestion s530 pr giverny ep ( mery sur oise)				209,23	183 206,98
nov-20	RénoV protection anti chute pr giverny ep ( mery sur oise)				1 568,22	181 638,76
nov-20	RénoV degriilleur grossier 1 step auvers pretraitement				3 276,27	178 362,49
nov-20	RénoV degriilleur grossier 2 step auvers pretraitement				2 073,32	176 289,17
nov-20	RénoV degriilleur fin 1 step auvers pretraitement				3 083,08	173 206,09
nov-20	RénoV degriilleur fin 2 step auvers pretraitement				4 305,35	168 900,74
nov-20	Rnvt pompe 2 bache eaux sales step auvers traitement biologique				3 427,25	165 473,49
nov-20	RénoV analyseur nh4 retour (amtax) step auvers traitement biologique				4 627,80	160 845,69
nov-20	RénoV sonde nitrate sortie post denit (nitratax) step auvers traitement biologique				779,70	160 065,99
oct-20	RénoV sonde no3 nit/denit (nitratax) step auvers traitement biologique				779,70	159 286,29
nov-20	Rnvt pompe bache eaux decantees 4 step auvers traitement biologique				3 948,64	155 337,65
nov-20	Rnvt vanne entree biostyr1 step auvers traitement biologique				1 794,34	153 543,31
nov-20	Rnvt vanne entree biostyr3 step auvers traitement biologique				1 863,05	151 680,26
nov-20	Rnvt vanne entree biostyr4 step auvers traitement biologique				1 815,73	149 864,53
nov-20	Rnvt vanne eau denit biostyr5 step auvers traitement biologique				2 522,99	147 341,54
nov-20	Rnvt vanne eau denit biostyr6 step auvers traitement biologique				2 310,05	145 031,49
nov-20	Rnvt vanne sortie canal denit step auvers traitement biologique				1 939,38	143 092,11
nov-20	RénoV agitateur floculation 1 step auvers decantation primaire multiflo				1 734,74	141 357,37
nov-20	Rnvt agitateur immerge step auvers file boues bache boues liquides (alim centri)				4 292,54	137 064,83
nov-20	RénoV mes boue multiflo step auvers file boues bache boues liquides (alim centri)				535,55	136 529,28
nov-20	Rnvt vanne pneumatique step auvers flottation				1 965,41	134 563,87
nov-20	RénoV centrifugeuse 1 step auvers deshydratation				17 586,66	116 977,21
nov-20	RénoV gaveur step auvers stockage des boues				4 924,10	112 053,11
oct-20	RénoV mes boues vers centri 1 step auvers stockage des boues				535,56	111 517,55
oct-20	RénoV mes boues vers centri 2 step auvers stockage des boues				535,71	110 981,84
nov-20	Rnvt moteur ventilateur local dessableur step auvers file air				667,92	110 313,92
nov-20	RénoV compresseur air indus 1 step auvers air de process prod d air				1 059,63	109 254,29
nov-20	RénoV compresseur air indus 2 step auvers air de process prod d air				1 275,66	107 978,63
nov-20	RénoV surpresseur 1 biostyr step auvers air de process prod d air				2 705,53	105 273,10
nov-20	RénoV surpresseur 2 biostyr step auvers air de process prod d air				1 775,04	103 498,06
nov-20	RénoV surpresseur 3 biostyr step auvers air de process prod d air				1 775,04	101 723,02
nov-20	Rnvt vanne pneumatique 1 step auvers air de process prod d air				4 387,51	97 335,51
sept-20	Rnvt vanne pneumatique 2 step auvers air de process prod d air				4 387,52	92 947,99
nov-20	Rnvt detecteur methanol 1 step auvers equipements de securite				1 186,96	91 761,03
nov-20	Rnvt detecteur methanol 2 step auvers equipements de securite				1 265,41	90 495,62
nov-20	Rnvt detecteur ch4 arivee eau step auvers equipements de securite				1 051,46	89 444,16
nov-20	RénoV porte sectionnelle sable step auvers batiments d'exploitation				1 040,01	88 404,15
nov-20	RénoV portail coulissant entree step auvers batiments d'exploitation				8 469,55	79 934,60
nov-20	Rnvt vanne pneu methanol biostyr5 step auvers produits de traitement methanol				1 598,86	78 335,74
nov-20	Rnvt vanne pneu methanol biostyr6 step auvers produits de traitement methanol				1 598,86	76 736,88
nov-20	Rnvt pompe de transfert step auvers produits de traitement polymere liquide centri				1 219,05	75 517,83
nov-20	RénoV armoires electriques step auvers controle/commande				4 970,38	70 547,45
nov-20	RénoV automates step auvers controle/commande				3 128,50	67 418,95
nov-20	RénoV supervision step auvers controle/commande				31 412,15	36 006,80
						36 006,80

	Report solde année précédente					36 006,80
déc-21	K (Affermage assainissement : K1)	1,172181				36 006,80
janv-21	Taux Intérêts Légal 2021 + 2 points		2,76%	9,94		36 016,74
janv-21	Dotation 2021			117 218,10		153 234,84
nov-21	Rénov materiel hydraulique pr pont de mery (mery sur oise)				583,20	152 651,64
nov-21	Rénov pompe dip 2 pr pont de mery (mery sur oise)				2 957,93	149 693,71
nov-21	Rénov pompe 2 dip pr allee karakis (meriel)				1 716,85	147 976,86
nov-21	Rénov pompe 1 dip pr quai du halage (mery sur oise)				7 178,77	140 798,09
nov-21	Rénov pompe 2 dip pr quai du halage (mery sur oise)				2 123,58	138 674,51
nov-21	Rénov materiel hydraulique pr quai du halage (mery sur oise)				3 770,86	134 903,65
nov-21	Rnvt pompe 1 pr rte de villiers adam (frepillon)				4 227,94	130 675,71
nov-21	Rnvt pompe 1 pr rue du boudard (frepillon)				2 150,97	128 524,74
nov-21	Rnvt pompe 3 pr rue eugene lefebvre (auvers sur oise)				2 639,74	125 885,00
nov-21	Rénov portail coulissant principal auvers lagune boues				2 192,34	123 692,66
nov-21	Rnvt pompe 2 pr eu rue monmousseau (mery sur oise)				1 243,10	122 449,56
nov-21	Rénov materiel hydraulique pr dip eu rue a quillet (villiers adam)				583,20	121 866,36
nov-21	Rnvt sonde aval do bourgogne aval (auvers sur oise)				3 496,21	118 370,15
nov-21	Rnvt pompe 1 pr giverny eu ( mery sur oise)				1 136,91	117 233,24
nov-21	Rnvt pompe de relevement 1 step auvers file eau alimentation eau brute				4 677,42	112 555,82
nov-21	Rénov pompe de relevement 3 step auvers file eau alimentation eau brute				790,23	111 765,59
nov-21	Rnvt sonde nitrate sortie post denit (nitratex) step auvers traitement bio				5 515,11	106 250,48
nov-21	Rnvt motoreducteur coagulation step auvers decantation primaire multiflo				3 518,87	102 731,61
nov-21	Rnvt motoreducteur floculation 1 step auvers decantation primaire multiflo				1 151,89	101 579,72
nov-21	Rnvt motoreducteur floculation 2 step auvers decantation primaire multiflo				1 055,52	100 524,20
nov-21	Rnvt pompe 1 poste toutes eaux step auvers poste toutes eaux				1 717,77	98 806,43
nov-21	Rnvt pompe 2 poste toutes eaux step auvers poste toutes eaux				1 782,58	97 023,85
nov-21	Rnvt agitateur soutirage boues liquide flotte step auvers file boues bache boues liquides (alim centri)				1 913,36	95 110,49
nov-21	Rénov ballon de pressurisation step auvers flottation				3 387,14	91 723,35
nov-21	Rénov centrifugeuse 1 step auvers deshydratation				4 688,80	87 034,55
nov-21	Rénov centrifugeuse 2 step auvers deshydratation				5 138,90	81 895,65
nov-21	Rnvt pompe sortie gavage step auvers stockage des boues				11 304,62	70 591,03
nov-21	Rénov surpresseur 2 biostyr step auvers air de process prod d air				21 622,82	48 968,21
nov-21	Rénov surpresseur 3 biostyr step auvers air de process prod d air				21 622,82	27 345,39
nov-21	Rnvt detecteur h2s arrivee eau step auvers equipts de securite				1 408,85	25 936,54
nov-21	Rénov convoyeur degriilleurs grossier step auvers refus de degriillages transfert des refus				4 501,40	21 435,14
nov-21	Rnvt pompe 1 doseuse fecl3 step auvers produits de traitement chlorure ferrique				1 567,44	19 867,70
nov-21	Rénov accessoires hydrauliques (clapets vannes) step auvers traitement sables				1 000,60	18 867,10
nov-21	Rénov supervision step auvers				2 929,47	15 937,63
nov-21	Rénov onduleur step auvers				2 637,39	13 300,24
nov-21	Rénov poste livraison ht step auvers				2 996,93	10 303,31
nov-21	Rénov climatisation salle de controle step auvers				1 014,20	9 289,11
						9 289,11

	Report solde année précédente					9 289,11
déc-22	K (Affermage assainissement : K1)	1,242456				9 289,11
janv-22	Taux Intérêts Légal 2022 + 2 points		2,77%	2,57		9 291,68
janv-22	Dotation 2022			124 245,60		133 537,28
mars-22	Rénov clapets bache eaux decantees step auvers traitement biologique					930,49
avr-22	Rnvt variateur ppe bache eaux decantees 3 step auvers traitement biologique					1 063,24
mai-22	Rnvt variateur pompe de relevement 1 step auvers file eau alimentation eau brute					968,69
mai-22	Rnvt poires niveaux bache alim (x4) step auvers traitement biologique					682,58
mai-22	Rénov agitateur coagulation step auvers decantation primaire multiflo					1 413,82
mai-22	Rnvt poires niveau (x4) step auvers poste toutes eaux					683,72
mai-22	Rnvt pompe doseuse 1 javel step auvers produits de traitement eau de javel					728,46
juin-22	Rnvt pompe 2 flyght 7,5kw pr rue eugene lefebvre (auvers sur oise)					2 502,96
juin-22	Rénov materiel electrique pr rue rajon (auvers sur oise)					1 124,17
juin-22	Rénov pompe 1 dip vem 2,2kw pr le hameau rue la maltriere (frepillon)					1 041,99
juin-22	Rénov pompe 2 dip vem 2,6kw pr le hameau rue la maltriere (frepillon)					1 038,87
juin-22	Rnvt pression differentielle degrillage grossier 2 step auvers pretraitement					744,67
juin-22	Rnvt pompe bache eaux decantees 2 step auvers traitement biologique					5 212,26
juin-22	Rnvt variateur surpresseur n°2 step auvers air de process prod d air					1 798,59
juin-22	Rnvt moto reducteur polymere multiflo step auvers produits de traitement polymere poudre dec					1 287,87
juin-22	Rnvt doseur poudre polymere flottateur step auvers produits de traitement polymere poudre flot					1 282,90
juin-22	Rénov armoires electriques step auvers controle/commande					1 286,83
août-22	Rénov accessoires hydrauliques (clapets vannes) step auvers flottation					387,42
oct-22	Rnvt pompe 1 emu 1,3kw pr rue de la plage (auvers sur oise)					1 541,31
oct-22	Rénov materiel hydraulique pr rue jean brestel (mery sur oise)					844,20
oct-22	Rnvt pompe 1 emu 1,3kw pr rue jean brestel (mery sur oise)					1 537,26
oct-22	Rnvt pompe 2 emu 1,3kw pr rue jean brestel (mery sur oise)					1 500,83
oct-22	Rénov automates step auvers controle/commande					4 432,98
nov-22	Rnvt pompe 1 flyght 13,5kw pr route de villiers adam (frepillon)					4 051,83
nov-22	Rénov pompe 2 flyght 13,5kw pr route de villiers adam (frepillon)					3 187,06
nov-22	Rnvt pompe 2 emu 2,5kw pr rue tagliana (auvers sur oise)					2 060,46
nov-22	Rnvt panneau solaire auvers lagune boues					7 978,94
nov-22	Rénov pompe de relevement 1 step auvers file eau alimentation eau brute					1 625,31
nov-22	Rnvt pression differentielle degrillage grossier 1 step auvers pretraitement					744,67
nov-22	Rnvt preleveur amont step auvers pretraitement					3 945,03
nov-22	Rnvt sonde ph retour step auvers traitement biologique					1 177,64
nov-22	Rnvt vanne eau denit biostyr6 step auvers traitement biologique					2 137,57
nov-22	Rnvt lammelaire multiflo step auvers decantation primaire multiflo					88 623,75
nov-22	Rnvt debit pompe 1 step auvers poste toutes eaux					1 003,36
nov-22	Rénov centrifugeuse 1 step auvers deshydratation					661,64
nov-22	Rénov gaveur step auvers stockage des boues					1 823,12
nov-22	Rénov surpresseur 1 biostyr step auvers air de process prod d air					9 079,19
						- 28 598,40
						- 28 598,40

## 5.4 Les engagements à incidence financière

Ce chapitre a pour objectif de présenter les engagements liés à l'exécution du service public, et qui à ce titre peuvent entraîner des obligations financières entre Veolia, actuel délégataire de service, et toute entité (publique ou privée) qui pourrait être amenée à reprendre à l'issue du contrat l'exécution du service. Ce chapitre constitue pour les élus un élément de transparence et de prévision.

Conformément aux préconisations de l'Ordre des Experts Comptables, ce chapitre ne présente que les « engagements significatifs, sortant de l'ordinaire, nécessaires à la continuité du service, existant à la fin de la période objet du rapport, et qui à la fois devraient se continuer au-delà du terme normal de la convention de délégation et être repris par l'exploitant futur ».

Afin de rester simples, les informations fournies ont une nature qualitative. A la demande de la Collectivité, et en particulier avant la fin du contrat, Veolia pourra détailler ces éléments.

### 5.4.1 Flux financiers de fin de contrat

Les flux financiers de fin de contrat doivent être anticipés dans les charges qui s'appliqueront immédiatement à tout nouvel exploitant du service. Sur la base de ces informations, il est de la responsabilité de la Collectivité, en qualité d'entité organisatrice du service, d'assurer la bonne prise en compte de ces contraintes dans son cahier des charges.

#### → Régularisations de TVA

Si Veolia assure pour le compte de la Collectivité la récupération de la TVA au titre des immobilisations (investissements) mises à disposition<sup>1</sup>, deux cas se présentent :

- ✓ Le nouvel exploitant est assujéti à la TVA<sup>2</sup> : aucun flux financier n'est nécessaire. Une simple déclaration des montants des immobilisations, dont la mise à disposition est transférée, doit être adressée aux services de l'Etat.
- ✓ Le nouvel exploitant n'est pas assujéti à la TVA : l'administration fiscale peut être amenée à réclamer à Veolia la part de TVA non amortie sur les immobilisations transférées. Dans ce cas, le repreneur doit s'acquitter auprès de Veolia du montant dû à l'administration fiscale pour les immobilisations transférées, et simultanément faire valoir ses droits auprès du Fonds de Compensation de la TVA. Le cahier des charges doit donc imposer au nouvel exploitant de disposer des sommes nécessaires à ce remboursement.

#### → Biens de retour

Les biens de retour (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) sont remis gratuitement à la Collectivité à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat.

#### → Biens de reprise

Les biens de reprise (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) seront remis au nouvel exploitant, si celui-ci le souhaite, à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat. Ces biens doivent généralement être achetés par le nouvel exploitant.

<sup>1</sup> art. 210 de l'annexe II du Code Général des Impôts

<sup>2</sup> Conformément au principe posé par le nouvel article 257 bis du Code Général des Impôts précisé par l'instruction 3 A 6 36 parue au BOI N°50 du 20 Mars 2006 repris dans le BOFiP (BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10)

### → *Autres biens ou prestations*

Hormis les biens de retour et des biens de reprise prévus au contrat, Veolia utilise, dans le cadre de sa liberté de gestion, certains biens et prestations. Le cas échéant, sur demande de la Collectivité et selon des conditions à déterminer, les parties pourront convenir de leur mise à disposition auprès du nouvel exploitant.

### → *Consommations non facturées et recouvrement des sommes dues au délégataire à la fin du contrat*

Les sommes correspondantes au service exécuté jusqu'à la fin du contrat sont dues au délégataire sortant. La continuité de service est à privilégier (maintien des calendriers de facturation ou de mensualisation jusqu'à l'échéance du contrat). Il y a donc lieu de définir avec la Collectivité les modalités de facturation et de recouvrement des sommes dues ainsi que les modalités de reversement des encaissements qui s'imposeront le cas échéant au nouvel exploitant : part ancien contrat en prorata temporis, reprise des soldes de mensualisation des comptes clients. L'introduction de relevés spécifiques, notamment si le contrat se termine après une facturation d'acompte, peut être une option à considérer.

#### **5.4.2 Dispositions applicables au personnel**

Les dispositions applicables au personnel du délégataire sortant s'apprécient dans le contexte de la période de fin de contrat. Les engagements qui en découlent pour le nouvel exploitant ne peuvent pas faire ici l'objet d'une présentation totalement exhaustive, pour deux motifs principaux :

- ✓ ils évoluent au fil du temps, au gré des évolutions de carrière, des aléas de la vie privée des agents et des choix d'organisation du délégataire,
- ✓ ils sont soumis à des impératifs de protection des données personnelles.

Veolia propose de rencontrer la Collectivité sur ce sujet pour inventorier les contraintes qui s'appliqueront en fin de contrat.

### → *Dispositions conventionnelles applicables aux salariés de Veolia*

Les salariés de Veolia bénéficient :

- ✓ des dispositions de la Convention Collective Nationale des Entreprises des Services d'Eau et d'Assainissement du 12 avril 2000 ;
- ✓ des dispositions des accords d'entreprise Veolia et qui concernent notamment : l'intéressement et la participation, le temps de travail, la protection sociale (retraites, prévoyance, handicap, formation) et usages et engagements unilatéraux.

### → *Protection des salariés et de l'emploi en fin de contrat*

Des dispositions légales assurent la protection de l'emploi et des salariés à l'occasion de la fin d'un contrat, lorsque le service est susceptible de changer d'exploitant, que le futur exploitant ait un statut public ou privé. A défaut, il est de la responsabilité de la Collectivité de prévoir les mesures appropriées.

Lorsque l'entité sortante constitue une entité économique autonome, c'est-à-dire comprend des moyens corporels (matériel, outillage, marchandises, bâtiments, ateliers, terrains, équipements), des éléments incorporels (clientèle, droit au bail, ...) et du personnel affecté, le tout organisé pour une mission identifiée, l'ensemble des salariés qui y sont affectés sont automatiquement transférés au nouvel exploitant, qu'il soit public ou privé (art. L 1224-1 du Code du Travail).

Dans cette hypothèse, Veolia transmettra à la Collectivité, à la fin du contrat, la liste des salariés affectés au contrat ainsi que les éléments d'information les concernant (en particulier masse salariale correspondante ...).

Le statut applicable à ces salariés au moment du transfert et pendant les trois mois suivants est celui en vigueur chez Veolia. Au-delà de ces trois mois, le statut Veolia est soit maintenu pendant une période de

douze mois maximum, avec maintien des avantages individuels acquis au-delà de ces douze mois, soit aménagé au statut du nouvel exploitant.

Lorsque l'entité sortante ne constitue pas une entité économique autonome mais que le nouvel exploitant entre dans le champ d'application de la Convention collective Nationale des entreprises d'eau et d'assainissement d'avril 2000, l'application des articles 2.5.2 ou 2.5.4 de cette Convention s'impose tant au précédent délégataire qu'au nouvel exploitant avant la fin de la période de 12 mois.

A défaut d'application des dispositions précitées, seule la Collectivité peut prévoir les modalités permettant la sauvegarde des emplois correspondant au service concerné par le contrat de délégation qui s'achève. Veolia se tient à la disposition de la Collectivité pour fournir en amont les informations nécessaires à l'anticipation de cette question.

En tout état de cause, d'un point de vue général, afin de clarifier les dispositions applicables et de protéger l'emploi, nous proposons de préciser avec la Collectivité avant la fin du contrat, le cadre dans lequel sera géré le statut des salariés et la protection de l'emploi à la fin du contrat. Il est utile que ce cadre soit précisé dans le cahier des charges du nouvel exploitant.

La liste nominative des agents<sup>3</sup> affectés au contrat peut varier en cours de contrat, par l'effet normal de la vie dans l'entreprise : mutations, départs et embauches, changements d'organisation, mais aussi par suite d'événements de la vie personnelle des salariés. Ainsi, la liste nominative définitive ne pourra être constituée qu'au cours des dernières semaines d'exécution du contrat.

### → *Comptes entre employeurs successifs*

Les dispositions à prendre entre employeurs successifs concernant le personnel transféré sont les suivantes :

- ✓ de manière générale, dispositions identiques à celles appliquées en début du contrat,
- ✓ concernant les salaires et notamment salaires différés : chaque employeur supporte les charges afférentes aux salaires (et les charges sociales ou fiscales directes ou indirectes y afférant) rattachables à la période effective d'activité dont il a bénéficié ; le calcul est fait sur la base du salaire de référence ayant déterminé le montant de la charge mais plafonné à celui applicable au jour de transfert : ce compte déterminera notamment les prorata 13<sup>ème</sup> mois, de primes annuelles, de congés payés, décomptes des heures supplémentaires ou repos compensateurs,....
- ✓ concernant les autres rémunérations : pas de compte à établir au titre des rémunérations différées dont les droits ne sont exigibles qu'en cas de survenance d'un événement ultérieur non encore intervenu : indemnité de départ à la retraite, droits à des retraites d'entreprises à prestations définies, médailles du travail,...

---

<sup>3</sup> Certaines informations utiles ont un caractère confidentiel et n'ont pas à figurer dans le rapport annuel qui est un document public. Elles pourront être fournies, dans le respect des droits des personnes intéressées, séparément à l'autorité délégante, sur sa demande justifiée par la préparation de la fin de contrat.

# 6.

## ANNEXES



## 6.1 La facture 120 m<sup>3</sup>

# Facture Standard

Prix en vigueur au **01/01/2023**

**Traité 152**

S.I.A DE LA VALLEE DE L'OISE SUD

*Document établi le 13/04/2023*

Commune : Auvers sur Oise (95039)

Profil : Particulier

Euro			
Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA

## Collecte et traitement des eaux usées

<b>Abonnement</b>						
Part fixe trimestrielle (syndicale)				34.72	10. %	
<b>Consommation</b>						
Redevance Assainissement (part syndicale réseau & station)		(m3)	120	1.8700	224.40	10. %
Consommation (part distributeur - réseau & station)		(m3)	120	1.056	126.72	10. %
<b>TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>				<b>385.84</b>		

## Organismes publics

<b>(taxes et redevances)</b>						
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)		(m3)	120	0.1850	22.20	10. %
<b>TOTAL ORGANISMES PUBLICS</b>				<b>22.20</b>		
<b>TOTAL HT de la Facture</b>				<b>408.04</b>	<b>Euro</b>	
<b>TOTAL TTC de la Facture</b>				<b>448.84</b>	<b>Euro</b>	
<b>Prix TTC du m3 hors abonnement</b>				<b>3.42</b>	<b>Euro</b>	

# Informations

## **FACTURE STANDARD**

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2023 pour la commune Auvers sur Oise (95039)

Elle concerne les contrats suivants :

S.i.a. de la Vallée de l'Oise Sud (siavos)

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

Profil : Particulier

Variables

Consommation : 120 m3

# Facture Standard

Prix en vigueur au **01/01/2023**

**Traité 152**

S.I.A DE LA VALLEE DE L'OISE SUD

*Document établi le 13/04/2023*

Commune : Frépillon (95256)

Profil : Particulier

Euro			
Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA

## Collecte et traitement des eaux usées

<b>Abonnement</b>						
Part fixe trimestrielle (syndicale)				34.72	10. %	
<b>Consommation</b>						
Redevance Assainissement (part syndicale réseau & station)		(m3)	120	1.8700	224.40	10. %
Consommation (part distributeur - réseau & station)		(m3)	120	1.056	126.72	10. %
<b>TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>				<b>385.84</b>		

## Organismes publics

<b>(taxes et redevances)</b>						
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)		(m3)	120	0.1850	22.20	10. %
<b>TOTAL ORGANISMES PUBLICS</b>				<b>22.20</b>		
<b>TOTAL HT de la Facture</b>				<b>408.04</b>	<b>Euro</b>	
<b>TOTAL TTC de la Facture</b>				<b>448.84</b>	<b>Euro</b>	
<b>Prix TTC du m3 hors abonnement</b>				<b>3.42</b>	<b>Euro</b>	

# Informations

## **FACTURE STANDARD**

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2023 pour la commune Frépillon (95256)

Elle concerne les contrats suivants :

S.i.a. de la Vallée de l'Oise Sud (siavos)

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

Profil : Particulier

Variables

Consommation : 120 m3

# Facture Standard

Prix en vigueur au **01/01/2023**

**Traité 152**

S.I.A DE LA VALLEE DE L'OISE SUD

*Document établi le 13/04/2023*

Commune : Mériel (95392)

Profil : Particulier

Euro			
Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA

## Collecte et traitement des eaux usées

<b>Abonnement</b>						
Part fixe trimestrielle (syndicale)				34.72	10. %	
<b>Consommation</b>						
Redevance Assainissement (part syndicale réseau & station)		(m3)	120	1.8700	224.40	10. %
Consommation (part distributeur - réseau & station)		(m3)	120	1.056	126.72	10. %
<b>TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>				<b>385.84</b>		

## Organismes publics

<b>(taxes et redevances)</b>						
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)		(m3)	120	0.1850	22.20	10. %
<b>TOTAL ORGANISMES PUBLICS</b>				<b>22.20</b>		
<b>TOTAL HT de la Facture</b>				<b>408.04</b>	<b>Euro</b>	
<b>TOTAL TTC de la Facture</b>				<b>448.84</b>	<b>Euro</b>	
<b>Prix TTC du m3 hors abonnement</b>				<b>3.42</b>	<b>Euro</b>	

# Informations

## **FACTURE STANDARD**

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2023 pour la commune Mériel (95392)

Elle concerne les contrats suivants :

S.i.a. de la Vallée de l'Oise Sud (siavos)

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

Profil : Particulier

Variables

Consommation : 120 m3

# Facture Standard

Prix en vigueur au **01/01/2023**

**Traité 152**

S.I.A DE LA VALLEE DE L'OISE SUD

*Document établi le 13/04/2023*

Commune : Méry sur Oise (95394)

Profil : Particulier

Euro			
Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA

## Collecte et traitement des eaux usées

<b>Abonnement</b>						
Part fixe trimestrielle (syndicale)				34.72	10. %	
<b>Consommation</b>						
Redevance Assainissement (part syndicale réseau & station)		(m3)	120	1.8700	224.40	10. %
Consommation (part distributeur - réseau & station)		(m3)	120	1.056	126.72	10. %
<b>TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>				<b>385.84</b>		

## Organismes publics

<b>(taxes et redevances)</b>						
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)		(m3)	120	0.1850	22.20	10. %
<b>TOTAL ORGANISMES PUBLICS</b>				<b>22.20</b>		
<b>TOTAL HT de la Facture</b>				<b>408.04</b>	<b>Euro</b>	
<b>TOTAL TTC de la Facture</b>				<b>448.84</b>	<b>Euro</b>	
<b>Prix TTC du m3 hors abonnement</b>				<b>3.42</b>	<b>Euro</b>	

# Informations

## **FACTURE STANDARD**

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2023 pour la commune Méry sur Oise (95394)

Elle concerne les contrats suivants :

S.i.a. de la Vallée de l'Oise Sud (siavos)

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

Profil : Particulier

Variables

Consommation : 120 m3

# Facture Standard

Prix en vigueur au **01/01/2023**

**Traité 152**

S.I.A DE LA VALLEE DE L'OISE SUD

*Document établi le 13/04/2023*

Commune : Villiers Adam (95678)

Profil : Particulier

Euro			
Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA

## Collecte et traitement des eaux usées

<b>Abonnement</b>						
Part fixe trimestrielle (syndicale)				34.72	10. %	
<b>Consommation</b>						
Redevance Assainissement (part syndicale réseau & station)		(m3)	120	1.8700	224.40	10. %
Consommation (part distributeur - réseau & station)		(m3)	120	1.056	126.72	10. %
<b>TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>				<b>385.84</b>		
<b>Organismes publics</b>						
<b>(taxes et redevances)</b>						
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)		(m3)	120	0.1850	22.20	10. %
<b>TOTAL ORGANISMES PUBLICS</b>				<b>22.20</b>		
<b>TOTAL HT de la Facture</b>				<b>408.04</b>	<b>Euro</b>	
<b>TOTAL TTC de la Facture</b>				<b>448.84</b>	<b>Euro</b>	
<b>Prix TTC du m3 hors abonnement</b>				<b>3.42</b>	<b>Euro</b>	

# Informations

## **FACTURE STANDARD**

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2023 pour la commune Villiers Adam (95678)

Elle concerne les contrats suivants :

S.i.a. de la Vallée de l'Oise Sud (siavos)

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

Profil : Particulier

Variables

Consommation : 120 m3

## 6.2 Attestations d'assurance

Dans le cadre de ses obligations contractuelles, Veolia a souscrit aux polices d'assurance suivantes :

- Assurance de responsabilité civile : cette assurance couvre Veolia des conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, quel qu'en soit le fondement juridique, que Veolia est susceptible d'encourir vis-à-vis des tiers à raison des dommages corporels, matériels et immatériels qui trouvent leur origine dans l'exécution de ses obligations.

- Assurance de dommages aux biens : cette assurance est souscrite par Veolia pour son propre compte. Elle a pour objet de garantir les biens affermés contre les dommages résultant de l'exploitation du service.

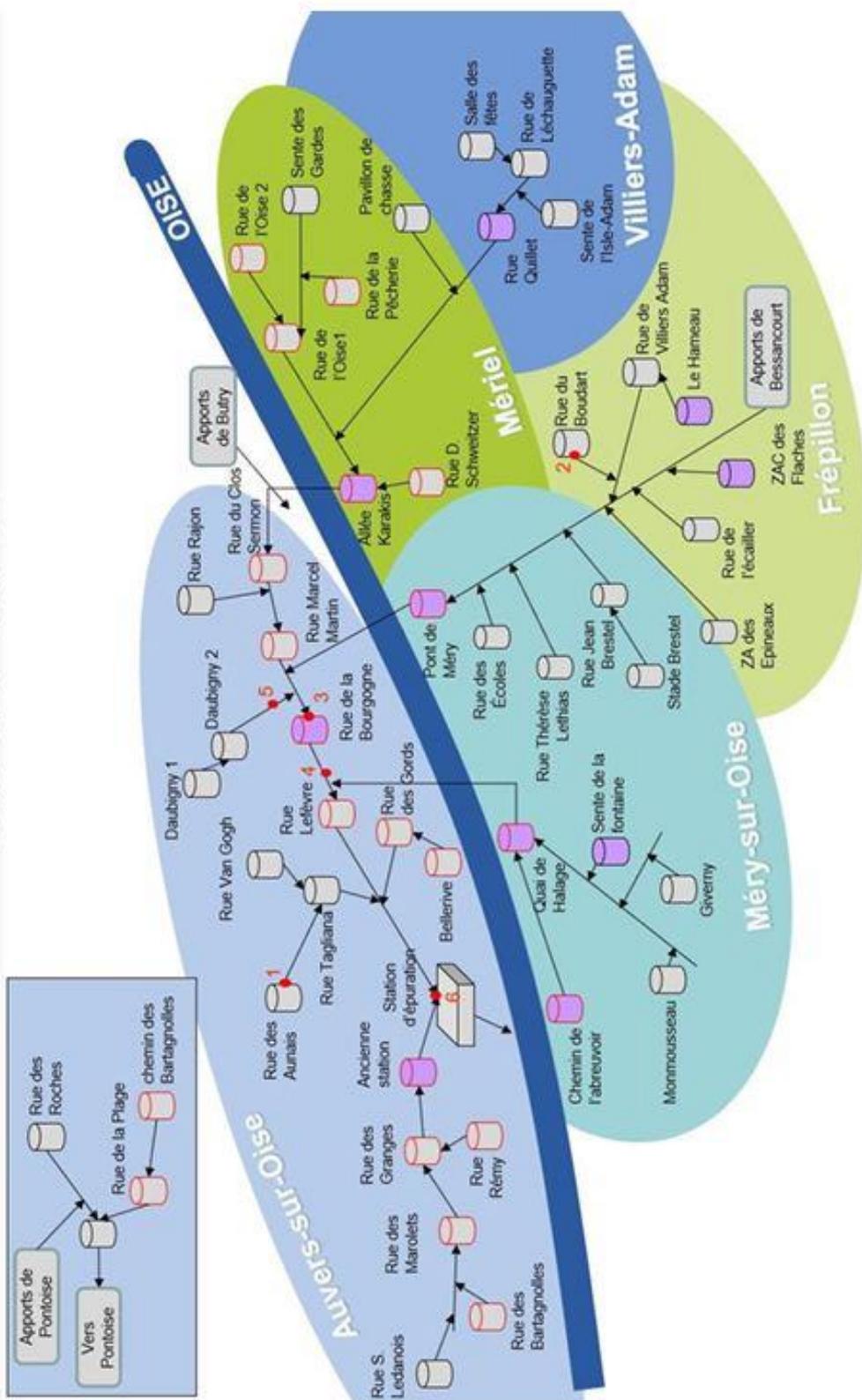
L'ensemble de ces attestations d'assurance est disponible sur simple demande de la Collectivité.

## 6.3 Les données consommateurs par commune

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
<b>AUVERS SUR OISE</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	6 397	6 387	6 314	6 267	6 224	-0,7%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	2 553	2 558	2 603	2 592	2 621	1,1%
Assiette de la redevance (m3)	278 961	282 754	289 899	279 940	275 148	-1,7%
<b>FREPILLON</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	3 009	3 034	3 032	3 045	3 047	0,1%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	1 185	1 188	1 194	1 199	1 214	1,3%
Assiette de la redevance (m3)	130 588	133 364	142 292	132 159	137 204	3,8%
<b>MERIEL</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	4 595	4 599	4 613	4 658	4 699	0,9%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	1 822	1 859	1 882	1 879	1 896	0,9%
Assiette de la redevance (m3)	195 208	192 446	196 494	208 190	198 102	-4,8%
<b>MERY SUR OISE</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	8 693	8 857	8 993	8 997	8 966	-0,3%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	2 862	2 889	2 937	2 910	2 971	2,1%
Assiette de la redevance (m3)	382 841	359 738	402 548	417 281	383 804	-8,0%
<b>VILLIERS ADAM</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	863	875	870	872	872	0,0%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	345	346	354	355	357	0,6%
Assiette de la redevance (m3)	29 655	30 141	33 396	35 349	31 977	-9,5%

## 6.4 Le synoptique du réseau

Schéma du réseau d'eaux usées du SIAVOS



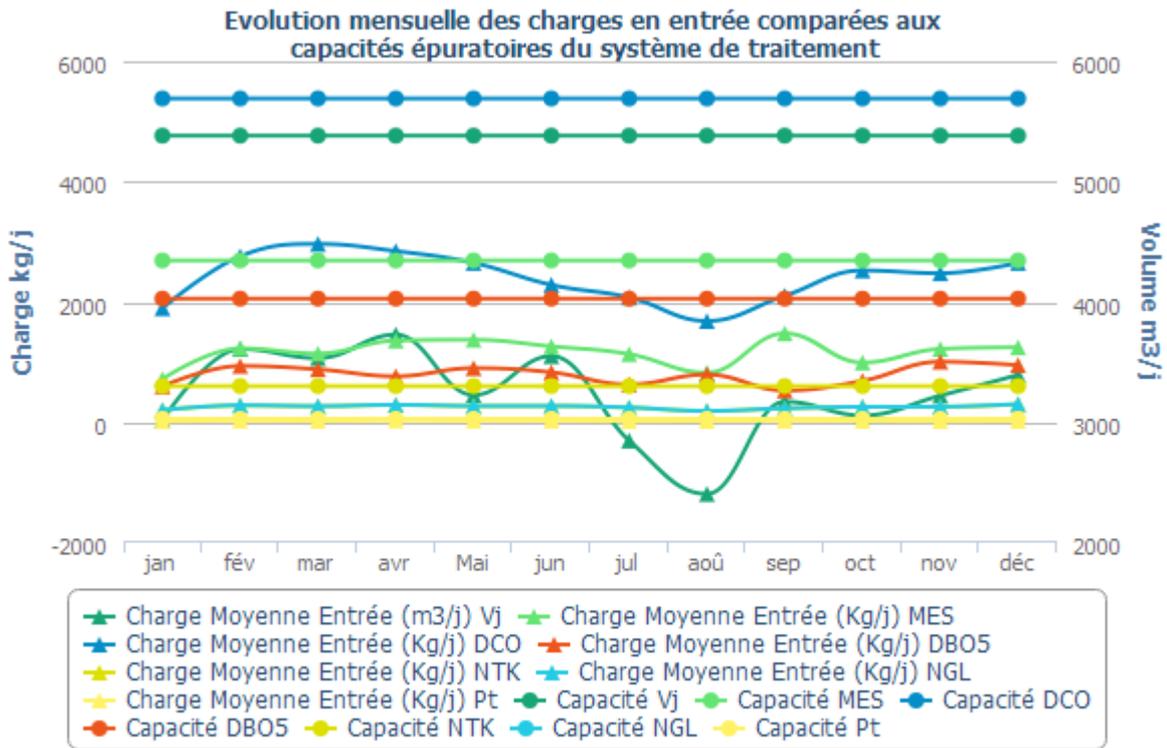
## 6.5 Le bilan qualité par usine

### Station d'Epuration d'Auvers sur Oise

Bilans HCNF / Bilans :

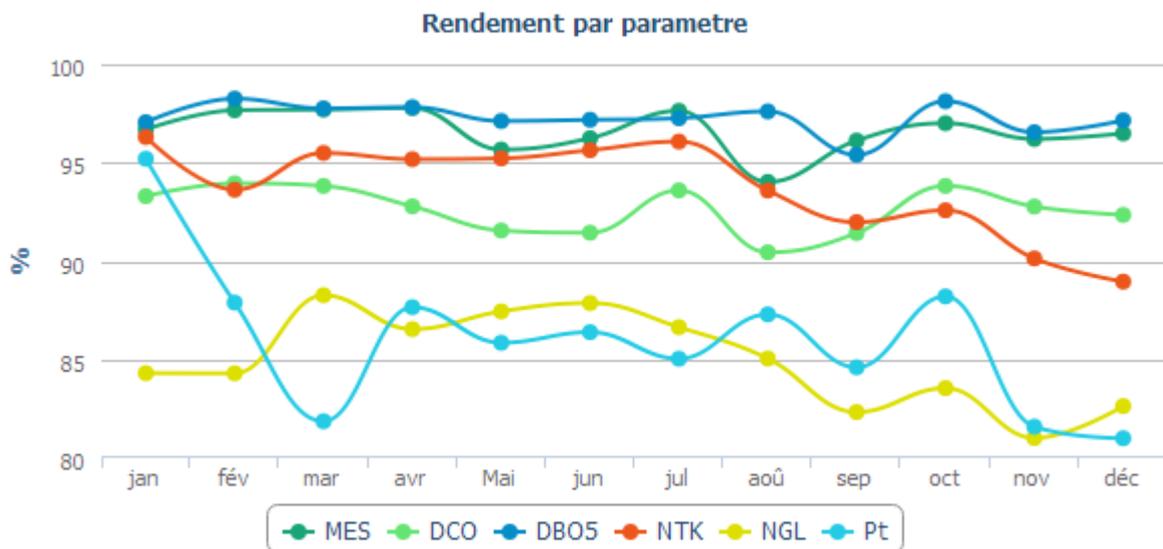
Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
	(m3/j)	Nbr Bilan HcNF* / nbr de bilans	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
janvier	3 017	0 / 4	719	1 897	599	202,7	205,1	19,8
février	3 610	0 / 4	1 231	2 760	939	281,8	283,3	28,6
mars	3 533	0 / 5	1 142	2 966	882	267,7	271,5	24,7
avril	3 730	0 / 4	1 359	2 847	764	289,8	291,8	32,5
mai	3 226	0 / 4	1 374	2 651	900	271,2	272,8	28,3
juin	3 550	0 / 5	1 264	2 286	833	270,2	272,2	28,2
juillet	2 848	0 / 4	1 134	2 077	628	244,6	246,6	22,8
août	2 405	0 / 5	824	1 683	796	188,3	189,6	25,0
septembre	3 172	0 / 4	1 478	2 103	528	230,8	234,1	27,4
octobre	3 058	0 / 4	994	2 523	689	255,8	256,8	25,4
novembre	3 222	0 / 5	1 221	2 478	1 007	257,2	260,3	22,6
décembre	3 394	0 / 4	1 246	2 651	950	299,1	303,8	25,7

(\*) Hors conditions normales de fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

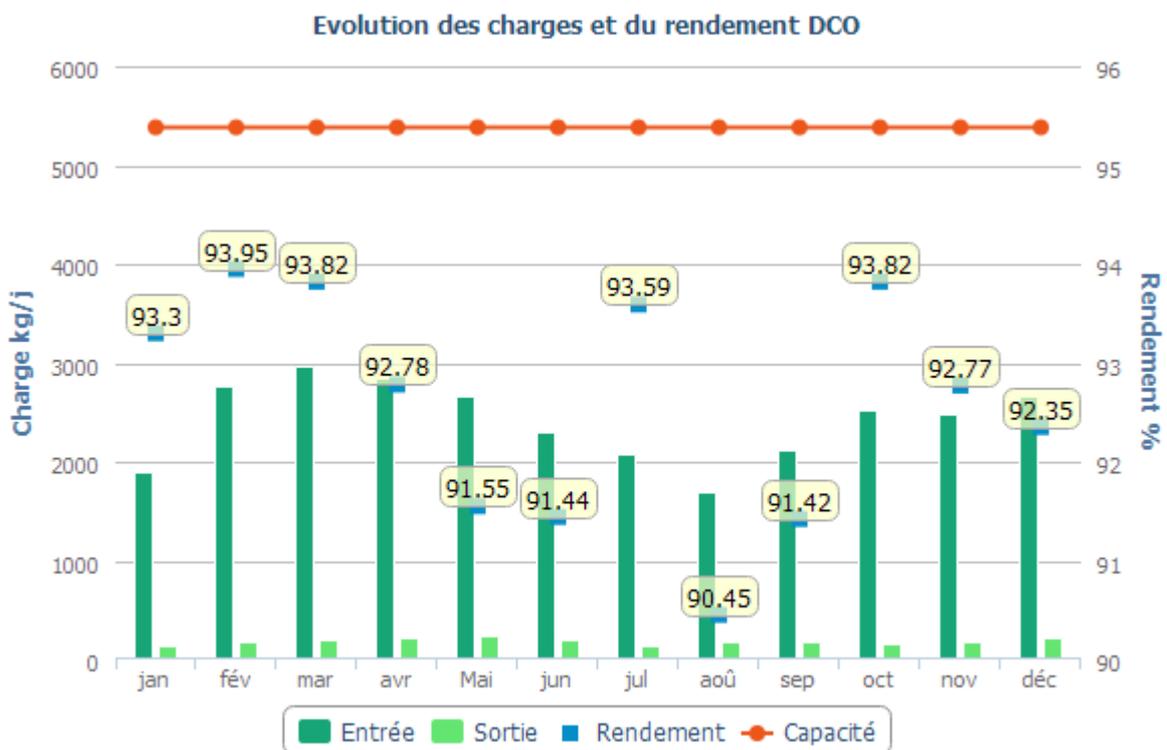
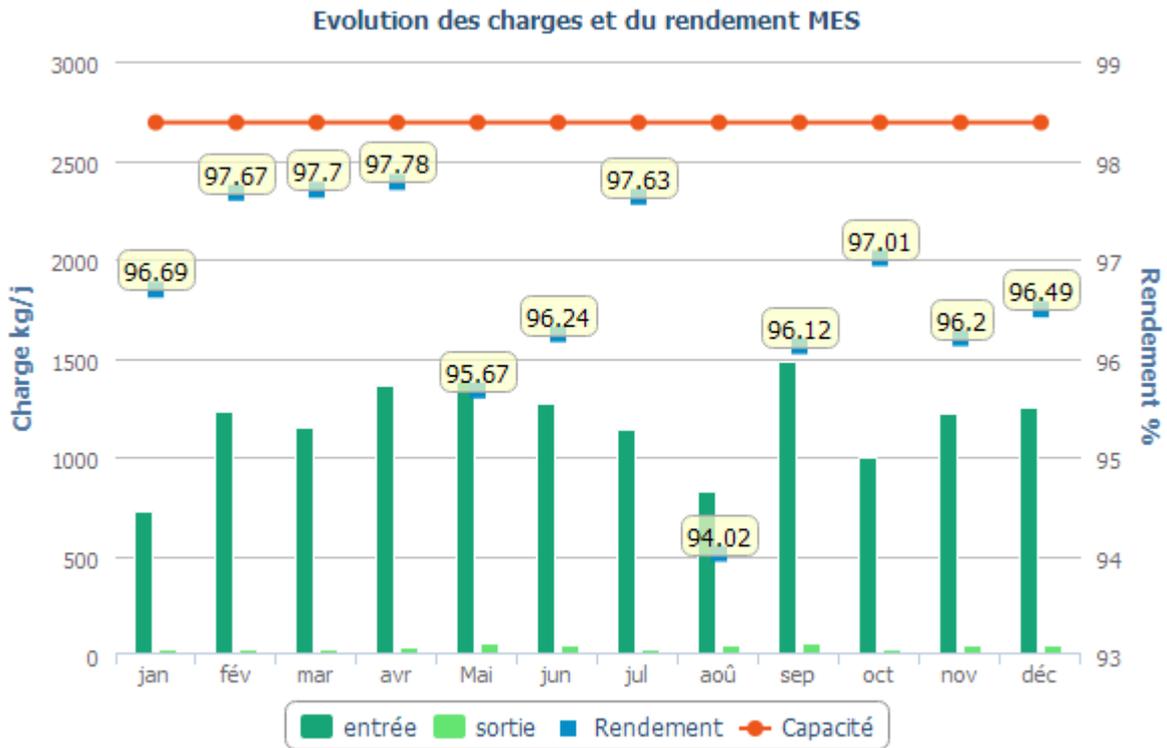


**Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :**

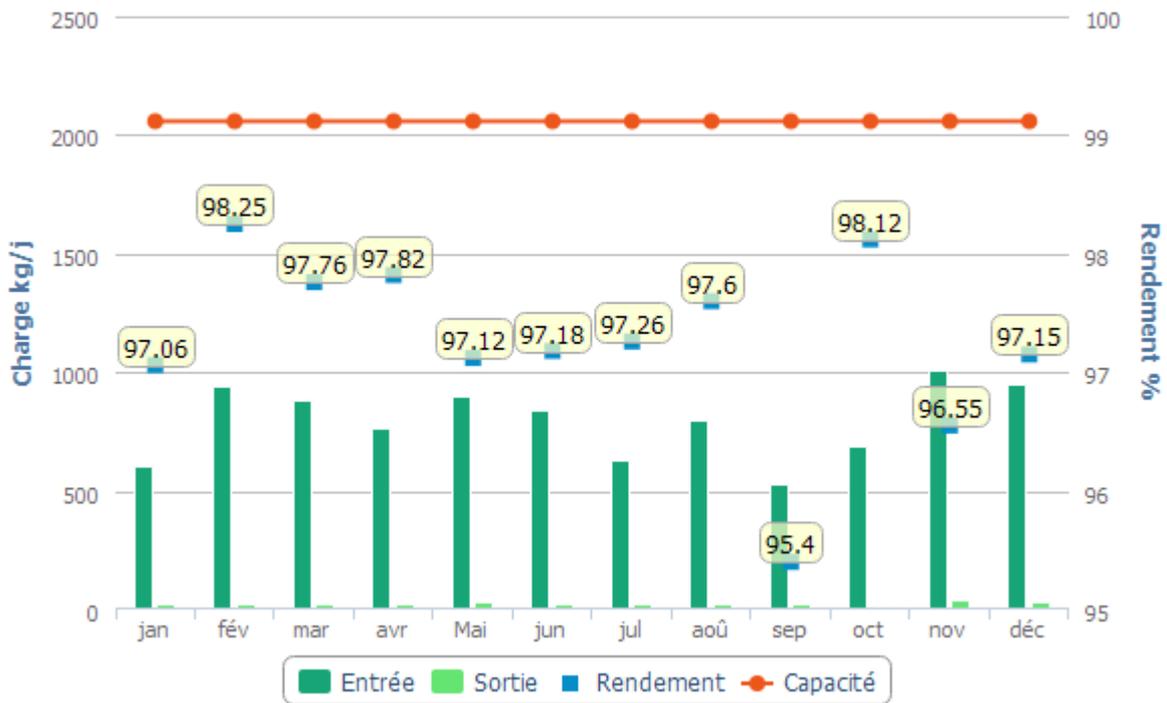
Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
janvier	23,80	96,69	127,10	93,30	17,60	97,06	7,50	96,30	32,20	84,30	1,00	95,20
février	28,70	97,67	167,10	93,95	16,45	98,25	18,00	93,62	44,50	84,29	3,50	87,89
mars	26,20	97,70	183,40	93,82	19,74	97,76	12,10	95,49	31,90	88,26	4,50	81,86
avril	30,10	97,78	205,70	92,78	16,65	97,82	14,00	95,18	39,30	86,54	4,00	87,65
mai	59,50	95,67	224,20	91,55	25,89	97,12	13,00	95,22	34,30	87,44	4,00	85,85
juin	47,50	96,24	195,60	91,44	23,53	97,18	11,80	95,63	33,00	87,87	3,80	86,39
juillet	26,90	97,63	133,20	93,59	17,22	97,26	9,60	96,07	33,00	86,64	3,40	85,04
août	49,30	94,02	160,70	90,45	19,15	97,60	12,10	93,58	28,30	85,05	3,20	87,29
septembre	57,30	96,12	180,50	91,42	24,29	95,40	18,50	91,98	41,40	82,32	4,20	84,60
octobre	29,70	97,01	155,80	93,82	12,94	98,12	19,00	92,58	42,30	83,54	3,00	88,20
novembre	46,40	96,20	179,20	92,77	34,71	96,55	25,40	90,13	49,40	81,01	4,20	81,58
décembre	43,80	96,49	202,70	92,35	27,08	97,15	33,00	88,95	52,80	82,63	4,90	81,00



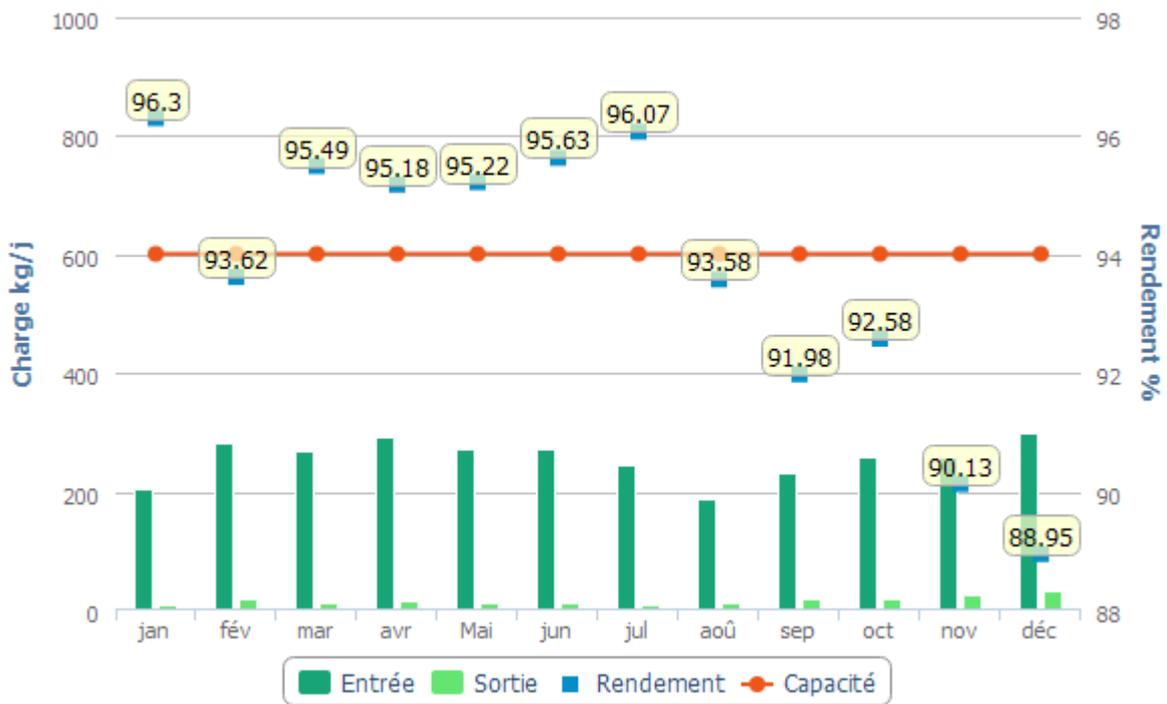
### Evolution des charges et du rendement par paramètre



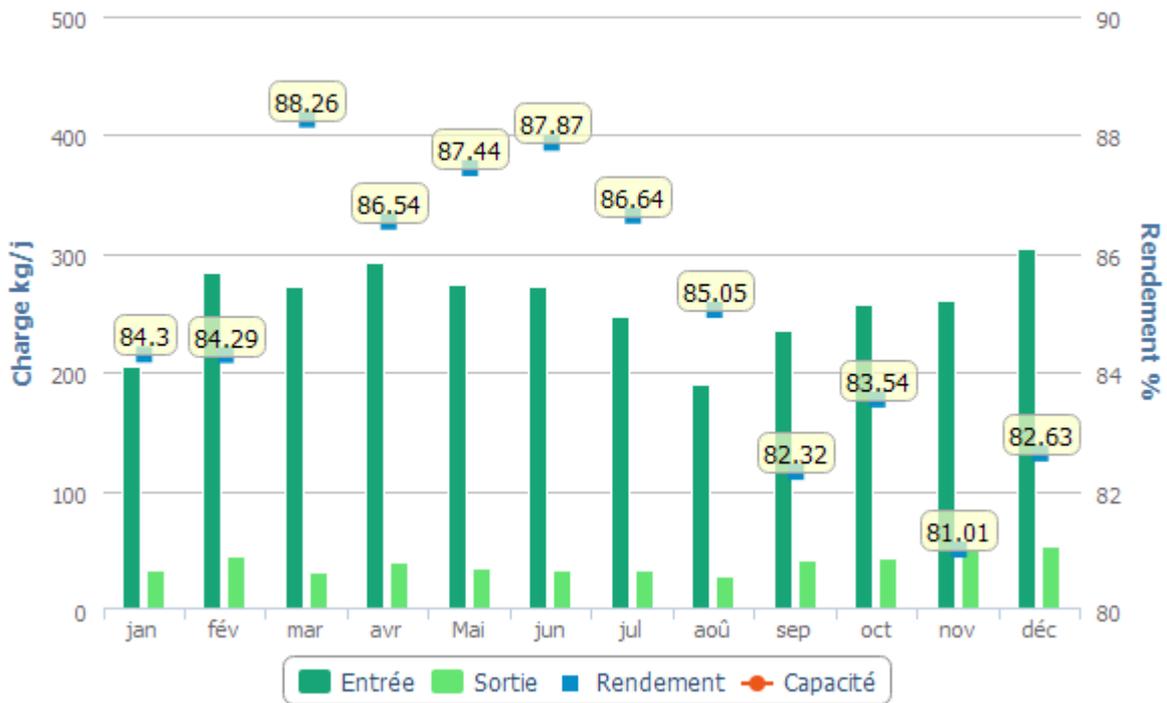
Evolution des charges et du rendement DBO5



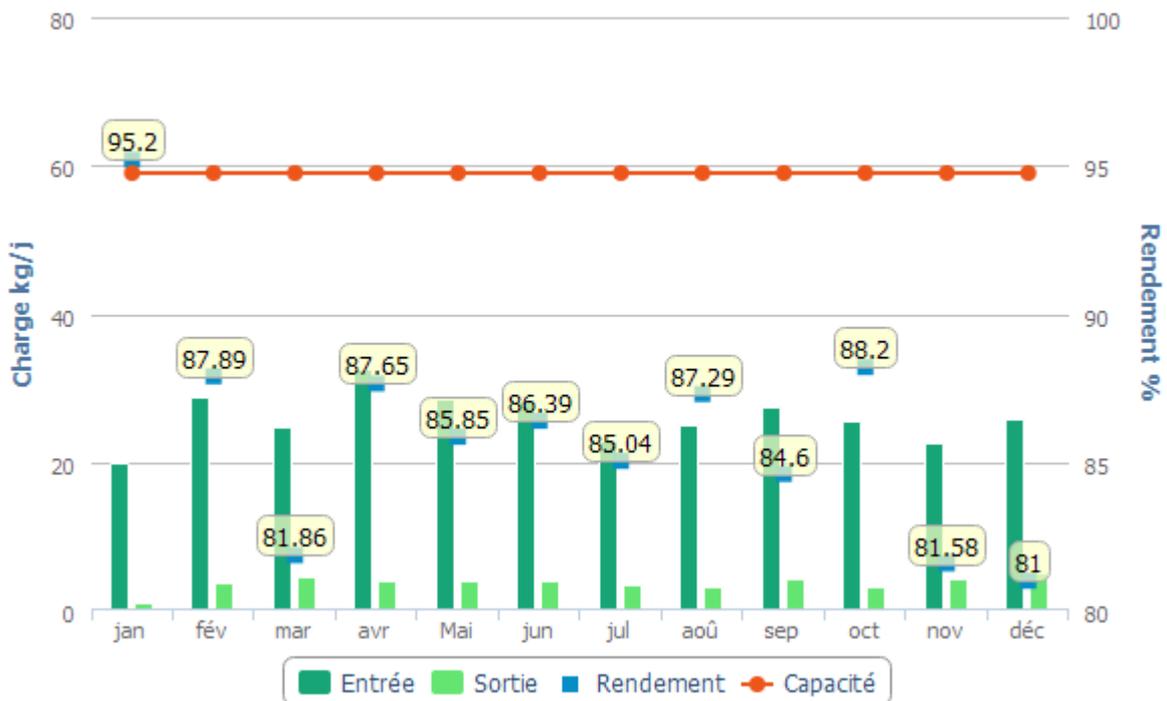
Evolution des charges et du rendement NTK



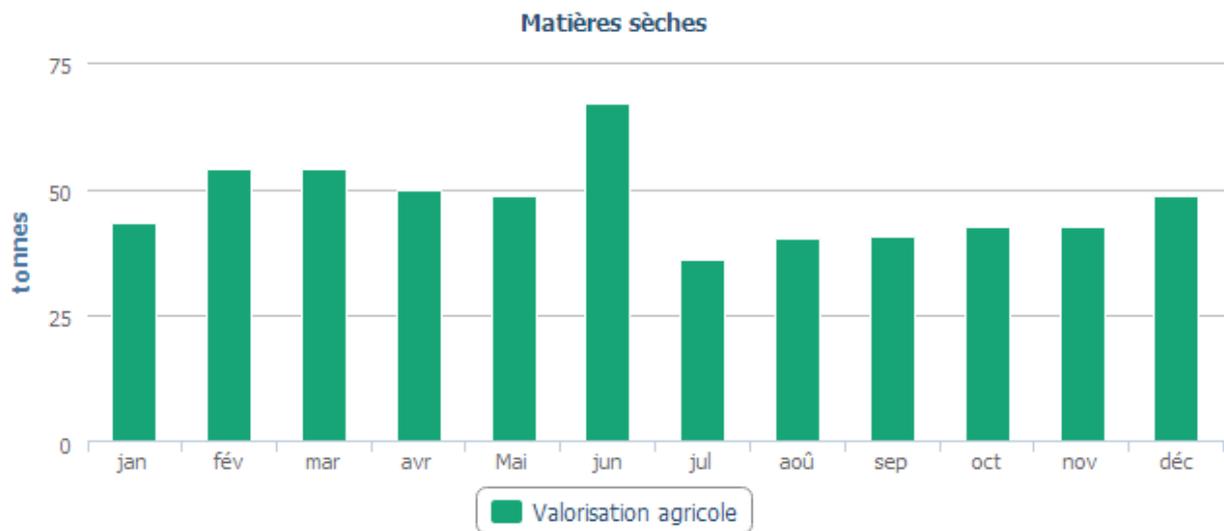
Evolution des charges et du rendement NGL



Evolution des charges et du rendement PT



## Boues évacuées par mois



## 6.6 L'assainissement non collectif

### → Vérification des installations

Les vérifications préalables de conception concernent les installations à réaliser ou à réhabiliter.

Les vérifications d'exécution concernent les installations en cours de réalisation ou de réhabilitation, ainsi que celles réalisées ou réhabilitées depuis moins de 10 ans. Un second contrôle peut être nécessaire en cas de non-conformité constatée lors du premier contrôle.

#### Installations neuves

Vérifications de conception	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de nouveaux dossiers		1	1	4	2

Numéro	Rue	Ville	Motif de dossier	Nature visite/étude	Statut conformité
10	CHEMIN LATERAL	MERIEL	ANC-NEUF CONCEPTION	Gestion 1ère étude de dossier	Avis favorable
1	LE CHEMIN DU RU	MERIEL	ANC-NEUF CONCEPTION	Gestion 1ère étude de dossier	Avis favorable

Vérifications d'exécution	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de nouveaux dossiers	2	5	0	0	2
Nombre d'installations déclarées conformes	1	4	0	0	2
Nombre de premiers contrôles réalisés	2	5	0	0	2

Numéro	Rue	Ville	Motif de dossier	Nature visite/étude	Statut conformité
2	CHEMIN DE LA LONGUE RUE	AUVERS SUR OISE	ANC-NEUF REALISATION	Gestion 1ère visite	Conforme
1	LE CHEMIN DU RU	MERIEL	ANC-NEUF REALISATION	Gestion 1ère visite	Conforme

#### Installations existantes

Vérifications de l'existant	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'installations déclarées conformes		1	1	4	3
Nombre de dossiers restant avec travaux à effectuer		24	3	39	4
Nombre de contrôles réalisés		25	4	43	7

Numéro	Rue	Ville	Motif de dossier	Nature visite/étude	Date début visite/étude	Statut conformité
65	RUE DE LA CROIX JEAN MARIN	MERIEL	ANC-CAMPAGNE DIAGNOSTIC INITIAL	Gestion 1ère visite	25/5/2022	Non conforme
3	RUE PERROT	MERIEL	ANC-VENTE DIAGNOSTIC INSTALLATION EXISTANTE	Gestion 1ère visite	2/6/2022	Conforme
3	RUE PERROT	MERIEL	ANC-VENTE DIAGNOSTIC INSTALLATION EXISTANTE	Gestion 1ère visite	2/6/2022	Conforme
3	RUE PERROT	MERIEL	ANC-VENTE DIAGNOSTIC INSTALLATION EXISTANTE	Gestion 1ère visite	2/6/2022	Non conforme
24	RUE GUYNEMER	MERY SUR OISE	ANC-CAMPAGNE DIAGNOSTIC INITIAL	Gestion 1ère visite	29/6/2022	Conforme
10	SENTE DES CARRIERES	MERIEL	ANC-VENTE DIAGNOSTIC INSTALLATION EXISTANTE	Gestion 1ère visite	10/11/2022	Non conforme
80	RUE PIERRE CURIE	MERY SUR OISE	ANC-DIAGNOSTICS PERIODIQUES	Gestion 1ère visite	18/11/2022	Non conforme

## 6.7 Le bilan énergétique du patrimoine

→ *Bilan énergétique détaillé du patrimoine*

### Usine de dépollution

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
<b>Station d'Epuration d'Auvers sur Oise</b>						
Energie relevée consommée (kWh)	1 422 745	1 374 079	1 413 666	1 448 246	1 397 136	-3,7%
Energie facturée consommée (kWh)	1 396 956	1 433 516	1 441 300	1 475 869	1 425 226	-3,4%

### Poste de relèvement

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
<b>Poste de Relèvement d'Eaux Pluviales &amp; d'Eaux Usées de Frépillon Rue des Ecailles</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	2 385	1 592	2 189	3 066	2 231	-27,2%
<b>Poste de Relèvement d'Eaux Pluviales de Méry sur Oise Rue Gaston Monmousseau</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	1 136	118	130	110	108	-1,8%
<b>Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Chemin Belle Rive</b>						
Energie facturée consommée (kWh)					6 314	
<b>Poste de Relèvement d'Eaux Pluviales &amp; d'Eaux Usées de Méry sur Oise Rue Giverny</b>						
Energie facturée consommée (kWh)			1 705	2 472	2 154	-12,9%
<b>Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Chemin des Bartagnolles</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	499	2 137	631	699	428	-29,6%
<b>Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Daubigny 1&amp;2</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	574	592	554	608	618	1,6%
<b>Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue Aunaies</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	891	999	757	891	815	-8,5%
<b>Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue de la Bourgogne</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	24 920	25 819	29 042	30 353	27 860	-8,2%
<b>Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue de la Plage</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	887	846	1 120	1 169	906	-22,5%
<b>Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue des Gords</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	2 717	2 074	2 293	3 634	2 955	-18,7%
<b>Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue des Granges</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	6 088	7 338	8 785	8 793	7 574	-13,9%
<b>Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue des Marolets</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	2 357	2 965	3 130	3 284	2 927	-10,9%
<b>Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue des Roches</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	465	492	478	589	513	-12,9%
<b>Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue du clos Sermon</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	17 910	14 567	17 451	17 317	15 118	-12,7%
<b>Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue Eugène Lefebvre</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	33 372	37 608	44 110	46 137	21 967	-52,4%
<b>Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue Marcel Martin</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	22 512	19 068	23 885	23 441	20 270	-13,5%
<b>Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue Rajon</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	201	197	194	207	203	-1,9%
<b>Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue Rémy</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	249	189	200	215	185	-14,0%
<b>Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue Roger Tagliana</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	6 154	4 804	5 377	5 518	5 753	4,3%
<b>Poste de Relèvement d'eaux usées d'Auvers sur Oise Rue Simone le Danois</b>						
Energie facturée consommée (kWh)		29	43	47	38	-19,1%
<b>Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue Valhermeil</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	1 477	838	1 281	1 611	1 019	-36,7%
<b>Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue Van Gogh</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	495	613	734	776	743	-4,3%
<b>Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Frépillon Le Hameau Rue de la Maltrière</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	912	6 373	2 440	1 432	1 266	-11,6%

<b>Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Frépillon Route de Villiers Adam</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	18 192	17 552	11 209	11 486	16 805	46,3%
<b>Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Frépillon Rue du Boudar</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	2 558	2 233	2 313	2 473	2 354	-4,8%
<b>Poste de Relèvement d'Eaux Usées &amp; d'Eaux Pluviales de Frépillon ZAC des épineaux</b>						
Energie facturée consommée (kWh)		2 406	2 182	4 222	5 440	28,8%
<b>Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Frépillon ZAC des Flaches 1</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	2 313	994	1 203	1 284	1 240	-3,4%
<b>Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Mériel Allée de la Pêcherie</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	621	627	515	565	549	-2,8%
<b>Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Mériel Allées des Karakis</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	12 264	11 660	11 382	11 199	11 436	2,1%
<b>Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Mériel Rue du Docteur Alberts Schweitzer</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	1 285	1 097	1 458	1 432	1 473	2,9%
<b>Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Mériel Rue du Pavillon de Chasse</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	435	403	404	428	425	-0,7%
<b>Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Mériel Sentes des Gardes</b>						
Energie facturée consommée (kWh)			311	253	211	-16,6%
<b>Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Mériel 1 Rue de l'Oise</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	1 127	748	1 101	1 374	901	-34,4%
<b>Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Méry sur Oise Chemin de l'Abreuvoir</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	2 222	3 900	1 834	2 442	1 404	-42,5%
<b>Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Méry sur Oise Chemin du Halage</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	7 569	8 673	24 813	32 851	65 658	99,9%
<b>Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Méry sur Oise Pont de Méry</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	37 784	24 243	56 103	38 367	37 032	-3,5%
<b>Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Méry sur Oise Rue des Ecoles</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	826	1 070	371	400	389	-2,8%
<b>Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Méry sur Oise Rue Jean Brestel</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	469	466	726	1 382	793	-42,6%
<b>Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Méry sur Oise Rue Thérèse Lethias</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	870	632	508	678	640	-5,6%
<b>Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Méry sur Oise Stade Rue Jean Brestel</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	804	744	471	458	450	-1,7%
<b>Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Villiers Adam Rue JB Lechaugette</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	4 708	4 272	7 362	7 057	5 972	-15,4%
<b>Poste de Relèvement DIP d'Eaux Usées de Villiers Adam rue Aristide Quillet</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	2 682	2 091	2 908	5 312	4 833	-9,0%
<b>Poste de Relèvement Mery DIP Sente de la Fontaine</b>						
Energie facturée consommée (kWh)		1 682	1 719	1 891	2 582	36,5%
<b>Poste de relèvement: PR_EP_SENTE CHENE LA RICHE</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	165	99	79	85	77	-9,4%
<b>Poste de Relèvement Villiers Adam Ep Sente Isle Adam</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	575	429	452	474	430	-9,3%
<b>Postes de Relèvement d'Eaux Usées et Pluviales de Méry sur Oise Groupe Scolaire</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	1 136	938	948	998	826	-20,8
<b>Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue des Bartagnolles 1</b>						

Energie facturée consommée (kWh)	723	352	472	608	428	-29,6%
----------------------------------	-----	-----	-----	-----	-----	--------

### Autres installations assainissement

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
<b>Déversoir d'Orage d'Auvers sur Oise Rue de la Bourgogne Aval</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	272	238	232	233	248	6,4%

## 6.8 Annexes financières

→ *Les modalités d'établissement du CARE*

### Introduction générale

Les articles R 3131-2 à R 3131-4 du Code de la Commande Publique fournissent des précisions sur les données devant figurer dans le Rapport Annuel du Délégataire prévu à l'article L 3131-5 du même Code, et en particulier sur le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) de la délégation.

Le CARE établi au titre de 2022 respecte ces principes. La présente annexe fournit les informations relatives à ses modalités d'établissement.

### Organisation de la Société au sein de la Région et de Veolia Eau France

L'organisation de la Société Veolia Eau Compagnie Générale des Eaux – VE-CGE au sein de la Région Ile de France de Veolia Eau (Groupe Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux) comprend différents niveaux opérationnels qui apportent quotidiennement leur contribution au bon fonctionnement des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement qui leur sont confiés.

La décentralisation et la mutualisation de l'activité aux niveaux adaptés représentent en effet un des principes majeurs d'organisation de Veolia Eau et de ses sociétés.

Par ailleurs, à l'écoute de ses clients et des consommateurs, Veolia Eau est convaincu que si l'eau est au cœur des grands défis du 21ème siècle, il convient aussi d'être très attentif à la quête grandissante de transparence, de proximité et d'implication des collectivités ainsi qu'à la recherche constante d'efficacité et de qualité.

L'organisation de Veolia Eau articulée autour d'une logique « gLocale » répond à ces enjeux. Elle permet à la fois de partager le meilleur de ce que peut apporter un grand groupe en matière de qualité, d'innovation, de solutions et d'investissements (« global ») ; mais aussi en s'appuyant sur 61 « Territoires », avec des moyens renforcés pour l'exploitation, toujours plus ancrés localement et avec un réel pouvoir de décision (« local »). 9 Régions viennent quant à elles assumer un rôle de coordination et de mutualisation au bénéfice des Territoires.

Au sein de cette organisation, et notamment pour accroître la qualité des services rendus à ses clients, la Société VE-CGE a pris part à la démarche engagée par Veolia Eau visant à accroître la collaboration entre ses différentes sociétés.

Dans ce contexte, la Société est associée à d'autres sociétés du Groupe pour mettre en commun au sein d'un GIE national un certain nombre de fonctions supports (service consommateurs, ressources humaines, bureau d'études techniques, service achats, expertises nationales...) ; étant précisé que cette mise en commun peut être organisée en tant que de besoin sur des périmètres plus restreints (au niveau d'une Région ou d'un Territoire par exemple).

Aujourd'hui, les exploitations de la Société bénéficient des interventions tant de ses moyens propres que des interventions du GIE national, au travers d'une organisation décentralisant, au niveau adapté, les différentes fonctions.

L'architecture comptable de la Société est le reflet de cette structure décentralisée et mutualisée. Elle permet de suivre aux niveaux adéquats d'une part les produits et les charges relevant de la Région (niveaux successifs de la Région, du Territoire, du Service Local), et d'autre part les charges de niveau National (contribution des services centraux).

En particulier, conformément aux principes du droit des sociétés, et à partir d'un suivi analytique commun à toutes les sociétés membres du GIE national, la Société facture à ce dernier le coût des moyens qu'elle met à sa disposition ; réciproquement, le GIE national lui facture le coût de ses prestations.

Le compte annuel de résultat de l'exploitation relatif à un contrat de délégation de service public, établi sous la responsabilité de la Société délégataire, regroupe l'ensemble des produits et des charges imputables à ce contrat, selon les règles exposées ci-dessous.

La présente annexe a pour objet de préciser les modalités de détermination de ces produits et de ces charges.

### **Faits Marquants**

#### **Modalités de répartition des charges indirectes liées à la fonction Consommateurs**

Veolia Eau porte d'importantes ambitions en termes de relation consommateurs, avec la volonté de mettre celle-ci au cœur des opérations tout en modernisant les outils utilisés. Cette dynamique se traduit à la fois par la mise en place dans l'ensemble des Territoires de compétences Consommateurs de terrain tout en professionnalisant toujours davantage les processus de masse tels que facturation, encaissement et gestion des appels.

Ces dernières fonctions sont mutualisées au sein de 2 plateformes nationales :

- la plateforme Produits & Cash qui gère la facturation de masse, les encaissements, la relation et les échanges de données avec les prestataires de recouvrement, les reversements aux collectivités ;
- la plateforme RC 360 qui gère les appels téléphoniques ainsi que les mails et les courriers des consommateurs.

Ces plateformes disposent de nouveaux outils informatiques qui permettent une mesure de leur activité avec un degré accru de finesse et de fiabilité.

Pour cette raison, il a été jugé possible et pertinent de faire évoluer les modalités de répartition entre les contrats du coût des plateformes (et simultanément de la fonction « Consommateurs » qu'elle soit logée au National, en Région ou en Territoire) qui étaient jusqu'en 2019 assises sur la valeur ajoutée simplifiée.

Depuis l'exercice 2020, la répartition du coût des plateformes (et simultanément de la fonction « consommateurs » qu'elle soit logée au National, en Région ou en Territoire), qui était jusqu'en 2019 assise sur la valeur ajoutée simplifiée, s'effectue désormais de la manière suivante :

- Le coût de la Plateforme Produits & Cash est réparti entre les différents Territoires au prorata des factures d'eau émises pour les contrats de ces derniers entre le 1<sup>er</sup> novembre n-1 et le 31 octobre n en tenant compte d'éventuels effets de périmètre en tant que de besoin ;
- Le coût de la Plateforme RC 360 est réparti entre les différents Territoires au prorata des contacts (mails, appels téléphoniques, courriers) sur le périmètre du Territoire entre le 1<sup>er</sup> janvier n et 31 décembre n (le nombre de contacts du mois de décembre étant estimé).

Ces coûts ainsi répartis au niveau d'un Territoire donné sont additionnés à ceux de la fonction « Consommateurs » du Territoire pour être enfin répartis entre les contrats d'eau au prorata des factures émises telles que déterminées ci-dessus (voir note 1 ci-après).

Dans les rares situations où des services d'assainissement donnent lieu à la facturation aux consommateurs des m<sup>3</sup> assujettis par une facture distincte de celle de l'eau potable, ils sont traités avec les mêmes règles que les contrats d'eau potable tel que décrit ci-dessus.

Dans le cas le plus fréquent, où l'eau et l'assainissement sont facturés sur le même document, et lorsque les délégataires de ces deux services font partie du Groupe Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux, les contrats assainissement se voient attribuer une quote-part des coûts ci-dessus selon les règles ci-dessous :

- Soit une approche spécifique peut être identifiée dans les contrats d'eau et d'assainissement, et des conventions internes mises en place : le contrat assainissement supporte alors la quote-part conventionnelle des coûts Consommateurs en contrepartie d'un produit de même montant porté sur la rubrique « produits accessoires » sur le contrat eau.
- Dans le cas contraire, une charge forfaitaire de 2€ par facture est imputée sur le contrat d'assainissement en contrepartie d'un allègement de charges de même montant sur le contrat eau.

L'évolution décrite au présent paragraphe a été analysée, comme le précise son titre, comme un changement de modalités de répartition de charges indirectes.

Enfin, le coût des plateformes intègre l'ensemble des composantes qui s'y rattachent : coûts de personnel, de loyers, de sous-traitance... Dans une logique de simplification, le coût des plateformes, réparti sur chaque contrat, est présenté sur la seule ligne « sous-traitance » (indépendamment de la décomposition par nature de cette charge au sein des dites plateformes).

## **1. Produits**

Les produits inscrits dans le compte annuel de résultat de l'exploitation regroupent l'ensemble des produits d'exploitation hors TVA comptabilisés en application du contrat, y compris ceux des travaux attribués à titre exclusif.

En ce qui concerne les activités de distribution d'eau et d'assainissement, ces produits se fondent sur les volumes distribués de l'exercice, valorisés en prix de vente. A la clôture de l'exercice, une estimation s'appuyant sur les données de gestion est réalisée sur la part des produits non relevés et/ou non facturés au cours du mois de décembre et comptabilisée. Les éventuels écarts avec les facturations sont comptabilisés dans les comptes de l'année suivante. Les dégrèvements (dont ceux consentis au titre de la loi dite « Warsmann » du 17 mai 2011 qui fait obligation à la Société d'accorder - dans certaines conditions - des dégrèvements aux usagers ayant enregistré des surconsommations d'eau et d'assainissement du fait de fuites sur leurs installations après compteur) sont quant à eux portés en minoration des produits d'exploitation de l'année où ils sont accordés.

S'agissant des produits des travaux attribués à titre exclusif, ils correspondent aux montants comptabilisés en application du principe de l'avancement.

Le détail des produits annexé au compte annuel du résultat de l'exploitation fournit une ventilation des produits entre les produits facturés au cours de l'exercice et ceux résultant de la variation de la part estimée des consommations.

## 2. Charges

Les charges inscrites dans le compte annuel du résultat de l'exploitation englobent :

- ✓ les charges qui sont exclusivement imputables au contrat (charges directes - cf. § 2.1),
- ✓ la quote-part, imputable au contrat, des charges communes à plusieurs contrats (charges réparties - cf. § 2.2).

Le montant de ces charges résulte soit directement de dépenses inscrites en comptabilité, soit de calculs à caractère économique (charges calculées - cf. § 2.1.2).

### 2.1. Charges exclusivement imputables au contrat

Ces charges comprennent :

- ✓ les dépenses courantes d'exploitation (cf. 2.1.1),
- ✓ un certain nombre de charges calculées, selon des critères économiques, au titre des investissements (domaines privé et délégué) et de l'obligation contractuelle de renouvellement (cf. 2.1.2). Pour être calculées, ces charges n'en sont pas moins identifiées contrat par contrat, en fonction de leurs opérations spécifiques,
- ✓ les charges correspondant aux produits perçus pour le compte des collectivités et d'autres organismes,
- ✓ les charges relatives aux travaux à titre exclusif.

#### 2.1.1. Dépenses courantes d'exploitation

Il s'agit des dépenses de personnel imputées directement, d'énergie électrique, d'achats d'eau, de produits de traitement, d'analyses, des redevances contractuelles et obligatoires, de la Contribution Foncière des Entreprises et de certains impôts locaux, etc.

En cours d'année, les imputations directes de dépenses de personnel opérationnel au contrat ou au chantier sont valorisées suivant un coût standard par catégorie d'agent qui intègre également une quote-part de frais « d'environnement » (véhicule, matériel et outillage, frais de déplacement, encadrement de proximité...). En fin d'année, l'écart entre le montant réel des dépenses engagées au niveau du Service Local dont dépendent les agents et le coût standard imputé fait l'objet d'une répartition au prorata des heures imputées sur les contrats du Service Local. Cet écart est ventilé selon sa nature sur trois rubriques des CARE (personnel, véhicules, autres charges).

Par ailleurs, la précision suivante est apportée sur la prise en compte de la fiscalité indirecte applicable aux consommations d'électricité. Depuis 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) est calculée comme une majoration du prix du KWH selon un barème fonction de l'électro-intensivité de la Société au cours de l'année considérée. Ce taux applicable n'est donc pas nécessairement connu en début d'année et des régularisations peuvent donc avoir lieu au cours des exercices suivants. Jusqu'à fin 2020, ces régularisations étaient enregistrées dans les CARE lors de leur versement effectif, et alors imputées aux contrats selon les points de livraison de l'électricité consommée. Elles sont depuis l'exercice 2021 prises en compte dans les CARE dès l'envoi de l'état récapitulatif des consommations de l'année N-1 à l'Administration en juin N.

### 2.1.2. Charges calculées

Un certain nombre de charges doivent faire l'objet d'un calcul économique. Les éléments correspondants résultent de l'application du principe selon lequel : "Pour que les calculs des coûts et des résultats fournissent des valeurs correctes du point de vue économique..., il peut être nécessaire en comptabilité analytique, de substituer à certaines charges enregistrées en comptabilité générale selon des critères fiscaux ou sociaux, les charges correspondantes calculées selon des critères techniques et économiques" (voir ci-dessous).

Ces charges concernent principalement les éléments suivants :

#### **Charges relatives au renouvellement :**

Les charges économiques calculées relatives au renouvellement sont présentées sous des rubriques distinctes en fonction des clauses contractuelles (y compris le cas échéant au sein d'un même contrat).

##### - Garantie pour continuité du service

Cette rubrique correspond à la situation dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assurer à ses frais, sans que cela puisse donner lieu à ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle.

La garantie pour continuité du service a pour objet de faire face aux charges que le délégataire aura à supporter en exécution de son obligation contractuelle, au titre des biens en jouissance temporaire (voir note 3 ci-après) dont il est estimé que le remplacement interviendra pendant la durée du contrat.

Afin de prendre en compte les caractéristiques économiques de cette obligation (voir note 4 ci-après), le montant de la garantie pour continuité du service s'appuie sur les dépenses de renouvellement lissées sur la durée de la période contractuelle en cours. Cette charge économique calculée est déterminée en additionnant :

- ✓ d'une part le montant cumulé à la fin de l'exercice des renouvellements déjà effectués depuis le début de la période contractuelle en cours ;
- ✓ d'autre part le montant des renouvellements prévus jusqu'à la fin de cette période, tel qu'il résulte de l'inventaire quantitatif et qualitatif des biens du service à jour à la date d'établissement des comptes annuels du résultat de l'exploitation (fichier des installations en jouissance temporaire) ;

et en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours (voir note 5 ci-après).

Des lissages spécifiques sont effectués en cas de prolongation de contrat ou de prise en compte de nouvelles obligations en cours de contrat.

Ce calcul permet donc de réévaluer chaque année, en euros courants, la dépense que le délégataire risque de supporter, en moyenne annuelle sur la durée de la période contractuelle en cours, pour les renouvellements nécessaires à la continuité du service (renouvellement dit « fonctionnel » dont le délégataire doit couvrir tous les risques et périls dans le cadre de la rémunération qu'il perçoit).

Enfin, et pour tous les contrats prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la charge portée dans le CARE au titre d'une obligation contractuelle de type « garantie pour continuité de service » correspond désormais aux travaux réalisés dans l'exercice sans que ne soit plus effectué le lissage évoqué ci-dessus ; ce dernier ne concerne donc désormais que les contrats ayant pris effet antérieurement.

#### - Programme contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société s'est contractuellement engagée à réaliser un programme prédéterminé de travaux de renouvellement selon les priorités que la Collectivité s'est fixée.

La charge économique portée dans le compte annuel de résultat de l'exploitation est alors calculée en additionnant :

- ✓ d'une part le montant, réactualisé à la fin de l'exercice considéré, des renouvellements déjà effectués depuis le début de la période contractuelle en cours (voir note 5 ci-après) ;
  - ✓ d'autre part, le montant des renouvellements contractuels futurs jusqu'à la fin de cette même période ;
- et en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours.

#### - Fonds contractuel de renouvellement

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est contractuellement tenue de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel délimitant les obligations des deux parties est alors établi. C'est le montant correspondant à la définition contractuelle qui est repris dans cette rubrique.

#### **Charges relatives aux investissements :**

Les investissements financés par le délégataire sont pris en compte dans le compte annuel du résultat de l'exploitation, sous forme de redevances permettant d'étaler leur coût financier total :

- ✓ pour les biens appartenant au délégataire (biens propres et en particulier les compteurs du domaine privé) : sur leur durée de vie économique puisqu'ils restent lui appartenir indépendamment de l'existence du contrat ;
- ✓ pour les investissements contractuels (biens de retour) : sur la durée du contrat puisqu'ils ne servent au délégataire que pendant cette durée.

Le montant de ces redevances résulte d'un calcul actuariel permettant de reconstituer, sur ces durées et en euros constants, le montant de l'investissement initial.

S'agissant des compteurs, ces derniers comprennent, depuis 2008, les frais de pose valorisés par l'application de critères opérationnels et qui ne sont donc en contrepartie plus compris dans les charges de l'exercice.

L'étalement de ce coût financier global obéit aux règles suivantes :

- ✓ pour les investissements antérieurs à 2021, les redevances évoquées ci-dessus respectent une progressivité prédéterminée et constante (+1,5% par an) d'une année sur l'autre de la redevance attachée à un investissement donné. Le taux financier retenu est calculé à partir du Taux Moyen des Emprunts d'Etat en vigueur l'année de réalisation de l'investissement, majoré d'une marge. Un calcul financier spécifique garantit la neutralité actuarielle de la progressivité de 1,5% indiquée ci-dessus ;
- ✓ pour les investissements réalisés à compter du 1er janvier 2021, ces redevances prennent la forme d'une annuité constante et non plus progressive. Le taux financier retenu est déterminé en tenant compte des conditions de financement de l'année en cours. Le taux annuel de financement est fixé à 2,25% pour les investissements réalisés en 2021. Il s'élève à 3,90% pour les investissements réalisés en 2022.

Toutefois, par dérogation avec ce qui précède, pour tous les contrats ayant pris effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la redevance peut reprendre le calcul arrêté entre les parties lors de la signature du contrat.

Enfin, et compte tenu de leur nature particulière, les biens immobiliers du domaine privé font l'objet d'un calcul spécifique comparable à l'approche retenue par les professionnels du secteur. Le montant de la

redevance initiale attachée à un bien est pris égal à 7% du montant de l'investissement immobilier (terrain + constructions + agencements du domaine privé) puis est ajusté chaque année de l'évolution de l'indice du coût de la construction. Les agencements pris à bail donnent lieu à un calcul similaire.

#### - Fonds contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est contractuellement tenue de consacrer tous les ans un certain montant à des dépenses d'investissements dans le cadre d'un suivi contractuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. C'est en pareil cas le montant correspondant à la définition contractuelle qui est reprise dans cette rubrique.

#### - Annuités d'emprunts de la Collectivité prises en charge

Lorsque le délégataire s'est engagé contractuellement à prendre à sa charge le paiement d'annuités d'emprunts contractés par la Collectivité, le montant de la charge inscrite dans les comptes annuels du résultat de l'exploitation est égal au total des annuités correspondantes échues au cours de l'exercice considéré.

#### - Impact des avances remboursables à taux zéro

Lorsque la Société bénéficie d'avances remboursables sans intérêts de la part d'une Agence de l'Eau pour contribuer au financement de certains travaux exécutés dans le cadre d'un contrat de DSP, un calcul spécifique est effectué depuis 2011 pour tenir compte dans le CARE de l'avantage temporaire que représente cette mise à disposition de fonds sans intérêts. Des produits spécifiques sont ainsi calculés sur le capital restant dû en début d'exercice au titre de ces avances, au taux d'intérêt de référence tel que défini ci-dessus et applicable l'année de versement initial de chaque avance. Ces produits sont ensuite portés en minoration des charges économiques calculées au titre des investissements du domaine concédé.

#### - Investissements du domaine privé

Hormis le parc de compteurs relevant du domaine privé du délégataire (avec une redevance portée sur la ligne « Charges relatives aux compteurs du domaine privé ») et quelques cas où Veolia Eau ou ses filiales sont propriétaires d'ouvrages de production (avec une redevance alors portée sur la ligne « Charges relatives aux investissements du domaine privé »), les redevances attachées aux biens du domaine privé sont portées sur les lignes correspondant à leur affectation (la redevance d'un camion hydro cureur sera affectée sur la ligne « engins et véhicules », celle relative à un ordinateur à la ligne « informatique »...).

### **2.1.3. Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement**

Cette rubrique reprend essentiellement les pertes sur les créances devenues définitivement irrécouvrables, comptabilisées au cours de l'exercice. Celles-ci peuvent être enregistrées plusieurs années après l'émission des factures correspondantes compte tenu des délais notamment administratifs nécessaires à leur constatation définitive. Elle ne traduit par conséquent qu'avec un décalage dans le temps l'évolution des difficultés liées au recouvrement des créances.

### **2.1.4. Impôt sur les sociétés**

L'impôt calculé correspond à celui qui serait dû par une entité autonome, en appliquant au résultat brut bénéficiaire, le taux en vigueur de l'impôt sur les sociétés.

Dans un souci de simplification, le taux normatif retenu en 2022 correspond au taux normal de l'impôt sur les sociétés applicable aux entreprises soit 25%, hors contribution sociale additionnelle de 3,3%.

## 2.2. Charges réparties

Comme rappelé en préambule de la présente annexe, l'organisation de la Société repose sur un ensemble de niveaux de compétences en partie mutualisées au sein du GIE national.

Les charges communes d'exploitation à répartir proviennent donc de chacun de ces niveaux opérationnels.

### 2.2.1. Principe de répartition

Comme indiqué dans les Faits marquants, les modalités de répartition ont évolué en 2020 en ce qui concerne les coûts des plateformes Consommateurs. Les modalités de répartition des autres charges indirectes n'ont en revanche pas été modifiées.

Le principe retenu est celui de la répartition des charges concernant un niveau organisationnel donné entre les diverses entités dépendant directement de ce niveau ou, dans certains cas, entre les seules entités au profit desquelles elles ont été engagées.

Ces charges (qui incluent les éventuelles charges de restructuration mais excluent désormais celles de la fonction Consommateurs) proviennent de chaque niveau organisationnel de Veolia Eau intervenant au profit du contrat : services centraux, Régions, Territoires (et regroupements spécifiques de contrats le cas échéant).

Lorsque les prestations effectuées par le GIE national à un niveau donné bénéficient à plusieurs sociétés, les charges correspondantes sont refacturées par celui-ci aux sociétés concernées au prorata de la valeur ajoutée des contrats de ces sociétés rattachés à ce niveau.

Ensuite, la Société répartit dans ses comptes annuels de résultat de l'exploitation l'ensemble de ses charges communes telles qu'elles résultent de sa comptabilité sociale (après, donc, facturation des prestations du GIE national) selon le critère de la valeur ajoutée des contrats de l'exercice. Ce critère unique de répartition est déterminé par contrat, qu'il s'agisse d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP) ou d'un contrat Hors Délégation de Service Public (HDSP). La valeur ajoutée se définit ici selon une approche simplifiée comme la différence entre le volume d'activité (produits) du contrat et la valeur des charges contractuelles et d'achats d'eau en gros imputées à son niveau. Les charges communes engagées à un niveau organisationnel donné sont réparties au prorata de la valeur ajoutée simplifiée des contrats rattachés à ce niveau organisationnel.

Par ailleurs, et dans certains cas, le GIE national peut être amené à facturer des prestations à des Sociétés de Veolia Eau France dans le cadre de conventions spécifiques. Les montants facturés à ce titre viennent selon les cas de figure en diminution du montant global des frais à facturer entre sociétés comme évoqué ci-dessus et/ou à répartir entre les contrats au sein de la Société.

Les contrats comportant des achats d'eau supportent une quote-part forfaitaire de «peines et soins» égale à 5% de ces achats d'eau, qui est portée en minoration du montant global des frais à répartir entre les contrats.

Les charges indirectes sont donc ainsi réparties sur les contrats au profit desquelles elles ont été engagées.

Par ailleurs, et en tant que de besoin, les redevances (cf. § 2.1.2) calculées au titre des compteurs dont la Société a la propriété sont réparties entre les contrats concernés au prorata du nombre de compteurs desdits contrats.

### **2.2.2. Prise en compte des frais centraux**

Après détermination de la quote-part des frais de services centraux imputable à l'activité Eau France, la quote-part des frais des services centraux engagée au titre de l'activité des Territoires a été facturée au GIE national à charge pour lui de la refacturer à ses membres selon les modalités décrites ci-dessus.

Au sein de la Société, la répartition des frais des services centraux s'effectue au prorata de la valeur ajoutée simplifiée des contrats (à l'exclusion de la part relative à l'activité « Consommateurs » répartie comme évoqué ci-dessus).

## **2.3. Autres charges**

### **2.3.1. Valorisation des travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP)**

Pour valoriser les travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de DSP, une quote-part de frais de structure est calculée sur la dépense brute du chantier. Cette disposition est applicable à l'ensemble des catégories de travaux relatifs aux délégations de service public (production immobilisée, travaux exclusifs, travaux de renouvellement), hors frais de pose des compteurs. Par exception, la quote-part est réduite à la seule composante « frais généraux » si la prestation intellectuelle est comptabilisée séparément. De même, les taux forfaitaires de maîtrise d'œuvre et de gestion contractuelle des travaux ne sont pas automatiquement applicables aux opérations supérieures à 500 K€. Ces prestations peuvent alors faire l'objet d'un calcul spécifique.

L'objectif de cette approche est de prendre en compte les différentes prestations intellectuelles associées réalisées en interne (maîtrise d'œuvre en phase projet et en phase chantier, gestion contractuelle imposée par le contrat DSP : suivi des programmes pluriannuels, planification annuelle des chantiers, reporting contractuel et réglementaire, mises à jour des inventaires,...).

La quote-part de frais ainsi attribuée aux différents chantiers est portée en diminution des charges indirectes réparties selon les règles exposées au § 2.2 (de même que la quote-part « frais généraux » affectée aux chantiers hors DSP sur la base de leurs dépenses brutes ou encore que la quote-part de 5% appliquée aux achats d'eau en gros).

### **2.3.2. Participation des salariés aux résultats de l'entreprise**

Les charges de personnel indiquées dans les comptes annuels de résultat de l'exploitation comprennent la participation des salariés acquittée par la Société en 2022 au titre de l'exercice 2021.

## **2.4. Autres informations**

Lorsque la Société a enregistré dans sa comptabilité une charge initialement engagée par le GIE national ou un de ses membres dans le cadre de la mutualisation de moyens, cette charge est mentionnée dans le compte annuel de résultat de l'exploitation selon sa nature et son coût d'origine, et non pas en sous-traitance, exception faite des coûts liés aux plateformes Consommateurs. Cette règle ne trouve en revanche pas à s'appliquer pour les sociétés du Groupe qui, telles les sociétés d'expertise, ne sont pas membres du GIE national.

Enfin, au-delà des charges économiques calculées présentées ci-dessus et substituées aux charges enregistrées en comptabilité générale, la Société a privilégié, pour la présentation de ses comptes annuels de résultat de l'exploitation, une approche selon laquelle les risques liés à l'exploitation – et notamment les risques sur créances impayées mentionnées au paragraphe 2.1.3, qui donnent lieu à la constatation de provisions pour risques et charges ou pour dépréciation en comptabilité générale – sont pris en compte pour leur montant définitif au moment de leur concrétisation. Les dotations et reprises de provisions relatives à ces risques ou dépréciation en sont donc exclues (à l'exception des dotations et reprises pour investissements futurs évoquées ci-dessus).

Lorsqu'un contrat bénéficie d'un apport d'eau en provenance d'un autre contrat de la société, le compte annuel de résultat de l'exploitation reprend les écritures enregistrées en comptabilité analytique, à savoir :

- ✓ inscription dans les produits du contrat « vendeur » de la vente d'eau réalisée,
- ✓ inscription dans les charges du contrat « acheteur » de l'achat d'eau réalisé.

Dans une recherche d'exactitude, et compte tenu de la date avancée à laquelle la Société a été amenée à arrêter ses comptes sociaux pour des raisons d'intégration de ses comptes dans les comptes consolidés du Groupe Veolia, les comptes annuels de résultat de l'exploitation présentés anticipent sur 2022 certaines corrections qui seront portées après analyse approfondie dans les comptes sociaux de l'exercice 2023.

---

Notes :

1. *La donnée « nombre de contacts » n'est pas disponible à un niveau plus fin que le niveau « Territoire ».*
2. *Texte issu de l'ancien Plan Comptable Général de 1983, et dont la refonte opérée en 1999 ne traite plus des aspects relatifs à la comptabilité analytique.*
3. *C'est-à-dire les biens indispensables au fonctionnement du service public qui seront remis obligatoirement à la collectivité délégante, en fin de contrat.*
4. *L'obligation de renouvellement est valorisée dans la garantie lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:*
  - *le bien doit faire partie d'une famille technique dont le renouvellement incombe contractuellement au délégataire,*
  - *la date de renouvellement passée ou prévisionnelle entre dans l'horizon de la période contractuelle en cours.*
5. *Compte tenu des informations disponibles, pour les périodes contractuelles ayant débuté avant 1990, le montant de la garantie de renouvellement est calculé selon le même principe d'étalement linéaire, en considérant que le point de départ de ces périodes se situe au 1er janvier 1990.*

#### → **Avis des commissaires aux comptes**

La Société a demandé à l'un des Co-Commissaires aux Comptes de Veolia d'établir un avis sur la procédure d'établissement de ses CARE. Une copie de cet avis est disponible sur simple demande de la Collectivité.

## 6.9 Reconnaissance et certification de service

Veolia Eau est depuis de nombreuses années engagé dans des démarches de certification. En 2015, les systèmes de management de la qualité et de l'environnement existants ont été fédérés sous la gouvernance du siège et complétés par un système de management de l'énergie.

Les activités certifiées sont la production et la distribution d'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées et l'accueil et le service aux consommateurs.

Cette triple certification ISO 9001, ISO 14001 et ISO 50001 délivrée par Afnor Certification en novembre 2015 valide, via un tiers indépendant, l'efficacité des méthodes et des outils mis en place et l'engagement d'amélioration continue de l'entreprise. Cette démarche s'inscrit dans le cadre élargi de la politique de l'Eau France qui comprend des objectifs forts en matière de santé et de sécurité au travail.

Notre certification ISO 50001 valide nos démarches d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations confiées par nos clients. Elle est reconnue par l'Administration dans le cadre des textes d'application de la directive 2012/27/UE (loi DDADUE) (\*)



# Certificat

Certificate

N° 2015/69288.9

Page 1 / 10

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :  
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

## VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :  
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET  
TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER AND PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER  
COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :  
has been assessed and found to meet the requirements of:

### ISO 50001 : 2018

et est déployé sur les sites suivants :  
and is developed on the following locations:

#### Adresse

Siège : 21 RUE LA BOETIE-75008 PARIS

#### N° SIREN

572025526

Liste complémentaire des sites certifiés en annexe / Complementary list of certified locations on appendix

(L'ensemble des activités de l'entreprise sur le(s) site(s) donné(s) est couvert par la certification)  
(The scope of certification covers all activities carried out on the above-mentioned location(s))

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)  
This certificate is valid from (year/month/day)

2021-11-11

Jusqu'au  
until

2024-11-10

Cela est un document de travail et n'est pas destiné à être diffusé en dehors de l'entreprise.

**Julien NIZRI**  
Directeur Général d'AFNOR Certification  
Managing Director of AFNOR Certification



Flâchez ce QR Code  
pour vérifier la validité  
du certificat

Sur le certificat électronique, consultable sur [www.afnor.org](https://www.afnor.org), figure en temps réel date de certification de l'organisme.  
The electronic certificate can be consulted on [www.afnor.org](https://www.afnor.org), which is real time for the company's validity.  
AFNOR Certification est certifiée par le Comité Français de Normalisation (CFCN) pour la norme ISO 9001:2015.  
AFNOR Certification is certified by the French Committee for Standardization (CFCN) for the ISO 9001:2015 standard.  
AFNOR est une marque déposée. AFNOR est un registered trademark. CERTIF P 18818 03/2020



# Certificat

Certificate

N° 2015/69287.8

Page 1 / 10

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :  
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

## VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :  
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET  
TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER  
COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :  
has been assessed and found to meet the requirements of:

### ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :  
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE -75008 PARIS

Liste des sites certifiés en annexe(s) / List of certified locations on appendix(oes)

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)  
This certificate is valid from (year/month/day)

2021-11-10

Jusqu'au  
Until

2024-11-09

Signature en présence de la norme AFNOR Certification et de la norme AFNOR Certification

**Julien NIZRI**  
**Directeur Général d'AFNOR Certification**  
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR  
Code pour vérifier la  
validité du certificat

Sur le certificat électronique consultable sur [www.afnor.org](https://www.afnor.org) et le site internet de la certification de l'organisme. The electronic certificate can be consulted on [www.afnor.org](https://www.afnor.org) website and website of the company or website of the certification body. Certification de l'organisme de management. Pour plus d'informations, voir [www.afnor.org](https://www.afnor.org).  
Certification of the company. For more information, see [www.afnor.org](https://www.afnor.org).  
AFNOR Certification est un organisme de certification accrédité par le Cofrac.

11 rue Francis de Pressensac - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 82 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00  
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 078 002 RCS Bobigny - [www.afnor.org](http://www.afnor.org)





# Certificat

Certificate

N° 2015/69286.8

Page 1 / 10

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :  
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

## VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :  
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET  
TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.  
DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER  
COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :  
has been assessed and found to meet the requirements of:

**ISO 14001 : 2015**

et est déployé sur les sites suivants :  
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE -75008 PARIS

Liste des sites certifiés en annexe(s) / List of certified locations on appendix(oes)

Ce certificat est valable à compter de (année/mois/jour)  
This certificate is valid from (year/month/day)

2021-11-10

Jusqu'à  
Until

2024-11-09

Signature de Julien NIZRI, Directeur Général d'AFNOR Certification

**Julien NIZRI**  
**Directeur Général d'AFNOR Certification**  
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR  
Code pour vérifier la  
validité du certificat

Pour le certificat électronique, consultez le site [www.afnor.org](https://www.afnor.org) ou le service client de la certification de l'organisme. The electronic certificate only available at [www.afnor.org](https://www.afnor.org)  
please to visit the website of the certification body or the customer service of the certification body. The electronic certificate only available at [www.afnor.org](https://www.afnor.org)  
CONTACT: AFNOR Certification, 11 rue Francis de Pressensé, 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00  
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - [www.afnor.org](http://www.afnor.org)

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00  
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - [www.afnor.org](http://www.afnor.org)

**afnor**  
CERTIFICATION

(\* ) La directive 2012/27/UE instaure un audit énergétique obligatoire dans les grandes entreprises, obligation reprise par la loi DDADUE. Certifiées ISO 50001, ces entreprises sont exemptées de cette obligation et peuvent valoriser leurs actions d'économies d'énergie grâce à la bonification des CEE.

## 6.10 Actualité réglementaire 2021

Chaque année, une sélection annuelle des principaux textes parus vous est proposée. Veolia se tient à disposition pour vous aider dans la mise en œuvre de ces textes et évaluer leurs conséquences pour votre service.

### Commande publique

#### *Verdissement de la commande publique*

Pris en application de la loi climat et résilience d'août 2021, le décret n° 2022-767 du 2 mai 2022 (JO du 3 mai 2022) portant diverses modifications du code de la commande publique vise au "verdissement de la commande publique". Il prévoit pour les marchés et concessions dont l'avis d'appel public à concurrence ou la consultation est lancé à compter du 21 août 2026 :

- la suppression du critère d'attribution unique fondé sur le prix : le critère du coût devra en effet prendre en compte les caractéristiques environnementales de l'offre, et la description dans le rapport annuel du concessionnaire des mesures mises en œuvre pour garantir la protection de l'environnement et l'insertion par l'activité économique.
- à compter du 1er janvier 2024 : un abaissement du seuil annuel des achats à partir duquel les collectivités territoriales doivent adopter un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (Spaser) à 50 millions d'euros.

#### *De nouvelles modalités de recensement économique des marchés et de publication des données essentielles de la commande publique*

Le décret sur le verdissement de la commande publique prévoit les modalités de publication des données essentielles de la commande publique sur un portail des données ouvertes et que le recensement des marchés publics sera désormais réalisé à partir de ces données. Deux arrêtés en date du 22 décembre 2022 (JO du 1er janvier 2023) ont complété ce dispositif réglementaire l'un portant sur les données essentielles des marchés publics et l'autre sur celles des contrats de concession. Ces deux arrêtés abrogent et remplacent respectivement l'arrêté du 29 mars 2019 relatif aux données essentielles dans la commande publique et l'arrêté du 22 mars 2019 relatif au recensement économique.

La majeure partie des données essentielles visées dans ces arrêtés reprend celles mentionnées dans l'arrêté du 29 mars 2019. La nouveauté correspond aux remontées d'informations relatives aux considérations sociales (clause sociale, critère social, marché ou concession réservés, absence de considération sociale) ou environnementales (clause environnementale, critère environnemental, absence de considération environnementale). S'agissant des données essentielles relatives uniquement aux marchés publics, on notera l'ajout des informations relatives aux sous-traitants déclarés et des données communiquées dans le cadre du recensement économique de la commande publique.

#### *Diverses modifications du code de la commande publique*

Le décret 2022-1683 du 28 décembre 2022 (JO du 29 décembre 2022) prévoit notamment une prolongation jusqu'au 31 décembre 2024 du seuil de dispense de procédure de publicité et mise en concurrence pour les marchés publics de travaux inférieurs à 100 000 euros HT.

Il précise également la portée des engagements du maître d'œuvre privé en cas de dépassement du coût prévisionnel des travaux. Les dépassements des engagements du maître d'œuvre privé sur le coût prévisionnel des travaux ou le coût résultant des marchés de travaux ne pourront le pénaliser si ces dépassements ne lui sont pas imputables. Ainsi l'adaptation des études sans rémunération supplémentaire ou la réduction de la rémunération du maître d'œuvre ne pourront être mises en œuvre que si les dépassements du seuil de

tolérance résultent de circonstances que le maître d'œuvre pouvait prévoir ou d'un manquement du maître d'œuvre dans ses missions.

Dans la continuité de la dématérialisation de la commande publique, les candidats et soumissionnaires à un marché public peuvent transmettre la copie de sauvegarde de leurs documents par voie dématérialisée.

Enfin, les conditions de remboursement des avances sont précisées afin de tenir compte du montant de l'avance accordée et de l'état d'avancement de l'exécution du marché.

### ***Libre accès à la commande publique***

Le règlement (UE) 2022/1031 du parlement européen et du conseil du 23 juin 2022 (JOUE du 30 juin 2022) prévoit que les opérateurs économiques d'origine extérieure à l'Union européenne dont le pays ne garantit pas le libre accès à la commande publique aux opérateurs économiques européens pourront faire l'objet de sanctions lors de de procédure de mise en concurrence dépassant 15 000 000€ HT pour les travaux et concessions et 5 000 000€ HT pour les biens et services. Ces sanctions pourront se traduire par des pénalités lors de la notation des offres, voire même une exclusion de ces dernières. En tout état de cause, ces sanctions ne pourront être prononcées qu'après enquête et décision de la Commission.

## **Suites de la crise sanitaire**

### ***Les crises en cascades : pénurie et flambée des prix des matières premières et de l'énergie***

Les crises successives affectant l'exécution des contrats de la commande publique depuis 2020 et en particulier la pénurie et la hausse des prix des matières premières et de l'énergie ont conduit le ministre de l'économie à solliciter l'avis du Conseil d'Etat sur les modifications des prix et tarifs des contrats de la commande publique et les conditions d'application de la théorie de l'imprévision.

Le Conseil d'Etat a rendu un avis le 15 septembre 2022 (avis n°405540) sur les possibilités de modification du prix ou des tarifs des contrats de la commande publique et sur les conditions d'application de la théorie de l'imprévision, rapidement complété par une circulaire du Premier Ministre en date du 29 septembre 2022 (n° 6374/SG) et par une fiche technique de la Direction des Affaires Juridiques de Bercy en date du 21 septembre 2022.

- Principes : Les parties peuvent convenir, pour faire face à une circonstance imprévisible, d'une modification des conditions financières ou de la durée des contrats de la commande publique. Cette exception au principe de l'intangibilité des prix reste régie par les principes établis de la commande publique. Les fondements suivants sont ainsi invocables au cas par cas :
  - Les modifications rendues nécessaires par des circonstances imprévisibles (art. R. 2194-5 et R.3135-5 CCP);
  - Les modifications de faible montant (art. R. 2194-8 et R.3135-8 et - 9);
- Différents remèdes à la situation résultant de circonstances imprévisibles :
  - Le contrat pourra être modifié en introduisant une clause de variation des prix ou de réexamen si le contrat n'en contenait pas ;
  - Il sera aussi possible de faire évoluer une clause existante qui se serait révélée insuffisante (modification d'un montant maximal, chacune, de 50% du montant du contrat initial) ;
  - Une convention d'indemnisation sur le fondement de la théorie de l'imprévision pourra être conclue entre les parties, sans être considérée comme une modification du contrat, de sorte qu'elle ne sera pas soumise aux conditions et limites posées par le code de la commande publique en matière de modification des contrats de la commande publique ;

- Enfin et en cas de désaccord entre les parties, le juge pourra allouer une indemnité d'imprévision, qui sera également affranchie des règles relatives à la modification prévues dans le code de la commande publique.

### **Délestage de la consommation de gaz naturel et d'électricité**

En sus de la hausse conséquente des prix de l'énergie, au cours des prochains hivers, des coupures de gaz et d'électricité pourraient se produire en raison du défaut d'approvisionnement en gaz et la tension sur la demande sur les services d'eau et d'assainissement, activités ne relevant pas des services prioritaire prévus par l'arrêté du 5 juillet 1990.

- Le décret n° 2022-495 du 7 avril 2022 (JO du 8 avril 2022) prévoit un mécanisme de délestage pour les consommateurs ayant une consommation supérieure à 5 GWH.
- Une instruction du Gouvernement du 16 septembre 2022 (publiée le 28 septembre 2022) a précisé les contours de l'organisation de la répartition et du délestage de la consommation de gaz naturel et d'électricité
- Enfin, une circulaire du Premier Ministre en date du 30 novembre 2022 a été transmise aux préfets afin de présenter les mesures de préparation et de gestion de crise en cas de survenue d'une mesure de délestage électrique programmée.

Par ailleurs, le décret n° 2022-1539 du 8 décembre 2022 (JO du 9 décembre 2022) relatif aux mesures d'urgence définies en application des articles L. 321-17-1 et L. 321-17-2 du code de l'énergie précise les pénalités financières applicables en cas de non respect des modalités d'effacement électrique et précise les catégories de sites et installations exemptés de l'obligation d'effacement.

## **Services publics locaux**

### **Compétences Eau et Assainissement**

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite 3DS) entend favoriser l'association des communes et le maintien des syndicats infra-communautaires à la gouvernance des compétences "eau" et "assainissement". Ces dispositions tendent à faciliter le financement de ces deux compétences par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP).

– Maintien du transfert de compétences eau, assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines aux communautés de communes d'ici à 2026, sauf délibération contraire.

Toutefois, la loi 3DS prévoit que "les syndicats compétents en matière d'eau, d'assainissement, de gestion des eaux pluviales urbaines ou dans l'une de ces matières, inclus en totalité dans le périmètre d'une communauté de communes exerçant à titre obligatoire les compétences eau et assainissement à partir du 1er janvier 2026, sont maintenus par la voie de la délégation", après 2026, "sauf si la communauté de communes délibère contre ce maintien".

Par ailleurs, avant le transfert des compétences, les communautés de communes et les communes qui les composent devront organiser un débat sur la tarification des services publics de l'eau et de l'assainissement ainsi que sur les investissements liés aux compétences transférées. Après ce débat, une convention pourra lier la communauté de communes et les communes sur la tarification et sur les orientations de la politique d'investissement pour la gestion des eaux.

– Création de nouvelles exceptions à l'interdiction de subventionner les services publics industriels et commerciaux explicitement relatives aux EPCI

La loi 3DS concrétise et simplifie la possibilité d'abonder le budget annexe par le budget général en introduisant la possibilité nouvelle de pouvoir utiliser le budget général pour financer les services eau et

assainissement, notamment :

lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements importants qui ne peuvent être financés sans une augmentation excessive des tarifs (sans faire dorénavant mention du faible nombre d'usagers) ; ou

lors de la période d'harmonisation des tarifications de l'eau et de l'assainissement, après le transfert de compétence à l'EPCI-FP.

- Contrôle des raccordements des eaux pluviales urbaines renforcé
  - L'article 63 de la loi Climat et Résilience fixe, pour l'ensemble des territoires, les modalités de contrôle du raccordement au réseau d'assainissement public et rend obligatoire, sur les territoires où les rejets d'eaux usées et pluviales ont une incidence sur la qualité de l'eau pour les épreuves olympiques de nage libre et de triathlon en Seine, l'établissement d'un diagnostic du raccordement au réseau public d'assainissement au moment de la vente d'un bien immobilier. La loi 3DS renforce cette disposition en précisant les modalités avec lesquelles le service de gestion des eaux pluviales urbaines peut assurer le contrôle du raccordement des immeubles au réseau public de collecte des eaux pluviales.
- Le préfet coordonnateur en lien direct avec les agences de l'eau
  - La loi 3DS introduit une modification concernant les agences de l'eau et leur présidence. Jusqu'ici les présidents des conseils d'administration des agences de l'eau étaient désignés par décret du président de la République. Désormais les six agences de l'eau auront pour président du conseil d'administration, le préfet coordonnateur du bassin.

### **Résilience des réseaux**

En application de la loi du 22 août 2021 climat et résilience, le décret 2022-1077 du 28 juillet 2022 (JO du 30 juillet 2022) précise le champ d'application du dispositif prévu à l'article L. 732-2-1 du code de la sécurité intérieure visant à améliorer la résilience des réseaux aux risques naturels, de même que les prescriptions pouvant être faites par les préfets dans ce cadre.

- Les exploitants de services ou réseaux essentiels à la population (eau potable, assainissement, électricité, gaz, réseaux de télécommunication) situés dans les territoires présentant une exposition à un risque naturel important peuvent ainsi être enjoins par arrêté préfectoral à établir certains documents afin d'anticiper la gestion en cas de crise et favoriser un retour rapide à la normale. Ces documents sont composés d'un diagnostic des vulnérabilités des ouvrages face aux risques naturels, des mesures de crise à mettre en place pour prévenir les dégâts causés aux ouvrages et d'assurer un service minimum, les procédures de remise en état du réseau après la survenance de l'aléa, et un programme des investissements prioritaires pour améliorer la résilience des services.
- Ce décret impose une "prise en compte dans les cahiers des charges" des obligations prévues dans ce cadre (article R.732-5 du Code de la sécurité intérieure).
- Le Décret n°2022-1385 du 31 octobre 2022 précise quant à lui que le préfet de département est l'autorité compétente de l'Etat désignée à l'article L. 732-2-1 du code de la sécurité intérieure pouvant demander aux exploitants de services ou réseaux essentiels à la population d'identifier leurs vulnérabilités face aux événements naturels de grande ampleur dans le but que leur gestion en période de crise soit anticipée, qu'un service minimal répondant aux besoins essentiels de la population soit assuré pendant la durée de la crise et qu'un retour rapide à un fonctionnement normal soit favorisé.

### **Résilience des territoires et sécurité civile**

Le décret 2022-907 du 20 juin 2022 (JO du 21 juin 2022) précise les modalités de réalisation et de mise en œuvre des plans communaux (PCS) et intercommunaux de sauvegarde (PICS). Ce texte fait suite à la loi du 25

novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile qui impose la création des PICS dans les établissements publics à coopération intercommunale (EPCI) dont au moins une commune est soumise à PCS.

Ce nouveau décret vient préciser les critères qui imposent la réalisation d'un PCS pour les communes exposées à des risques spécifiques tels que les risques sismiques, volcaniques, cycloniques, d'inondation ou d'incendie de forêt. Il précise le contenu des plans et l'articulation du PICS avec les PCS sur plusieurs aspects : la mutualisation des moyens nécessaires à la gestion de crise, l'accompagnement de l'intercommunalité dans les événements impactant les communes membres.

Le Décret n° 2022-1532 du 8 décembre 2022 (JO du 9 décembre 2022) précise l'obligation de réaliser un exercice pour les communes et les établissements de coopération intercommunales à fiscalité propre soumis à l'obligation d'élaborer plan communal de sauvegarde (PCS) et un plan intercommunal de sauvegarde (PICS) et détaille par ailleurs les modalités à mettre en oeuvre par les collectivités concernées. Il détaille, par ailleurs, les mesures relatives à l'élaboration d'un exercice ainsi que les modalités relatives à la participation de la population lorsqu'un exercice est organisé soit par la commune, soit par l'intercommunalité, soit par participation à un exercice organisé par le préfet de département. Enfin, il établit les mesures relatives à l'élaboration du retour d'expérience.

### ***Contenu du rapport du mandataire au sein des instances d'une EPL***

Le décret n° 2022-1406 du 4 novembre 2022 (JO du 6 novembre 2022) précise le contenu du rapport du mandataire prévu par l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales au sein des instances d'une EPL à compter de 2023. Ce rapport a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle à travers un certain nombre d'informations telles que :

- une présentation de la société d'économie mixte rappelant son historique, son objet social, ses domaines d'activité, l'adresse de son siège social, le nombre de ses salariés, la répartition de son capital, l'organisation de sa gouvernance, les noms du président, du directeur général et des administrateurs, en identifiant ceux qui représentent la collectivité territoriale ou le groupement actionnaire, les principales activités et opérations de l'année écoulée en identifiant celles qui concernent la collectivité territoriale ou le groupement actionnaire et ses perspectives de développement ;
- bilan de la gouvernance des élus précisant le nombre et la date des conseils d'administration ou de surveillance et des assemblées générales, le taux de présence des représentants de la collectivité territoriale ou du groupement actionnaire à chaque instance.
- éléments de rémunération, fixes, variables et exceptionnels, ainsi que les avantages en nature accordés aux représentants de la collectivité territoriale ou du groupement ainsi qu'aux mandataires sociaux.

### ***Expérimentation de contributions fiscalisées de leurs membres aux établissements publics territoriaux de bassin***

Le décret n° 2022-1251 du 23 septembre 2022 (JO du 24 septembre 2022) pris pour l'application de l'article 34 de la loi du 21 février 2022 dite « 3DS », précise le périmètre géographique de l'expérimentation d'un financement de la prévention des inondations par les établissements publics territoriaux de bassin via l'instauration de contributions fiscalisées en remplacement, en tout ou partie, de la contribution budgétaire versée par leurs membres. Ainsi, la liste des bassins dans lesquels cette expérimentation est autorisée est définie comme suit :

- l'Escaut, la Somme et les cours d'eau côtiers de la Manche et de la mer du Nord ;
- la Meuse ;
- la Sambre ;

- le Rhin ;
- la Seine et les cours d'eau côtiers normands ;
- la Loire, les cours d'eau côtiers vendéens et bretons ;
- le Rhône et les cours d'eau côtiers méditerranéens ;
- l'Adour, la Garonne, la Dordogne, la Charente et les cours d'eau côtiers charentais et aquitains;
- les cours d'eau de la Corse ;
- les cours d'eau de la Guadeloupe ;
- les fleuves et cours d'eau côtiers de la Guyane ;
- les cours d'eau de la Martinique ;
- les cours d'eau de la Réunion ;

### **Stratégie numérique responsable**

Le décret n° 2022-1084 du 29 juillet 2022 (JO du 30 juillet 2022) précise les modalités d'élaboration d'une stratégie numérique responsable. Les communes et EPCI de plus de 50 000 habitants doivent ainsi élaborer en lien avec les acteurs publics et privés intéressés un programme de travail comprenant un bilan de l'impact environnemental du numérique et celui de ses usages sur le territoire concerné ainsi que les actions déjà engagées pour l'atténuer le cas échéant.

## **Service public de l'assainissement**

### **Réutilisation des Eaux Usées Traitées**

Le décret 2022-236 du 10 mars 2022 (JO du 11 mars 2022) relatif aux usages et aux conditions de réutilisation des eaux usées traitées a pour objectif de mettre en place une procédure pour autoriser pour une durée limitée (5 ans maximum - renouvelables) de nouveaux usages des eaux usées traitées. Comme confirmé dans l'ordonnance 2022-1611 du 22 décembre 2022 (JO du 23 décembre 2022), ce décret ne concerne pas les usages déjà réglementés (irrigation agricole et espaces verts notamment – via les arrêtés de 2010 et 2014 et usages internes à la station d'épuration).

Il précise notamment :

- les caractéristiques des eaux usées traitées pouvant être utilisées : eaux usées traitées issues des stations d'épuration urbaines et d'assainissement non collectif et les eaux issues des ICPE (à l'exclusion des eaux issues des installations de traitement reliées à un établissement gérant des sous-produits animaux, non traitées thermiquement) dont les boues sont aptes à être valorisées en épandage (arrêté de 1998) ;
- les usages possibles : tous les usages à l'exception de ceux pratiqués à l'intérieur des locaux d'habitation, des établissements de santé, d'hébergement de personnes âgées, des cabinets médicaux/dentaires, des crèches, écoles, ... et recevant du public pendant les heures d'ouverture. Sont également exclus les usages alimentaires, liés à l'hygiène corporelle et du linge et les usages d'agrément (piscines, fontaines, etc.). Les usages doivent avoir lieu au sein du département où les eaux sont produites.
- la procédure d'autorisation des projets d'utilisation : demande à déposer par le producteur ou l'utilisateur des eaux usées traitées auprès du préfet, accompagnée d'un dossier permettant de justifier de l'intérêt du projet par rapport aux enjeux environnementaux et de démontrer sa compatibilité avec la protection de la santé humaine et de l'environnement. Un arrêté préfectoral dont la validité ne peut excéder 5 ans définit alors la qualité sanitaire des eaux à respecter et fixe les prescriptions à respecter (entretien, contrôle et surveillance, information à faire, ...).
- les modalités de suivi et de surveillance à mettre en place : tenue d'un carnet sanitaire et transmission au préfet chaque année au plus tard le 1er mars d'un rapport incluant volumes réutilisés, résultats de la surveillance, synthèse des dysfonctionnements, et un volet économique (bilan dépenses/recettes

et analyse coûts-bénéfices),... Puis six mois avant la date d'expiration transmission d'un bilan global (avec impacts sanitaires et environnementaux, bilan économique). Les parties prenantes doivent faire remonter au préfet les non-conformités constatées sur le niveau de qualité des eaux usées traitées.

Ce texte offre ainsi un cadre pour étendre à titre « temporaire » de nouveaux usages des eaux usées traitées (tels que le lavage des rues, le « multi-usages » en site industriel, ...).

Un arrêté du 28 juillet 2022 (JO du 4 août 2022) est venu préciser les pièces attendues dans le dossier de demande d'autorisation d'utilisation des eaux usées traitées prévu par le décret du 10 mars 2022.

Dans une communication à destination des Etats Membres en date du 3 août 2022 (JOUE du 5 août 2022), la Commission européenne précise les lignes directrices pour la réutilisation des eaux usées traitées à des fins d'irrigation agricole. Cette communication s'inscrit dans le contexte particulier de la sécheresse de l'été 2022 et dans la perspective de l'entrée en vigueur, en juin 2023, du règlement européen du 25 mai 2020 fixant les prescriptions minimales pour la réutilisation des eaux usées traitées à des fins d'irrigation agricole qui entraînera une révision de l'arrêté du mois d'août 2010.

### **Recherche des substances dangereuses dans l'eau (RSDE).**

La note technique du 24 mars 2022 (remplaçant celle du 12 août 2016) relative à la recherche de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées traitées de stations de traitement des eaux usées et à leur réduction est venue confirmer les deux piliers de la démarche applicable aux stations de plus de 10 000 eq.habitants :

- une phase de recherche des substances à enjeux (dites "significatives") dans les eaux brutes et traitées ;
- une phase de diagnostic à l'amont pour comprendre les sources d'émission et identifier les actions de réduction à initier sur les territoires pour réduire ces substances dans les eaux usées urbaines.

Cette note redéfinit les modalités de la recherche de micropolluants dans les eaux usées traitées et dans les eaux brutes des stations de traitement des eaux usées (STEU). Ainsi, elle précise le calendrier de mise en œuvre du nouveau cycle RSDE qui a débuté dès 2022. Et, elle donne la faculté au Préfet d'élargir la liste de substances à rechercher au regard de la sensibilité du milieu récepteur.

Elle engage les services d'assainissement dans une démarche de réduction des émissions de substances.

### **Surveillance des masses d'eau**

Deux arrêtés et un avis publiés au JO du 11 mai 2022 sont venus préciser la surveillance et la délimitation des masses d'eau dans le cadre de l'objectif du bon état visé par la directive-cadre sur l'eau.

Le premier arrêté, en date du 19 avril 2022, définit les catégories de masses d'eau et donne le cadre pour l'analyse des incidences des activités humaines sur l'état des eaux. Cet arrêté étend notamment l'inventaire des émissions, rejets et pertes de polluants, demandé dans le cadre de l'analyse de l'incidence des activités humaines sur l'état des eaux, aux polluants spécifiques de l'état écologique. Il modifie également la typologie des masses d'eau, notamment celle des plans d'eau.

Le second arrêté en date du 26 avril 2022 traite plus spécifiquement de la surveillance des masses d'eau. Il précise notamment les paramètres et éléments de qualité à surveiller, les méthodes d'échantillonnage et d'analyse à utiliser, et les fréquences à respecter dans le cadre de la surveillance de l'état des masses d'eau. Désormais, les normes et guides à appliquer pour la surveillance sont recensés dans un avis (également publié au JO du 11 mai 2022).

Il est à noter qu'à travers ces deux arrêtés, 73 substances ont été ajoutées à la surveillance de l'état chimique des eaux souterraines, dont les composés perfluoroalkylés (PFAS ou 'polluants éternels').

## ***Délai de transmission du rapport établi à l'issue du contrôle de raccordement d'un immeuble au réseau d'assainissement***

Le décret n°2022-93 du 31 janvier 2022 (JO du 1er février 2022) fixe la liste des territoires dans lesquels le document établi à l'issue du contrôle du raccordement au réseau public de collecte des eaux usées mentionné au II de l'article L. 2224-8 du code général des collectivités territoriales est joint au dossier de diagnostic technique prévu par le code de la construction et de l'habitation. Dans ces territoires, les propriétaires d'immeubles doivent faire procéder aux travaux prescrits par le document établi en application de l'article L. 2224-8 du CGCT dans un délai maximal de deux ans à compter de la notification de ce document. Le décret est pris en application de l'article 11-1 de la loi n° 2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, créé par l'article 63 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience

Le décret n° 2022-521 du 11 avril 2022 (JO du 12 avril 2022) vient préciser le délai dans lequel la transmission de ce rapport doit s'effectuer, en créant un nouvel article R. 2224-15-1 dans le CGCT. Cet article prévoit ainsi désormais que ce délai de transmission doit être fixé par le règlement de service prévu à l'article L. 2224-12 du même Code (lequel règlement doit définir les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives de l'exploitant, des abonnés, des usagers et des propriétaires). Ce nouvel article prévoit en tout état de cause que ce délai ne peut excéder 6 semaines à compter de la date à laquelle la commune a reçu la demande du propriétaire ou du syndicat de réaliser le contrôle.

## ***Qualité des eaux de baignade***

L'instruction n°DGS/EA4/2022/168 du 17 juin 2022 (mise en ligne le 30 juin 2022) relative aux modalités de recensement, gestion et classement des eaux de baignade vise à préciser les modalités de recensement, de gestion et de classement des eaux de baignade qu'il revient aux Agences régionales de santé (ARS) de mettre en œuvre à compter de la saison balnéaire de l'année 2022, en application des dispositions de la directive européenne 2006/7/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 février 2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade.

## ***ICPE***

Une circulaire mise en ligne le 5 janvier 2022 à destination des services en charge de l'inspection des installations classées protection de l'environnement précise les points d'attention particuliers retenus comme prioritaires pour l'année 2022. Ces priorités d'actions portent sur la traçabilité des terres excavées, le contrôle de l'entrée des déchets en décharge, le plan de gestion des déchets des carrières et la sous-traitance dans les sites Seveso sont au programme.

La circulaire du 12 décembre 2022, mise en ligne le 30 décembre 2022, est venue préciser ces points d'attention prioritaires pour les inspections réalisées en 2023. Ces priorités d'actions portent cette fois sur le retour d'expérience de la sécheresse de l'été 2022 afin de préparer l'été 2023, les fuites de gaz dans les installations de méthanisation, les perturbateurs endocriniens dans les milieux environnementaux afin de préserver la biodiversité, les déchets, et les émissions dans l'air.

Deux arrêtés modificatifs publiés au JO du 3 avril 2022 établissent un socle minimal de prescriptions fixé sur le plan national pour les risques chroniques (arrêté du 2 février 1998) et les risques accidentels (arrêté du 4 octobre 2010). Ces deux arrêtés ministériels qui homogénéisent sur le plan national les prescriptions applicables aux ICPE concernent à la fois les risques chroniques et accidentels. Selon le Ministère, "Cet exercice n'a donc pas pour objet principal de créer des obligations nouvelles générales, mais bien d'assurer une application homogène et efficiente de prescriptions qui figurent déjà dans la grande majorité des arrêtés d'autorisation, sans avoir à les recopier dans chacun de ces actes administratifs "

## ***IOTA - Dématérialisation de la procédure de déclaration***

Le décret 2022-989 du 4 juillet 2022 (JO du 5 juillet 2022) introduit la procédure de télédéclaration des installations, ouvrages, travaux ou activités (Iota) au titre de la loi sur l'eau.

Ce décret est entré en vigueur en juillet 2022. À cette occasion, le ministère de la Transition écologique a revu également un certain nombre de points de la procédure, notamment sur le préfet compétent pour un projet sur plusieurs départements, le format pour une déclaration contenant des données sensibles, les demandes de modification des prescriptions applicables à l'opération

### **Analyses des fibres d'amiante**

L'arrêté relatif à la prévention des risques liés à l'amiante du 25 juillet 2022 (JO du 13 octobre 2022) rend la version de juillet 2021 de la norme NF X 43-050 obligatoire. Cette norme encadre la méthode indirecte de la microscopie électronique à transmission pour déterminer la concentration en fibres d'amiante. Par ailleurs, les organismes accrédités pour réaliser l'analyse et le comptage des fibres d'amiante dans l'air doivent indiquer la variété ou les variétés de fibres d'amiante comptées. Cette information figure dans le rapport d'essai d'analyse.

### **Travaux à proximité des réseaux**

L'arrêté du 6 juillet 2022 (JO du 10 juillet 2022) fixe, pour l'année 2022, le barème hors taxes des redevances prévues à l'article L. 554-2-1 du code de l'environnement au titre du financement, par les exploitants des réseaux enterrés, du « Guichet Unique » administré par l'Inéris. Ce téléservice ([www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr)) référence les réseaux de transport et de distribution en vue de prévenir leur endommagement lors de travaux.

Deux arrêtés du 4 octobre 2022, tous deux publiés au JO du 19 octobre 2022, portent sur la création de deux titres professionnels. Le premier porte sur celui d'opérateur en détection de réseaux et le second sur celui de technicien en détection et géoréférencement des réseaux.

Un arrêté en date du 21 octobre 2022 (JO du 28 décembre 2022) est venu modifier l'article 2 de l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux. Cet arrêté modifie également le nombre minimal de questions prioritaires pouvant être posées lors de l'examen

### **Facturation électronique**

Dans le cadre de la généralisation de la facturation électronique dans les transactions entre assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée et à la transmission des données de transaction, le décret n° 2022-1299 du 7 octobre 2022 (JO du 9 octobre 2022) fixe les modalités d'application des obligations d'émission, de transmission et de réception des factures électroniques et de transmission des données de facturation et de paiement à la direction générale des finances publiques.

Ce décret définit à cet effet les missions assurées par le portail public de facturation géré par l'AIFE, les fonctionnalités minimales exigées des plateformes de dématérialisation partenaires, la procédure d'immatriculation de ces plateformes ainsi que les données à transmettre à l'administration.

Conformément à l'article 26 de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022, le décret entre en vigueur de manière différée et progressive :

– d'une part, l'obligation d'émission et de transmission des factures électroniques entre assujettis, de transmission des données de ces factures et de transmission des données de transaction et de paiement à l'administration fiscale s'applique aux factures émises ou à défaut aux opérations réalisées à compter du :

- 1er juillet 2024 pour les grandes entreprises ;
- 1er janvier 2025 pour les entreprises de taille intermédiaire ;

- 1er janvier 2026 pour les petites et moyennes entreprises et les microentreprises. Ces catégories d'entreprises sont celles prévues par l'article 51 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et son décret d'application n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 ;
- d'autre part, l'obligation de réception des factures électroniques entre assujettis s'applique pour toutes les entreprises à compter du 1er juillet 2024.

### **Information précontractuelle et contractuelle des consommateurs**

Entré en vigueur le 28 mai 2022, le décret 2022-424 du 25 mars 2022 (JO du 26 mars 2022) est lié à la transposition en droit interne de la directive 2019/2161 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 modifiant la directive 93/13/CEE du Conseil et les directives 98/6/CE, 2005/29/CE et 2011/83/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne une meilleure application et une modernisation des règles de l'Union en matière de protection des consommateurs.

Il précise, d'une part, les obligations d'information précontractuelle auxquelles les professionnels sont tenus à l'égard des consommateurs, en application de l'article L. 221-5 du code de la consommation, préalablement à la conclusion de contrats à distance et hors établissement, et procède, d'autre part, à des ajustements rédactionnels prévus par la directive 2019/2161, notamment, sur la communication obligatoire au consommateur des coordonnées du professionnel.

## **Transition énergétique & évaluation environnementale**

### **Energie - Biogaz – Biométhane**

Dans un contexte de crise des approvisionnements en gaz, l'arrêté du 2 mars 2022 (JO du 11 mars 2022) porte de 40 à 60% le niveau de prise en charge des coûts de raccordement des installations de production de biogaz aux réseaux de transport de gaz naturel dans la limite de 600 000 euros.

Le décret 2022-496 du 7 avril 2022 (JO du 8 avril 2022) précise les modalités d'utilisation de garanties d'origine de biogaz, fondées sur une approche par équivalence, avec du gaz naturel qui n'est pas acheminé dans un réseau de gaz naturel.

Le décret 2022-640 du 25 avril 2022 (JO du 26 avril 2022) introduit dans le Code de l'énergie le dispositif de certificats de production du biogaz (CPB). en application de l'article 95 de la loi Climat et résilience d'août 2021. Ce nouveau dispositif de soutien impose aux fournisseurs de gaz naturel intégrant une part de biométhane dans leur offre de restituer des certificats à l'État. Ceux-ci sont à obtenir auprès de producteurs de biogaz, par la signature d'un contrat d'obligation d'achat ou en produisant directement du biogaz injecté dans le réseau.

Le décret n° 2022-1248 du 20 septembre 2022 (JO du 23 septembre 2022) relatif à l'allongement du délai de mise en service des projets d'installations de production de biométhane précise les conditions dans lesquelles un projet d'installation de production de biométhane peut bénéficier d'un allongement de son délai de mise en service pouvant aller jusqu'à 18 mois. Ainsi les contrats d'achat de biométhane signés avant le 23 mars 2021 et portant sur des installations de production ayant fait l'objet de l'enregistrement ou de la déclaration idoine au titre des ICPE mais n'ayant pas encore produit de biométhane doivent prendre effet au plus tard 18 mois après le 22 septembre 2022.

L'arrêté du 20 septembre 2022 (JO du 23 septembre 2022) portant modification de l'arrêté du 13 décembre 2021 fixant les conditions d'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel arrêté précise les modalités de calcul de l'évolution du tarif d'achat de biométhane.

Le Décret n° 2022-1540 du 8 décembre 2022 (JO du 9 décembre 2022) relatif aux garanties d'origine de biogaz injecté dans les réseaux de gaz naturel précise les informations mentionnées dans les garanties d'origine de

biogaz injecté dans les réseaux de gaz naturel ainsi que le mode de comptabilisation, au titre des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, des réductions d'émissions associées à la production de biogaz pour lequel des garanties d'origine sont émises. A ces fins, le décret modifie la section 7 du chapitre VI du titre IV du livre IV de la partie réglementaire du code de l'énergie.

### **Photovoltaïque**

Le décret n° 2022-970 du 1er juillet 2022 (JO du 2 juillet 2022) ajoute une nouvelle catégorie de projet soumis à l'évaluation environnementale (installations photovoltaïques d'une puissance supérieure à 1MWc) et modifie la répartition de compétence de l'autorité environnementale pour les plans de prévention des risques naturels, technologiques et miniers entre le niveau national et régional.

Le Décret n° 2022-1688 du 26 décembre 2022 (JO du 29 décembre 2022) portant simplification des procédures d'autorisation d'urbanisme relatives aux projets d'ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installés sur le sol prévoit, hors secteurs protégés, le rehaussement du seuil de puissance au-delà duquel les projets d'ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installés sur le sol basculent de la formalité de la déclaration préalable à celle du permis de construire. Ce seuil est donc aligné sur le seuil d'évaluation environnementale systématique (1 mégawatt).

### **Evaluation environnementale des projets**

Le décret n° 2022-422 du 25 mars 2022 (JO du 26 mars 2022) relatif à l'évaluation environnementale des projets met en place un dispositif permettant de soumettre, à l'initiative du maître d'ouvrage, à évaluation environnementale des projets susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement et la santé humaine mais situés en deçà des seuils de la nomenclature annexée à l'article R. 122-2 du code de l'environnement. La demande de soumission sera examinée au cas par cas par le ministre chargé de l'environnement, la formation d'autorité environnementale de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable ou le préfet de région en fonction de l'identité du maître d'ouvrage. Cette disposition est applicable pour les demandes d'autorisation et de déclarations déposées dès le 27 mars 2022.

La circulaire du 2 août 2022 (publiée le 26 août 2022) relative aux modalités d'application de la procédure d'urgence à caractère civil prévue à l'article L. 122-3-4 du code de l'environnement précise les modalités d'exonération d'évaluation environnementale pour les projets ayant pour seul objet la réponse à des situations d'urgence à caractère civil :

- Le projet peut être un ensemble cohérent de travaux
- L'objet exclusif du projet doit être de répondre à la situation d'urgence à caractère civil
- La situation justifiant le recours à la procédure d'urgence doit concerner un intérêt public civil
- Pour que l'urgence soit reconnue, il est nécessaire que la situation constitue une atteinte majeure et avérée, qu'il ne soit plus possible de réaliser dans un délai compatible une évaluation environnementale et que la situation présente les caractères de la force majeure (imprévisible, irrésistible et extérieure).

Sont également précisés les étapes de la procédure et ses effets.

- Le décret n° 2022-1673 du 27 décembre 2022 (JO du 28 décembre 2022) portant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale des actions ou opérations d'aménagement et aux mesures de compensation des incidences des projets sur l'environnement dispose que les mesures de compensation doivent être mises en œuvre en priorité sur le site endommagé. Si ce n'est pas possible, elles sont déployées à proximité, dans les zones de renaturation préférentielle identifiées dans le SCOT et le PLU. À la condition toutefois qu'elles soient compatibles avec les orientations de renaturation de ces zones et que les conditions de leur mise en œuvre soient techniquement et économiquement acceptables. À défaut, le maître d'ouvrage peut notamment acquérir des unités de compensation dans le cadre d'un site naturel de compensation.

- Les orientations d'aménagement et de programmation d'urbanisme peuvent également identifier des zones préférentielles pour la renaturation et préciser les modalités de mise en œuvre des projets de désartificialisation et de renaturation dans ces secteurs.

## 6.11 Glossaire

Le présent glossaire est établi sur la base des définitions de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 et de compléments jugés utiles à la compréhension du document.

### **Abonnement :**

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement non collectif).

### **Assiette de la redevance d'assainissement :**

Volume total facturé aux usagers du service.

### **Arrêté d'autorisation de déversement :**

Arrêté autorisant le déversement signé par la collectivité compétente en matière de collecte des eaux usées au lieu où sont rejetés les effluents du bénéficiaire de l'arrêté.

### **Bilans disponibles :**

Sur une usine de dépollution, les bilans disponibles sont les bilans 24h réalisés, exception faite des bilans inutilisables.

### **Capacité épuratoire :**

Capacité de traitement des ouvrages d'épuration donnée par le constructeur. Elle s'exprime en capacité épuratoire (kg de DBO5/jour) et en capacité hydraulique (m3/jour) ou en équivalent-habitants.

### **Certification ISO 14001 :**

Cette norme concerne le système de management environnemental. La certification s'applique aux aspects environnementaux que Veolia Eau peut maîtriser et sur lesquels il est censé avoir une influence. Le système vise à réduire les impacts liés à nos produits, activités et services sur l'environnement et à mettre en place des moyens de prévention des pollutions, en s'intéressant à la fois aux ressources et aux sous-produits du traitement dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

### **Certification ISO 9001 :**

Cette norme concerne le système de management de la qualité. La certification ISO 9001 traduit l'engagement de Veolia Eau à satisfaire les attentes de ses clients par la qualité des produits et des services proposés et l'amélioration continue de ses performances.

### **Certification ISO 50001 :**

Cette norme concerne le système de management de l'énergie. Ce système traduit l'engagement de Veolia eau à analyser ses usages et ses consommations énergétiques pour privilégier la performance énergétique dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

### **Certification OHSAS 18001 :**

Cette norme concerne le système de management de la santé et de la sécurité au travail.

### **Consommateur – abonné (client) :**

Le consommateur abonné est une personne physique ou morale ayant souscrit un ou plusieurs abonnements auprès de l'opérateur du service public (par exemple service de l'eau, de l'assainissement, etc.). Il est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, en des lieux géographiques distincts appelés points de service et donc avoir plusieurs points de service. Pour distinguer les services, on distingue les consommateurs eau, les consommateurs assainissement collectif et les consommateurs assainissement non collectif. Il perd sa qualité de consommateur abonné à un point de service donné lorsque le service n'est plus délivré à ce point de service, de façon définitive, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé). Pour Veolia, un

consommateur abonné correspond à un abonnement : le nombre de consommateurs abonnés est égal au nombre d'abonnements.

#### **Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU - 1991) [P203.3] :**

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la DERU.

En attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

#### **Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU - 1991) [P204.3] :**

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la DERU.

En attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

#### **Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU - 1991) [P205.3] :**

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la DERU.

En attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

#### **Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P 254.3] :**

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

#### **Conformité réglementaire des rejets :**

Il s'agit de la conformité des rejets aux prescriptions réglementaires (nationales ou locales par arrêté préfectoral).

#### **DBO5 :**

Demande biochimique en oxygène pendant 5 jours. La DBO5 est l'un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

#### **DCO :**

Demande chimique en oxygène. La DCO est l'un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

#### **Développement durable :**

Le rapport Brundtland a défini en 1987 la notion de développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». La conférence de Rio de 1992 a popularisé cette définition de développement économique efficace, équitable et soutenable, et celle de programme d'action ou « Agenda 21 ». D'autres valeurs sont venues compléter ces notions initiales, en particulier être une entreprise responsable, respecter les droits humains, assurer le droit des habitants à disposer des services essentiels, favoriser l'implication de la société civile, faire face à l'épuisement des ressources et s'adapter aux évolutions climatiques.

**Les Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'agenda 2030** sont un ensemble de 17 objectifs établis en 2015 par les Nations Unies et concernent tous les pays (développés et en voie de développement), dont l'objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement.

Ces nouveaux objectifs succèdent aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD de 2000 à 2015) pour réduire la pauvreté dans les pays en voie de développement (à ce titre Veolia a contribué à l'accès de 6,5

millions de personnes à l'eau potable et a raccordé près de 3 millions de personnes aux services d'assainissement dans les pays émergents).

#### **Equivalent-habitant :**

Il s'agit d'une unité de mesure de la pollution. Un équivalent-habitant correspond au flux journalier moyen de pollution produit par un habitant, soit 60 grammes de DBO5 par jour.

#### **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [P202.2] :**

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120 points, à la fois :

- ✓ le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- ✓ et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'assainissement collectif.

L'échelle est de 0 à 110 points pour les services n'exerçant pas la mission de collecte.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

#### **Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte [P255.3] :**

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120 points, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)).

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

#### **Matières sèches (boues de dépollution) :**

Matières résiduelles après déshydratation complète des boues, mesurées en tonnes de MS.

#### **MES :**

Matières en suspension. Les MES sont l'un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

#### **Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (Estimation du) [D201.0] :**

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement. Il s'agit de la population totale (avec 'double compte') desservie par le service, estimée par défaut à partir des populations authentifiées annuellement par décret pour les communes du service et des taux de couverture du service sur ces communes. Conformément à la réglementation en vigueur, l'exercice de l'année N donne le recensement de l'année N-3.

#### **Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [P252.2] :**

L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

#### **Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [D203.0] :**

Cet indicateur évalue, en tonnes de matière sèche, la quantité de boues évacuées par la ou les stations d'épuration.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

#### **Réseau de collecte des eaux usées :**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

### **Station d'épuration (ou usine de dépollution) :**

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP).

### **Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation [P206.3] :**

Cet indicateur mesure la proportion des boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation.

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

### **Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif [P301.3] :**

Cet indicateur évalue le pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service. L'indicateur traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser. Il s'agit du ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement rapportée au nombre total d'installations contrôlées (arrêté du 2 décembre 2013).

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

### **Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers [P251.1] :**

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement/inondation dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis. Les débordements résultant d'une obstruction du réseau due à l'utilisateur ne sont pas pris en compte.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

### **Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées [P201.1] :**

Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif.

### **Taux d'impayés [P257.0] :**

Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (Arrêté du 2 mai 2007)

### **Taux de réclamations [P258.1] :**

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est mis en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou à des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix. (Arrêté du 2 mai 2007)

## 6.12 Liste d'interventions

### 6.12.1 L'EXPLOITATION DU PATRIMOINE

#### Interventions de génie civil:

Commune	Date	Voie	Motif intervention
AUVERS SUR OISE	28/02/2022	99 RUE DE PONTOISE	Reprise avaloir
AUVERS SUR OISE	08/03/2022	29 RUE DES PATIS	Remplacement grille avaloir
AUVERS SUR OISE	21/03/2022	RUE FRANCOIS MITTERRAND	Remplacement tampon
AUVERS SUR OISE	07/10/2022	CHEMIN DU BATEAU LAVOIR	Création d'un sol béton pour fixation de 2 barrières
FREPILLON	08/04/2022	CHEMIN DU TROU MONSIEUR ET DES SAUSSAYES	Remplacement grille avaloir
FREPILLON	13/04/2022	27 RUE DU BOUDAR	Reprise avaloir
FREPILLON	23/05/2022	2 RUE DU COUDRAY / 1 ET 10 RUE DE VILLIERS ADAM	Remplacement tampon
MAUDETOUT	16/09/2022	ROUTE DES BRUYERES	Remplacement tampon 60*60 + renforcement regard
MERIEL	22/06/2022	RUE DES PETITS PRES	Remplacement tampon
MERIEL	01/07/2022	40 RUE DE L'ABBAYE DU VAL	Remplacement PST +Tampon
MERIEL	23/08/2022	1 RUE DES VERGERS	Remplacement grille avaloir
MERY SUR OISE	15/04/2022	47-49 RUE DE PONTOISE	Remplacement tampon
MERY SUR OISE	03/05/2022	52 RUE DE L'ABBAYE DU VAL	Rescellement tampon
MERY SUR OISE	05/05/2022	13 RUE COURTIL BAJOU	Remplacement tampon
MERY SUR OISE	19/05/2022	PR THERESE LETHIAS	Massif béton armoire électrique
MERY SUR OISE	24/05/2022	AVENUE MARCEL PERRIN	Remplacement grille avaloir
MERY SUR OISE	01/06/2023	55 RUE MARCEL PERRIN	Remplacement grille avaloir
MERY SUR OISE	23/06/2022	23 AVENUE MARCEL PERRIN	Remplacement tampon
MERY SUR OISE	22/07/2022	8 IMPASSE DU CHATEAU	Remplacement grille avaloir

## Interventions diverses:

### Liste interventions (hors obstructions) 2022

Commune	Date	Voie	Motif intervention
AUVERS SUR OISE	19/01/2022	RUE REMY	Claquement tampon
AUVERS SUR OISE	24/01/2022	PR RAJON	Claquement tampon
AUVERS SUR OISE	27/01/2022	PR TAGLIANA	Manoeuvre Vanne
AUVERS SUR OISE	07/02/2022	RUE DES PATIS	Réseau EU
AUVERS SUR OISE	09/02/2022	RUE DU MONTCEL	Affaissement
AUVERS SUR OISE	23/02/2022	CHEMIN DU BATEAU LAVOIR	Réseau EP
AUVERS SUR OISE	18/03/2022	RUE FRANCOIS MITTERAND	Affaissement
AUVERS SUR OISE	23/03/2022	RUE PARMENTIER	ITV Branchement
AUVERS SUR OISE	25/05/2022	RUE DES MAROLETS	Odeur
AUVERS SUR OISE	17/06/2022	RUE FRANCOIS VILLON	Odeur
AUVERS SUR OISE	19/06/2022	RUE DE LA LIBÉRATION	Réseau EU
AUVERS SUR OISE	20/07/2022	ROUTE DE PONTOISE	Claquement tampon
AUVERS SUR OISE	01/08/2022	PR RAJON	Claquement tampon
AUVERS SUR OISE	16/08/2022	RUE RAJON	Réseau EU
AUVERS SUR OISE	29/08/2022	CHEMIN DES BARTAGNOLLES	Domaine privé
AUVERS SUR OISE	01/09/2022	RUE CARNOT	Domaine privé
AUVERS SUR OISE	19/09/2022	RUE DU FOUR	Domaine privé
AUVERS SUR OISE	22/11/2022	RUE CALLE	Domaine privé
AUVERS SUR OISE	01/12/2022	RUE FRANCOIS VILLON	Domaine privé
AUVERS SUR OISE	14/12/2022	RUE FRANCOIS MITERRAND	Tampon
AUVERS SUR OISE	30/12/2022	RUE REMY	Réseau EP
FREPILLON	15/04/2022	RUE DE L'ISLE , RUE DE VILLIERS ADAM	Tampon
FREPILLON	16/08/2022	RUE DES VERGERS	Réseau EP
FREPILLON	23/08/2022	ROUTE DE VILLIERS ADAM	Odeur
FREPILLON	25/08/2022	RUE GABRIEL PERI	Domaine privé
FREPILLON	19/10/2022	AVENUE CHARLES DE GAULLE	Réseau EP
MERIEL	07/03/2022	AVENUE DE SEGUR	Réseau EP
MERIEL	07/03/2022	RUE DE VILLIERS ADAM	Claquement tampon
MERIEL	28/04/2022	RUE DE L'ABBAYE DU VAL	Tampon
MERIEL	25/08/2022	BORD DE L'OISE	Réseau EP
MERIEL	28/12/2022	AVENUE VICTOR HUGO	Affaissement
MERY SUR OISE	14/01/2022	RUE DE FREPILLON	Réseau EU
MERY SUR OISE	11/04/2022	AVENUE DE LA LIVERATION	ITV Branchement
MERY SUR OISE	15/04/2022	RUE DE PONTOISE	Claquement tampon
MERY SUR OISE	17/06/2022	AV MARCEL PERRIN	Claquement tampon
MERY SUR OISE	04/07/2022	RUR FRANCOIS MAURIAC	Domaine privé
MERY SUR OISE	13/07/2022	RUE COURTIL BAJOU	Affaissement
MERY SUR OISE	18/07/2022	AVENUE MARCEL PERRIN	Claquement tampon
MERY SUR OISE	09/08/2022	ROUTE DE PONTOISE	Claquement tampon
MERY SUR OISE	25/08/2022	RUE COURTIL BAJOU / JARDIN	Claquement tampon
MERY SUR OISE	29/08/2022	AVENUE MARCEL PERRIN	Claquement tampon
MERY SUR OISE	06/09/2022	RUE DES BOSQUETS	Affaissement

MERY SUR OISE	15/09/2022	AVENUE DE LA LIBÉRATION	Domaine privé
MERY SUR OISE	26/09/2022	RUE COURTIL BAJOU	Claquement tampon
MERY SUR OISE	29/09/2022	RUE COURTIL BAJOU	Claquement tampon
MERY SUR OISE	30/09/2022	RUE JEAN MERMOZ	Contrôle/Récolement réseau
MERY SUR OISE	15/11/2022	CHEMIN DE PONTOISE	Réseau EU
MERY SUR OISE	22/11/2022	RUE MARCEL PERRIN	Domaine privé
MERY SUR OISE	06/12/2022	RUE DE PONTOISE	Odeur

### Contrôles de conformité des branchements

N°	Rue	Ville	Motif de dossier	Nature visite/étude	Date visite	Statut conformité
20	RUE BERTHE MORISOT	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	03/01/2022	Conforme
37	RUE DES ECOLES	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	03/01/2022	Conforme
15	RUE THERESE LETHIAS	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	03/01/2022	Conforme
10	GRANDE RUE	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	05/01/2022	Conforme
7	CHEMIN DU RU	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	05/01/2022	Conforme
97	BOULEVARD DU PERE WRESINSKI	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	05/01/2022	Conforme
34	RUE JEAN BRESTEL	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	05/01/2022	Non conforme
34	CHEMIN DE BELLE RIVE	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	06/01/2022	Conforme
43	CHEMIN DE BELLE RIVE	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	06/01/2022	Conforme
30	CHEMIN DE BELLE RIVE	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	06/01/2022	Conforme
21	CHEMIN DE BELLE RIVE	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	06/01/2022	Conforme
49	CHEMIN DE BELLE RIVE	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	06/01/2022	Conforme
28	CHEMIN DE BELLE RIVE	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	07/01/2022	Conforme
36	CHEMIN DE BELLE RIVE	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	07/01/2022	Conforme
37	CHEMIN DE BELLE RIVE	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	07/01/2022	Conforme
38	CHEMIN DE BELLE RIVE	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	07/01/2022	Conforme

15	CHEMIN DES GARENNES	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	07/01/2022	Conforme
20	AVENUE ARISTIDE QUILLET	VILLIERS ADAM	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	07/01/2022	Non conforme
45	AVENUE MARCEL PERRIN	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	10/01/2022	Conforme
91	RUE DU BAS VAL MARY	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	11/01/2022	Conforme
8	RUE DU BAC	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	11/01/2022	Conforme
14	RUE DU BEL AIR	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	12/01/2022	Conforme
8	CHEMIN DE L EGLISE	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	12/01/2022	Conforme
4	ALLEE DES MYOSOTIS	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	12/01/2022	Conforme
49	RUE DE PONTOISE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	14/01/2022	Conforme
49	RUE CLAUDE MONET	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	14/01/2022	Conforme
12	RUE VICTOR HUGO	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	17/01/2022	Conforme
8	CHEMIN DE L EGLISE	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	17/01/2022	Conforme
3	RUE DE L ERABLE	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	17/01/2022	Conforme
79	RUE DAUBIGNY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	18/01/2022	Conforme
79	RUE DAUBIGNY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	18/01/2022	Conforme
26	RUE GUYNEMER	MERY SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	18/01/2022	Non conforme
1	RUE MARCEL MARTIN	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	19/01/2022	Non conforme
47	CHEMIN DE BELLE RIVE	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	19/01/2022	Conforme
1	CHEMIN DE BELLE RIVE	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	19/01/2022	Conforme
22	RUE DES FOUGERES	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	19/01/2022	Conforme
8	ALLEE DE LA BERGERIE	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	20/01/2022	Conforme
6B	RUE DE L ISLE ADAM	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	20/01/2022	Conforme
4T	AVENUE MARCEL PERRIN	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	20/01/2022	Conforme
63	RUE FRANCOIS VILLON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	21/01/2022	Conforme
21	RUE DE PONTOISE	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	21/01/2022	Non conforme
17	RUE MAURICE UTRILLO	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	21/01/2022	Conforme

44	CHEMIN DE BELLE RIVE	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	24/01/2022	Conforme
36	RUE DES HORTENSIAS	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	24/01/2022	Conforme
46	CHEMIN DE BELLE RIVE	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	25/01/2022	Conforme
41	CHEMIN DE BELLE RIVE	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	25/01/2022	Conforme
69	AVENUE MARCEL PERRIN	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	25/01/2022	Conforme
78	GRANDE RUE	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	26/01/2022	Conforme
31B	RUE PATOILLARD DEMORIANE	VILLIERS ADAM	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	26/01/2022	Non conforme
24	RUE VICTOR HUGO	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	27/01/2022	Conforme
4B	AVENUE MARCEL PERRIN	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	27/01/2022	Conforme
24T	RUE DES AUNAIES	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	28/01/2022	Non conforme
14	RUE DU DOCTEUR GACHET	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	28/01/2022	Conforme
5	RUELLE DES PROPRIETAIRES	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	28/01/2022	Conforme
63	AVENUE DE LA LIBERATION	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	28/01/2022	Conforme
69	AVENUE MARCEL PERRIN	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	28/01/2022	Conforme
10	RUE DE L OISE	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	31/01/2022	Non conforme
32	CHEMIN DE BELLE RIVE	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	01/02/2022	Conforme
45	AVENUE DE FRANCE	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	01/02/2022	Conforme
23	RUE DE CORDEVILLE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	03/02/2022	Conforme
1	RUE DES JASMIN	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	03/02/2022	Conforme
8B	RUE DE PONTOISE	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	03/02/2022	Conforme
6	RUE PATOILLARD DEMORIANE	VILLIERS ADAM	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	03/02/2022	Conforme
34	RUE DES PATIS	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	04/02/2022	Conforme
29	RUE DES PATIS	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	04/02/2022	Non conforme
12	CHEMIN DE PONTOISE	MERY SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion Visite suivante	04/02/2022	Conforme

24	RUE FRANCOIS VILLON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	07/02/2022	Conforme
3	RUELLE DES PROPRIETAIRES	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	07/02/2022	Conforme
15	RUE DE L ISLE ADAM	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	07/02/2022	Conforme
16	RUE RAJON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	09/02/2022	Non conforme
75	RUE THERESE LETHIAS	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	09/02/2022	Conforme
52	RUE PIERRE CURIE	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	09/02/2022	Conforme
22	RUE DU BOUDART	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	10/02/2022	Conforme
1B	IMPASSE DU PUIITS	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	10/02/2022	Conforme
18T	AVENUE GASTON BOURRY	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	11/02/2022	Conforme
8	RUE D ORADOUR	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	11/02/2022	Conforme
41	AVENUE DE LA LIBERATION	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	16/02/2022	Conforme
3	RUE GABRIEL PERI	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	17/02/2022	Conforme
33	RUE DE PONTOISE	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	17/02/2022	Conforme
2A	RUE DE FREPILLON	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	21/02/2022	Conforme
40	CHEMIN DE BELLE RIVE	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	23/02/2022	Conforme
43	RUE DU BOSQUET	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	23/02/2022	Conforme
12	RUE DES HORTENSIAS	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	28/02/2022	Conforme
102	RUE DE VILLIERS ADAM	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	28/02/2022	Conforme
61	AVENUE DE LA LIBERATION	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	01/03/2022	Conforme
81B	AVENUE DE LA LIBERATION	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	01/03/2022	Conforme
3	CHEMIN DU BORD HAUT	VILLIERS ADAM	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	01/03/2022	Conforme
47	RUE DES GORDS	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	02/03/2022	Conforme
10	RUE DES ROCHES	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	02/03/2022	Conforme
1	RUE ARMAND MARIN	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	03/03/2022	Conforme
29	RUE DES PATIS	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	04/03/2022	Conforme

1	RUE DU HAUT VAL MARY	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	04/03/2022	Conforme
26	RUE GUYNEMER	MERY SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion Visite suivante	04/03/2022	Conforme
1	SENTE DU CHENE LA RICHE	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	04/03/2022	Conforme
34	RUE DE LA BOURGOGNE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	07/03/2022	Conforme
3	CHEMIN DE PARIS	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	07/03/2022	Conforme
46	AVENUE DU MARECHAL LECLERC	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	09/03/2022	Conforme
17	RUE DE L ISLE ADAM	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	09/03/2022	Conforme
31	CHEMIN DE BELLE RIVE	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	10/03/2022	Conforme
19	CHEMIN DES BOEUF	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	10/03/2022	Conforme
4	SENTE DU PRESOIR	VILLIERS ADAM	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	10/03/2022	Conforme
1	RUE DES ROSES	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	14/03/2022	Conforme
49	RUE DES HORTENSIA	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	14/03/2022	Conforme
7	RUE DES BRUYERES	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	14/03/2022	Conforme
51	RUE DES HORTENSIA	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	15/03/2022	Conforme
11B	RUE DE FOUR	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	15/03/2022	Conforme
16	AVENUE VICTOR HUGO	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	15/03/2022	Conforme
23	RUE HIPPOLYTE CAMILLE DELPY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	17/03/2022	Conforme
47	RUE REMY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	17/03/2022	Conforme
26	RUE HONORE DE BALZAC	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	17/03/2022	Non conforme
5	SQUARE CAMILLE SAINT SAENS	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	17/03/2022	Conforme
43	RUE PIERRE ET MARIE CURIE	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	17/03/2022	Conforme
48	RUE DU GENERAL DE GAULLE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	18/03/2022	Conforme
30	RUE DU MONTCEL	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	18/03/2022	Conforme
15	RUE FRANCOIS HENRI RIESENER	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	18/03/2022	Conforme
9	GRANDE RUE	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	18/03/2022	Conforme

2	RUE JEAN MARIE HEYREND	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	18/03/2022	Conforme
67	RUE DES ECOLES	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	18/03/2022	Conforme
69	AVENUE MARCEL PERRIN	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	18/03/2022	Conforme
54	RUE DES ROCHES	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	18/03/2022	Conforme
69	AVENUE MARCEL PERRIN	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	18/03/2022	Conforme
71B	RUE DAUBIGNY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	21/03/2022	Conforme
39	RUE DE PONTOISE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	21/03/2022	Conforme
10	RUE DOCTEUR ALBERT SCHWEITZER	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	21/03/2022	Non conforme
16	RUE RAJON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	22/03/2022	Conforme
69	AVENUE MARCEL PERRIN	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	22/03/2022	Conforme
3	ALLEE GEORGES JEANCLOS	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	23/03/2022	Conforme
4	RUE DES ROSES	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	23/03/2022	Non conforme
3	RUE DU BEL AIR	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	23/03/2022	Conforme
9	RUE CAMILLE CLAUDEL	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	23/03/2022	Conforme
14	AVENUE EUGENE FREYSSINET	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	24/03/2022	Non conforme
4	GRANDE RUE	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	25/03/2022	Non conforme
32	RUE DE BELLEVUE	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	25/03/2022	Conforme
3	RUE DU CLOS DU CHATEAU	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	28/03/2022	Conforme
3B	RUE DU CLOS DU CHATEAU	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	28/03/2022	Conforme
12B	RUE RAYMOND HOUDOUX	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	28/03/2022	Conforme
3	RUE DES GRANGES	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	29/03/2022	Conforme
65	RUE FRANCOIS VILLON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	29/03/2022	Conforme
21	RUE DE PONTOISE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	29/03/2022	Non conforme
5	RUE RAJON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	30/03/2022	Conforme
18	RUE PASSIFLORE	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	30/03/2022	Conforme

17	RUE DU MONTCEL	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	01/04/2022	Non conforme
42	RUE RAJON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	01/04/2022	Non conforme
10	RUE DE LA BOURGOGNE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	01/04/2022	Conforme
35	RUE DE FOUR	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	01/04/2022	Non conforme
17	ROUTE DE VILLIERS ADAM	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	01/04/2022	Conforme
69	AVENUE MARCEL PERRIN	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	01/04/2022	Conforme
69	AVENUE MARCEL PERRIN	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	01/04/2022	Conforme
61	RUE FRANCOIS VILLON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	04/04/2022	Conforme
12	ALLEE DES VERGERS	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	04/04/2022	Conforme
18	RUE DU BEL AIR	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	04/04/2022	Conforme
68	AVENUE VICTOR HUGO	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	05/04/2022	Conforme
4	RUE JACQUES DAGUERRE	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	05/04/2022	Conforme
36	RUE ANDRE MESSEAGER	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	07/04/2022	Conforme
19	RUE DE FREPILLON	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	07/04/2022	Conforme
21	RUE VAN GOGH	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	11/04/2022	Conforme
2	RUE DES REMISES	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	11/04/2022	Non conforme
9	RUE CAMILLE PLAQUET	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	11/04/2022	Conforme
7	RUE SIMONE LE DANOIS	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	12/04/2022	Conforme
16	RUE FRANCOIS VILLON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	12/04/2022	Conforme
78	RUE DU GENERAL DE GAULLE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	13/04/2022	Conforme
41	CHEMIN DES GARENNES	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	13/04/2022	Non conforme
55	RUE DES HORTENSIAS	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	14/04/2022	Conforme
31	RUE DU VALHERMEIL	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	14/04/2022	Non conforme
18Q	AVENUE GASTON BOURRY	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	14/04/2022	Conforme

24B	RUE DE PONTOISE	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	14/04/2022	Non conforme
8	PLACE CAMILLE COROT	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	15/04/2022	Conforme
11	RUE RAJON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	15/04/2022	Conforme
10	RUE DAUBIGNY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	15/04/2022	Conforme
10	RUE DES ACACIAS	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	15/04/2022	Conforme
23	RUE DE PONTOISE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	19/04/2022	Conforme
37	AVENUE DE FRANCE	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	19/04/2022	Conforme
49B	RUE DE LA BOURGOGNE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	20/04/2022	Non conforme
12	RUE DU VALHERMEIL	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	20/04/2022	Conforme
89	GRANDE RUE	MERIEL	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	20/04/2022	Non conforme
38	RUE CLAUDE MONET	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	20/04/2022	Conforme
54B	RUE DE L ABBAYE DU VAL	MERIEL	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	21/04/2022	Conforme
50	RUE DES ECOLES	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	21/04/2022	Conforme
6	RUE BENJAMIN GODARD	VILLIERS ADAM	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	21/04/2022	Conforme
21	RUE FRANCOIS ALEXANDRE HAZE	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	22/04/2022	Conforme
3B	IMPASSE DE LA TRONCHE	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	22/04/2022	Non conforme
26	RUE CARNOT	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	25/04/2022	Conforme
133B	RUE DE PONTOISE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	25/04/2022	Conforme
21	RUE DU DOCTEUR GACHET	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	25/04/2022	Conforme
101B	RUE DU BAS VAL MARY	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	26/04/2022	Conforme
1	SENTE DU CHENE LA RICHE	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	26/04/2022	Non conforme
2B	RUE DE LERY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	27/04/2022	Conforme
138	BOULEVARD DU PERE WRESINSKI	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	27/04/2022	Conforme
49B	RUE DE LA BOURGOGNE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	29/04/2022	Conforme
4	RUE DES ROSES	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	02/05/2022	Conforme

31	RUE RAJON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	02/05/2022	Non conforme
132	RUE DE PONTOISE	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion Visite suivante	03/05/2022	Conforme
10	RUE DE L OISE	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	03/05/2022	Conforme
11	RUE DES HORTENSIA	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	04/05/2022	Conforme
24	RUE DES GRANGES	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	04/05/2022	Non conforme
47	AVENUE DE FRANCE	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	04/05/2022	Conforme
4	RUE PATOUILLARD DEMORIANE	VILLIERS ADAM	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	04/05/2022	Conforme
23	RUE CARNOT	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	04/05/2022	Conforme
30	SENTE DES JARDINS	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	05/05/2022	Conforme
106	GRANDE RUE	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	05/05/2022	Non conforme
4	RUE MONTMAUR	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion Visite suivante	05/05/2022	Non conforme
53	RUE DES HORTENSIA	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	09/05/2022	Conforme
68	AVENUE VICTOR HUGO	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	09/05/2022	Conforme
35	AVENUE MARCEL PERRIN	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	09/05/2022	Conforme
69	AVENUE MARCEL PERRIN	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	09/05/2022	Conforme
4	RUE DE FREPILLON	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	09/05/2022	Conforme
4	RUE MONTMAUR	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion Visite suivante	09/05/2022	Conforme
53	RUE EMILE BOGGIO	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	11/05/2022	Non conforme
24T	RUE DES AUNAIES	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	11/05/2022	Conforme
12	RUE DU GENERAL DE GAULLE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	11/05/2022	Conforme
20B	RUE DU GRE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	11/05/2022	Conforme
11	AVENUE DU MARECHAL LECLERC	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	11/05/2022	Conforme
6	RUE CLAUDE DEBUSSY	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	11/05/2022	Conforme
54	RUE EMILE BOGGIO	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	13/05/2022	Conforme

31	RUE DU VALHERMEIL	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	13/05/2022	Conforme
68	RUE DE LA REPUBLIQUE	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	13/05/2022	Conforme
6	AVENUE ROLAND MORENO	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	13/05/2022	Conforme
61	AVENUE DE LA LIBERATION	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	13/05/2022	Conforme
3	AVENUE ARISTIDE QUILLET	VILLIERS ADAM	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	13/05/2022	Non conforme
8	RUE DU CLOS SERMON	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	16/05/2022	Conforme
8	CHEMIN DU BORD HAUT	VILLIERS ADAM	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	16/05/2022	Conforme
8	RUE DU CLOS DU CHATEAU	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion Visite suivante	16/05/2022	Conforme
20	RUE DES RUELLES	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	17/05/2022	Conforme
8	RUE DE LA REPUBLIQUE	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	17/05/2022	Conforme
60	RUE DU BEL AIR	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	17/05/2022	Conforme
3	RUE DES BRUYERES	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	17/05/2022	Conforme
73	BOULEVARD DU PERE WRESINSKI	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	17/05/2022	Conforme
2	RUE HONORE DE BALZAC	VILLIERS ADAM	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	17/05/2022	Conforme
26	RUE HIPPOLYTE CAMILLE DELPY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	19/05/2022	Conforme
68	RUE FRANCOIS VILLON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	19/05/2022	Non conforme
4	RUE DE BELLEVUE	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	19/05/2022	Conforme
13	RUE GEORGES DUHAMEL	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	19/05/2022	Conforme
1	RUE VICTOR HUGO	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	19/05/2022	Conforme
4	RUE ARISTIDE BRIAND	VILLIERS ADAM	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	19/05/2022	Non conforme
9	RUE DE MONTMORENCY	VILLIERS ADAM	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	19/05/2022	Conforme
7	RUE DE LA BOURGOGNE	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	20/05/2022	Conforme
58	RUE DES AUNAIES	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	20/05/2022	Non conforme
17	RUE GUERIN	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	20/05/2022	Conforme

13	rue de Villiers Adam	FREPILLON	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	20/05/2022	Conforme
106	GRANDE RUE	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	20/05/2022	Conforme
99	RUE DE L ABBAYE DU VAL	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	20/05/2022	Conforme
16	ALLEE DES BLEUETS	MERY SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion Visite suivante	20/05/2022	Conforme
8	CHEMIN DE L EGLISE	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	20/05/2022	Conforme
5	RUE EUGENE FAUQUERT	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	23/05/2022	Conforme
1	RUE DES DAHLIAS	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	23/05/2022	Conforme
41	CHEMIN DES GARENNES	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	23/05/2022	Conforme
8	RUE DHAMELINCOURT	VILLIERS ADAM	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	23/05/2022	Conforme
21B	RUE PIERRE CURIE	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	24/05/2022	Conforme
4	RUE DU POIRIER DE CHIOT	VILLIERS ADAM	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	24/05/2022	Conforme
1B	RUE JB LECHAUGUETTE	VILLIERS ADAM	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	24/05/2022	Conforme
10	RUE DU BEL AIR	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	25/05/2022	Non conforme
1	CHEMIN DU MILIEU	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	25/05/2022	Conforme
11	RUE DE L OISE	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	25/05/2022	Non conforme
8	RUE DE LA LIBERATION	FREPILLON	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion Visite suivante	25/05/2022	Conforme
4	RUE DES MEULIERES	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	27/05/2022	Non conforme
3	RUE DU BOUDAR	FREPILLON	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	27/05/2022	Non conforme
27B	RUE DE L OISE	MERY SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	27/05/2022	Conforme
9	AVENUE DE LA LIBERATION	MERY SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	27/05/2022	Conforme
6	ALLEE DES CHATAIGNIERS	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	27/05/2022	Conforme
6	ALLEE DES CHATAIGNIERS	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	27/05/2022	Conforme
21	RUE DE LA LIBERATION	FREPILLON	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	30/05/2022	Conforme
20	RUE CLAUDE CHAPPE	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	30/05/2022	Conforme

15	RUE PATOULLARD DEMORIANE	VILLIERS ADAM	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	30/05/2022	Conforme
52	AVENUE VICTOR HUGO	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	31/05/2022	Conforme
92	RUE CLAUDE MONET	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	31/05/2022	Conforme
3	ZONE ARTISANALE DES 4 CHEMINS	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	31/05/2022	Conforme
4	RUE LOUIS GANNE	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	01/06/2022	Conforme
22	RUE VAN GOGH	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	01/06/2022	Conforme
11	SENTE AUX POIREAUX	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	01/06/2022	Conforme
34	RUE DE LA VIEILLE FONTAINE	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	01/06/2022	Conforme
30	RUE PASTEUR	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	01/06/2022	Non conforme
24T	RUE DE PONTOISE	MERY SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	01/06/2022	Non conforme
12	AVENUE ARISTIDE QUILLET	VILLIERS ADAM	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	01/06/2022	Conforme
14T	RUE SCHMITZ	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	02/06/2022	Conforme
11	RUE DES COTES	MERY SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	02/06/2022	Conforme
2	RUE DE PONTOISE	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	03/06/2022	Conforme
21	RUE RAJON	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	03/06/2022	Conforme
3	RUE FRANCOIS HENRI RIESENER	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	03/06/2022	Conforme
9	RUE DE L ABBAYE DU VAL	MERIEL	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	03/06/2022	Conforme
40	AVENUE DE LA LIBERATION	MERY SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	03/06/2022	Conforme
7	RUE GEORGES SEURAT	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	03/06/2022	Conforme
5	RUE DU COUDRAY	FREPILLON	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion Visite suivante	03/06/2022	Conforme
20B	RUE ALPHONSE CALLE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	07/06/2022	Conforme
22	RUE ALPHONSE CALLE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	07/06/2022	Conforme
2	CHEMIN DU MILIEU	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	07/06/2022	Non conforme
4	RUE DE FREPILLON	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	07/06/2022	Conforme
29	RUE ROGER TAGLIANA	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	08/06/2022	Non conforme

3	RUE DU BOUDAR	FREPILLON	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion Visite suivante	08/06/2022	Conforme
5	RUE JEAN DELORME	MERIEL	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	08/06/2022	Conforme
72	RUE PIERRE ET MARIE CURIE	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	08/06/2022	Non conforme
19	RUE DE FREPILLON	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	08/06/2022	Conforme
43	RUE CLAUDE MONET	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	08/06/2022	Conforme
31	RUE DE LA CROIX JEAN MARIN	MERIEL	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion Visite suivante	08/06/2022	Non conforme
80	RUE RAJON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	09/06/2022	Non conforme
13	RUE PASTEUR	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	09/06/2022	Conforme
24	CHEMIN DE LA GALOPE	MERY SUR OISE	AC-DECLARATION D'ACHEVEMENT DE TRAVAUX	Gestion 1ère visite	09/06/2022	Conforme
96B	RUE THERESE LETHIAS	MERY SUR OISE	AC-DECLARATION D'ACHEVEMENT DE TRAVAUX	Gestion 1ère visite	09/06/2022	Conforme
18	RUE DE L OISE	MERY SUR OISE	AC-DECLARATION D'ACHEVEMENT DE TRAVAUX	Gestion 1ère visite	09/06/2022	Conforme
1B	ROUTE DE SOGNOLLES	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	09/06/2022	Conforme
1	RUE HIPPOLYTE CAMILLE DELPY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	10/06/2022	Conforme
11	RUE DE CORDEVILLE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	10/06/2022	Non conforme
5	RUE D ORADOUR	FREPILLON	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	10/06/2022	Conforme
12	GRANDE RUE	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	10/06/2022	Conforme
28	RUE DE VILLIERS ADAM	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	10/06/2022	Conforme
9	RUE DU PORT	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	10/06/2022	Conforme
24	ROUTE DE PONTOISE	MERY SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	10/06/2022	Non conforme
14	ALLEE DE GIVERNY	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	10/06/2022	Conforme
7	AVENUE VINCENT VAN GOGH	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	10/06/2022	Conforme
9	RUE PASSIFLORE	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	10/06/2022	Conforme
8	IMPASSE DU CHATEAU	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	10/06/2022	Non conforme
24	RUE ARISTIDE BRIAND	VILLIERS ADAM	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	10/06/2022	Conforme
10	CHEMIN DU MILIEU	MERY SUR OISE	AC-DECLARATION D'ACHEVEMENT DE TRAVAUX	Gestion 1ère visite	13/06/2022	Non conforme
56	RUE PASTEUR	MERY SUR OISE	AC-DECLARATION D'ACHEVEMENT DE TRAVAUX	Gestion 1ère visite	13/06/2022	Conforme

35	RUE DU BOSQUET	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	13/06/2022	Conforme
11	RUE DE PONTOISE	MERY SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion Visite suivante	13/06/2022	Non conforme
33B	RUE DU MONTCEL	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	14/06/2022	Conforme
23	AVENUE MARCEL PERRIN	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	14/06/2022	Conforme
12	RUE DES SEQUOIAS	VILLIERS ADAM	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	14/06/2022	Conforme
1	RUE RAJON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	14/06/2022	Non conforme
12	RESIDENCE DES PERRUCHETS	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	14/06/2022	Conforme
70	RUE MARCEL MARTIN	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	15/06/2022	Conforme
25	RUE RAJON	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	15/06/2022	Conforme
32	RUE DU CLOS SERMON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	15/06/2022	Non conforme
29	RUE DAUBIGNY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	15/06/2022	Conforme
33	RUE DE MERY	FREPILLON	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	15/06/2022	Conforme
38	RUE PASTEUR	MERIEL	AC-DECLARATION D'ACHEVEMENT DE TRAVAUX	Gestion 1ère visite	15/06/2022	Conforme
9	RUE LOUIS CHARLES BOILEAU	MERIEL	AC-DECLARATION D'ACHEVEMENT DE TRAVAUX	Gestion 1ère visite	15/06/2022	Conforme
40T	ROUTE DE PONTOISE	MERY SUR OISE	AC-DECLARATION D'ACHEVEMENT DE TRAVAUX	Gestion 1ère visite	15/06/2022	Conforme
66B	RUE THERESE LETHIAS	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	15/06/2022	Conforme
2	CHEMIN DE FRANCE	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	15/06/2022	Conforme
8	RUE DES ACACIAS	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	15/06/2022	Conforme
53	RUE DU COUDRAY	FREPILLON	AC-DECLARATION D'ACHEVEMENT DE TRAVAUX	Gestion 1ère visite	16/06/2022	Conforme
17	SQUARE GABRIEL FAURE	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	16/06/2022	Conforme
49B	RUE PIERRE CURIE	MERY SUR OISE	AC-DECLARATION D'ACHEVEMENT DE TRAVAUX	Gestion 1ère visite	16/06/2022	Non conforme
39	ROUTE DE PONTOISE	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	16/06/2022	Conforme
22	SENTE DES JARDINS	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	17/06/2022	Conforme
31	RUE DU BEL AIR	MERIEL	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	17/06/2022	Conforme
18	RUE DE L ISLE ADAM	MERY SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	17/06/2022	Conforme
7	RUE PASTEUR	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	17/06/2022	Conforme

1	RUE DES PREAUX	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	17/06/2022	Conforme
52	RUE DE LA BOURGOGNE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	20/06/2022	Conforme
47B	AVENUE MARCEL PERRIN	MERY SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	20/06/2022	Non conforme
66	RUE THERESE LETHIAS	MERY SUR OISE	AC-DECLARATION D'ACHEVEMENT DE TRAVAUX	Gestion 1ère visite	20/06/2022	Non conforme
27	RUE DES RUELLES	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	21/06/2022	Non conforme
4	RUE DES MEULIERES	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	21/06/2022	Non conforme
3	PLACE TOULOUSE LAUTREC	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	21/06/2022	Conforme
26	RUE DES RUELLES	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	22/06/2022	Conforme
41T	RUE DE LA BOURGOGNE	AUVERS SUR OISE	AC-DECLARATION D'ACHEVEMENT DE TRAVAUX	Gestion 1ère visite	22/06/2022	Conforme
5	PLACE ALFRED SISLEY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	22/06/2022	Non conforme
8	ALLEE ZADKINE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	22/06/2022	Conforme
22	RUE DE VILLIERS ADAM	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	22/06/2022	Conforme
3C	RUE HONORE DE BALZAC	VILLIERS ADAM	AC-DECLARATION D'ACHEVEMENT DE TRAVAUX	Gestion 1ère visite	22/06/2022	Conforme
14	CHEMIN JULES DUPRE	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	23/06/2022	Conforme
9	RUE DU BAS VAL MARY	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	23/06/2022	Conforme
87	GRANDE RUE	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	23/06/2022	Conforme
56	RUE DU COUDRAY	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	24/06/2022	Conforme
72	RUE PIERRE ET MARIE CURIE	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	24/06/2022	Conforme
2	RUE DE VILLIERS ADAM	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	24/06/2022	Conforme
2	RUE DES REMISES	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	24/06/2022	Conforme
18	CHEMIN DES BOEUFES	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	24/06/2022	Conforme
41	RUE DE LA CROIX JEAN MARIN	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	27/06/2022	Non conforme
31	RUE DU PAVILLON DE CHASSE	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	27/06/2022	Conforme
61	RUE DE LA REPUBLIQUE	FREPILLON	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	28/06/2022	Non conforme

11	RUE FRANCOIS HENRI RIESENER	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	28/06/2022	Conforme
2B	RUE SIMONE LE DANOIS	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	29/06/2022	Conforme
28	RUE ALPHONSE CALLE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	29/06/2022	Conforme
4B	RUE SIMONE LE DANOIS	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	29/06/2022	Conforme
9	RUE CLAUDE DEBUSSY	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	29/06/2022	Conforme
27	CHEMIN DU HALAGE	MERY SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	29/06/2022	Non conforme
1	ALLEE DES 3 FORETS	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	29/06/2022	Conforme
28	RUE DES RUELLES	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	30/06/2022	Non conforme
32	RUE DES PATIS	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	30/06/2022	Conforme
60	RUE REMY	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	01/07/2022	Conforme
23	RUE DES RUELLES	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	01/07/2022	Non conforme
6	PLACETTE DU POITOU	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	01/07/2022	Conforme
28	RUE ALPHONSE CALLE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	04/07/2022	Non conforme
91	RUE DE VILLIERS ADAM	MERIEL	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	04/07/2022	Non conforme
47T	AVENUE MARCEL PERRIN	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	04/07/2022	Conforme
8	RUE DE LA PLAGE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	04/07/2022	Conforme
4	PLACE CAMILLE COROT	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	05/07/2022	Conforme
9	ZONE ARTISANALE DES 4 CHEMINS	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	06/07/2022	Non conforme
19	CHEMIN DU BORD HAUT	VILLIERS ADAM	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	06/07/2022	Non conforme
8	CHEMIN DE L EGLISE	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	07/07/2022	Conforme
12B	RUE SCHMITZ	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	08/07/2022	Conforme
9	RUE DU VIVELAY	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	08/07/2022	Conforme
5B	RUE JEAN DELORME	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	08/07/2022	Conforme
68	AVENUE VICTOR HUGO	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	08/07/2022	Conforme
9	RUE DES ECOLES	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	08/07/2022	Conforme
35	RUE MARCEAU	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	12/07/2022	Non conforme

9	RUE DE CHAPONVAL	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	12/07/2022	Non conforme
11	RUE EUGENE FAUQUERT	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	12/07/2022	Conforme
49	RUE FRANCOIS VILLON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	13/07/2022	Non conforme
16	RUE FRANCOIS VILLON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	13/07/2022	Conforme
24	RUE DE MERY	FREPILLON	AC-DECLARATION D'ACHEVEMENT DE TRAVAUX	Gestion 1ère visite	13/07/2022	Conforme
8	AVENUE JOLIOT CURIE	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	13/07/2022	Conforme
3	PLACE AUGUSTE RENOIR	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	15/07/2022	Conforme
28	RUE ALPHONSE CALLE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	15/07/2022	Non conforme
28	RUE ALPHONSE CALLE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	15/07/2022	Conforme
19	AVENUE DU MARECHAL LECLERC	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	15/07/2022	Conforme
45	AVENUE MARCEL PERRIN	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	15/07/2022	Conforme
68	RUE FRANCOIS VILLON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	18/07/2022	Non conforme
73	RUE DES MAROLETS	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	18/07/2022	Conforme
8	RUE PASTEUR	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	18/07/2022	Non conforme
3	RUE DES COTES	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	18/07/2022	Non conforme
69	AVENUE MARCEL PERRIN	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	18/07/2022	Non conforme
3	AVENUE ARISTIDE QUILLET	VILLIERS ADAM	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	18/07/2022	Conforme
22B	RUE GUERIN	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	19/07/2022	Non conforme
10	RUE DOCTEUR ALBERT SCHWEITZER	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	19/07/2022	Conforme
18	SQUARE GABRIEL FAURE	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	19/07/2022	Conforme
26	RUE RAJON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	20/07/2022	Conforme
41	AVENUE DE FRANCE	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	20/07/2022	Conforme
7	RUE SIMONE VEIL	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	20/07/2022	Conforme
43B	RUE PIERRE ET MARIE CURIE	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	20/07/2022	Conforme

4	RUE JULES FERRY	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	20/07/2022	Conforme
17	RUE DE L OISE	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	20/07/2022	Non conforme
6	RUE DU DOCTEUR HENRI VAQUEZ	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	21/07/2022	Conforme
22	RUE CAMILLE PLAQUET	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	21/07/2022	Conforme
31B	RUE PATOULLARD DEMORIANE	VILLIERS ADAM	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	21/07/2022	Conforme
7	RUE DE LA REPUBLIQUE	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	25/07/2022	Conforme
68	AVENUE VICTOR HUGO	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	25/07/2022	Conforme
22B	RUE DES ROSIERS	MERIEL	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	26/07/2022	Conforme
11	ALLEE DE LA PECHERIE	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	26/07/2022	Conforme
23	CHEMIN DU HALAGE	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	26/07/2022	Conforme
23	RUE DES RUELLES	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion Visite suivante	27/07/2022	Conforme
6	RUE LOUIS GANNE	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	27/07/2022	Conforme
2	CHEMIN DES MONTS	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	27/07/2022	Conforme
4	RUE DES MEULIERES	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	27/07/2022	Conforme
32	RUE DU CLOS SERMON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	27/07/2022	Conforme
72	RUE DES MAROLETS	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	27/07/2022	Non conforme
30	RUE DES NOYERS	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	27/07/2022	Conforme
46	AVENUE JOLIOT CURIE	MERIEL	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	27/07/2022	Conforme
9	SQUARE MAURICE CHEVALIER	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	27/07/2022	Conforme
8	SENTE DE LA FONTAINE	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	27/07/2022	Non conforme
4	PLACE AUGUSTE RENOIR	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion Visite suivante	27/07/2022	Conforme
130	BOULEVARD DU PERE WRESINSKI	MERY SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion Visite suivante	27/07/2022	Conforme
28	RUE ALPHONSE CALLE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	28/07/2022	Non conforme
1B	ROUTE DE SOGNOLLES	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	28/07/2022	Conforme

68	RUE FRANCOIS VILLON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	29/07/2022	Conforme
55	AVENUE GASTON BOURRY	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	29/07/2022	Conforme
18	RUE ANDRE MESSEGER	MERIEL	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	29/07/2022	Conforme
58	RUE DES AUNAIES	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion Visite suivante	01/08/2022	Conforme
61	RUE FRANCOIS VILLON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	01/08/2022	Conforme
4	RUE DU BAC	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	01/08/2022	Conforme
32	RUE DU DOCTEUR GACHET	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	02/08/2022	Conforme
34	RUE DU DOCTEUR GACHET	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	02/08/2022	Conforme
29	RUE ROGER TAGLIANA	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion Visite suivante	03/08/2022	Conforme
16	RUE DE LA REPUBLIQUE	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	03/08/2022	Conforme
3	RUE DES COTES	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	03/08/2022	Conforme
12	RUE PATOUILLARD DEMORIANE	VILLIERS ADAM	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	03/08/2022	Non conforme
75B	RUE DAUBIGNY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	05/08/2022	Conforme
74	RUE DE VILLIERS ADAM	MERIEL	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	05/08/2022	Conforme
73	RUE DES ECOLES	MERY SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	05/08/2022	Conforme
8	CHEMIN DE L EGLISE	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	05/08/2022	Conforme
23B	RUE DU PAVILLON DE CHASSE	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	08/08/2022	Conforme
28	RUE DE L OISE	MERY SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	08/08/2022	Conforme
2	LUCIENNE DERETZ	MERIEL	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	09/08/2022	Conforme
41	RUE DU BEL AIR	MERIEL	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	09/08/2022	Conforme
11	RUE LOUIS GANNE	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	10/08/2022	Conforme
60	CHEMIN DES GARENNES	MERIEL	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	10/08/2022	Conforme
6	ALLEE DU BOIS DES NOISETTES	MERY SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	10/08/2022	Conforme
3B	CHEMIN DE FRANCE	FREPILLON	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	11/08/2022	Conforme

80	AVENUE MARCEL PERRIN	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	11/08/2022	Non conforme
4	RUE SIMONE LE DANOIS	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	12/08/2022	Non conforme
53	RUE DES RUELLES	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	12/08/2022	Conforme
33	RUE DE LA LIBERATION	FREPILLON	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	12/08/2022	Non conforme
53	RUE THERESE LETHIAS	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	12/08/2022	Conforme
1	ALLEE DES 3 FORETS	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	12/08/2022	Conforme
7	RUE DE L OISE	MERIEL	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	16/08/2022	Conforme
33	RUE PATOUILLARD DEMORIANE	VILLIERS ADAM	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	17/08/2022	Conforme
20B	RUE ALPHONSE CALLE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	18/08/2022	Conforme
36	RUE MARCEL MARTIN	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	18/08/2022	Non conforme
25	RUE DES RUELLES	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	19/08/2022	Conforme
3B	IMPASSE DE LA TRONCHE	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	19/08/2022	Non conforme
49B	RUE PIERRE CURIE	MERY SUR OISE	AC-DECLARATION D'ACHEVEMENT DE TRAVAUX	Gestion Visite suivante	19/08/2022	Non conforme
10	RUE GUYNEMER	MERY SUR OISE	AC-DECLARATION D'ACHEVEMENT DE TRAVAUX	Gestion 1ère visite	19/08/2022	Conforme
45	AVENUE MARCEL PERRIN	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	19/08/2022	Conforme
45	AVENUE MARCEL PERRIN	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	19/08/2022	Conforme
2	SENTE DE LA FONTAINE	VILLIERS ADAM	AC-DECLARATION D'ACHEVEMENT DE TRAVAUX	Gestion 1ère visite	22/08/2022	Non conforme
71B	RUE DE PONTOISE	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion Visite suivante	22/08/2022	Conforme
10	GRANDE RUE	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	24/08/2022	Conforme
8	RUE PASTEUR	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	24/08/2022	Conforme
5	RUE MOLIERE	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	24/08/2022	Conforme
2	CHEMIN TAMBOUR	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	24/08/2022	Non conforme
6	LUCIENNE DERETZ	MERIEL	AC-DECLARATION D'ACHEVEMENT DE TRAVAUX	Gestion 1ère visite	25/08/2022	Conforme
27	CHEMIN DU HALAGE	MERY SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion Visite suivante	25/08/2022	Conforme
2	RUE DU BEL AIR	MERIEL	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	26/08/2022	Conforme

51	RUE PIERRE CURIE	MERY SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	26/08/2022	Conforme
86	RUE THERESE LETHIAS	MERY SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	26/08/2022	Conforme
3	RUE DU BOSQUET	MERY SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	26/08/2022	Conforme
53	RUE EMILE BOGGIO	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion Visite suivante	29/08/2022	Conforme
26	AVENUE GASTON BOURRY	FREPILLON	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	29/08/2022	Conforme
2	GRANDE RUE	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	29/08/2022	Conforme
4	PLACE DE LA MAIRIE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	30/08/2022	Conforme
26B	RUE DE L OISE	MERY SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	01/09/2022	Conforme
31	AVENUE DE LA LIBERATION	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	01/09/2022	Conforme
18	AVENUE VICTOR HUGO	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	02/09/2022	Conforme
26	RUE ANDRE MESSENGER	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	02/09/2022	Conforme
2	CHEMIN TAMBOUR	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	02/09/2022	Conforme
38	AVENUE MARCEL PERRIN	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	02/09/2022	Conforme
20	AVENUE ARISTIDE QUILLET	VILLIERS ADAM	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	02/09/2022	Conforme
22	RUE DU MONTCEL	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	05/09/2022	Conforme
42	RUE RAJON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	05/09/2022	Non conforme
30	RUE PIERRE ET MARIE CURIE	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	08/09/2022	Conforme
12	RUE DES BOULEAUX	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	08/09/2022	Conforme
10	RUE COPIN	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	09/09/2022	Non conforme
47	RUE DE PONTOISE	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	09/09/2022	Conforme
28	RUE FRANCOIS HENRI RIESENER	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	12/09/2022	Conforme
7	RUE CHARLES DAUBIGNY	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	12/09/2022	Conforme
27	RUE DES GRANGES	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion Visite suivante	12/09/2022	Conforme
20	RUE DU COUDRAY	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	14/09/2022	Conforme
1	ROUTE DE SOGNOLLES	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	14/09/2022	Non conforme

7	RUE LAMARTINE	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	14/09/2022	Conforme
36	RUE MARCEL MARTIN	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	16/09/2022	Conforme
5	CHEMIN DES MARAICHERS	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	16/09/2022	Conforme
1	rue de Villiers Adam	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	16/09/2022	Conforme
30	RUE PASTEUR	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	16/09/2022	Conforme
35	CHEMIN DU HALAGE	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	16/09/2022	Non conforme
8B	RUE DU VALHERMEIL	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	21/09/2022	Non conforme
4	IMPASSE ARMAND GUILLAUMIN	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	21/09/2022	Non conforme
2	PLACE DU CHARME	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	21/09/2022	Conforme
31	AVENUE VINCENT VAN GOGH	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	21/09/2022	Conforme
14	RUE DES COTES	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	21/09/2022	Conforme
4	RUE DES JARDINS	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	21/09/2022	Conforme
61	RUE FRANCOIS VILLON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	22/09/2022	Conforme
61	RUE FRANCOIS VILLON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	22/09/2022	Conforme
61	RUE FRANCOIS VILLON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	22/09/2022	Conforme
14	RUE DE L OISE	MERY SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	22/09/2022	Conforme
8	RUE DE LA REPUBLIQUE	FREPILLON	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	29/09/2022	Conforme
13	RUE DE LA REPUBLIQUE	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	29/09/2022	Non conforme
26	RUE DE L ISLE ADAM	MERY SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	29/09/2022	Conforme
66	RUE RAJON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	30/09/2022	Conforme
66	RUE RAJON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	30/09/2022	Conforme
66	RUE RAJON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	30/09/2022	Conforme
66	RUE RAJON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	30/09/2022	Conforme
4	RUE DES CARRIERES NOTRE DAME	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	30/09/2022	Conforme
16	AVENUE VICTOR HUGO	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	30/09/2022	Conforme

61	RUE DU BAC	MERIEL	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	03/10/2022	Conforme
56	RUE DE PONTOISE	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	03/10/2022	Non conforme
61	RUE BOUCHER	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	04/10/2022	Conforme
60	RUE DE LA LIBERATION	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	04/10/2022	Conforme
25	RUE DES GRANGES	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	05/10/2022	Conforme
36	RUE PIERRE CURIE	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	05/10/2022	Conforme
5B	AVENUE GASTON BOURRY	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	06/10/2022	Conforme
2	RUE JULES FERRY	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	06/10/2022	Conforme
72	AVENUE MARCEL PERRIN	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	07/10/2022	Conforme
8B	RUE DU VALHERMEIL	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	10/10/2022	Conforme
111B	RUE DU BAS VAL MARY	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	10/10/2022	Conforme
17	RUE DE L OISE	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	10/10/2022	Conforme
22	AVENUE DE LA LIBERATION	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	11/10/2022	Conforme
35	AVENUE MARCEL PERRIN	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	11/10/2022	Conforme
29	AVENUE DE SEGUR	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	12/10/2022	Conforme
3	RUE DES ECOLES	MERY SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	12/10/2022	Conforme
34	RUE CLAUDE MONET	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	12/10/2022	Conforme
10	CHEMIN DU BAS DES COTES	VILLIERS ADAM	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	12/10/2022	Conforme
72	RUE DES MAROLETS	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	13/10/2022	Conforme
16	RUE FRANCOIS VILLON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	13/10/2022	Conforme
15	RUE DU PORT	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	13/10/2022	Conforme
51	RUE EMILE BOGGIO	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	14/10/2022	Conforme
3	RUELLE DES PROPRIETAIRES	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	14/10/2022	Conforme
28	RUE DU DOCTEUR GACHET	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	17/10/2022	Conforme
50B	RUE DES ECOLES	MERIEL	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	17/10/2022	Conforme

24	RUE DES NORDETS	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	17/10/2022	Conforme
80	CHEMIN DE PONTOISE	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	17/10/2022	Conforme
8	RUE REMY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	18/10/2022	Conforme
4	RUE DES MOINES	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	18/10/2022	Non conforme
4	CHEMIN DE L EGLISE	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	18/10/2022	Conforme
7	RUE JACQUES DAGUERRE	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	18/10/2022	Conforme
1	PLACE DE LA MAIRIE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	19/10/2022	Conforme
41	RUE DE LA CROIX JEAN MARIN	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	19/10/2022	Conforme
22	RUE DE FOUR	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	21/10/2022	Conforme
26	RUE FRANCOIS HENRI RIESENER	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	21/10/2022	Conforme
65	RUE DAUBIGNY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	24/10/2022	Conforme
47	RUE DE LA LIBERATION	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	24/10/2022	Conforme
22	RUE BENJAMIN GODARD	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	24/10/2022	Conforme
35	AVENUE MARCEL PERRIN	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	24/10/2022	Conforme
69	AVENUE MARCEL PERRIN	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	24/10/2022	Conforme
8	ALLEE DE GIVERNY	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	24/10/2022	Conforme
26	CHEMIN DES GARENNES	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	25/10/2022	Conforme
2	RUE PASTEUR	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	25/10/2022	Conforme
28	RUE PATOUILLARD DEMORIANE	VILLIERS ADAM	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	25/10/2022	Conforme
15	RUE REMY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	26/10/2022	Non conforme
12	RUE COURTIL BAJOU	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	26/10/2022	Conforme
21	RUE DU BOSQUET	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	26/10/2022	Conforme
4	RUE SIMONE LE DANOIS	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion Visite suivante	31/10/2022	Conforme
19	RUE FRANCOIS VILLON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	31/10/2022	Conforme
34	RUE MONTMAUR	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	31/10/2022	Conforme

4	IMPASSE ARMAND GUILLAUMIN	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	02/11/2022	Conforme
35	RUE DE FOUR	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	02/11/2022	Conforme
18	RUE DE FOUR	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	02/11/2022	Non conforme
2	PLACE DU CHARME	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	02/11/2022	Conforme
10	RUE COURTIL BAJOU	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	02/11/2022	Conforme
28	RUE DU PORT	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	03/11/2022	Conforme
36	CHEMIN DU HALAGE	MERY SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	03/11/2022	Conforme
70	RUE DU BAS VAL MARY	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	04/11/2022	Conforme
3	PLACE DU CHARME	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	04/11/2022	Conforme
76	RUE DU GENERAL DE GAULLE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	07/11/2022	Conforme
26	RUE DU CHENE VERT	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	07/11/2022	Conforme
19B	AVENUE DE LA LIBERATION	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	07/11/2022	Conforme
68	RUE DU BAS VAL MARY	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	10/11/2022	Conforme
38	RUE EMILE BOGGIO	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	21/11/2022	Conforme
13	RUE DE LA REPUBLIQUE	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	21/11/2022	Conforme
46	GRANDE RUE	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	21/11/2022	Non conforme
34	RUE DU BEL AIR	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	22/11/2022	Conforme
69	AVENUE MARCEL PERRIN	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	22/11/2022	Conforme
43	AVENUE DE LA LIBERATION	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	22/11/2022	Conforme
53	RUE FRANCOIS VILLON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	23/11/2022	Non conforme
2	RUE DE LERY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	23/11/2022	Non conforme
13	RUE DE VILLIERS ADAM	MERIEL	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	23/11/2022	Conforme
56	RUE DE PONTOISE	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	23/11/2022	Conforme
4	RUE COURTIL BAJOU	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	23/11/2022	Conforme
1	RUE PASTEUR	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	23/11/2022	Non conforme

15	RUE REMY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	24/11/2022	Conforme
21B	RUE DU CLOS SERMON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	24/11/2022	Non conforme
35	CHEMIN DU HALAGE	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	24/11/2022	Conforme
35	RUE DE LA REPUBLIQUE	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	25/11/2022	Conforme
4	RUE DES MOINES	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	25/11/2022	Conforme
24	AVENUE VICTOR HUGO	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	25/11/2022	Conforme
8	RUE DE LA GRANDE GARENNE	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	25/11/2022	Conforme
3B	RUE JB LECHAUGUETTE	VILLIERS ADAM	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	25/11/2022	Non conforme
15	RUE VAN GOGH	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	28/11/2022	Conforme
6	AVENUE JEAN JAURES	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	28/11/2022	Conforme
49B	RUE PIERRE CURIE	MERY SUR OISE	AC-DECLARATION D'ACHEVEMENT DE TRAVAUX	Gestion Visite suivante	30/11/2022	Conforme
18	RUE DES SEQUOIAS	VILLIERS ADAM	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	30/11/2022	Non conforme
24	AVENUE VICTOR HUGO	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	01/12/2022	Conforme
13	RUE DE LA CHERIELLE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	02/12/2022	Conforme
4	RUE COURTIL BAJOU	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	02/12/2022	Conforme
2	RUE ARMAND MARIN	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	02/12/2022	Non conforme
37	AVENUE GASTON BOURRY	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	05/12/2022	Conforme
2	ALLEE DES PINS	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	05/12/2022	Conforme
14	RUE LOUIS CHARLES BOILEAU	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	06/12/2022	Conforme
35T	RUE REMY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	08/12/2022	Conforme
88	GRANDE RUE	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	08/12/2022	Conforme
3	PLACETTE DE SAVOIE	FREPILLON	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	09/12/2022	Conforme
24	RUE EUGENE LEFEBVRE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	13/12/2022	Conforme
53	RUE FRANCOIS VILLON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	14/12/2022	Conforme

69	AVENUE MARCEL PERRIN	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	14/12/2022	Conforme
15B	RUELLE DU LAVOIR	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	15/12/2022	Conforme
52	RUE DE L ABBAYE DU VAL	MERIEL	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	16/12/2022	Conforme
10	RUE MONTMAUR	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	27/12/2022	Non conforme
1	RUE DU CLOS DU CHATEAU	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	28/12/2022	Conforme
7B	RUE VICTOR HUGO	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	28/12/2022	Conforme
44	RUE EMILE BOGGIO	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	29/12/2022	Conforme
9	ZONE ARTISANALE DES 4 CHEMINS	MERY SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	29/12/2022	Conforme

## 6.12.2 L'EFFICACITE DE LA COLLECTE

### Les inspections télévisées des branchements

Le tableau ci-dessous présente le détail des inspections télévisées réalisées au cours de l'exercice :

Commune	Date	Rue	Linéaire inspecté - Diamètre	Type - commentaire
AUVERS SUR OISE	10/02/2022	RUE DU FOUR	89 ml - Ø 200	EU
AUVERS SUR OISE	10/02/2022	RUE PARMENTIER	480 ml - Ø 200	EU
AUVERS SUR OISE	28/02/2022	RUE DES PATIS/ MAURICE VLAMINCK	331 ml - Ø 200	EU
AUVERS SUR OISE	24/06/2022	ROGER TAGLIANA	290 ml - Ø 200	EU
AUVERS SUR OISE	28/06/2022	RUE DES GORDS (step)	96 ml - Ø 1000	EU
AUVERS SUR OISE	19/08/2022	RUE CARNOT	194 ml - Ø 200	EU
FREPILLON	24/01/2022	PLACETTE HAMEAU	230 ml - Ø 200	EU
FREPILLON	26/01/2022	RUE DE LA MALTRIERE	204 ml - Ø 200	EU
MERIEL	23/08/2022	GRANDE RUE	665 ml - Ø 200	EU
MERY SUR OISE	01/02/2022	RUE MAURICE UTRILLO	156 ml - Ø 300/400	EP
MERY SUR OISE	02/06/2022	BOULEVARD PÈRE JOSEPH WRESINSKY	389 ml - Ø 600-400	EU
MERY SUR OISE	03/06/2022	CHEMIN ABREUVOIR	270 ml - Ø 200	EU
MERY SUR OISE	13/07/2022	RUE COURTIL BAJOU	38 ml - Ø 200	EU
MERY SUR OISE	13/07/2022	RUE COURTIL BAJOU	34 ml - Ø 500	EP

## Le curage des réseaux et des ouvrages

- *Les campagnes de curage d'avaloirs*

Commune	Date	Voie	Nombre d'équipements
AUVERS SUR OISE	12/02/2022	Tournelles Rue des	4
AUVERS SUR OISE	12/02/2022	Valhermeil Rue	15
AUVERS SUR OISE	12/02/2022	Van Gogh rue	4
AUVERS SUR OISE	12/02/2022	Zundert rue du	13
AUVERS SUR OISE	17/11/2022	Bourgogne / Montmaur rue	10
AUVERS SUR OISE	17/11/2022	Bouvot	1
AUVERS SUR OISE	17/11/2022	Daubigny rue	9
AUVERS SUR OISE	17/11/2022	Gachet Rue	5
AUVERS SUR OISE	17/11/2022	Lery Rue	7
AUVERS SUR OISE	17/11/2022	Louis Ganne rue	2
AUVERS SUR OISE	17/11/2022	Mairie parking	14
AUVERS SUR OISE	18/11/2022	Bartagnolles Ch de	4
AUVERS SUR OISE	18/11/2022	Berthe Morisot rue	5
AUVERS SUR OISE	18/11/2022	Bruyeres rue des	2
AUVERS SUR OISE	18/11/2022	Calle rue	5
AUVERS SUR OISE	18/11/2022	Carnot rue	9
AUVERS SUR OISE	18/11/2022	Cressonniers rue des	5
AUVERS SUR OISE	18/11/2022	Four rue du	6
AUVERS SUR OISE	18/11/2022	Francois Miterrand rue	25
AUVERS SUR OISE	18/11/2022	Gords rue des	9
AUVERS SUR OISE	18/11/2022	Granges rue des	5
AUVERS SUR OISE	18/11/2022	Patis rue des	6
AUVERS SUR OISE	24/11/2022	Alfred Sisley Pl	1
AUVERS SUR OISE	24/11/2022	Anes Ruelle aux	7
AUVERS SUR OISE	24/11/2022	Armand Guillaumin impasse	2
AUVERS SUR OISE	24/11/2022	Aulnais rue des	10
AUVERS SUR OISE	24/11/2022	Corot camille rue	2
AUVERS SUR OISE	24/11/2022	Daumier Place	2
AUVERS SUR OISE	24/11/2022	Edouard Manet	1
AUVERS SUR OISE	24/11/2022	Isle st Vincent Impasse de	3
AUVERS SUR OISE	24/11/2022	Leonide bourges allée	2
AUVERS SUR OISE	24/11/2022	Mont Maur	9
AUVERS SUR OISE	24/11/2022	Paul cezanne Rue	15
AUVERS SUR OISE	24/11/2022	Pierre Beregovoy rue	1
AUVERS SUR OISE	24/11/2022	Remy rue	2
AUVERS SUR OISE	24/11/2022	Toulouse Lautrec Place	1
AUVERS SUR OISE	24/11/2022	Vergers allée des	5
AUVERS SUR OISE	01/12/2022	Chaponval rue de	3
AUVERS SUR OISE	02/12/2022	Ponceaux + Parking Rue de	1
AUVERS SUR OISE	02/12/2022	Pontoise rue de	28
AUVERS SUR OISE	02/12/2022	Rajon rue	32
AUVERS SUR OISE	02/12/2022	Ravines des ponveaux sente des	6
AUVERS SUR OISE	02/12/2022	Roger rue	6
AUVERS SUR OISE	02/12/2022	Saint Vincent rue	3
AUVERS SUR OISE	02/12/2022	Schmitz Rue	2
AUVERS SUR OISE	02/12/2022	Sisley Place	2

AUVERS SUR OISE	02/12/2022	Tagliana rue	10
AUVERS SUR OISE	05/12/2022	Baggio Rue	4
AUVERS SUR OISE	05/12/2022	Berthelees ch des	3
AUVERS SUR OISE	05/12/2022	Blanc rue	6
AUVERS SUR OISE	05/12/2022	Bleuets rue des	1
AUVERS SUR OISE	05/12/2022	Clery chemin de	3
AUVERS SUR OISE	05/12/2022	Clos Sermon Rue de	17
AUVERS SUR OISE	05/12/2022	Coquelicots rue des	1
AUVERS SUR OISE	05/12/2022	Cordeville rue de	5
AUVERS SUR OISE	05/12/2022	Couperin Allée	1
AUVERS SUR OISE	05/12/2022	Cyclamens rue des	1
AUVERS SUR OISE	05/12/2022	Dahlias Rue	1
AUVERS SUR OISE	05/12/2022	Douaumont rue de	2
AUVERS SUR OISE	05/12/2022	Eparges rue des	5
AUVERS SUR OISE	05/12/2022	Eugène Lefebre rue	2
AUVERS SUR OISE	05/12/2022	Fort de vaux	3
AUVERS SUR OISE	05/12/2022	François Coppée Rue	7
AUVERS SUR OISE	05/12/2022	Frederic Fabre rue	1
AUVERS SUR OISE	05/12/2022	Freunlich allée	5
AUVERS SUR OISE	05/12/2022	Générale de Gaulle rue	17
AUVERS SUR OISE	05/12/2022	Goeneutte Rue	2
AUVERS SUR OISE	05/12/2022	Jean Bouvot rue	2
AUVERS SUR OISE	05/12/2022	Marcel Martin	15
AUVERS SUR OISE	05/12/2022	Mataigne Allée	5
AUVERS SUR OISE	05/12/2022	Meulières Rue des	3
AUVERS SUR OISE	05/12/2022	Montcel Rue du	8
AUVERS SUR OISE	05/12/2022	Paris Rue de	2
AUVERS SUR OISE	05/12/2022	Parmentier rue	10
FREPILLON	12/12/2022	Haze Rue	7
FREPILLON	12/12/2022	Henri Francois Riesener	8
FREPILLON	12/12/2022	Herblay rue d'	2
FREPILLON	12/12/2022	Jean Mermoz rue	6
FREPILLON	12/12/2022	louis blieriot	7
FREPILLON	12/12/2022	Maraichers rue des	12
FREPILLON	12/12/2022	Méry rue de	1
FREPILLON	12/12/2022	Noyers rue des	11
FREPILLON	12/12/2022	Poireaux sente aux	12
FREPILLON	12/12/2022	Vergers rue des	6
FREPILLON	13/12/2022	allee camille corot	2
FREPILLON	13/12/2022	Villiers Adam rue de	16
FREPILLON	28/12/2022	Boudar rue du	6
FREPILLON	28/12/2022	Charles de Gaulle avenue	12
FREPILLON	28/12/2022	Gabriel peri rue	10
FREPILLON	28/12/2022	Grande rue	7
FREPILLON	05/01/2023	Carreaux rue des	1
FREPILLON	05/01/2023	clos bessancourt	16
FREPILLON	05/01/2023	impasse de la tronche	1
FREPILLON	05/01/2023	Isle rue de l'	6

FREPILLON	05/01/2023	Libération rue de la	13
FREPILLON	05/01/2023	Maltrière rue de la	5
FREPILLON	05/01/2023	Marcel Adam rue	8
FREPILLON	05/01/2023	Pins allée des	2
FREPILLON	05/01/2023	Republique rue de la	8
FREPILLON	05/01/2023	Saint Nicolas Rue	3
FREPILLON	05/01/2023	Trou de Monsieur et des saussayes chemin du	8
FREPILLON	05/01/2023	Vieille Fontaine rue de la	7
FREPILLON	05/01/2023	Vivelay rue de	4
FREPILLON	01/02/2023	Alsace placette d'	3
FREPILLON	01/02/2023	Béarin placette du	2
FREPILLON	01/02/2023	Bretagne placette de	3
FREPILLON	01/02/2023	Coudray rue du	8
FREPILLON	01/02/2023	Ecaille chemin de	4
FREPILLON	01/02/2023	France avenue de la	9
FREPILLON	01/02/2023	France chemin de la	2
FREPILLON	01/02/2023	Gaston Bourry avenue	8
FREPILLON	01/02/2023	Grand sentier chemin du	1
FREPILLON	01/02/2023	Normandie placette de	1
FREPILLON	01/02/2023	Picardie placette de	3
FREPILLON	01/02/2023	Poirrier des souris	8
FREPILLON	01/02/2023	Poitou placette du	2
FREPILLON	01/02/2023	Provence placette de	1
FREPILLON	01/02/2023	Savoie placette de	3
MERIEL	20/01/2023	André messenger rue	7
MERIEL	20/01/2023	Bac rue du	10
MERIEL	20/01/2023	Bas val mary rue du	6
MERIEL	20/01/2023	Bellevue rue de	10
MERIEL	20/01/2023	Benjamin Godard rue	5
MERIEL	20/01/2023	Carrieres sente des	2
MERIEL	20/01/2023	Chênes avenue des	3
MERIEL	20/01/2023	Chênes place des	2
MERIEL	20/01/2023	F. Castelnau	3
MERIEL	20/01/2023	Joliot curie avenue	3
MERIEL	20/01/2023	Massenet rue	2
MERIEL	20/01/2023	Maurice chevalier square	1
MERIEL	20/01/2023	Moines rue des	1
MERIEL	20/01/2023	Pasteur rue	2
MERIEL	25/01/2023	Albert Schweitzer rue	6
MERIEL	25/01/2023	Bergerie allée de la	7
MERIEL	25/01/2023	Clairière allée de la	3
MERIEL	25/01/2023	Claude debussy rue	6
MERIEL	25/01/2023	Croix jean marin rue	9
MERIEL	25/01/2023	Gare avenue de la	3
MERIEL	25/01/2023	Gare place de la	3
MERIEL	25/01/2023	Haut val mary rue du	8
MERIEL	26/01/2023	Acacias allée des	1
MERIEL	26/01/2023	Bel air rue du	15

MERIEL	26/01/2023	Chemin vert rue du	1
MERIEL	26/01/2023	Eglise rue de l'	5
MERIEL	26/01/2023	Garenes chemin des	7
MERIEL	26/01/2023	General de gaulle rue du	2
MERIEL	26/01/2023	Honore de balzac rue	2
MERIEL	26/01/2023	J. Delorme (jean) rue	1
MERIEL	26/01/2023	Jean Rigaux allée	1
MERIEL	26/01/2023	Jules dupre chemin	2
MERIEL	26/01/2023	Lavoir ruelle du	4
MERIEL	26/01/2023	Louise hulin rue	4
MERIEL	26/01/2023	Oise rue de l'	4
MERIEL	26/01/2023	Ormes Rue des	7
MERIEL	26/01/2023	Pecherie allée de la	2
MERIEL	26/01/2023	Pecherie avenue de la	12
MERIEL	27/01/2023	Abbaye du val chemin de l'	19
MERIEL	27/01/2023	Bizet square	2
MERIEL	27/01/2023	C. D. 9	2
MERIEL	27/01/2023	Camille saint saens square	2
MERIEL	27/01/2023	Charles daubigny rue	11
MERIEL	27/01/2023	Château blanc place	2
MERIEL	27/01/2023	Docteur H. Vaquez rue du	2
MERIEL	27/01/2023	Edouard lalo square	1
MERIEL	27/01/2023	F. Jentel	1
MERIEL	27/01/2023	Ferme allée de la	2
MERIEL	27/01/2023	G. Faure (gabriel) square	4
MERIEL	27/01/2023	Hector Berlioz square	1
MERIEL	27/01/2023	Jean Marie Heyrend rue	4
MERIEL	27/01/2023	Jean Moulin place	1
MERIEL	27/01/2023	Jean philippe rameau square	2
MERIEL	27/01/2023	Karakis allée des	6
MERIEL	27/01/2023	Karakis chemin des	1
MERIEL	27/01/2023	Loire Imp de	2
MERIEL	27/01/2023	Madeleine et louise montebello rue	7
MERIEL	27/01/2023	Moulin chemin du	3
MERIEL	27/01/2023	Mozart rue	2
MERIEL	27/01/2023	Ru chemin du	3
MERIEL	30/01/2023	C. D. 1	2
MERIEL	30/01/2023	C. D. 151	2
MERIEL	30/01/2023	Jean Baptiste corot rue	4
MERIEL	30/01/2023	Jean Gabin place	1
MERIEL	30/01/2023	Segur avenue de	13
MERIEL	30/01/2023	Verdi square	3
MERIEL	30/01/2023	Vignes allée des	1
MERIEL	31/01/2023	Josephine lefeuvre sente	1
MERIEL	31/01/2023	Lechaugette place	2
MERIEL	31/01/2023	Oise impasse de l'	2
MERIEL	31/01/2023	Petits pres rue des	5
MERIEL	31/01/2023	Théodore rousseau rue	2

MERIEL	31/01/2023	Victor Hugo avenue	23
MERIEL	31/01/2023	Vincent d'indy square	2
MERY SUR OISE	12/01/2023	Monet Claude Rue	24
MERY SUR OISE	12/01/2023	Nations (Rue des)	7
MERY SUR OISE	12/01/2023	Pontoise (Chemin de)	6
MERY SUR OISE	12/01/2023	Roches (Rue des)	14
MERY SUR OISE	12/01/2023	Sognolles (Route de)	2
MERY SUR OISE	12/01/2023	Vincent Van Gogh (Rue ou Avenue)	9
MERY SUR OISE	13/01/2023	Claude Chappe (Rue)	7
MERY SUR OISE	13/01/2023	Jacques Daguerre (Impasse)	4
MERY SUR OISE	13/01/2023	Marguerite Yourcenar (Rue)	8
MERY SUR OISE	13/01/2023	Père Joseph Wresinski (Boulevard du)	19
MERY SUR OISE	16/01/2023	Acacias (Rue des)	8
MERY SUR OISE	16/01/2023	Antoine de Saint-Exupéry (Rue)	6
MERY SUR OISE	16/01/2023	Bleuets (Allée des)	4
MERY SUR OISE	16/01/2023	Bosquets za	19
MERY SUR OISE	16/01/2023	Bruyères (Rue des)	4
MERY SUR OISE	16/01/2023	Camille Claudel (Rue)	2
MERY SUR OISE	16/01/2023	Cécile Sorel (Rue)	2
MERY SUR OISE	16/01/2023	Cécile Sorel (Rue)	2
MERY SUR OISE	16/01/2023	Château (Impasse du)	20
MERY SUR OISE	16/01/2023	Cyrano de Bergerac (RUE)	11
MERY SUR OISE	16/01/2023	François Mauriac (Rue)	3
MERY SUR OISE	16/01/2023	G Duhamel	2
MERY SUR OISE	16/01/2023	Georges Seurat (Rue)	7
MERY SUR OISE	16/01/2023	Jacques Prevert rue	1
MERY SUR OISE	16/01/2023	Maurice Utrillo (Rue)	7
MERY SUR OISE	16/01/2023	Nordets (Rue des)	7
MERY SUR OISE	16/01/2023	Oise (Rue de l')	13
MERY SUR OISE	16/01/2023	parc act 4 chemins	10
MERY SUR OISE	16/01/2023	Pins (Rue des)	2
MERY SUR OISE	16/01/2023	rue des Fougères	11
MERY SUR OISE	16/01/2023	rue des jacinthes	6
MERY SUR OISE	16/01/2023	rue du muguet	7
MERY SUR OISE	16/01/2023	Toulouse Lautrec	6
MERY SUR OISE	16/01/2023	Vaux à epluches Route de	1
MERY SUR OISE	16/01/2023	Vincent van Gogh (Impasse)	1
MERY SUR OISE	17/01/2023	Alouettes (Chemin des)	1
MERY SUR OISE	17/01/2023	Avenue de Segur	14
MERY SUR OISE	17/01/2023	Brestel jean (rue)	8
MERY SUR OISE	17/01/2023	Camille Plaquet (Rue)	10
MERY SUR OISE	17/01/2023	Côtes (Rue des)	3
MERY SUR OISE	17/01/2023	Galoppe (ch de la)	2
MERY SUR OISE	17/01/2023	Molière (Rue)	3
MERY SUR OISE	17/01/2023	Monmousseau Rue de	20
MERY SUR OISE	17/01/2023	Myosotis (Allée des)	1
MERY SUR OISE	17/01/2023	Pasteur (Rue)	5
MERY SUR OISE	17/01/2023	Pierre Curie (Rue)	9

MERY SUR OISE	17/01/2023	Préaux (Rue des)	2
MERY SUR OISE	17/01/2023	Raymond Houdoux (Rue)	11
MERY SUR OISE	17/01/2023	Square Berlioz	2
MERY SUR OISE	17/01/2023	square d'indie	3
MERY SUR OISE	17/01/2023	Square jean philippe	2
MERY SUR OISE	17/01/2023	Square Verdi	2
MERY SUR OISE	17/01/2023	square vincent Saen	2
MERY SUR OISE	17/01/2023	Thérèse Lethias (Rue)	9
MERY SUR OISE	18/01/2023	bœufs Chemin des	2
MERY SUR OISE	19/01/2023	Chêne la Riche (Sente du)	1
MERY SUR OISE	19/01/2023	Colonne (Rue de la)	1
MERY SUR OISE	19/01/2023	Copin (Rue)	1
MERY SUR OISE	19/01/2023	Courtil Bajou (Rue)	3
MERY SUR OISE	19/01/2023	Ecoles (Rue des)	8
MERY SUR OISE	19/01/2023	Remises (Rue des)	5
MERY SUR OISE	20/01/2023	Garenne (rue de la)	10
MERY SUR OISE	20/01/2023	Henri de Toulouse Lautrec Rue	6
MERY SUR OISE	20/01/2023	Jean Jaures (rue)	6
MERY SUR OISE	20/01/2023	Plaine (Impasse de la)	2
MERY SUR OISE	20/01/2023	Puits de la Grue (Rue du)	4
MERY SUR OISE	20/01/2023	Victor Hugo (Rue)	8
MERY SUR OISE	20/01/2023	Villiers-Adam (Rue de)	5
VILLIERS ADAM	24/01/2023	allée des poiriers	1
VILLIERS ADAM	24/01/2023	Avenue A. Quillet	13
VILLIERS ADAM	24/01/2023	Chemin du bas des côtes	4
VILLIERS ADAM	24/01/2023	Place de Villiers Adam	1
VILLIERS ADAM	24/01/2023	Rue Aristide Briand	5
VILLIERS ADAM	24/01/2023	Rue Benjamin Godard	4
VILLIERS ADAM	24/01/2023	Rue Carnot	3
VILLIERS ADAM	24/01/2023	Rue de Montmorency	11
VILLIERS ADAM	24/01/2023	Rue des Echelettes	7
VILLIERS ADAM	24/01/2023	Rue des Sequoias	8
VILLIERS ADAM	24/01/2023	Rue Dhamelincourt	2
VILLIERS ADAM	24/01/2023	Rue du bord haut	6
VILLIERS ADAM	24/01/2023	Rue du pot d'etain	7
VILLIERS ADAM	24/01/2023	Rue du pré Collard	1
VILLIERS ADAM	24/01/2023	Rue du pressoir	1
VILLIERS ADAM	24/01/2023	Rue Honore de Balzac	6
VILLIERS ADAM	24/01/2023	Rue JB Echaugnette	8
VILLIERS ADAM	24/01/2023	Rue Paul Bert	3
VILLIERS ADAM	24/01/2023	Rue Paul Doumer	3
VILLIERS ADAM	24/01/2023	Rue René Demoriane	5

- Les campagnes de curage de canalisations

Commune	Date	Rue	Linéaire curé - Diamètre	Type - commentaire
AUVERS SUR OISE	10/02/2022	RUE DU FOUR	89 ml - Ø 200	EU
AUVERS SUR OISE	10/02/2022	RUE PARMENTIER	480 ml - Ø 200	EU
AUVERS SUR OISE	28/02/2022	RUE DES PATIS/ MAURICE VLAMINCK	331 ml - Ø 200	EU
AUVERS SUR OISE	24/06/2022	ROGER TAGLIANA	290 ml - Ø 200	EU
AUVERS SUR OISE	28/06/2022	RUE DES GORDS (step)	96 ml - Ø 1000	EU
AUVERS SUR OISE	19/08/2022	RUE CARNOT	194 ml - Ø 200	EU
FREPILLON	24/01/2022	PLACETTE HAMEAU	230 ml - Ø 200	EU
FREPILLON	26/01/2022	RUE DE LA MALTRIERE	204 ml - Ø 200	EU
MERIEL	23/08/2022	GRANDE RUE	665 ml - Ø 200	EU
MERY SUR OISE	01/02/2022	RUE MAURICE UTRILLO	156 ml - Ø 300/400	EP
MERY SUR OISE	02/06/2022	BOULEVARD PÈRE JOSEPH WRESINSKY	389 ml - Ø 600-400	EU
MERY SUR OISE	03/06/2022	CHEMIN ABREUVOIR	270 ml - Ø 200	EU
MERY SUR OISE	13/07/2022	RUE COURTIL BAJOU	38 ml - Ø 200	EU
MERY SUR OISE	13/07/2022	RUE COURTIL BAJOU	34 ml - Ø 500	EP

### La désobstruction des réseaux et des ouvrages

Interventions curatives	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Nb de désobstructions sur réseau	55	46	46	39	35	-10,3%
Nb de désobstructions sur branchements	25	28	26	23	13	-43,5%
Nb de désobstructions sur canalisations	14	10	17	8	9	12,5%
Nb de désobstructions sur accessoires	16	8	3	8	13	62,5%
<i>dont bouches d'égout, grilles avaloirs</i>	16	8	3	8	13	62,5%
Nb d'interventions sur installations					41	
Nombre de débordements d'effluents dans les locaux des usagers	0	0	0	0	0	0%
Nombre de "points noirs" sur le réseau	7	7	7	7	7	0,0%

- **Désobstruction de branchements**

Commune	Date	Voie
AUVERS SUR OISE	21/02/2022	ALLEE DES VERGERS
AUVERS SUR OISE	29/04/2022	RUE REMY
AUVERS SUR OISE	04/05/2022	RUE PAUL CEZANNE
AUVERS SUR OISE	05/05/2022	RUE MONTMAUR
AUVERS SUR OISE	20/05/2022	RUE PAUL CEZANNE
AUVERS SUR OISE	28/11/2022	RUE BOUCHER
FREPILLON	01/02/2022	RUE DE L'ISLE
FREPILLON	23/12/2022	AVENUE DU MARÉCHAL LECLERC
MERIEL	19/04/2022	RUE DOCTEUR SCWHEITZER
MERY SUR OISE	09/05/2022	RUE WRESINSKI
VILLIERS ADAM	04/05/2022	RUE JEAN BAPTISTE LECHAUGUETTE
VILLIERS ADAM	06/05/2022	CHEMIN DU BORD HAUT
VILLIERS ADAM	05/10/2022	RUE DE L'ÉCHAUGUETTE

- **Désobstruction de canalisations**

Commune	Date	Voie	Type d'effluent
AUVERS SUR OISE	16/02/2022	CHEMIN BARTAGNOLLES	EU
AUVERS SUR OISE	14/03/2022	CHEMIN DU BATEAU LAVOIR	EP
AUVERS SUR OISE	23/03/2022	DO LEFEBVRE	EP
AUVERS SUR OISE	12/05/2022	RUE EUGENE FAUQUERT	EU
AUVERS SUR OISE	08/08/2022	RUE CARNOT	EU
AUVERS SUR OISE	05/12/2022	RUE CHAPONVAL	EU
FREPILLON	05/02/2022	AVENUE GASTON BOURRY	EU
MERIEL	27/11/2022	PR SCHWEITZER	EU
VILLIERS ADAM	03/07/2022	RUE JEAN BAPTISTE LECHAUGUETTE	EU

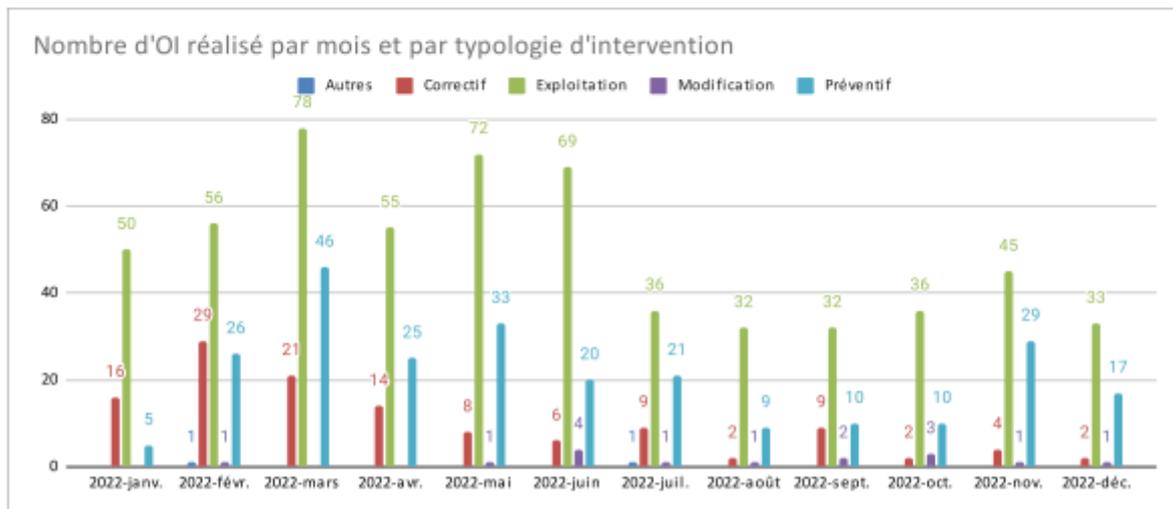
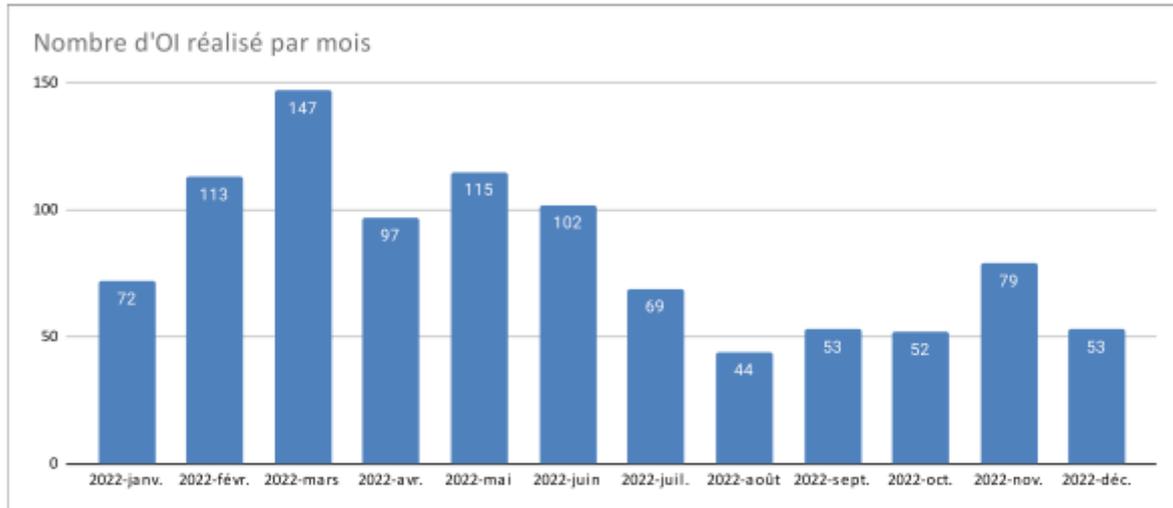
- **Désobstruction de grilles / avaloirs**

Commune	Date	Voie
AUVERS SUR OISE	04/01/2022	PR LEFEVRE P1 P2 P3
AUVERS SUR OISE	22/02/2022	PR MAROLETS
AUVERS SUR OISE	12/04/2022	PR LEFEBVRE P1
AUVERS SUR OISE	02/05/2022	PR GORDS P1
AUVERS SUR OISE	04/07/2022	PR GRANGES P1
AUVERS SUR OISE	02/08/2022	PR LEFEBVRE P3
AUVERS SUR OISE	03/08/2022	PR LEFEBVRE P2
AUVERS SUR OISE	23/08/2022	PR TAGLIANA
FREPILLON	21/03/2022	PR EPINEAUX
FREPILLON	17/05/2022	PR EPINEAUX
FREPILLON	19/05/2022	PR BOUDARD
MERY SUR OISE	21/07/2022	PR JEAN BRESTEL P1
VILLIERS ADAM	16/03/2022	RUE JEAN BAPTISTE LECHAUGUETTE

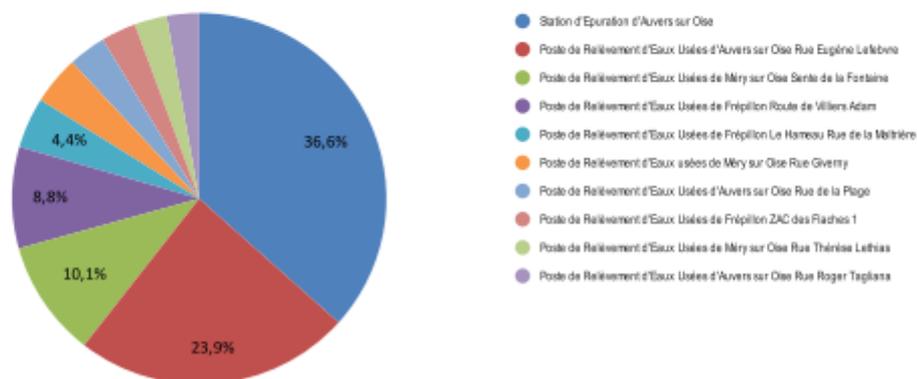
### 6.12.3 Rapport annuel 2022 de la maintenance et de l'exploitation

# RAPPORT ANNUEL 2022 DE LA MAINTENANCE & DE L'EXPLOITATION

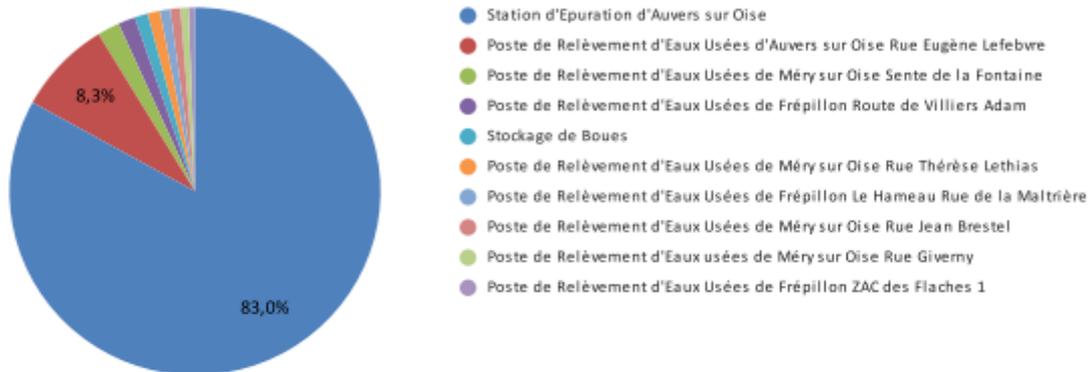




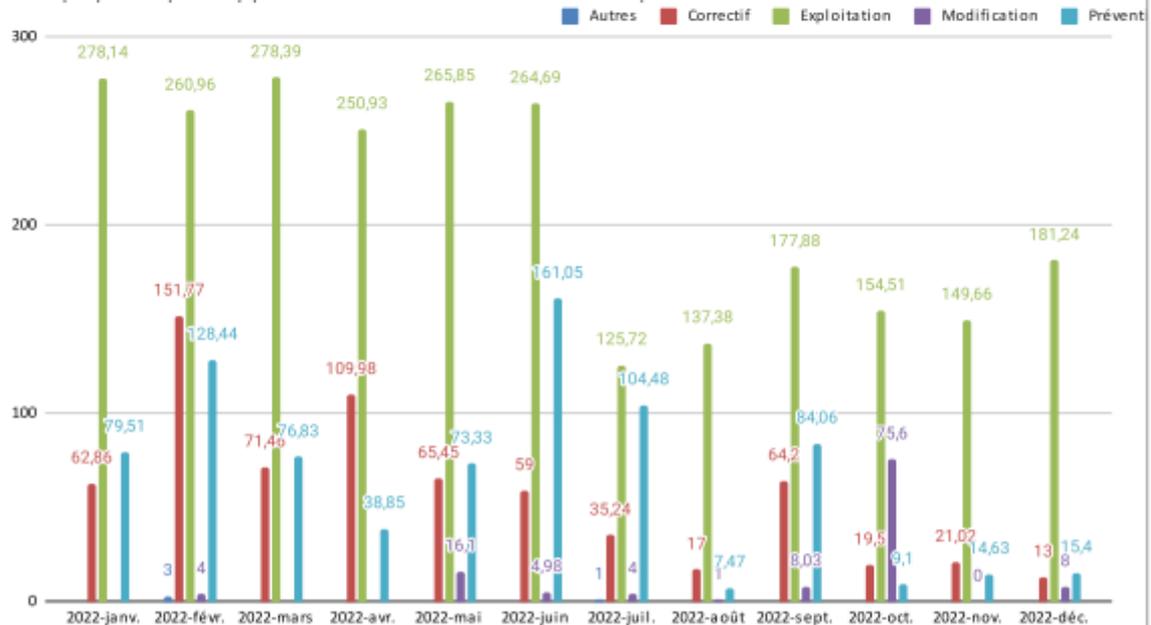
Les 10 premiers sites avec le plus de temps correctif sur l'année 2022



Les 10 premiers sites du SIAVOS par rapport au temps passé (toutes natures d'intervention confondues) sur l'année 2022



Temps passé par rapport aux différentes natures d'OI par mois



## Ressourcer le monde

**Veolia**

30 rue Madeleine Vionnet • 93300 Aubervilliers

[www.veolia.com](http://www.veolia.com)